

VOL. 10

JANVIER 1904

No 1

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de janvier : La châtelaine de Combourg, près Québec, Ernest Gagnon ; Protonotaires du district de Kamouraska, P. G. R. ; Testament de M. de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France ; L'hon. Pierre-Amable de Bonne, P. G. R. ; Protonotaires du district de Saint-Hyacinthe, P. G. R. ; Monseigneur François de Mornay, troisième évêque de Québec, Régis Roy ; Les sorciers de l'île d'Orléans ; Un Iroquois brûlé vif à Québec ; Le chevalier de Montalembert, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, J. R. ; Questions, etc., etc.

Gravure : L'hon. Pierre-Amable de Bonne.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe-Lewis.

Abonnement : \$2 par année.

Les abonnés des *Recherches Historiques* voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1903 est maintenant dû.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Le Roi, messire J.-O.-D. Noul, curé du Sacré-Cœur de Jésus, par l'abbé Th. G. Roubeau, principal de l'école normale Laval—Québec, Imprimerie Darveau, Jos. Beauchamp, prop.—1903.

Le comte D'Estimouville de Beaumontel, par Pierre-Georges Roy—Lévis—1903.

De l'efficacité de la chose jugée en matière civile, thèse pour le doctorat, par Charles-Auguste Chauveau, Québec, typ. Dusault & Proulx—1903.

Carillon ! Carillon ! Le drapeau national, les Canotiers, F. Renaud, par un Patriote.

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME DIXIÈME

LÉVIS

1904

129542.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

JANVIER 1904

No 1

LA CHATELLENIE DE COULONGE, PRÈS
QUÉBEC

Le château de Spencer Wood, résidence officielle des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, occupe à peu près le centre de la partie est de l'ancienne terre de Coulonge, érigée en châtellenie par la compagnie de la Nouvelle-France, le 9 avril 1657, en faveur de Louis d'Ailleboust, deuxième successeur de Champlain dans le gouvernement du Canada.

L'acte de foi et hommage que l'on va lire (et qui est absolument inédit) fait connaître les titres primitifs de cette "terre de Coulonge" ainsi érigée en fief de dignité en 1657.

ACTE DE FOI ET HOMMAGE RELATIF A LA CHATELLENIE
DE COULONGE

" Du neufviesme decembre 1667, les assizes tenant à l'extraordinaire, le procureur fiscal présent : (1)

" A comparu devant nous Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve de feu Messire Louis Dailleboust, vivant chevalier, Seigneur de Coulonge, cy-devant gouverneur et lieutenant general pour le Roy en ce pays, tant en son nom que comme donataire mutuelle du dit deffunct,—laquelle ayant mis un genouil en

(1) Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales.

terre, a dit qu'elle nous faisoit et portoit la foy et hommage qu'elle est tenue faire et porter aux dits seigneurs (1) à cause de la terre et chasteleynie de Coulonge relevante en plein fief foy et hommage des dits Seigneurs, — la quelle dite terre luy appartient en Sa dite qualité tant à cause de l'acquest que le dit defunct sieur Daillebonst en avoit fait de Nicolas Gaudry (2) de cinquante arpents de terre par contract passé par devant Audouart, notaire, le dix-septième octobre mil six cent quarante neuf, moyennant la somme de cinq cens cinquante livres, des lots et ventes de laquelle le dit feu sieur Daillebonst auroit obtenu remise de Monsieur de Lauzon, ainsy qu'il appert par acte de luy signé en date du dix-neuvième avril mil six cent cinquante-deux, estant au bas du dit contract, lequel dit Bourbonnière (2) en auroit obtenu titre de concession de feu Monsieur le Chevalier de Montmagny du quinziesme novembre mil six cent quarante-sept, ratifié par la dite ancienne Compagnie (3) le vingt-neufiesme mars mil six cent quarante neuf, à la charge de six deniers de cens par chacun des dits cinquante arpents, qu'à cause des titres de concession qu'il en a obtenus de feu Monsieur de Lauzon et transport à lui faict, sçavoir est

Quarante-deux arpents de terre par titre en date du dix-septième avril mil six cent cinquante-deux, signé *de Lauzon*, et, plus bas, *par Monseigneur : Godel*, à la charge de six deniers de cens par chacun d'eux.

Plus douze arpents et demy de terre size au dit lieu, par titre du huitième mars mil six cent cinquante-

(1) De la Compagnie des Indes Occidentales.

(2) Nicolas Gaudry dit Bourbonnière.

(3) La Compagnie de la Nouvelle-France, appelée aussi Compagnie des Cent Associés.

deux, signé de *Lauzon*, et, plus bas, par *Monseigneur: Godet*, à la charge de six deniers de cens par chacun d'eux.

Plus vingt-six arpens et demy de terre, ou environ, par titre en datte du huitième avril du dit an mil six cent cinquante-deux, à la charge de six deniers de cens par chacun des dits vingt-six arpens et demy, le dit titre signé de *Lauzon*, et, plus bas, par *Monseigneur: Godet*.

Plus cent arpens ou environ par contrat de transport au dit feu Sieur Dailleboust faict par feu Messire Jean Seigneur de Lauzon, chevalier, grand Sénéchal de ce païs, passé par devant Rolland Godet, lors notaire, le vingt-deuxième mars mil six cent cinquante-trois, lequel dit Sieur de Lauzon en estoit propriétaire à titre de rente annuel de bail d'héritage par contrat passé entre luy et Olivier Letardif, tant en son nom que comme tuteur de Marguerite Nicolet, fille et héritière de feu Jean Nicolet et de Marguerite Couillard, ses père et mère, par devant le dit Godet, le septième mars mil six cent cinquante-deux, lesquels dits Letardif et Nicolet avoient obtenu titre de concession de l'ancienne Compagnie, de cent soixante arpens de terre, de partage desquels le dit Letardif déclare, par le dit contract de bail à rente, avoir arenté deux arpens de front sur huit de profondeur à Raymond Paget, et cinq arpens de front sur huit de profondeur à Maurice Arrivé et Pierre Tourmente, le dit titre en date du cinquième avril mil six cent trente-neuf, signé par la *Compagnie de la Nouvelle-France, Lamy*, à la charge de payer à la receipte des dits Seigneurs un denier de cens par chacun des dits arpens et par chacun an.

Plus trente cinq arpens de terre faisant partye de soixante-quinze, accordés au dit feu Sieur Dailleboust par le dit feu Sieur de Lauzon par titre en datte du

huitième mars mil six cent cinquante-deux, signé *de Longueville*, et, plus bas, par *Monsieur Godet*, à la charge de six deniers de cens par chacun d'eux.— desquels titres, inappens le dit feu sieur Dailleboust avoit disposé au profit du dit feu Jean Gloria.

“ Toutes lesdites terres ont esté esrigées en titre de “*Castellenie*” avec justice haute, moyenne et basse, suivant la coustume de Paris, mouvante de Québec par un seul hommage lige, et que les terres qui se trouveront enclavées dans ses bornes releveront de la dite “*Castellenie*” et luy payeront les cens et rentes que la dite Compagnie s'estoit réservés, la consistance desquelles terres de Coulonge bornée à l'orient du grand fleuve St Laurent, à l'occident des terres de la Ceste Ste Geneviève, au septentrion du ruisseau de St-Denis et au midy des terres appartenantes aux Sauvages et aux Mères Ursulines, — laquelle dite esrection auroit été faite au nom du dit feu Sieur Dailleboust, par titre de l'ancienne Compagnie, en date du neuvième avril mil six cent cinquante-sept, signé par *Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, A. Chiffault*, à nous exhibé avec l'acte de la deslibération de la dite Compagnie pour la dite esrection en date du dit jour, signé par *extraits des deslibérations de la dite Compagnie, A. Chiffault*, au bas desquels titres et acte de la lecture, publication et enregistrement faict d'eux aux registres des insinuations de cette jurisdiction en datte du onze janvier mil six cent cinquante-huit, signé *Peueret*. Et nous a aussi, la dite Dame, fait exhibition de tous autres titres et contracts cy-devant mentionnez, requérant qu'il nous plaise la recevoir à la dite toy et hommage, et a signé

“ M. B. de Boullongne.

Le procureur fiscal présent a dit que comme il appartient par les natures et interlignes qui se trouvent en

la délibération et au tître cy-dessus dattés du neuvième avril mil six cent cinquante sept qu'il y a lieu de douter des véritables bornes et limites accordées par l'ancienne Compagnie pour l'estendue du dit fief, il requiert que coppies signées des dits tittres et délibération soient faites avec luy et mises au greffe dans la huitaine de ce jour, pour y avoir recours quand besoin sera et prendre telles conclusions qu'il advisera bon estre. Sur lequel dit requisitoire faisant droit, nous avons reçu et recevons la ditte Dame Dailleboust à la ditte foy et hommage, sans tirer à conséquence à la charge de fournir son denombrement dans le "delay" de la ditte coustume et ordonné que la dite Dame Dailleboust "fournira" coppies signées des dites délibérations et tittres dans quinzaine".

(signé) L. T. Chartier. (avec paraphe)

(signé) P'euvert. (avec paraphe.)

Vraie copie de l'original conservé aux archives du département des Terres, Mines et Pêcheries, à Québec,—premier volume des archives féodales.

ERNEST GAGNON

Analysant cet acte de foi et hommage du 9 décembre 1667, M. Ernest Gagnon a donné le tableau suivant des concessions et acquisitions qui formèrent la terre et châtellenie de Coulonge.

1° Cinquante arpents de terre achetés par M. d'Ailleboust (alors gouverneur) de Nicolas Gaudry dit Bourbonnière, le 17 octobre 1649. (Audouart, notaire.) —Ce terrain avait été concédé à M. Bourbonnière par M. de Montmagny (pour la Compagnie de la Nouvelle-France), le 15 novembre 1647.

2° Deux concessions faites à M. d'Ailleboust par M. de Lauzon (pour la Compagnie de la Nouvelle-France), le 8 mars 1652.

3^e Concession faite à M. d'Ailleboust par M. de Lauzon, le 8 avril 1652.

4^e Concession faite à M. d'Ailleboust par M. de Lauzon, le 17 avril 1652.

5^e Cent arpents acquis par M. d'Ailleboust de M. de Lauzon, le 22 mars 1653. (Rolland Godet, notaire.) — Ces cent arpents de terre faisaient partie d'une concession plus ample accordée à Olivier LeTardif et Jean Nicolet de Belleborne par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 5 avril 1639, — concession qui avait déjà subi quelques mutations.

Les différentes mutations se rapportant à la châtellenie de Coulonge qui ont eu lieu depuis 1657 jusqu'à ce jour, sont indiquées dans le rapport général du commissaire des Travaux publics, P. Q., pour l'année 1899.

PROTONOTAIRES DU DISTRICT DE KAMOURASKA

Philippe Chalou t	18 octobre 1851
Charles Déry	6 mars 1858
Joseph-Gabriel Pelletier	12 octobre 1866
Charles Déry	23 septembre 1876
Joseph-Gabriel Pelletier	
Joseph-Gabriel Pelletier	16 avril 1879
Tiburce Dessaint	
Joseph-Gabriel Pelletier	3 septembre 1881
Joseph-Gabriel Pelletier	
Zéphirin Perreault	10 mars 1887
Joseph-Gabriel Pelletier	
Joseph-Gabriel Pelletier	mai 1892
Joseph-Gabriel Pelletier	
Paschal-Vincent Las Taché	22 avril 1901

P. G. R.

TESTAMENT DE M. DE MÉZY, GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

Au nom du père et du fils et du st Esprit.

Pardevant Claude Aubert, nore Royal en la nouvelle france et tesmoins soussignés, savoir Guillaume Soudaye, sieur de la Gimanderye ; Esdme Lemoyne, sieur de la Croix ; Thomas Langlier, sieur Chevallier, et de Mathieu Mutault sieur du Buisson,—le vendredy vingt quatriesme jour d'avril mil six cent soixante cinq, après midy ; fut présent en sa personne Mr Augustin de Saffray Chevalier Seigneur de Mézy, Me de Camp des armées du Roy, Gouverneur et Lieutenant pour Sa Majesté en toutte l'estendue de la Nouvelle France ; gisant en son liet malade de corps mais touttestois sein d'esprit et d'entendement ainsy qu'il est apparu à nous dit notaire tesmoins susdits et soubzsignés par ses gestes, maintien et entretien ; Et considérant qu'il n'est rien plus certain que la mort ny plus incertain que l'heure et le jour a voullu faire et disposer des choses qu'il a pleu à Nostre Seigneur Jésus Christ luy prester en envoyer en ce mortel monde, en la forme et manière de testament et ordonnance de dernière volonté, en la meilleure forme et teneur avec toutes les choses nécessaires à testament, ainsi qu'il ensuict.

Et premierement,

Donne son âme à Dieu et à la très Sainte Vierge Sa bonne mère, laquelle il prie de tout son cœur avec saint Augustin son bon patron, st Jean, St Pierre, St Paul, tous les autres apostres, évangélistes, martirs et confesseurs, et tous les autres saints et saintes qui sont au Royaume Céleste et esternel de Paradis, d'estre procureurs et intercesseurs pour luy envers Nostre

Seigneur Jesus-Christ, afin qu'il luy plaise recevoir sa pauvre âme et la mettre en lieu de repos.

Supplie très humblement mon dict seigneur Testateur, Monseigneur de Tracy de voulloir agréer s'il luy plaist d'estre exécuteur du présent son testament et ordonnance de dernière volonté, et pour l'absence de mon d. Seigneur de Tracy, Monsieur celui qui tiendra son lieu et place en ce gouvernement, suivant la commission laissée par le dict testateur :

Item veut et désire le dict seigneur que son corps soit inhumé dans le cimetière des pauvres de l'hospital de Québec :

Item, veut et désire que son dict corps soit ouvert, que son cœur en soit tiré, embaumé et envoyé à Monsieur de Secqueville Morel en la ville de Caen en Normandie pour estre mis entre les mains des Révérends Pères Capucins de la dicte Ville pour le garder et prier Dieu pour luy.

Item, donne et legue aux Révérendes mères hospitalières du dict Hospital la somme de deux cens livres et la somme de trois cens livres au profit et bénéfice des pauvres du dict Hospital.

Item, donne et legue aux Reverendes Mères Ursulines du dict Québec, la somme de deux cens livres.

Item, donne et legue la somme de trois cens livres pour les charitez les plus nécessaires de ce dict pays, laquelle somme cy-dessus le dict Seigneur Testateur prie mon dict Seigneur l'Evesque d'en voulloir faire distribuer les deniers suivant son intention et les prières qu'il luy faict.

Item, donne et legue à l'Eglise paroissiale du dict Québec la somme de mille livres et pour faire ses funérailles apprès sa mort et décès, un service tous les mois et au durant, un service tous les ans à perpétuelle

mémoire et à toujours et le tout solennel, avec une messe basse tous les jours de la première année de son dict decez ;

Item, donne et legue à Monsieur de Tilly la somme de cinq cens livres.

Item, donne et lègue à Monsieur de Repentigny la somme de trois cens livres.

Item, donne et lègue à Monsieur de Villiers la somme de deux cens livres.

Item, donne et lègue à Monsieur Denis la somme de deux cens livres.

Item, donne et legue au sieur d'Angoville, major, la somme de deux cens livres, son habit de drap d'Angleterre tout complet, son manteau de Camelot, une paire de souliers neufs, huit chemises avec des boutons aux manches, son espée avec la ceinture, un matelas et une couverture neufve servant à coucher les valetz.

Item, donne et legue à Monsieur Madry la somme de deux cent livres.

Item, donne et legue à Phélix Auber la somme de cinquante livres avec un juste-au-corps de drap de Berry gris, un petit habit de Sergette grise, lequel a esté porté, avec une paire de gros bas blancs.

Item, donne et legue à Monsieur Goumin la somme de cinquante livres.

Item, veut et désire le dict Seigneur testateur que les deniers qui proviendront de ses biens meubles soient employéz et aplicquéz pour satisfaire aux prières qui seront faictes pour luy et que du surplus des choses cy-dessus données et léguées soient prises sur ce que le dict sieur de la Chenays, marchant, luy peut debvoir.

Item, veut et désire que toutes les choses cy-dessus estant accomplies que le restant de ses deniers soient

envoyés en pelletroyes au poids ordinaire et à savoir en castor moytié gras et moytié sec, à Messieurs les marchantz de Rouen pour en rendre compte s'il leur plaist à monsieur de Seequeville Morel pour les distribuer suivant l'intention des ditz présents testament et Ordonnance de dernière volonté et suivant l'advis qu'il luy en sera donné cy après par icelluy.

Item, mon dit Seigneur Testateur supplie tres humblement mon dict sieur de Seequeville d'estre exécuteur des articles cy après déclaréz et mentionnéz.

Item, prie le dict Seigneur, le dict Sieur de Seequeville sytost les dictz deniers reçus de donner sur iceux aux dictz Révérends Pères Capucins du dict Caen avec son dict Oeur qui luy sera adressé pour leur mettre en mains la somme de cinq cens livres.

Item, veut et dézire le dict Seigneur que le dict sieur de Seequeville mette es mains de Monsieur de Roquelé, Prebtre, la somme de cinq cens livres pour estre employée aux charitez dont le dit Seigneur Testateur et le dit Sieur Roquelé ont cognoissance et à son deffault le dit sieur de Seequeville les mettra entre les mains de telle personne qu'il jugera à propos pour estre employéz aux mesmes fins.

Item, le dict sieur de Seequeville est prié de donner sur le mesme fonds la somme de cinq cens livres au Bureau des pauvres de la dite ville de Caen si le dit Bureau subsiste encore et en cas qu'il ne subsistast, qu'il ordonne de la dite somme de cinq cens livre comme il jugera bon estre pour la descharge de la conscience du dit Seigneur Testateur.

Item, le dict Seigneur prie de rechef le dict sieur de Seequeville de faire prier Dieu pour le salut et repos de son âme par prières, services et saintes messes tant à Notre Dame de la Délivrance, Eglise de St-Pierre, Conventz des Révérends Pères Carmes et Cordeliers,

et de le recommander aux prières de ses autres bons amis.

Item, le dict sieur de Secqueville donnera sur le dit fonds à Monsieur de la Fresnays Duguay, beaufrère du dict Seigneur Testateur, la somme de cinq cens livres en faveur de ses enfants

Item, le dit sieur de Secqueville après toutes les choses cy dessus exécutées et accomplies, et les prières que le dict Seigneur Testateur lui a faites par lettre missive l'année dernière passée pour le payement de ses debtes le tout exécuté, il est prié de mettre le restant entre les mains de Monsieur d'Armeville son frère, ou autre de la famille.

Item, donne et legue le dict Seigneur Testateur à Messieurs de la Linette et de Briery en cas qu'ils viennent l'année présente en ce pays de Canadas pour recompense de leurs frais et despens qu'ils auroient peu faire en considération à chacun d'eux la somme de mil livres.

Item, le dict Seigneur Testateur prie le dict Sieur de Secqueville de payer sur le dict fonds cy devant mentionné aux créantiers de feu Monsieur de Chamboy le nombre de vingt livres d'or qu'il devoit au d. sieur de Chamboy.

Item, veut et ordonne le dict Seigneur Testateur que toutes les lettres qui lui viendront de France, papiers ou affaires soient ouvertes et veues par Monsieur de Bernière, prestre, faisant les fonctions curiales du dict Québec, et par le dit sieur d'Angouville, major, affin que s'il est nécessaire de faire responce, le dict Sieur d'Angouville le fera, et les autres papiers immédiatement seront rompus et bruslés.

Item, veut et ordonne le dict Seigneur Testateur que les meubles et marchandises qui luy pourroient

venir de France cette présente année soient employées dans l'Inventaire de ses biens meubles pour estre vendues ainsi que les autres.

Lequel susdict testament a esté à nous dict notaire, dicté et nommé par le dict Seigneur Testateur, et par nous depuis à luy releu présence dicts tesmoins, et nous a dict le dit Seigneur le tout estre selon son intention sa propre volonté et ordonnance de dernière volonté testamentaire, et en foy de quoy il a avec les dicts tesmoins et moy notaire susdict et soussigné à la minutte des présentes l'an et jour que dessus ; Ainsy signés, Augustin de Saffray Mezy.—Vincent Lemoyné—Gimauderye—Mathieu Mutault—Thomas Langlier—Auber, avec paraphe (Signé Auber, Nore Royal.

Et advenant le lundy vingt septiesme du dict mois et an après nouvelle lecture du Testament cy devant escrit, et que le dit seigneur après icelle, a dit et déclaré estre sa propre volonté et nous a dict que depuis la closture d'icelluy il avait eu volonté et ce pour le présent vent et ordonne que les articles suivans et par luy cy après déclaréz soient exécutéz comme les autres cy devant escriptes, c'est à savoir que, Premièrement,

Il veut et désire qu'il soit donné à la Demoiselle Fournier la somme de cent livres.

Item, donne de plus au dict Auber la somme de cinquante livres et une paire de gros soulliers, outre ce qui est cy devant escrit ; De plus, à Desmarestz soldat la somme de trente livres.

Item, donne et legue au Tambour la somme de trente livres.

Item, désire que la somme de trois cents livres mentionnée cy devant au dict Testament adressée à Monseigneur l'Evesque pour estre appliquée aux plus grandes nécessitez de ce pays, soit mise entre les mains de

Monsieur Morel, prestre, pour les employer aux Eglizes de la Coste de Beaupré et aux pauvres familles, le requérant de prier Dieu pour luy:

Item, veut et ordonne que sa monstre employée et mise dans son Inventaire, soit envoyée à mon dict Sieur de Secqueville Morel son grand amy, qu'il luy donne par présent en recognoissance des peynes qu'il prend pour l'exécution de son testament.

Item, le dict Seigneur veut et ordonne que l'Obli-gation montante à la somme de huict mil livres soit envoyée en France par Monsieur de la Chesnays, marchant à Messieurs les Marchands de Rouen, pour faire tenir la dicte somme de huict mil livres à Monsieur de Secqueville Morel pour estre employée au susd. testa-ment.

Item, de plus le dict Seigneur ordonne au sieur d'Angoville, Major, d'envoyer en France par le dit sieur de la Chesnays aux susdictz marchands le nombre de six peaux de loupservier, une peau de regnard noir, trois castors et quatre peaux de Loultre pour les faire tenir au dict sieur de Secqueville pour en estre uzé ainsy qu'il luy en sera donné advis par le dit sieur d'Angoville.

Item, veut et désire qu'il soit payé au sieur des Longchamps sur le pied des gaiges qu'il peut donner à son serviteur domestique Charles d'Engueville qui a servy le dict Seigneur trois mois.

Item, le dict seigneur donne au sieur d'Angoville son habit noir affin qu'il porte le deuil de sa personne, ainsy qu'il désire.

Item, ordonne le dict Seigneur qu'il soit payé à la Chesnaye son serviteur, la somme de cinquante livres pour six mois de service à raison de cent livres par an.

Item, veut et ordonne qu'il soit payé à Droissy son serviteur la somme de quinze livres par mois.

Item, veut et ordonne que le dict sieur de Gimanderye, sergent, soit payé de la somme de quatorze livres de gaiges qui luy reste de l'an passé.

Item, veut et ordonne le dict Seigneur testateur que le dict sieur d'Angoville, major, procure à la dilligence de l'exécution du susdit testament affin qu'il soit promptement exécutté, affin que son âme en soit plus-tost deschargée, et acquitter et solliciter le dit Testament.

Item, veut et ordonne le dict Seigneur testateur que par l'article sept dans le dit Testament il est dict qu'il donne la somme de mil livres à l'Eglise paroissiale du dict Québec, pour faire prières pour luy, il veut et entend que la dicte somme soit mise entre les mains de Monseigneur l'Evesque pour en faire à son intention et regler les services pour le repos affin de son âme.

Le tout fait l'an et jour susdits en présence de Monsieur de Bernières, presbtre, et du sieur Amice et Goumin à ce présents, tesmoins, lesquels ont avec le dict Seigneur et moy notaire susdict et soussigné à la minute des dictes présentes : Ainsi signé Augustin de Saffray Mézy—H. de Bernière—Goumin—et moy Notaire avec paraphes, signé Auber, Notaire Royal avec paraphe.

La lettre missive et testament ensuite et cydessus ont esté cy dessus registréz au désir de l'ordonnance de Monseigneur de Tracy estant ez liasses du Greffe du Conseil Souverain dattée du quatorziesme avril dernier par le Greffier et secrétaire au dict Conseil soussigné, dont acte, pour servir ce qu'il appartiendra.

(Signé) Pouvret, avec paraphe.

L'HONORABLE PIERRE-AMABLE DE BONNE

Pierre-Amable de Bonne naquit à Montréal le 25 novembre 1758 du mariage de Louis de Bonne de Misèle, chevalier, capitaine au régiment de Condé, et de Marie-Louise Prudhomme. Le gouverneur de La Jonquière était son grand-oncle.

Son père fut tué par une bombe pendant le siège de Québec en 1759. (1) Madame de Bonne se remaria, en 1770, à Joseph-Dominique-Emmanuel LeMoynes de Longueuil. C'est lui qui protégea le jeune orphelin.

Pierre-Amable de Bonne termina ses études au séminaire de Québec en 1776.

Le 24 janvier 1780, il présentait une pétition au gouverneur Haldimand le priant de lui accorder une licence d'avocat. (2) Haldimand se rendit à sa demande le 14 mars 1780.

Le 29 décembre 1791, M. J.-F. Cugnet, secrétaire français et traducteur du gouverneur et du Conseil du Bas-Canada, alors malade, demanda au gouverneur et au Conseil de nommer M. de Bonne son assistant. Ce dernier agit comme tel pendant quelque temps.

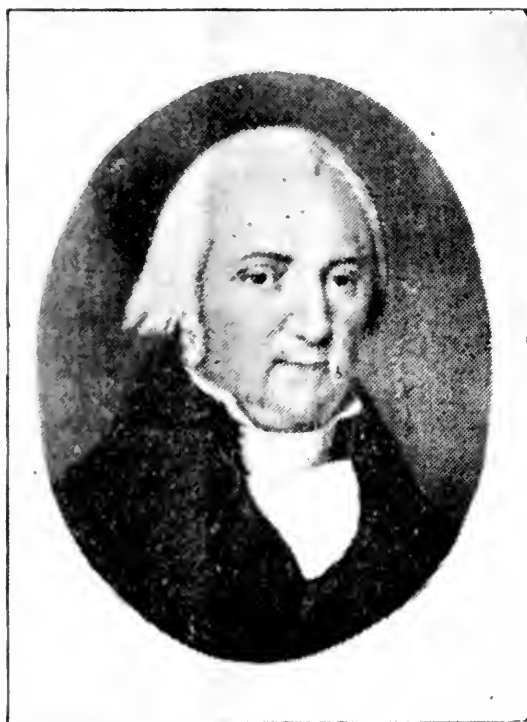
M. de Bonne fut député de York de 1792 à 1796, puis de Trois-Rivières de 1796 à 1804, et enfin de Québec (comté) de 1804 à 1810. (3)

Le 8 février 1794, M. de Bonne recevait sa nomination de juge des Plaidoyers Communs (Common Pleas). Le 16 décembre de la même année, il était nommé juge de la Cour du Banc du Roi pour le Bas-

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VI, p. 277.

(2) M. J.-Edmond Roy a publié cette pétition dans son *Histoire du notariat au Canada*, vol. II, p. 125.

(3) Joseph Desjardins, *Guide parlementaire historique*, pp. 136, 141, 143.



LION. PIERRE-AMABLE DE BONNE

Canada. Enfin, treize jours plus tard, le 29 décembre, il était appelé au Conseil exécutif.

M. de Bonne porta l'hermine jusqu'au 21 mai 1812, où il donna sa démission.

Il mourut à Beauport le 6 septembre 1816

M. de Bonne fut à la Chambre d'Assemblée le chef du parti du Château ou du gouverneur Craig. Le parti canadien, pour se débarrasser de lui, présenta une loi qui excluait les juges de la Chambre d'Assemblée. Le Conseil législatif amenda cette loi en décidant qu'elle ne deviendrait exécutoire qu'au parlement prochain. La Chambre d'Assemblée, n'écoulant que son ressentiment, déclara par un simple vote le siège du juge de Bonne vacant. Le gouverneur Craig saisit cette occasion pour proroger le Parlement.

La biographie détaillée de M. de Bonne, remarque Ignotus, est à écrire et ferait un volume intéressant et instructif. Qui pourrait entreprendre cette tâche avec plus de compétence que Ignotus lui-même ?

P. G. R.

PROTONOTAIRES DU DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

Louis-Gustave de Lorimier	6 mars 1858
Louis-Gustave de Lorimier	}18 octobre 1870
Pierre Boucher de LaBruère		
Louis-Gustave de Lorimier	}23 juin 1875
Joseph Roy		
Joseph Roy	}10 juillet 1879
Théodore-Siméon Richer		
Joseph Roy	}9 septembre 1889
Henri-Albany Beauregard		

P. G. R.

RÉPONSES

Monsieur François de Mornay, troisième évêque de Québec. (IX, XI, 379.)—Les Mornay sont d'une ancienne et illustre maison originaire du Berry. On retrace leur source à Philippe, seigneur de Mornay, en Berry, qui fut un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Fontmorigny, en 1151, lorsque saint Bernard y mit des religieux de son Ordre, en la place de ceux de saint Benoît.

La filiation suivie de cette famille commence dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome VI, page 729, et suivantes. Guillaume de Mornay, chevalier, qui vivait en 1262, y commence la lignée.

Françoise du Bec apporta à son mari, Jacques de Mornay, neuvième degré au tronc de l'arbre généalogique, la terre du Plessis-Marly, don de madame Jeanne de Beauvilliers, sa tante. Voilà comment le titre de du Plessis arriva dans la famille, mais l'évêque de Québec appartenait alors à un autre rameau des Mornay et ne pouvait prétendre qu'à un petit consanguinité avec les seigneurs du Plessis-Marly.

Les Mornay ne se sont jamais paré du titre de cette terre du Plessis pour s'en former un nom composé comme les Mornay-Montchevreuil, par exemple, et c'est donc à tort que quelques-uns de nos historiens disent que l'évêque de Québec était un Duplessis de Mornay. On aurait pu écrire : *patric des Mornay, seigneurs du Plessis-Marly, etc., etc.*

La famille de monsieur François de Mornay avait titre : seigneurs du Mesnil-Théribus, et elle était issue d'un autre rameau de l'arbre familial : celui des Mornay, seigneurs de Montchevreuil.

Jean de Mornay, (VIIe degré en l'arbre généalogique) eut un fils : Guillaume, (VIIIe) qui fonda la

branche des marquis de Mornay-Montchevreuil (1), dont le petit-fils René (Xe) eut Jacques (XIe) qui fonda la maison des Mornay, seigneurs du Mesnil-Théribus.

Charles de Mornay (XIIe) seigneur du Mesnil-Théribus fut le père de l'évêque de Québec. Il devint capitaine de cavalerie. A la bataille de Rocroi en 1643, il eut la jambe fracassée, ce qui le mit hors d'état de continuer son service.

Il avait épousé le 3 juillet 1652, Anne de Quesnel, fille d'Henri, seigneur de Ponchon et de Framerville, et de Charlotte de Bigant. Leurs enfants furent :

1° Charles, mort sans postérité, étant sous-brigadier aux mousquetaires du roi de la première compagnie.

2° Henri, qui continue la lignée. (Cependant cette branche s'éteignit en son fils Armand).

3° François, capitaine, puis major du régiment de Nivernois, etc.

4° Louis-François, évêque de Québec, né en 1663.

5° Jacques.

6° Marie.

7° Anne,

8° Madeleine, } religieuses

9° Françoise, }

10° Henriette, }

Louis-François, qui se retira aux Capucins en 1682 fut nommé coadjuteur de Québec en 1713. Sacré évêque d'Euménie *in partibus* le 22 avril 1714, devint évêque de Québec par la mort de Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier. Il se démit de son évêché, et a été pourvu au mois de décembre 1733, du prieuré d'Arbois, Ordre de Cîteaux, diocèse de Besan-

(1) La seule subsistante des Mornay, et représentée actuellement à Paris par M. le marquis de Mornay-Montchevreuil, 70, rue de Ponthieu, 8e arrondissement.

çon. Il eut le malheur d'être écrasé par un carrosse, dans la rue St-Honoré, à Paris, le 28 novembre 1741, en la traversant pour rentrer aux Capucins, où il demeurerait, et est mort sur le champ, âgé de soixante-dix-huit ans.

Armoiries de la famille : *Barré d'argent et de gueules de huit pièces, au lion morué de sable, couronné d'or, brochant sur le tout.*

RÉGIS ROY

Les sorciers de l'île d'Orléans. (IX, II, 922.) — Dès les commencements du dix-huitième siècle on donnait le surnom de sorciers aux habitants de l'île d'Orléans. Pour quelle raison ? Voyons ce qu'en disent les historiens de l'ancienne île de Bacchus :

“ Le dimanche, vingt-deux (septembre 1720), écrit le R. P. Charlevoix, nous étions mouillés par le travers de l'île d'Orléans, où nous allâmes nous promener en attendant le retour de la marée. Je trouvai ce pays beau, les terres bonnes et les habitants assez à leur aise. Ils ont la réputation d'être un peu sorciers, et on s'adresse, dit-on, à eux, pour savoir l'avenir, ou ce qui se passe dans les lieux éloignés. Par exemple, si les navires de France tardent un peu trop, on les consulte pour en avoir des nouvelles, et on assure qu'ils ont quelque fois répondu assez juste. C'est-à-dire qu'ayant deviné une ou deux fois, et ayant fait accroire, pour se divertir, qu'ils parlaient de science certaine, on s'est imaginé qu'ils avaient consulté le diable.” (1)

M. Hubert LaRue donne trois raisons pour expliquer ce surnom d'île des Sorciers. Il ne reste que l'embarras du choix.

“ Un nombre vraiment prodigieux de sources d'eau

(1) *Journal d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale*, tome troisième, page 68.

vive se rencontre dans l'île, et l'eau qu'elles fournissent est incomparable, sous le double rapport de la pureté et de la fraîcheur. Il s'ensuivrait donc que du mot *source* on aurait fait le mot *sourciers*, d'où par corruption, *sorciers*."

Avouons, avec M. LaRue d'ailleurs, que cette explication est pas mal à l'eau claire. Voyons sa deuxième raison :

"Environnés d'eau de toutes parts, ne pouvant communiquer avec la ville ou avec les paroisses voisines que par le moyen de canots ou de chaloupes, les habitants de l'île ont toujours été marins, comme ils le sont aujourd'hui ; pour eux, c'est affaire de nécessité. Or, il fut un temps où le spacieux port de Québec ne s'enorgueillissait pas, comme aujourd'hui, de compter ses navires par centaines et par milliers ; une voile dans le cours de l'année, parfois deux, et c'était tout. Il fut un temps encore où, de l'arrivée de ce seul navire, dépendait l'existence de la colonie entière, et on peut juger avec quelle impatience toute fébrile, on en attendait le signalement. Dans cette cruelle perplexité, on s'adressait donc tout naturellement aux gens de l'île, les plus expérimentés en fait de navigation, pour apprendre d'eux le jour approximatif de l'arrivée du bâtiment tant désiré. Ces derniers, fiers de l'importance qu'on voulait bien attacher à leurs présages, ne se faisaient pas prier longtemps pour donner une réponse quelconque ; et comme parfois l'événement vint, fort à propos, confirmer leurs prédictions, il s'ensuivit tout naturellement qu'on leur décerna le glorieux surnom de *sorciers*."

La troisième maintenant :

"Autrefois la pêche à l'anguille était des plus abondantes sur nos côtes. Or, à cause du flux et du reflux de la marée, dont l'heure varie de jour en jour, il arri-

vaît bien souvent que nos gens allaient faire la visite de leur pêches au beau milieu de la nuit. Pour ce, on se rendait en grand nombre sur la grève, chacun portant à la main, pour s'éclairer dans sa marche et dans ses opérations, un falot de sapin enflammé. Assurément, c'était un spectacle tout-à-fait curieux et féerique que de voir surgir à peu près au même instant, et à une heure assez avancée de la nuit, tous ces feux, allant, venant, se croisant les uns les autres, parfois se réunissant, pour s'éloigner et s'éparpiller encore. Les gens de la côte du Sud ne tardèrent pas à voir du merveilleux et du surnaturel dans la présence de tous ces feux qui venaient ainsi sur la grève, et à une heure aussi indue, danser une ronde infernale sans doute. Bientôt ils s'en effrayèrent, bientôt même ils n'osèrent plus sortir de leurs maisons après une certaine heure de la soirée. Bref, il n'y eut plus moyen d'entretenir aucun doute à cet égard, et nos insulaires furent déclarés à l'unanimité possédés du mauvais esprit, coureurs de loup-garous, feux-toilets, sorciers, etc., etc. C'était un moyen de se reliaasser dans l'esprit de ces braves gens ; il va sans dire que les gens de l'île ne furent pas assez sots que d'aller les désabuser." (1)

M. L.-P. Turcotte croit que ce sont ces deux dernières raisons qui ont surtout contribué à procurer le titre d'île des Sorciers à l'île d'Orléans. (2)

M. l'abbé L.-E. Bois est, lui aussi, d'opinion que les feux que l'on voyait courir sur les rivages de l'île d'Orléans, à certaines heures de la nuit, et qui n'étaient rien, autre chose que les flambeaux dont les insu-

(1) Voyage autour de l'île d'Orléans— *Sources Canadiennes* nos. 1861, p. 142.

(2) *Histoire de l'île d'Orléans*, p. 12

lares se servaient pour visiter leurs pêcheries, ont donné lieu à ces suppositions bizarres, que l'on aurait pu tout aussi bien appliquer aux cultivateurs de Saint-Vallier, de l'Ange-Gardien, du nord et du sud, puisqu'eux aussi faisaient le tour de leurs pêches la nuit avec des lumières du même genre.

Peut-être aussi, ajoute le savant abbé, que l'ère de prospérité que l'on voyait régner dans les habitations des cultivateurs de l'île d'Orléans, portait-il à attribuer aux procédés magiques plutôt qu'à un travail intelligent et assidu, les heureux résultats d'un mode de culture plus suivi et mieux soigné. Quoiqu'il en soit, il ne se rencontre plus personne qui croie aux pratiques de la magie chez ces insulaires, malgré qu'il y en ait plus d'un, peut-être, qui jalouse leur bonheur, le calme de leur existence et la paix de leurs foyers." (1)

Un Iroquois brûlé vif à Québec. (IX, IX, 969.)—Au mois de février 1692, le gouverneur de Frontenac donna au capitaine Dorvilliers le commandement d'un parti de 120 Français et de 205 Sauvages pour aller attaquer les Iroquois dans leur pays. Après trois jours de marche, M. Dorvilliers fut obligé de revenir sur ses pas, une chaudière d'eau bouillante lui ayant tombé sur les pieds. Il donna le commandement à M. de Beaucour, capitaine réformé. Près de l'île de Tonihata dans la direction de Cataracoui, le parti tomba sur 50 Iroquois. 24 furent tués et 16 furent faits prisonniers. Les 10 autres s'échappèrent. M. de Beaucour s'en revint triomphant à Québec avec ses prisonniers.

M. de Frontenac irrité des déprédations continuel-

(1) *L'île d'Orléans*, p. 7.

les des Iroquois et voulant d'ailleurs intimider ces féroces guerriers par un exemple rigoureux condamna deux des prisonniers à être brûlés vifs.

Pareille exécution ne s'était pas encore vue à Québec et on peut croire que la population supplia le gouverneur de lui épargner un tel spectacle. Mais il ne se laissa pas fléchir. Les deux Iroquois furent instruits des mystères de notre religion par les Jésuites et reçurent le baptême. L'un d'eux cependant évita le supplice en se donnant la mort avec un couteau qu'il trouva dans sa prison.

Le baron de Lallouette raconte ainsi le supplice de son malheureux compagnon :

« Quelques jeunes Hurons de Lorette âgés de quatorze à quinze ans, vinrent prendre l'autre, et l'amènèrent sur le Cap au Diamant où ils avaient eu la précaution de faire un grand amas de bois. Il courut à la mort avec plus d'indifférence que Socrate n'aurait fait, s'il se fut trouvé en pareil cas. Pendant le supplice, il ne cessa de chanter qu'il était guerrier, brave et intrépide, que le genre de mort le plus cruel ne pourrait jamais ébranler son courage, qu'il n'y aurait point de tourments capables de lui arracher un cri, que son camarade avait été un poltron de s'être tué lui-même par crainte des tourments, et qu'enfin s'il était brûlé, il avait la consolation d'avoir fait le même traitement à plusieurs Français et Hurons. Tout ce qu'il disait était vrai, surtout à l'égard de son courage et de sa fermeté, car je puis vous jurer avec toute vérité qu'il ne jeta ni larmes, ni soupirs : au contraire, pendant qu'il souffrait les plus horribles tourments qu'on puisse inventer, et qui durèrent environ l'espace de trois heures, il ne cessa pas un moment de chanter. On lui tint plus d'un quart (d'heure) la plante des pieds de

vant deux grosses pierres toutes rouges ; on lui fuma le bout des doigts avec des pipes allumées, et on lui tenait ces pipes contre la main sans qu'il la retirât ; on lui coupa les jointures les unes après les autres ; on lui tordit les nerfs des jambes et des bras avec une petite verge de fer, et cela d'une manière inexprimable, et qui devait lui causer les plus affreuses douleurs. Enfin, après lui avoir fait souffrir tout ce qu'on peut imaginer de plus horrible, pour comble de cruauté, ces bourreaux lui découvrirent le crâne, et ils auraient fait tomber peu à peu du sable brûlant si un esclave des Hurons de Lorette n'était survenu fort à propos pour lui décharger sur la tête un grand coup de massue dont il expira. Cela se faisait par ordre de madame l'intendante, (1) qui eut la compassion d'abréger par là les tourments de ce malheureux. Au reste, toutes ces vives et âpres douleurs ne furent point capables d'interrompre la musique de notre homme, et l'on m'a assuré qu'il chanta jusqu'au dernier moment. Je dis que l'on m'a assuré, car je n'assistai qu'au commencement de la pièce, et les seuls préludes de cette tragédie me firent tant d'horreur que je n'en pus soutenir la vue jusqu'au dénouement."

Le chevalier de Montalembert. (IX, VII, 953.)

—Le chevalier de Montalembert entra, en 1731, comme cadet dans la compagnie des gentilshommes de Metz. Deux ans plus tard, cette compagnie ayant été supprimée, il fut placé lieutenant dans le bataillon de Jossieran, milice lyonnaise. L'année suivante, il passait en Italie, en qualité de lieutenant en second, dans

(1) Madame Bochart de Champigny avait fait sans succès toutes les démarches possibles auprès de M. de Frontenac pour empêcher cet horrible supplice.

le régiment de Saint-Simon. En 1736, il devenait lieutenant en pied, puis, en 1744, capitaine dans le même régiment. En 1746, il donnait sa démission pour prendre une compagnie de milice dans le bataillon de Fontenay-le-Comte qui fut destinée à la campagne du duc d'Anville. C'est en 1750, qu'il fut nommé capitaine aux troupes de l'île Royale.

C'est là qu'il épousa Mlle Chassin de Thiéry, fille d'un capitaine de la colonie. Dans une lettre de M. des Bourbes à M. de Surlaville, nous trouvons de curieux détails sur ce mariage. « Le bruit court qu'elle ne l'aime pas, écrit M. des Bourbes. Hier, ils dînèrent chez M. Drucourt : son épouse pleura pendant tout le repas : elle eut une contenance très déplacée et qu'on aurait à peine passée à une fille de dix ans. L'on m'a assuré qu'au sortir de chez notre gouverneur, Montalembert voulut donner la main à son épouse, et qu'elle le refusa d'un air de mépris. Elle se leva à trois heures du matin, la première nuit de ses noccs : on la vit, à cette heure, appuyée sur sa fenêtre et pleurant à chaudes larmes. L'on croit qu'elle aurait eu plus de goût pour un capitaine de *Boutéjoupo* appelé Desuaille, que pour Montalembert, dont les bonnes façons pourrout la gagner. » (1)

Le pauvre Montalembert ne put ramener son épouse à de meilleurs sentiments à son égard. Le 15 mai 1757, M. Joubert, officier à Louisbourg, annonçait à M. de Surlaville la fin de ce mariage mal assorti.

« C'est avec bien de la peine que je vous apprends la triste destinée du pauvre Montalembert. Depuis un mois, l'on ne sait ce qu'il est devenu : l'on l'a cherché partout, fait battre les bois de Miré par des détache-

(1) Du Boeuf de Beaumont, *Les derniers jours de l'Acadie*, p. 149.

ments et des Sauvages, sans que l'on ait pu trouver aucun vestige de lui. Il partit de chez Mme Thiéry, où il restait depuis quelque temps, un mercredi, avec son fusil. Il prit la route du chemin de Miré. L'on ne sait où il a couché la nuit du mercredi au jeudi. Celle du jeudi au vendredi, il coucha à l'habitation de sa belle mère, sur le chemin de Miré, à une lieue et demi de Louisbourg, il en partit le matin. Depuis ce temps personne ne l'a vu. Depuis plusieurs mois, il n'était plus reconnaissable, par les chagrins que lui donnait sa femme, qui non contente de le maltraiter de bien des manières, entretenait avec un officier de terre une galanterie presque publique. Cette malheureuse l'a ruiné ; Montalembert, avant de se marier, avait mieux de deux cent cinquante louis ; il paraît aujourd'hui qu'il doit environ neuf mille livres. Sa belle-mère, qui n'ignorait pas ce dérangement, bien loin d'y mettre ordre, lorsqu'ils sont venus rester avec elle, ne pouvant plus tenir maison, disait à Montalembert, lorsqu'il se plaignait : “ Rendez-vous justice, Montalembert, vous n'êtes plus jeune, vous n'êtes pas de figure à captiver une jeune personne.”

Voilà la consolation qu'il recevait de cette femme d'esprit qui l'a laissé abandonné à lui-même pendant trois jours sans parler à personne de son absence. Lorsqu'ils l'ont cru perdu, ils ont envoyé M. Trion savoir s'il ne serait point à l'habitation de M. Raymond. Trion ne l'ayant pas trouvé, le dit à M. La Pilète qui fut le dire au gouverneur. Tout le monde est indigné de la conduite de cette maison ; il y a de la cruauté et de la barbarie dans la conduite de ces femmes-là. Il était si fort amoureux de cette femme, tout infidèle qu'elle lui était, qu'il n'a jamais eu la force de s'en séparer. S'il m'avait cru, il ne serait point péri ; je fis tout ce que je pus pour le détourner

de ce mariage ; il n'écouta que sa passion et les beaux discours de sa belle-mère." (1)

La famille du chevalier de Montalembert était originaire de Guyenne. Son nom patronymique était Trion ; le nom de Montalembert lui était venu par alliance.

Le " Courrier de Saint-Hyacinthe ". (III, XII, 375.)—Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* fut fondé par un français du nom de P.-J. Guité en 1853. En 1860, lors de la visite du prince de Galles à Saint-Hyacinthe, un des écrivains du jour ayant fait sur son compte des remarques désagréables et on pourrait même dire déplacées, les hommes politiques crurent devoir faire une assemblée publique pour désavouer ces remarques et regretter l'incident. Cette conduite déplut au propriétaire qui songea à vendre son établissement.

Louis Delorme en prit la propriété qu'il garda jusqu'en mars 1861.

A cette date, M. Delorme vendit le *Courrier de Saint-Hyacinthe* à Moïse Demers qui prêtait son nom à une compagnie formée de quelques citoyens de Saint-Hyacinthe. C'est alors que Camille Lussier vint de Montréal à Saint-Hyacinthe pour prendre la direction du journal qu'il garda pendant un grand nombre d'années.

Le 6 décembre 1862, Isidore Lussier, Camille Lussier et Norbert Lussier, trois frères, s'en déclaraient les propriétaires-éditeurs, avec Honoré Mercier comme rédacteur.

Le 29 avril 1864, Norbert Lussier laissait ses frères Isidore et Camille seuls propriétaires avec encore Honoré Mercier comme rédacteur.

Le 12 septembre 1865, Camille Lussier se déclarait

(1) Du Boey de Beaumont, *Les derniers jours de l'Académie*, p. 214.

seul propriétaire du *Courrier de Saint-Hyacinthe* avec L.-G. Gladu comme rédacteur.

Le 21 mai 1866, Camille Lussier se déclarait encore seul propriétaire, et la rédaction se faisait par un comité de collaboration, dont M. Paul de Cazes était le secrétaire. M. de Cazes, qui était le beau-frère de feu l'hon. M. Mercier, est aujourd'hui le secrétaire du département de l'instruction publique.

Le 28 septembre 1866, Camille Lussier déclarait que le comité de collaboration n'existait plus et le 3 février 1871 il était de plus déclaré que le *Courrier* serait publié à deux éditions, une trois fois la semaine et l'autre une fois.

Le 31 mai 1875, Camille Lussier déclarait qu'il avait cessé d'être le propriétaire imprimeur et éditeur du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, et le 1er juin de la même année M. P. Boucher de LaBruère, Louis Tellier et Samuel Adam s'en déclaraient les propriétaires. Deux de ces messieurs vivent encore ; M. Adam est mort shérif de Saint-Hyacinthe il y a quelques années.

Le 2 février 1876, une compagnie se formait sous le nom de " La Compagnie d'imprimerie de Saint Hyacinthe " et obtenait des lettres patentes le 21 septembre avec P. E. Roy, de Saint-Pie, Rémi Raymond, Boucher de LaBruère, Camille Lussier, L. S. Adam, Louis Tellier et Hubert Lippé comme directeurs.

Le 16 novembre 1877, la Compagnie ayant fait faillite, l'établissement du *Courrier de Saint-Hyacinthe* fut vendu et acheté par M. Boucher de LaBruère.

Le 19 avril 1895, Louis Lussier, Louis-Aimé Gendron et Montarville de LaBruère se déclarent propriétaires et éditeurs du *Courrier* pour chacun un tiers.

Le 21 février 1901, M. Montarville de LaBruère se déclare seul propriétaire-éditeur.

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* est aujourd'hui publié par M. J. de L. Taché. J. R.

QUESTIONS

990—Dit le *Journal des Jésuites*, à la date de août 1656 :

“ Par ces nouvelles ayant appris les nouvelles de la mort de M. de Montmagny le Conseiller, frère de M. le gouverneur, on dit une grande messe de requiem le lendemain.”

Pouvez-vous me donner des renseignements sur la carrière de ce M. de Montmagny ? XXX

991—On désigne souvent l'université de Lennoxville sous le nom de *Bishop University*. Pour quelle raison ? Un Bishop quelconque a-t-il été mêlé à la fondation de cette université ? SUERB.

992—Je lis dans *Autrefois et aujourd'hui*, au sujet de M. Chs de Lanandière : “ En 1770, il accompagna, à Londres, Carleton qui s’y rendait pour obtenir certaines réformes. On le nomma surintendant des eaux et forêts : il allait être créé baronnet, mais un titre plus noble, celui de catholique l’en empêcha.” Depuis quand les catholiques peuvent-ils accepter le titre de baronnet ? ANGL.

993—Lord Metcalf, gouverneur-général du Canada, a-t-il laissé des descendants ? Où est-il mort ? F. B.

994—A-t-on pu identifier l'ermite qui, dans les dernières années de la domination française, se retira dans l'île Saint-Barnabé, près de Rimouski, et y mourut ? Rto.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs. midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

A VENDRE

La Vérité (collection complète) ; *l'Opinion publique*
(collection complète) ; *Le Monde Illustré* (collection
complète) ; *Canada, an Encyclopædia of the Country*,
par Castelli Hopkins, 6 vols ; *Oeuvres de Parkman*, 16
vols. Excellentes conditions.

ON DEMANDE

Invasion du Canada, par Verreau ; *Echange des
prisonniers aux Cèdres*, par Ethier, *Centenaire de l'in-
vasion du Canada*, par Turcotte ; *Les Canadiens du
Michigan*, par Saint-Pierre.

S'adresser au

Bulletin des Recherches Historiques, Lévis.

VIENT DE PARAÎTRE :

La famille D'Estimauville de Beaumouchel

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles de Lamou-
dière, Rolland, Grey, Terroux, Woodcock, Duchesnay,
Buis, LeMoine, Pagé, Tache, Clément, Chassé, DesRo-
siers, Hudon, Pouliot, Venner, Harquail, Tremblay, Hamel,
Évanturel, Hudlet, Desty, etc., etc.

TIRAGE : 100 EXEMPLAIRES

PRIX 80 50

S'adresser à l'auteur, 32½, rue Wolfe, Lévis.

VOL. 10

FÉVRIER 1904

N° 2

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet
Is mihi non civis sed peregrinus erit

COLO.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de février : Pierre-Paul Osmakhirhine (Masta), L'abbé J.-A. Maurault ; Protonotaires du district de Beauce, P. G. R. ; Le duc de Richmond ; Particularités de la maladie et de la mort du duc de Richmond, par un officier de son état-major ; Le greffe de Jean-Cusson, F.-L. Desaulniers ; Autrefois et aujourd'hui ; L'hon. Jean-Roch Rolland ; Le père Jogues et les Hollandais, N.-E. Dionne ; Questions, etc., etc.

Gravure : L'honorable Jean-Roch Rolland.

On peut se procurer gratuitement une livraison specimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

Les abonnés des *Recherches Historiques* voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1903 est maintenant dû.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Livre d'or du clergé canadien par Horace Têtu—Québec—1903. Prix : \$0.15. S'adresser à l'auteur, à Québec.

La ligue de l'enseignement—Histoire d'une conspiration maçonnique à Montréal, par Henri Bernard—S'adresser à l'auteur, Notre-Dame des Neiges-Ouest, P. Q.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

FÉVRIER 1904

No 2

PIERRE-PAUL OSUNKHIRHINE (1)
(MASTA)

Avant 1830, un jeune Abénakis de Saint-François-du-Lac, du nom de Pierre-Paul Osunkhirhine, (2) si connu depuis sous le nom de Masta, alla passer quelques années aux Etats-Unis. Il y entra dans une école protestante, et embrassa bientôt les erreurs du protestantisme. Vers 1830, il revint dans son village, avec le titre de ministre de l'Évangile, et commença à répandre parmi ses frères les erreurs dont il était imbu.

Les Sauvages repossèrent d'abord avec horreur ces prédications. Car les Abénakis avaient toujours eu le protestantisme en horreur. C'est surtout leur attachement à leur foi qui les éloignait des Anglais et les liait fortement aux Français. Ils n'ont jamais consenti à se séparer de ceux qui leur avaient enseigné à prier.

Mais la curiosité, ordinairement si grande chez les Sauvages, entraîna quelques-uns. C'était chose si nouvelle pour eux d'entendre parler, en leur langue, sur

(1) VII, III, 786.

(2) Celui qui marche trop en avant. Cette expression "Osunkhirhine" s'emploie le plus ordinairement pour désigner un oiseau qui se sépare d'une bande et vole plus rapidement que les autres.

des sujets religieux, qu'ils allaient quelque fois écouter les lectures que le prétendu ministre faisait d'une maison à l'autre.

A cette époque, le missionnaire, M. J.-M. Bellanger, ne parlait pas l'abénaquis. Le dernier missionnaire, parlant cette langue, avait été le P. Germain, parti de Saint-François, en 1779. Ainsi, depuis plus de cinquante ans, les Abénaquis du Canada n'avaient pas entendu un prêtre parler leur langue. En outre, le missionnaire résidait alors à l'église de Saint-François, située à trois milles de la mission, et n'allait visiter ses Sauvages qu'une fois chaque semaine. Masta avait donc deux avantages sur le missionnaire : la résidence et la langue. C'est ce qui causa le malheur des Sauvages. Le missionnaire ne manqua pas d'activité pour conserver leur foi ; mais l'apostat, profitant des absences du prêtre pour leur raconter mille histoires fabuleuses et absurdes contre les catholiques, réussit à en pervertir quelques-uns.

M. Bellenger, informé de ce qui se passait à la mission, réprimanda fortement le nouveau prédicant, et défendit aux Sauvages de l'écouter. Cependant, l'apostat n'en continua pas moins son ouvrage secrètement.

Bientôt, Osmokhirhine demanda en mariage la fille du grand chef, Simon Obomsawm. Celui-ci repoussa cette demande avec horreur, disant qu'il ne donnerait jamais sa fille à un protestant. Contrarié par ce refus, Masta résolut de faire mine d'abjurer ses erreurs, afin d'obtenir le consentement du Chef. Le missionnaire se laissa tromper par les promesses de cet hypocrite, et crut que son apparente soumission annonçait une véritable conversion. Il reçut donc son abjuration, puis bientôt, il bénit son mariage avec la fille du chef. Mais aussitôt après, l'apostat prouva que ses démarches

n'avaient été que de l'hypocrisie : car il recommença ses prédications.

Cependant, il fallait gagner sa subsistance ; c'était pour lui l'unique chose nécessaire. Or, ses prédications ne lui donnaient pas de pain. Il fallut donc songer à une autre spéculation.

Le gouvernement accordait alors une petite allocation pour une école chez les Abénakis. Masta résolut de demander la place d'instituteur de cette école. Mais, pour l'obtenir, il lui fallait une recommandation du missionnaire, ce qu'il ne pouvait avoir sans faire encore mine d'être catholique. C'est ce qu'il fit. Voilà donc notre apostat redevenu catholique une seconde fois. Et, cette fois, il montre toutes les apparences de la plus grande sincérité, et se soumet volontiers à toutes les épreuves exigées. Bientôt, le missionnaire annonce avec la plus grande satisfaction à l'évêque de Québec, Mgr Joseph Signay, que son Masta est un fervent catholique.

Le nouveau converti obtint facilement la place qu'il désirait. Dès qu'il fut instituteur, il recommença à semer ses erreurs, surtout parmi les enfants ; mais il le faisait secrètement, car il craignait de perdre sa position.

A l'automne de 1833, M. Bellenger ayant été rappelé de Saint-François, Masta crut qu'il serait désormais le seul maître du terrain. Alors, il commença à prêcher ouvertement sa doctrine et à tourmenter sans cesse les Sauvages pour les entraîner dans l'erreur. Bientôt, le petit parti qu'il parvint à se faire prit part à la lutte, et il s'ensuivit des querelles interminables.

Le trouble devint si considérable parmi les Sauvages que M. Luc Aubry, faisant alors les fonctions de missionnaire, et les chefs portèrent plaintes contre Masta, devant lord Aylmer, par une requête, datée

du 21 mai 1834. Les chefs représentaient au gouverneur que leur instituteur causait des troubles et des difficultés dans leur village, qu'il n'avait pas les qualifications requises pour tenir une école, et qu'en conséquence, ils demandaient un autre instituteur.

La réponse à cette requête se fit longtemps attendre. Masta, croyant que le gouvernement approuvait sa conduite, n'en devint que plus audacieux et plus insolent. Il s'introduisait dans les conseils, et insultait publiquement les chefs et le missionnaire. A l'autourne, M. Pierre Béland, qui venait de succéder à M. Aubry, fit de nouvelles représentations contre l'insolent instituteur. Enfin, après sept mois d'attente, les Sauvages virent arriver chez eux, à la fin de décembre, M. James Hughes, surintendant du département indien. Cet officier était chargé de faire une enquête sur la conduite de Masta.

Cette enquête eut lieu le 29 décembre, en présence de tous les Sauvages. Les plaintes portées contre l'instituteur furent maintenues et prouvées. Alors M. Hughes le réprimanda fortement, et le déclara publiquement indigne de tenir une école.

Masta fut comme fondroyé par ce coup inattendu. Cependant, il ne se découragea pas. Il alla aux États-Unis, où il s'adressa aux membres d'une société biblique, leur représentant qu'il avait une forte congrégation en Canada, et qu'il y était persécuté par les catholiques, qui s'efforçaient de lui enlever tous moyens de subsistance. Ces protestants lui accordèrent quelque secours, et l'encouragèrent fortement à persévérer dans son entreprise de perversion.

Masta revint plein de courage, et continua à faire l'école chez les Abénakis. Les Sauvages en furent étonnés et leur étonnement redoubla lorsqu'ils le virent recevoir comme instituteur, en 1835, l'allocation du

gouvernement. Le missionnaire reclama contre cette injustice, et fit connaître au gouvernement que les Sauvages en étaient très mécontents. A la suite de cette seconde plainte, Masta fut enfin destitué, et un nommé McDonald fut choisi pour le remplacer.

Furieux de cette destitution, l'apostat ouvrit une autre école dans le village, disant qu'il n'avait pas besoin de l'allocation du gouvernement, parcequ'il recevrait des secours des protestants des Etats-Unis. Dès lors, il annonça aux Sauvages qu'il allait bâtir, dans leur village, une chapelle protestante, avec l'aide d'une riche société des Etats-Unis.

Cette nouvelle fut un nouveau sujet de querelles parmi les Sauvages. Alors, le missionnaire et les chefs adressèrent une requête au gouverneur Gosford, en date du 19 décembre 1835, demandant du secours pour s'opposer à l'exécution du projet de Masta. Voici ce que les Sauvages exposaient au gouverneur :

“ Que par acte de concession, en date du 13 août 1700, passé devant Mre Adhémar et son confrère, notaire, dame Marguerite Hertel, veuve Jean Crevier, concéda et accorda à la nation abénakise une demi-lieue de terre de front, laquelle est plus amplement désignée dans le dit acte, dont vos suppliants soumettent une copie à Votre Excellence.

“ Qu'une des clauses du dit acte est conçue dans les termes suivants : “ Pour en jouir (de la dite demi-lieue) par les dits Sauvages pendant tout le temps que la mission que les Pères Jésuites y vont établir pour les dits Sauvages y subsistera, et la dite mission cessante, la dite demi-lieue présentement concédée, en l'état que les terres seront alors, retournera à la dite dame Crevier ès dit nom et au dit sieur son fils ou à leurs héritiers ou ayant cause.”

“ Que le nommé Pierre-Paul Osunkhirhine, connu

sous le nom de Masta, sauvage abénaquis du village de Saint-François, qui professe une croyance religieuse étrangère à celle des autres Sauvages du village, voudrait faire ériger une chapelle pour les personnes de sa croyance, sur la dite demi-liene de terre. Mais vos suppliants prient qu'il leur soit permis d'exposer très-humblement que si cet individu réussissait à faire ériger la chapelle en question, malgré l'opposition des chefs de la nation, la mission, telle qu'établie en conformité à l'acte précité, cesserait d'exister, et la dite demi-liene de terre accordée, comme vos suppliants ont l'honneur de l'exposer, ainsi que d'autres terres qui ont été accordées aux dits sauvages Abénaquis, retourneraient aux seigneurs de Saint-François, représentant la dite dame Hertel, veuve Jean Crevier.

“ C'est pourquoi, vos suppliants prient qu'il plaise à Votre Excellence de défendre les droits de la dite nation abénaquise contre toute innovation que voudrait faire le dit Pierre-Paul Osunkhirhine, alias Masta, dans la mission du village de Saint-François, de vouloir bien donner à la dite nation un avocat ou procureur, afin de lui fournir les moyens de conserver la propriété des dites terres qu'elle se trouverait exposée à perdre, d'après les conditions mentionnées et portées dans ses titres de propriété, et autoriser le dit procureur à faire tout ce que le cas exige pour la conservation des droits de la dite nation.”

Quelques mois après la réception de cette requête le gouverneur défendit à Masta de bâtir sa chapelle, et lui enjoignit de ne pas troubler la paix dans le village. Masta ne fit aucun cas de ces ordres, et poussa l'insolence jusqu'à dire qu'il ne craignait pas le gouverneur, et que les ministres protestants sauraient bien l'arrêter.

Il persévéra donc dans son projet de construction.

Vers 1833, il s'adressa aux membres d'une société biblique aux Etats-Unis, pour obtenir des secours pour cette fin. Ces protestants lui répondirent qu'avant de lui accorder ces secours, ils désiraient connaître le nombre de ses coréligionnaires à Saint-François. Cette demande l'embarrassa un peu, car il n'y avait alors qu'une dizaine de Sauvages qui avaient embrassé ses erreurs. Cependant, il trouva bien vite le moyen de sortir de cet embarras.

Le seigneur Würtele, de Saint-David, menaçait alors les Sauvages de leur enlever une partie de leur seigneurie. Masta fit mine de défendre les droits des derniers. Un jour, il se présenta à eux avec une requête, adressée au gouvernement, qui demandait protection contre les prétentions du seigneur Würtele. Il leur en fit la lecture, et demanda leurs signatures. Pendant que les Sauvages se préparaient à signer cette requête, il lui substitua adroitement un autre papier qu'il fit signer. Ce dernier papier était une requête, adressée aux membres de la société biblique que nous venons de mentionner, demandant un missionnaire protestant pour les Abénakis. Il obtint, par cette ruse, la signature d'une quarantaine de Sauvages, qui furent considérés comme ses coréligionnaires. On lui accorda alors ce qu'il avait demandé, et de plus, une allocation annuelle comme missionnaire chez les Abénakis.

En 1837, il commença à préparer les matériaux pour la construction de sa chapelle. Alors, Louis Gill, agent des Sauvages, renouvela le 17 mai, la requête des chefs auprès du gouverneur Gosford. Un procureur fut nommé aux Trois-Rivières pour s'occuper de cette affaire. Une action fut intentée contre Masta. Mais tout fut sans résultat satisfaisant. La chapelle

protestante fut construite, malgré l'opposition constante des Sauvages.

En 1840, Mgr Signay nous envoyait dans cette mission, pour étudier la langue abénaquise, et, en 1847, il nous plaçait résidant au milieu des Sauvages. C'est de cette époque que l'apostat a commencé à perdre son influence auprès des Abénaquis (1)

L'ABBÉ J.-A. MAURALT (2)

PROTONOTAIRES DU DISTRICT DE
BEAUCE

Zéphirin Vézina.....	6 mars 1858
Zéphirin Vézina {	
Auguste Chassé {	16 mars 1892
Zéphirin Vézina {	
Louis-Germain-Alfred Legendre {	24 août 1899
Zéphirin Vézina {	
Louis-Urie Talbot {	26 janvier 1901
Louis-Urie Talbot {	
Charles-Ernest Vézina }	11 février 1902

P. G. R.

(1) Le petit nombre (40 environ) de ceux qu'il était parvenu à pervertir se fut divisé en deux camps, il perdit tout contrôle sur eux. Bientôt l'un des partis rejeta l'anglicanisme qu'il lui avait fait embrasser pour se faire admettre dans la secte des *Adventists*. C'est alors (1854) que Masta dit adieu pour toujours aux rives du Saint-François. Il alla en Haut-Canada, où il se livra à la prédication, puis passa aux États-Unis et vint mourir à Port-Huron, dans l'état du Michigan, vers 1866. — P. A. WARYVILLER

2) *Histoire des Abénaquis*, p. 617

LE DUC DE RICHMOND

Charles Lennox, quatrième duc de Richmond, était fils de lord George Lennox, second frère de Charles Lennox, troisième duc de Richmond, et de Louisa Kerr, fille du marquis de Lothian.

Il naquit en 1764. Après avoir fini ses études, il entra au service, dans lequel, par l'influence de son oncle, alors maître-général de l'artillerie, il parvint bientôt au grade de capitaine d'une compagnie dans le régiment des Coldstream Guards qui était commandé par le duc d'York. Par cette promotion il acquit le rang de lieutenant-colonel dans l'armée. En 1795, il fut promu à celui de colonel, et passa ensuite par les grades intermédiaires, jusqu'à ce qu'en 1814 il parvint à celui de général en pied. En 1803, il fut nommé au commandement du 35^e régiment d'infanterie. Il n'eut jamais d'occasion de montrer ses talents militaires ayant toujours été employé dans la vie civile.

Lorsqu'il était dans les Coldstream Guards, il s'éleva entre lui et le duc d'York une dispute dans laquelle ce dernier lui reprocha d'avoir laissé dire en sa présence des paroles qu'aucun gentilhomme n'aurait souffert. Le colonel Lennox pria le duc d'York de lui dire quelles étaient ces paroles ; mais c'était à la parade, le duc lui ordonna d'aller à son poste. La parade finie, il fit venir le colonel Lennox, et lui dit qu'il ne chercherait pas à se prévaloir de sa qualité de prince ni d'officier commandant, mais qu'il était prêt à lui donner la satisfaction d'un gentilhomme. Le colonel Lennox le somma donc de contredire le rapport qui avait été fait ; mais, le duc refusant de le faire, il lui demanda un rendez-vous, qui eut lieu le 25 mai sur la commune de Wimbledon. Lord Rawdon, plus tard

marquis d'Hastings, était le second du duc d'York, et lord Winchelsea était celui du colonel Lennox. Le colonel tira, mais il ne fit que raser les cheveux du duc : ce dernier ne voulut point tirer. Il régnait alors beaucoup d'animosité, et un M. Swift, avocat irlandais, publia une brochure dans laquelle il attaquait la réputation du colonel Lennox ; celui-ci demanda satisfaction à M. Swift, et il s'ensuivit une rencontre qui eut lieu près d'Uxbridge. Lennox tira le premier par convention et il blessa son adversaire.

Lorsque son père, lord George Lennox, se fut retiré du parlement, il fut élu député de Sussex à la Chambre des Communes. Il soutint toujours Pitt et son parti.

A la mort de son père, il devint héritier présomptif de son oncle, le troisième duc de Richmond.

En 1793, il épousait Charlotte Gordon, fille du duc de Gordon, et il en eut une nombreuse famille.

A la mort de son oncle, il succéda au duché et à un revenu clair et net de 18000 louis par an. On peut dire qu'il succéda à trois titres : duc de Richmond en Angleterre, de Lennox en Ecosse, et d'Aubigny en France.

Pour récompenser son attachement au ministère de Pitt, il fut nommé en 1808, vice-roi d'Irlande, poste qu'il occupa près de six ans. Ses talents sociables le firent beaucoup aimer de la noblesse et du peuple d'Irlande.

Il dépensa tellement qu'à l'expiration de sa vice-royauté, par des motifs de prudence, il dût se retirer à Bruxelles et y vivre économiquement.

En 1818, il fut tiré de sa retraite pour prendre le gouvernement général des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. On lui permit d'amener avec lui comme lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, son gendre, sir Peregrine Maitland.

PARTICULARITES DE LA MALADIE ET DE LA
MORT DU DUC DE RICHMOND, PAR UN
OFFICIER DE SON ETAT-MAJOR (1)

Le duc, le colonel Cockburn, et moi-même, nous laissâmes Kingston le 20 au matin, et voyageant tantôt en voiture, tantôt à cheval, et les trois ou quatre derniers milles à pied, nous arrivâmes à neuf heures du soir à Stone Mills, à trente mille de Kingston. Nous dinâmes à une ferme sur la route, et y demeurâmes plusieurs heures. Le duc ne parut pas fatigué ; il se mit au lit en très bonne santé à ce qu'il paraissait. Le lendemain matin nous nous remîmes en chemin pour Perth. Sa Grâce fit les six premiers milles en calèche et les vingt-deux milles qui restaient à cheval. Le temps étant extrêmement chaud, nous fîmes tous un peu fatigués ; mais le duc ne le fut pas plus que le colonel Cockburn et moi ; il fit un bon diner, fuma un cigare, et se mit au lit à son heure accoutumée. Le matin suivant le duc parut s'être entièrement rétabli de la fatigue de la veille ; il parcourut une partie des établissements pendant trois ou quatre heures. En revenant à la maison, un violent orage nous mouilla entièrement. Le duc refusa un parapluie et se réjouit plutôt de cet accident. Il changea d'habits aussitôt qu'il fut arrivé à l'hôtellerie, et parut être en parfaite santé. Nous dinâmes avec un parti considérable. Sa Grâce se retira vers onze heures, et se coucha bientôt après. Le jour suivant, étant déterminés à rester à Perth, en conséquence de la pluie du 22, nous marchâmes quelques milles pour voir les établissements ; nous dinâmes à l'heure accoutumée, et le duc se retira

(1) Voyez *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. V, p. 112

en bonne santé pour prendre du repos, ayant arrêté qu'on partirait de bonne heure le lendemain matin pour Richmond. Le 24, le duc se plaignit à son serviteur qu'il se sentait indisposé, et qu'une douleur qu'il avait à l'épaule et à la gorge, l'avait empêché de dormir. Nous observâmes qu'il ne mangea pas son déjeuner comme à l'ordinaire ; et sur ce que je lui fis quelque remarque à ce sujet, il me dit qu'il n'avait pas bien dormi, me faisant observer que c'était une chose bien neuve pour lui : ce qu'il dit d'un air enjoué. Il me dit après qu'il ressentait une douleur à l'épaule droite, et je lui conseillai de se la frotter d'esprit de térébentine ; à quoi il consentit. Nous lui proposâmes de rester encore un jour à Perth, mais il ne voulut pas, et nous partîmes vers huit heures pour nous rendre à Beckwith, éloigné de 15 milles. Le duc voyagea à cheval excepté dans quelques endroits par-ci par-là où le chemin était mauvais. Je remarquai cependant qu'il n'était pas bien et lui proposai d'arrêter à quelque endroit pour laisser passer la chaleur du jour : il y consentit, et nous nous reposâmes trois heures dans une maison qui se trouvait à peu-près à moitié chemin. Le duc se coucha et dormit d'un bon sommeil pendant une heure et demie, prit un bouillon de poulet avant de partir, et parut mieux. Il parut très-altéré et but à plusieurs reprises de l'eau de vie coupée et de l'eau dans le cours de la journée. En arrivant à Beckwith, sa lassitude était visible quoiqu'il eût fait presque tout le chemin à cheval, et il se mit au lit et y resta jusqu'à l'heure du dîner : il se plaignit de son mal d'épaule ; mais il ne me dit point qu'il eût mal ailleurs que là. Je crus que ce pouvait être une légère attaque de rhumatisme, et qu'il avait pris froid : il me dit que c'était là ce qu'il croyait le plus probable : il fit un dîner très léger et s'alla cou-

cher de très bonne heure. Le lendemain matin, étant évident que le duc ne se portait pas encore bien, il fut arrêté que l'on partagerait en deux le chemin de là à Richmond au lieu de le faire en un seul jour, et que Sa Grâce passerait la nuit dans une maison à une distance de onze à douze milles, et qu'elle ferait les trois ou quatre milles restants le lendemain. Ce même matin le duc dit à son serviteur qu'il avait éprouvé une espèce de spasme en se lavant le visage ; il se plaignit encore à lui d'une douleur qu'il ressentait à la gorge ; mais il n'en parla point au colonel Cockburn ni à moi ; son mal d'épaule avait presque disparu. Nous arrivâmes au terme de notre voyage vers les cinq heures après-midi, après avoir laissé passer la chaleur du jour dans une petite chaumière. Je crus que le duc était mieux et je remarquai qu'il n'était pas aussi altéré que la veille. Il ne me fit pas entendre qu'il sentit aucun aversion pour l'eau ; mais il se plaignit un peu de sa gorge. Il ne mangea que très peu et se coucha de bonne heure. Le lendemain qui était le 26, il se leva le premier de tous, et dit qu'il avait bien dormi et qu'il désirait partir sans délai. J'observai qu'il ne s'était ni lavé ni rasé ; mais comme la maison n'était qu'une petite chaumière et que la distance pour arriver à Richmond n'était que de trois à quatre milles, je n'en fus point surpris, croyant qu'il voulait remettre à le faire jusqu'à notre arrivée. Je crois qu'il prit un peu de thé et qu'il goûta d'un œuf. Il marcha d'un bon pas et traversa à pied les savanes ; mais il me dit qu'il éprouvait une espèce de spasme lorsqu'il voyait quelqu'un sauter ou marcher dans un endroit où il y avait de l'eau, et qu'il n'en savait pas la raison. Je ne remarquai rien de particulier dans son air, quoiqu'il me parût n'être pas bien. En arrivant à Richmond, il me dit qu'il préférerait voir les magasins,

les villages, etc., avant de s'habiller. Ce qu'avant fait, il revint à l'hôtellerie et entra dans sa chambre pour s'habiller, et moi j'entraï dans la mienne. Je n'avais pas fini tout-à-fait, qu'il vint me trouver et me demanda le nom du chirurgien, se plaignant de son mal de gorge. J'envoyai aussitôt chercher le seul qu'il y eût dans l'établissement, et en l'attendant nous déjeunâmes, de croûtes que le duc prit un peu de thé. Sitôt que le chirurgien fut arrivé, il visita la gorge du duc et lui recommanda de faire usage d'un gargarisme de vin d'Oporto, de vinaigre et de sucre, et de prendre un peu de médecine. Il me dit, en s'en allant, qu'il croyait que le duc serait parfaitement bien le lendemain. Le duc fit usage du gargarisme ; mais je vis que ce fut avec peine, et qu'au moment où il prit la tasse dans ses mains, il se sentit agité d'un mouvement convulsif. Il était alors de bonne humeur, et il tourna la chose en badinage. Il sortit et se promena quelque temps ; mais trouvant qu'il faisait trop chaud, il s'en revint. De retour à l'hôtellerie, il me dit que c'était une bonne occasion pour écrire, et envoya quérir du papier. Je crus qu'il était bien, à l'exception de son mal de gorge. Après avoir écrit pendant presque une heure et demie, il se leva, traversa la chambre, et dit, autant que je puis m'en rappeler : "Maintenant, mon cher monsieur, ne me prenez pas pour un fou, mais je viens d'écrire une lettre qu'il faudra que vous remettiez à ma fille, s'il m'arrive quelque accident." Ce discours inattendu me surprit extrêmement, et j'essayai la raillerie pour le tirer de ce qui me parut être une attaque de nerfs. Il me parla encore de sa gorge et me dit qu'il croyait devoir se préparer, parce qu'il pourrait être étouffé par une convulsion subite. Puis il discourut pendant quelque temps sur des sujets qui paraissaient l'inquiéter fort, et me dit, qu'après s'être

préparé et avoir écrit, il se trouvait plus tranquille. Ne pouvant deviner la cause de son abattement, j'essayai encore de le badiner. Il prit la chose en bonne part ; mais sur ce que je lui dis qu'il remettrait lui-même sa lettre, il répondit d'un ton très sérieux : " Non, vous la remettrez." Il se plaignit encore de ce qu'il ne pouvait avaler aucun liquide qu'avec difficulté. Je crus m'apercevoir qu'une des glandes de sa gorge était un peu enflée ; je remarquai aussi qu'il essayait continuellement de boire de l'eau, et lui recommandai le gargarisme de préférence. Trois ou quatre officiers de l'établissement dînèrent avec nous ; il parut de bonne humeur, but du vin avec la plupart de ce que nous étions, et badina sur ses spasmes. Il parut être beaucoup mieux, et il fut arrêté que nous nous rendrions le lendemain aux bord de l'Ottawa, comme il désirait de se trouver à Montréal au jour fixe. Le lendemain, à la pointe du jour, il m'envoya quérir. Je le trouvai au lit ; il me dit qu'il avait passé une nuit bien agitée, et qu'il s'était réveillé plusieurs fois sous une oppression semblable au cauchemar, et qu'on lui donnerait le monde entier qu'il ne voudrait pas se recoucher dans le même lit ; qu'il voyait bien que c'était une chose absurde, mais qu'il ne pouvait. Je fus très alarmé, quoiqu'il fut parfaitement à lui, et qu'il me témoignât même plus de bonté et d'affabilité qu'à l'ordinaire. Il parla encore de sa lettre, et me dit que j'aurais à la remettre à lady Mary à Montréal. Quelques moments après, je sortis pour qu'il s'habillât, et j'allai faire les préparatifs pour notre départ. De retour à l'hôtellerie, je le trouvai qui se promenait d'un côté à l'autre de la chambre, dans un état très agité, avec le colonel Coekburn. Ses regards et ses manières n'étaient plus les mêmes. Il nous pria d'aller déjeuner, et il me dit à l'oreille de ne

point faire attention à lui quand il entrerait, parce que ça augmenterait les spasmes qu'il savait qui lui seraient occasionnés par la vue du thé. Nous le quittâmes alors et allâmes déjeuner : il nous suivit bientôt, et voulut prendre du thé, mais n'en put avaler que très peu. Nous tâchâmes de l'engager à rester à Richmond ; mais il était déterminé à partir. Il fut alors décidé que le duc et moi nous ferions une partie du chemin en canot, et nous fîmes environ un mille à pied pour nous rendre au lieu d'embarquement. Pendant cette marche, il fut tout-à-fait tranquille, et parla sur différents sujets sans dire un mot de sa maladie ou de sa gorge.

Nous arrivâmes au bord de l'eau vers huit heures, et il témoigna désirer que quelqu'un entrât avant lui dans le canot pour le tenir, parce qu'il craignait que la vue de l'eau ne le fit tomber. Je vis qu'il était violemment agité en entrant dans le canot. Il y avait quelque chose de frappant dans la manière dont il prit son petit chien, *Blucher*, entre ses bras et le baisa : les spasmes qu'il ressentait à la gorge devinrent alarmants ; mais il faisait des efforts pour ne le pas laisser paraître, et il se peignait un sourire forcé sur son visage toutes les fois que je le regardais. Après quelques moments d'efforts, voyant qu'il était impossible d'y tenir plus longtemps, et ses convulsions augmentant de plus en plus, il fallut débarquer. Sitôt qu'il fut à terre, son aversion pour l'eau s'augmenta au décuple, et il s'enfonça dans le bois aussi loin qu'il put. Ayant été rejoints par le colonel *Cockburn*, nous tâchâmes de l'engager à retourner à Richmond. Mais s'étant trouvé dans notre chemin un petit ruisseau qu'il ne put se forcer à passer, nous fîmes contraints d'avancer pour gagner une ferme éloignée de quelques milles, et ce fut avec la plus grande difficulté qu'avec

nos efforts réunis nous vinmes à bout de lui faire traverser quelques petits ruisseaux et rigoles qui coupaient le chemin. Sur tout autre sujet il raisonnait très bien, et même sur celui-ci il faisait les plus grands efforts pour se vaincre. Il allait de pire en pire, et il n'y avait plus à douter que sa maladie ne fût l'hydrophobie, lorsque nous arrivâmes enfin à la ferme. Le colonel Cockburn s'étant séparé de nous pour aller chercher du secours, le duc gagna en courant une grange ouverte, la préférant, disait-il, à la maison, parcequ'elle était plus éloignée de l'eau. Là il devint plus tranquille, quoiqu'il fût persuadé qu'il ne pouvait pas vivre ; ses paroxismes furent d'abord intermittents, et pendant dit minutes ou un quart d'heure, il se sentit soulagé. Ses pensées et sa sollicitude étaient pour sa famille et ses amis. Le chirurgien étant parti pour l'endroit où nous devons coucher cette nuit-là, il fut quelque temps avant qu'on eût pu le ramener.

Pendant ce temps, il demanda au ciel avec instance la force de soutenir avec patience et résignation tout ce qu'il ordonnerait pour son bien : témoignant en même temps qu'il était prêt à sortir de ce monde, et qu'il était dans une parfaite assurance d'être absout d'avoir jamais fait tort à aucun être humain. Il pardonna à tous ses ennemis du fond de son cœur. Son langage et sa conduite en cette occasion prouvèrent la piété, la force, et la pureté de son âme. Pendant les angoisses les plus violentes, pas un murmure ne lui échappa ; il ne perdit pas un seul instant la douceur de son caractère. Dans les courts intervalles où il fut un peu soulagé de ses douleurs, il écrivit à plusieurs personnes de sa famille et de ses amis, des messages qu'il me pria très instamment de leur faire tenir. A l'arrivée du colonel Cockburn et du chirurgien, il consentit à être saigné, et il fut tiré de son bras environ

une pinte de sang : ce qui parut le soulager pour un moment. Vers le soir il fut en état de prendre environ 20 gouttes de laudanum dans de l'eau de *peppermint*, et ensuite un grain d'opium dans du bouillon de poulet, dont il prit quelques cuillerées trois ou quatre fois. Au soleil couché nous le transportâmes à la maison, que l'on avait préparée pour le recevoir. Sa convulsion s'affaiblit, et il n'était que trop évident qu'il s'affaiblissait aussi lui-même. Sa mémoire commença à s'égarer, et vers minuit il tomba dans une espèce de stupeur. Un exprès fut dépêché vers quatre heures pour disposer, en quelque sorte, sa famille au fatal événement. Vers le matin du 28, la quantité de salive qui s'était amassée dans sa gorge et sa bouche, produisit une espèce d'écume ; et quelques minutes après huit heures, il expira tranquillement.

Son serviteur, interrogé depuis ce triste événement, a dit que dès le soir du 23 le duc avait éprouvé quelque difficulté à avaler, et que, le 24 au matin, il avait senti une sorte de répugnance à se mouiller le visage ; mais il n'en parla point au colonel Coe, Burn ni à moi. Il ne fit jamais connaître quelle était sa maladie, si non qu'une fois, le 26, à table, il dit en badinant, que c'était heureux pour lui qu'il ne fût pas chien ; parce qu'il ne manquerait certainement pas d'être passé par les armes comme chien enragé. Il ne perdit son attachement pour son épagneul favori qu'en perdant sa connaissance : au milieu de ses angisses, il l'appelaît de temps en temps de son ton de voix naturel. Le laudanum ne lui causa point de sommeil. Depuis une heure, le 27, jusqu'à sa mort, il eût une sueur abondante, mais ne parut pas avoir beaucoup de fièvre.

LE GREFFE DE JEAN CUSSON

Monsieur J.-B.-Meilleur-Barthe, conservateur des archives de la Cour Supérieure, au greffe de Trois-Rivières, vient de rendre un fort important service aux amateurs d'études généalogiques, en retrouvant les actes du fameux notaire Jean Cusson, du Cap-de-la-Madeleine. Bien qu'il fut connu que ces actes avaient bel et bien été jadis déposés au greffe de Trois-Rivières, ils étaient devenus introuvables, depuis un grand nombre d'années. Ces actes, surtout ceux des années 1660 à 1680, étaient particulièrement précieux en ce qu'ils donnaient la date de plusieurs mariages contractés par les plus anciens colons français, dans la région trifluvienne. Ni Mgr Tanguay, ni M. Benjamin Sulte, malgré d'actives recherches, ne purent les consulter. Qu'étaient-ils donc devenus ? Personne n'a pu le savoir jusqu'à ces jours derniers, alors que les journaux annoncèrent la précieuse découverte de M. Meilleur Barthe.

Il est bien malheureux que M. Tanguay, en travaillant à son fameux *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, n'ait pu consulter ces vieux documents. Grand nombre des plus anciennes familles du district de Trois-Rivières n'ont pu connaître ainsi l'endroit, de France, d'où venaient leurs ancêtres. De 1651 à 1672, les registres du Cap-de-la-Madeleine ont été perdus, de sorte qu'il ne restait plus que le greffe de Jean Cusson pour obtenir des renseignements. Cette dernière ressource, à son tour faisant défaut, il devenait impossible de connaître les origines d'un grand nombre de familles, même de familles marquantes. Pour ne citer qu'un exemple ou deux, l'origine des familles Rivard-Loranger, Gélius-Bellemare, Lesieur-Desaul-

niers n'avait pu être éclaircie. De quel endroit de France, pour venir au Canada, étaient partis Nicolas Rivard, Étienne Gélinas et Charles Lesieur ? Impossible de le savoir. Et, cependant ces trois colons français sont la tige de familles très honorables, très nombreuses également, dont les puissants rameaux se sont répandus un peu partout dans la province de Québec, surtout dans la région de Trois-Rivières.

Mais, trêve aux réflexions. Le fameux greffe est retrouvé et j'ai pu, parmi une liasse d'actes, lire tout au long, le contrat de mariage de mon ancêtre, Charles Lesieur, sieur de la Pierre, avec Françoise de Lafond, acte passé devant maître Cusson, le onze octobre mil-six-cent-soixante-et-onze, au Cap-de-la-Madeleine. Depuis audelà de vingt ans, j'ai fait des recherches aux archives de Montréal, de Québec, d'Ottawa pour retrouver ce contrat de mariage, et cela toujours inutilement. En 1899, lors de la publication des généalogies des familles Gélinas-Bellemare, Lesieur-Desaulniers, il m'a été particulièrement pénible de ne pas avoir de renseignements précis à ce sujet. Quelle n'a donc pas été ma joie de recevoir, de M. Barthe lui-même, la bonne nouvelle que le document tant cherché figurait parmi les actes du notaire Cusson et qu'il était à ma disposition ! J'ai pris une copie fidèle du document, que les bienveillants lecteurs des *Recherches Historiques* pourront lire et consulter au besoin. Sa lecture ne manquera pas de causer une grande joie à tous les Lesieur, les Lapierre, Duchêne, Desaulniers, Coulomb, tous descendants directs de Charles Lesieur, sieur de la Pierre.

Voici l'acte en question :

« Pardevant Jean Cusson, notaire royal en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, et témoins soussignés au traité et accord de mariage qui s'en suit, furent

présents en leur personne : Charles Lesieur, sr de la Pierre, habitant de ce lieu, fils de Julien Lesieur et de Catherine LeSachée, natif de la paroisse d'Osville, (1) en Basse Normandie, évêché de Coutances, d'une part ; et Dame Marie Boucher, veuve de feu Etienne de Lafond, vivant habitant du dit Cap, d'autre part. Entre lesquelles parties a été fait le traité et accord, promesses de mariage, en la forme et manière qui s'en suit, c'est à savoir, que la dite Dame Boucher avait et a promis bailler à mariage Françoise Lafond, sa fille aux présentes au dit Charles Lesieur, sr de la Pierre, lequel a promis et par ces présentes promet de prendre pour sa femme et légitime épouse la dite Françoise Lafond, comme aussi la dite Françoise Lafond a promis et par ces présentes, promet prendre pour son mari et légitime époux le dit sieur, lequel dit mariage sera ci-après solennisé en face de notre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine et en contemplation et faveur duquel futur mariage les futurs conjoints ont consenti et sont demeurés d'accord qu'ils seront unis et communs en biens, sitôt après le dit mariage consommé, lequel sera ci-après accompli plus tôt que bonnement faire se pourra, si Dieu et notre mère Sainte Eglise consent et accorde. A le dit futur époux, douairé et doué la dite Lafond, sa future épouse, du douaire coutumier, alors la coutume de la ville et vi-comté et prévôté de Paris, suivie en ce pays. A consenti le dit sieur futur époux prendre la dite Lafond, future épouse, avec tous les droits et succession qu'il lui pourront échoir, dont il s'en est contenté et est demeuré d'accord le dit sieur Sr de la Pierre, futur époux, qu'au cas qu'il vint à décéder sans en-

(1) La paroisse d'Osville, en 1885, s'appelle Douville, comme on le voit par l'*Année Ecclésiastique*, de cette année là.

faits d'eux, que la dite Lafond, future épouse, sera en possession et lui fait don irrévocable de tous les biens de la dite communauté situés en ce pays, sans qu'elle en puisse être inquiété par aucun des héritiers du dit futur époux en façon quelconque, et si la dite Lafond, future épouse, vient à décéder sans enfants d'eux, le ressort de ses biens, retournera à ses trois héritiers, le tout a ainsi été accordé entre les dites parties.

Et fait et passé en la maison de Dame Boucher, après midi, ce jourd'hui, le onzième octobre mil six cent septante et un sous le seing du sieur futur époux, la dite Lafond a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance, a fait sa marque, puis tous les parents et bons amis des dits futurs conjoints ci-après dénommés : savoir, du côté du dit Lesieur : Louis Beausoleil, sieur de la Plante, et Angille Couturier, sieur de la Censé ; et du côté de la dite Lafond, future épouse : Pierre Boucher, sieur de Gros-Bois (1) et Demoiselle Jeanne Crevier, sa femme, Monsieur de Varennes (2) gouverneur des Trois-Rivières et Demoiselle Marie Boucher, sa femme, le sieur Jean de Lafond (3) et Marie Sénécal, sa femme, maître Jean Trottier et Geneviève Lafond sa femme, Pierre Lafond, tous parents de la dite Lafond, future épouse : Urbain Beaudry, sieur de LaMarche, et Dame

(1) Pierre Boucher, le fameux gouverneur de Trois-Rivières, oncle de Marie Boucher, épouse de Charles Lesieur, sieur de la Pierre.

(2) René Gauthier, chevalier, seigneur de Varennes, époux de Marie Boucher, fille de Pierre Boucher.

(3) Jean de Lafond, frère de Françoise, épouse de Charles Lesieur, de Geneviève, épouse de Jean Trottier, et de Pierre Lafond.

Madeleine Boucher (1) sa femme, le sieur Jacques Lefebvre et Dame Marie Beaudry sa femme, Guillaume Beaudry, Beaudry, le sieur Antoine Boulanger et Dame Jeanne Dodier (2) sa femme, maître Pierre Béchard, Dame Jeanne Héroux, veuve de feu Pierre Lefebvre, et Michel Lefebvre, Jeanne Beaudry, tous parents et amis des dits futurs conjoints (*suivent les signatures*) Signé : Cusson, notaire

En même temps que cet acte j'ai pu aussi lire celui du contrat de mariage de François Vanasse, fils de Paul et de Barbe Monsel, de la paroisse de Saint-Maclou, ville de Rouen, province de Normandie, avec Jeanne Fournier, fille de Pierre et de Jeanne Cusson, demeurant au Cap. Jeanne Fournier est dite veuve de Jean Bailloux. (3) Ce contrat a été passé au Cap-de-la-Madeleine, en la maison de Duplaisy, "capitaine du quartier," le 2 août 1671. De François Vanasse et de Jeanne Fournier descendent tous les Vanasse, les Vertefeuille, Beauvais, Bastien, si nombreux dans le district de Trois-Rivières. M. Fabien Vanasse, ancien député d'Yamaska aux Communes d'Ottawa, descend de François Vanasse, en ligne directe

Ce que le lecteur lit aujourd'hui n'est qu'un épis extrait de la gerbe des précieux documents que renferme le greffe de Jean Cusson. Avant longtemps, je me propose de faire d'autres extraits qui ne manqueront pas de faire plaisir à plus d'un lecteur. Du Cap-de-la-Madelaide sont sortis grand nombre de familles remarquables et dont les membres, à diverses époques,

(1) Madeleine Boucher, sœur de Pierre Boucher.

(2) Jeanne Dodier avait épousé, en premières noccs, Adrien Joliet, frère du célèbre Louis Joliet.

(3) Le recensement de 1666 le nomme Jean Baillon, âgé de 20 ans.

ont joué un rôle honorable dans l'histoire de la colonie.

La paroisse du Cap a eu ses beaux jours, autrefois. En 1664, elle occupait la première place après Québec, Montréal et Trois-Rivières. La note suivante, extraite des registres du Conseil Supérieur, l'établit d'une manière concluante : " Le 26 mai 1664, arrivée du navire " Le Noir ", d'Hollande, commandé par le sieur Pierre Fillye, et de 300 hommes, envoyés par Sa Majesté. Il sont distribués par ordonnance du Conseil Supérieur, comme suit : 150 à Québec et les environs ; 75 aux Trois-Rivières ; 25 au Cap de la Madeleine, et 50 à Montréal.

Je suis convaincu que Nicolas Rivard, Etienne et Jean Gélinas, Charles Lesieur, etc., vinrent au Canada, sur ce bateau, puisque leurs noms figurent dans le recensement de 1666.

F.-L. DESAULNIERS

P. S.— M. Léandre Lamontagne, amateur de recherches généalogiques et qui demeure au numéro 324, rue Cadieux, à Montréal, me communique les précieux renseignements qui suivent sur l'ancienne paroisse d'Osville et celle de Montebourg. Ces données ont été extraites du *Dictionnaire Universel* de la France, ancienne et moderne, publié en 1726. Voici :

OVILLE, dans la Normandie, Diocèse de Cointances, parlement et Intendance de Roüen, Election de Cointances, a 519 habitants. Ce lieu borde la Forêt de Montbourg ; sa cure dépend de l'Abbaye de ce nom. Il y a un Château nommé de la Varangere. C'est un fort beau terroir.

MONTBOURG, Bourg, du Cointantin, dans la Normandie, Diocèse de Cointances, parlement de Roüen, Intendance de Caen, Election de Valognes, a 1460 habitants. Il est situé sur une montagne d'où l'on

voit la mer qui n'en est qu'à une lieue. Il y a une belle Abbaye de Bénédictins fondée à la fin du XI^e siècle, en l'honneur de la Ste Vierge, par Richard & Eudoüin de Riviers, père et fils, qui furent Comtes de Devonshire et Seigneurs de l'Isle de With en Angleterre. Guillaume le Roux, St Henry VI, Ducs de Normandie, et Roi d'Angleterre en confirmèrent et augmentèrent les biens qu'ils laissèrent à la garde des mêmes Fondateurs, et entr'autres le Bourg, le Marché, les Foires et la haute Justice. L'Abbaye vaut vingt mille livres de rente et est taxée à six cens Florins d'or par l'annat. M. Carbon de Canisy, ancien Evêque de Limoges en est Abbé, et en cette qualité nommé à la cure."

La paroisse d'Osville ne figure plus sur la carte géographique actuelle de France. Elle a été enclavée dans Montebourg, arrondissement de Volognes, département de la Manche. S'il en existe encore, c'est là que doivent se trouver les descendants de Julien Lesieur, sieur de la Pierre et de Catherine Le Saché, père et mère de Charles Lesieur, souche de tous les Lesieur du Canada.—F.-L. D.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Les premiers steamers océaniques vinrent à Montréal en 1853. Cette année-là, les steamers *Genova* de 350 tonnes, *Sarah Sands* de 931 tonnes, et *Lady Eglinton* de 335 tonnes (deux voyages) visitèrent le port de la métropole.

En 1853, quatre steamers visitent Montréal ; moyenne du tonnage 488 tonnes, soit un total de 1951 ; en 1898, 830 steamers se rendent à Montréal. La moyenne du tonnage est de 1890 tonnes, soit un total de 1,567,436 tonnes. Quel changement dans cinquante ans !

L'HONORABLE JEAN-ROCH ROLLAND

M. Rolland fut admis au barreau le 22 mai 1806.

Après une brillante et lucrative carrière de vingt-quatre ans, il fut nommé juge de la Cour du Banc du Roi le 7 janvier 1830, sous Guillaume IV, en remplacement du juge Uinacke.

En 1849, la Cour du Banc de la Reine changea d'attributions. La Cour Supérieure remplaça la Cour du Banc de la Reine et cette dernière dénomination fut donnée à la ci-devant Cour Provinciale d'Appel. En 1850, le juge Rolland était promu à la Cour du Banc de la Reine. Il fut remplacé à la Cour Supérieure par l'honorable juge Vanfelson.

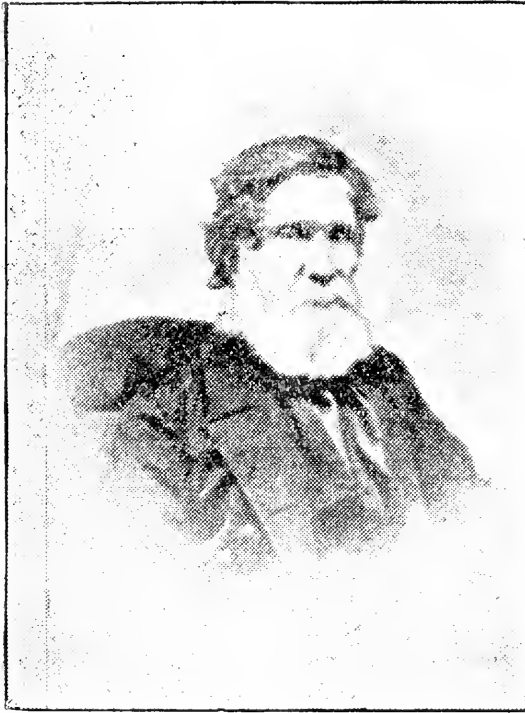
Le juge Rolland siégea à la Cour du Banc de la Reine jusqu'en 1855. Il fut remplacé, le 27 janvier 1855, par l'honorable Jean-François Duval.

La vie active qu'il avait suivie jusque là avait voilé à ses propres observations les détaillances de sa santé. Les loisirs de la retraite opérèrent comme une chute subite de sa vigueur physique qui diminua au point que c'est à peine s'il put faire quelques rares voyages à la ville après sa retraite.

L'honorable Jean-Roch Rolland décéda le 5 août 1862, au manoir seigneurial de Sainte-Marie de Monnoir, à l'âge de 77 ans.

« Il laissa au barreau le souvenir d'un homme supérieur par son intelligence et ses études légales et surtout par l'impartialité inaltérable qui dictait tous ses rapports avec le public et les membres de la profession. » (1)

(1) *Le Pays*, 7 août 1862.



L'HON. JEAN-ROCH ROLLAND

RÉPONSES

Le pere Jogues et les Hollandais (IX, III, 931.)—Bien que les *Relations* des Jésuites se plaignent souvent du voisinage des Hollandais, soit à cause de leur commerce d'eau de vie avec les Sauvages, soit parce qu'ils ridiculisaient par-ci par-là, la religion catholique, rendant ainsi moins fructueuse l'œuvre des missionnaires, il est notoire, cependant, et nous en trouvons la preuve dans ces mêmes *Relations*, que les Hollandais rendirent des services signalés aux Français, et en particulier aux missionnaires jésuites. Laissons aux faits le soin de la démonstration.

En 1642, le Père Isaac Jogues, fait prisonnier par les Iroquois, fut amené captif dans un de leurs villages. Les Hollandais de Rensselderwich, ou d'Orange, apprenant cela, se hâtèrent d'envoyer des ambassadeurs pour négocier la délivrance du malheureux missionnaire.

Arendt Van Corlaer, gouverneur du fort, Jean Labadie et Jacob Jansen offrirent aux Sauvages la somme de deux cents piastres pour les séduire. Rien n'y fit : le Père dut rester prisonnier jusqu'à nouvel ordre. Quelques mois plus tard, le captif écrivait à Montmagny, alors gouverneur de la Nouvelle France :

« Plusieurs fois, les Hollandais ont essayé de nous délivrer, mais toujours inutilement. Ils renouvèlent encore à présent leurs tentatives ; mais ce sera, comme je pense, avec un même résultat.

La Providence permit ce que le gouverneur de la Nouvelle-France et les autorités hollandaises étaient impuissantes à faire, fussent-ils voulu encore plus sérieusement. Un jour que les Iroquois, accompagnés du Père Jogues, étaient à pêcher sur l'Hudson à sept ou huit lieues d'Orange, ils ne s'aperçurent pas de la

disparition de leur prisonnier, qui, résolu de fuir, s'était caché dans un navire hollandais prêt à prendre la mer. Ce fut un ministre protestant, du nom de Johannes Megapolensis, qui avait ménagé au Père les moyens d'échapper à ses bourreaux. Bien que l'ordre eût été adressé à tous les commandants de la Nouvelle-Belgique par les États-Généraux de délivrer le missionnaire, il n'est pas moins curieux de constater que ce fut un ministre du culte protestant qui réussit à arracher le ministre catholique d'une mort presque certaine. En agissant ainsi, Megapolensis exposait ses compatriotes aux conséquences dangereuses d'un conflit avec les Iroquois.

En 1644, le Père Bressany, ayant été fait prisonnier par les Agniers, réussit à obtenir sa délivrance moyennant une assez forte rançon que paya un Hollandais d'Orange. Le Père se réfugia ensuite chez les Hollandais, qui l'accueillirent avec la même courtoisie qui avait distingué leur conduite à l'égard du Père Jogues. Avant de partir pour la France, le Père Bressany reçut du gouverneur Kieft la lettre suivante, destinée à lui servir de sauf-conduit :

“ Nous, Guillaume Kieft, directeur-général, et le Conseil de la Nouvelle-Belgique, à tous ceux qui verront les présentes, salut.

“ François-Joseph Bressany, de la Compagnie de Jésus, fait prisonnier, il y a quelque temps, en Canada, par les Sauvages Iroquois appelés ordinairement Maquois, (C'étaient les “ Agniers ” des Français et les “ Mohawks ” des Anglais. Les Hollandais les désignaient sous le nom de “ Maquas.” Megapolensis les appelle “ Kayingehagas ” : c'était, dit-il, le nom qu'ils se donnaient à eux-mêmes,) tourmenté par eux et à la veille d'être brûlé, a été heureusement, après bien des difficultés, arraché par nous de leurs mains, moyen-

nant une rançon, et délivré. Maintenant, qu'avec notre consentement il va en Hollande pour continuer de là en France, la charité chrétienne exige que tous ceux chez qui il se présentera, le reçoivent avec bonté. En conséquence, nous prions tous les gouverneurs, commandants ou leurs lieutenants, et les capitaines de lui prêter secours à son arrivée ou à son départ, leur promettant de leur rendre en pareil cas le même service.

Fait au Fort de la Nouvelle-Amsterdam, dans la Nouvelle-Belgique, le 20 Septembre, l'an du salut 1644.

“ William Kieft.”

Quelques années plus tard, le Père Jogues, revenu au pays, tomba de nouveau entre les mains des Iroquois, et fut lâchement assassiné par l'un d'eux. Le coup resta inconnu pendant quelque temps. Cependant, des rumeurs vagues de cette mort cruelle étaient parvenues aux oreilles du gouverneur de la Nouvelle-France, lorsqu'une lettre de William Kieft vint confirmer les tristes appréhensions de M. de Montmagny. Nous la publions telle qu'elle fut écrite, dans son style et son orthographe primitifs.

“ Monsieur,

“ J'avois donné réponse à celle de laquelle il vous avoit plu m'honorer par le P. Jogues, dattée du 15 de mai, et j'avois envoyé au fort d'Orange pour la délivrer au dit P. de Jogues ; mais n'y estant pas retourné, comme on l'espéroit, elle m'a été derechef renvoyée. Celle-cy sera donc pour remercier Votre Seigneurie du souvenir qu'elle a eu de moy, faveur dont je tascherai de me revanger s'il plaît à Dieu de m'en concéder l'opportunité. Au reste j'envoys celle-cy par les quartiers du mort, soit par le moyen des Anglois ou de Mons d'Annay aux fins de vous advertir du massacre que les barbares inhumains Maquois ou Iroquois ont fait du P. Isaac de Jogues et de son

compagnon ; ensemble de leur dessein qu'ils ont de vous surprendre sous les couleurs de visite, comme vous verrez par la lettre cy-enclose qui, encore qu'elle soit mal dictée et ortographiée vous apprendra à notre grand regret les particularités du tout.

“ Je suis marry que le sujet de celle-cy n'est plus agréable ; mais la conséquence de l'affaire ne m'a pas permis de me taire. Notre ministre d'en haut s'est enquis soigneusement aux principaux de cette canaille de la cause de ce malheureux acte ; mais il n'a pu avoir d'autre réponse d'eux, que le dict Père avoit laissé le diable parmy quelques hordes qu'il leur avoit données en garde, qui avoit fait manger leur bled ou mays aux vers.

“ Voilà ce que je puis pour le présent escrire à Votre Seigneurie, priant Dieu qu'il veuille la garder et les vôtres de cette traiteuse nation. Vous assurant que je suis votre très humble et obéissant serviteur.

William Kieft

Du fort d'Amsterdam,
en la Nouvelle-Belgique,
ce 14 novembre 1646.

La lettre à laquelle le gouverneur Kieft fait allusion était adressée au docteur Lamontagne, de New-Amsterdam, et non à Jean Bourdon, de Québec, comme le dit la *Relation* de 1647. Le signataire, Jean Labadie, était charpentier et originaire de France. Arrivé au fort d'Orange en 1634, il y avait épousé la veuve d'un nommé Harman van der Bogaert. Fixé définitivement au milieu des Hollandais, il obtint une charge de la Compagnie, et agissait souvent comme interprète.

Jean Lamontagne était aussi français d'origine, médecin instruit. Il vint à New-Amsterdam en 1637. Dès son arrivée, le gouverneur Kieft le choisit pour l'un des membres de son Conseil—et il joua un grand

rôle dans les affaires publiques de la colonies hollandaise.

La lettre de Labadie commence ainsi :

“ Loué soit Dieu, au fort d’Orange ! ”

Puis elle contient des détails sur la mort du Père Jogues et de son compagnon Jean de Lalande, dieppois. Elle se termine par ces mots :

“ Monsieur, je vous supply mon baisemain à Monsieur le Gouverneur.”

Il est évident, d’après le contexte, que si cette lettre fut adressée au docteur Lamontagne, elle dut être envoyée ensuite à Québec, soit à Jean Bourdon, ancien compagnon d’ambassade du P. Jogues, soit aux Jésuites. En tout cas, elle était sous le même pli que celle du gouverneur Kieft, qui avait envoyé le tout à M. de Montmagny.

Après avoir tué le Père Jogues, les Iroquois coururent chez les Hollandais pour leur vendre le missel, le rituel et la soutane du missionnaire, espérant en tirer de grosses sommes. Mais, voyant qu’ils n’en recevaient rien, ils firent cadeau au ministre Megapolensis de ces reliques du martyr. Celui-ci, qui s’était fait l’ami du défunt, les accepta de grand cœur et les conserva précieusement dans sa famille.

N.-E. DIONNE

QUESTIONS

995 — Je lis dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 2 juillet 1653 : “ Le camp volant commandé par Eustache Lambert part de Sillery.”

Qu’était un camp volant sous le régime français ?

MILES

996 — A-t-on une liste complète des *portraits* du peintre Dulongpré ?

PINX.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dorsoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

A VENDRE

La Vérité (collection complète); *l'Opinion publique*
(collection complète); *Le Monde Illustré* (collection
complète); *Canada, an Encyclopedia of the Country*,
par Castell Hopkins, 6 vols; *Oeuvres* de Parkman, 16
vols. Excellentes conditions.

ON DEMANDE

Invasion du Canada, par Verreau; *Echange des
prisonniers aux Cèdres*, par Ethier, *Centenaire de l'in-
vasion du Canada*, par Turcotte; *Les Canadiens du
Michigan*, par Saint-Pierre.

S'adresser au
Bulletin des Recherches Historiques, Lévis

VIENT DE PARAITRE :

La famille D'Estimauville de Beaumouchel

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles de Lanaudière, Rolland, Grey, Terronx, Woodcock, Duchesnay, Buie, LeMoine, Page, Tache, Clément, Chassé, DesRosières, Hudon, Pouliot, Venner, Harquail, Tremblay, Hamel, Avanturel, Hudlet, Desty, etc., etc.

TIRAGE 100 EXEMPLAIRES

PRIX 80 50

S'adresser à l'auteur 82½, rue Wolfe, Lévis.

VOL. 10

MARS 1904

No 3

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet,
Is mihi non civis sed peregrinus erit

CCX

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LEVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de mars : Requête des voyageurs de Michilimackinac en 1786, Mgr Henri Tétu ; La famille Myrand, Ernest Myrand ; Lac Simcoe ; L'hon. Alexandre-Edouard Kierskowski ; Pierre Lesueur, P. G. R. ; *Le Great Eastern* ; Les Hollandais de la Nouvelle-Belgique, N.-E. Dionne ; Questions, etc.

Gravure : L'hon. Alexandre-Edouard Kierskowski.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

Les abonnés des *Recherches Historiques* voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1903 est maintenant dû.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Histoire de la corporation de la cité de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours, par J. Cléophas Lamothe, avocat, et LaViolette et Massé, éditeurs—Montréal—1903. Prix : \$19.00. Portraits et biographies des maires, échevins, fonctionnaires, etc., etc. S'adresser aux éditeurs, MM. LaViolette & Massé, 4, rue St-Jacques, Montréal.

Le Canada ecclésiastique, almanach annuaire du clergé canadien pour 1904. Dix-huitième année. Prix \$0.50. Éditeurs : MM. Cadieux & Derome, 1966-1868, rue Notre-Dame, Montréal.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

MARS 1904

No 3

REQUÊTE DES VOYAGEURS DE MICHIL- LIMAKINAC EN 1786

Parmi les documents que possèdent nos archives sur Michillimakinac, je trouve une requête assez intéressante et édifiante signée par vingt-cinq voyageurs et qui nous fait connaître assez bien l'état de cette mission en 1786. Je dis 1786, quoique la requête ne porte aucune date : mais l'on sait par ailleurs que ce fut cette année-là que M. Payet, dont il y est fait mention, partit du Détroit et de Michillimakinac et qu'il était le porteur de la lettre que je vais citer en entier. Auparavant il est peut-être utile de rappeler que dès 1675 les Jésuites avaient à Michillimakinac une mission des plus importantes, celle de Saint-Ignace, où résidait le supérieur de leurs missions de l'ouest. Poste militaire et centre de commerce, Michillimakinac situé au nord du lac Huron, "formait comme trois villages, celui des Français, celui des Hurons et celui des Outaouais. Au milieu se trouvait le fort des Français, résidence du commandant de tous les pays d'en haut, auquel obéissaient les commandants des divers postes établis dans cette lointaine portion de la Nouvelle-France." (1) Citons parmi les commandants

(1) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*. De Rochemonteix.

de Michillimackinac : MM. de la Durantaye, de Louvigny de la Porte, le célèbre de Lamoignon-Cadillac, MM. de Verchères, de la Corne, de Noyelles, de Beaujeu, frère du vainqueur de la Monongahéla. Mais en 1786, il y avait déjà longtemps que ce poste avait perdu de son importance. La fondation du Détroit (1703) avait amené un exode de la plus grande partie des Sauvages et je crois que la petite population qui s'y trouvait réunie et seulement à certaines époques de l'année se composait surtout de voyageurs canadiens. On sait qu'ils ne jouissaient pas d'une grande réputation de sainteté, qu'on les accusait de bien des scandales, et que privés durant longtemps de secours religieux ils étaient exposés à bien des dangers et à bien des misères spirituelles. La requête que je reproduis montre que plusieurs au moins avaient conservé la foi et comprenaient l'importance suprême du salut.

A Sa Grandeur le Seigneur Evêque de la Province de Québec en Canada,

Monsieur,

Privés depuis onze années d'aucuns secours spirituels en cette région, c'est avec la plus vive satisfaction que nous avons vu arriver Monsieur Payet, missionnaire du Détroit, qui, descendant en Canada, a bien voulu passer par ce poste pour nous les administrer. Ce digne prêtre veut bien encore ajouter aux peines qu'il s'est données pour nous, la grâce de présenter à Votre Grandeur notre très humble supplique en faveur de cette partie éloignée de vos ouailles qui demandent un pasteur.

Tous les citoyens et habitants de cette contrée se joignent ici sous le nom respectable de Chrétiens pour

vous supplier unanimement de leur envoyer un sage Directeur pour les conduire dans la voie du Salut. L'innocence des enfants, la caducité des vieillards, le désordre même des plus vicieux sollicitent fortement votre charité pastorale en leur faveur. Plus : la gloire de la religion exposée au milieu des nations sauvages, est un motif très puissant pour toucher votre bienveillance. C'est pourquoi donc ils vous prient très instamment de considérer, non les mauvaises impressions que l'on a voulu vous donner de leurs mœurs, mais votre charité paternelle, afin de prévenir les tristes égarements d'un troupeau sans pasteur.

La prédication de Monsieur Payet a réveillé tous les cœurs, en a touché et converti plusieurs, et ils espèrent que le compte qui vous sera rendu, Monseigneur, par ce ministre fidèle, vous touchera aussi à leur endroit d'une manière efficace. En conséquence, ils offrent leurs bourses et leurs facultés pour le passage de celui des missionnaires qui leur sera confié. S'il arrive, (vu la disette des prêtres) que celui qui sera envoyé ne séjourne que quelques mois, il aura, le printemps, tout ce qui est convenable à sa personne et à son caractère, et l'automne, il sera reconduit en son lieu avec le même soin et la même attention.

Si le séjour du missionnaire désiré est soutenu et sans interruption, voici son revenu annuel porté et garanti dans la souscription ci-jointe.

Nos vœux, Monseigneur, sont sincères et unanimes, avec ceux de tout le Diocèse, pour la conservation de Votre Grandeur. Nous nous flattons d'obtenir, avec votre bénédiction paternelle, un directeur de nos âmes zélé, expert, charitable et prudent, tel que Monsieur Payet, au moins pour ouvrir la mission et mettre les

choses en bon ordre dans leur principe. Tel est l'espoir de ceux qui ont l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs et
enfants en Notre-Seigneur Jésus-Christ

Et. Campion	J. Bt Barthe
J. Perrin	J. Sanguinet
Billon	J. Bt Laframboise
Louis-Gigon tel	G. Cotté
C. Catin	Bte Tabeau
M. Brisbois	A. Marchand
D. Bonrassa	Marchessean
R. Depay	Chs Chaboillez
Jq. Defond	Jean Reevy & Co
Laurent Bertrand	C. Gaulier
Joseph Ducharme	X. Rocheblave
Luc Chevalier	Carignan
	P. Thieney

Les voyageurs disent, en 1786, qu'ils ont été privés depuis onze ans d'aucuns secours spirituels. Quel missionnaire les avait visités en 1775 ? C'était M. Pierre Gibault qui, ordonné prêtre le 19 mars 1768, avait été tout de suite envoyé missionnaire aux Illinois. Mais comme on va le voir, il s'était d'abord arrêté à Michillimackinac où il retourna en 1775. Tout cela est prouvé par des lettres de ce missionnaire, que je trouve assez intéressantes pour les citer ici.

Monseigneur,

J'ai l'honneur, dans le moment que je pars de ce poste, d'assurer Votre Grandeur de mes respects et de vous rendre compte, autant que je le puis faire, dans

L'embaras où je me trouve, de ce que j'ai fait dans ce poste. Jusqu'ici notre voyage a été des plus lent et des plus pénible par la quantité de pluie que nous avons eue. Depuis Montréal jusqu'à Michillinakinac, nous avons eu vingt-deux jours de degre par la pluie, sans compter le vent. Ce qu'il y a de consolant, c'est que nous n'avons manqué de rien, c'est-à-dire que nous avons eu des vivres pour nous rendre, sans les épargner ; au lieu que les canots qui étaient devant et derrière nous ont jeuné jusqu'à vivre de tripes de roches. En arrivant dans ce poste, après avoir diné chez M. le commandant, je suis entré au confessionnal et n'en suis sorti qu'après dix heures. Et cependant c'est le seul jour où j'en suis sorti le plus tôt. J'ai eu des baptêmes aussi à faire, mais je n'ai fait qu'un seul mariage. J'ai eu de la peine et du chagrin dans mon petit séjour ; cependant j'ai eu aussi de la consolation. Ma peine a été de ne pouvoir pas rester assez longtemps pour répondre à l'empressement qu'une quantité prodigieuse de voyageurs m'ont fait paraître pour faire, me disaient-ils, des confessions depuis trois jusqu'à dix ans. Ils m'ont fait toutes les prières possibles pour me retenir, m'offrant de nourrir mes gens jusqu'aux Illinois, de m'y accompagner avec deux canots. Mais n'ayant ordre de Votre Grandeur que pour les Illinois, je crains qu'il n'y arrive quelque malheur par ma faute. Il doit partir demain matin quatre canots avec nous qui vont à cent lieues d'ici, qui ont retardé huit jours exprès pour achever leurs confessions. En un mot, Dieu n'est point encore tout à fait abandonné dans ces lieux ; il ne faudrait que des ouvriers bien résolus à endurer la faim et la soif et à faire un carême continué. Comme je n'ai point laissé M. Despains jusqu'à présent et qu'il serait fort fâché, s'il n'arrivait pas avec moi aux Illinois, je n'ai pu rester ici que huit

jours. J'espère, Monseigneur, être très bien reçu aux Illinois, selon les nouvelles que j'en ai reçues. Les Espagnols ont chassé le R. Père Memin de leurs villages : le commandant anglais l'a fort bien reçu : sans cela sous vingt-quatre heures, on l'envoyait à la mer. Pour moi je suis bien charmé qu'il soit de mon bord. J'ai eu en ce poste la visite des Sauvages du R. P. Dujonais (1). Ils le regrettent comme le premier jour. Quelques-uns sont venus à confesse, parce qu'ils parlaient français : d'autres l'auraient bien voulu, mais nous ne nous entendions point. Je désire de tout mon cœur d'arriver à ma destinée pour remplir les vues de Dieu et celles de Votre Grandeur dont je suis avec tout le respect et la soumission

Le très humble et très obéissant serviteur,

Gibault, Ptre

A Michillimackina ce 28 juillet 1768.

1. Il avait été missionnaire à Michillimackinae de 1742 à 1765. Nous avons une lettre de lui en date du 16 août 1743 : Tanguay écrit son nom : Pierre Luc Du Jaunay. Lui-même signe P. Dujaunay. Le même Tanguay le fait mourir le 7 février 1781. Cependant je lis dans *Les Vues-Lues de Québec* : « 16 juin 1780 : nous venons de faire une grande perte par la mort du R. P. du Jaunay S. J. qui était notre confesseur depuis l'année 1767. » Il va sans dire que Tanguay ne sait rien de cela et surtout n'en dit rien. Qui aura le courage de recommencer *Le Répertoire Général de l'Église Catholique*? La seconde édition est incomplète, souvent inexacte, tout ce que vous voudrez. Et cependant combien importante et intéressante elle eût été et serait encore surtout ! Pour publier une autre édition—vraie,—il suffirait et il faudrait qu'un prêtre intelligent, *retiré du monde*, eût la patience de se transporter d'évêchés en évêchés, et de paroisses en paroisses, et d'épuiser toutes les autres sources d'informations.

Le 9 octobre 1775, je vois que M. Gibault est retourné faire la mission de Michillimakinac, car ce jour-là, il écrit une longue lettre à l'évêque pour lui rappeler que depuis sept ans il travaille et s'épuise au milieu d'épreuves et de privations de toutes sortes, ayant fait " quatre campagnes dont la moindre était de cinq cents lieues," et il termine en demandant une cure au Canada. Le 4 décembre, il écrit la lettre suivante :

Monseigneur,

Quoique j'ai eu l'honneur de vous écrire de Michillimakinac, se trouvant un courrier extraordinaire du Détroit, quoiqu'il en coûte, je ne peux manquer de vous assurer de mes très humbles respects et de vous renouveler tout ce que je vous ai déjà mandé dans celle de Michillimakinac. Je vous apprendrai de plus qu'étant arrivé dans ce dernier poste en septembre, j'y suis resté jusqu'au 4 de novembre, fondé sur l'infailibilité de l'arrivée d'une barque qu'on attendait déjà quand je suis arrivé, de Montréal. Voyant enfin qu'on attendait en vain et qu'il me fallait hiverner, dans cette cruelle alternative, j'ai mieux aimé risquer périr le long du lac Huron que de passer l'hiver en cet endroit : et dans un petit canot d'écorce, avec un homme et un enfant à leur premier voyage, moi-même n'y ayant passé qu'une fois, il y a seize ans, (1) ne faisant rien dans un bateau, dormant toutes les nuits et bien souvent le jour, et par conséquent ne remarquant guère les endroits difficiles qui ne laissent pas d'être communs dans ce mauvais équipage. Résout à tout

(1) M. Gibault n'avait alors que vingt-deux ans et il ne fut ordonné prêtre qu'à l'âge de trente-et-un ans. Peut-être est-ce *six ans* qu'il faut lire au lieu de seize ?

événement, gouvernant moi-même mon canot, dans les glaces, les neiges dont il y avait huit pouces dans les pays plats, parmi les vents et les tempêtes, dans une saison où jamais personne, de mémoire d'homme, ne s'est mis, en vingt-deux jours je me suis rendu au Détroit. (1) Voilà dix jours que j'y suis arrivé. La rivière, dès avant mon arrivée, est couverte de glaces et on ne traverse d'un bord à l'autre que comme de Québec à la Pointe Lévi dans l'hiver. J'y suis donc dégradé. Peut-être en partirai-je cet hiver ; peut-être, comme me le disent tous les anciens, n'en partirai-je, qu'en mars. Dieu soit béni ! La misère que je viens de subir de Michillimakinac ici m'a rendu si insensible que je ne ressens qu'à moitié la peine de n'avoir pu me rendre aux Illinois. Je ferai tout mon possible pour ne pas me rendre inutile au Détroit, et pour soulager les deux vieillards vénérables qui le desservent. (2).....

P. Gibault Ptre

Au Détroit, ce 4e décembre 1775.

D'après la requête des voyageurs, M. Payet les avait évangélisés en 1786 s'en retournant du Détroit en Canada. De fait il fut nommé curé de Saint-Antoine, rivière Chambly, le 22 septembre suivant. Mais touché de la bonne volonté et des louables désirs des voyageurs, encouragé sans doute par son évêque, ce digne prêtre retourna donner une mission à Michillimakinac, l'année suivante, comme le prouve sa lettre adressée à Mgr Hubert. La voici :

(1) De Michillimakinac au Détroit, il y a 120 lieues.

(2) Le Père Pierre Potier, jésuite, et le Père Bocquet, *Le simple*, recollet.

De Michillimakinac, août 14, 1787.

Monseigneur,

Il n'y a ici rien d'extraordinaire. Les choses vont à peu près comme l'aunée dernière.

La moisson du père de famille n'est pas si considérable qu'elle a été l'année précédente, parce que les voyageurs n'ont pas séjourné si longtemps à Michillimakinac que de coutume. Cependant il s'est trouvé encore un certain nombre de dévôts malgré la multitude des impies.

Nous avons fait à l'église quelques réparations indispensables, comme de la fermer, la plancher, etc., mais le tout avec l'agrément du commandant, le capitaine Scot. La lettre ci-incluse passe pour être de Monsieur De la Valinière qui paraît tracasser beaucoup aux Illinois, si on ajoute foi à plusieurs qui en arrivent. (1)

Mes confrères du Détroit m'ont fait savoir de leurs nouvelles. Ils sont en bonne santé. Je me dispose à les rejoindre dans une dizaine de jours, si le capitaine Borth vient selon mes désirs. Lorsque j'aurai rempli ma mission au Détroit, je rendrai à Votre Grandeur un compte détaillé de tout ce qui mérite votre attention. Je passe sous silence l'histoire de mon voyage, crainte de vous fatiguer plus longtemps ; mais je dirai seulement que je suis passé jusqu'ici sans aucun accident.

Honneur d'être avec un profond respect, de Votre Grandeur, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur

Payet Ptre

(1) Dans un prochain article, je consacrerai quelques pages à la mémoire de cet abbé.

D'après les actes écrits à Saint-Antoine par M. le curé Payet, il fut absent de sa paroisse pour la mission de Michillimakinac, depuis le 17 juin jusqu'au 15 octobre 1787.

Je ne sais si ce poste fut visité par d'autres missionnaires de 1787 à 1799. Cette dernière année, on y trouve M. l'abbé Gabriel Richard qui rend compte de sa visite à Mgr Carroll, évêque de Baltimore, qui l'avait nommé au Détroit. (1) Aujourd'hui la paroisse de Michillimakinac s'appelle encore *Saint-Ignace*, comté de Mackinac, et il y a un curé résident.

Voici quelques passages du rapport de M. Richard : « J'ai quitté Détroit le 20 de juin, dans un vaisseau américain, et après une tempête terrible sur la baie de Saginaw et sur le lac Huron, nous sommes arrivés à Mackinaw le 29 du même mois. Ici je rencontrai un grand nombre de personnes : car près de mille hommes visitent cet endroit durant la saison d'été, mais la plupart n'y séjournent que quelques semaines. C'est le lieu de rendez-vous des traitants du lac Michigan, de Mississipi, du lac Supérieur et d'autres lieux, et l'on y trouve cinquante maisons.

J'y trouvai toute une pépinière d'enfants et je suppléai les cérémonies du baptême à trente d'entre eux. Ils étaient tous âgés de plus de sept ans, la plupart illégitimes. Il est pénible de constater que tant de pauvres créatures soient abandonnées sans instruction religieuse ; car c'est à peine s'il s'en trouve qui peuvent faire le signe de la croix. . . .

M. Richard retourna à Michillimakinac en 1821. Dans une lettre à son évêque, il rappelle la mémoire du P. Marquette, l'illustre fondateur de cette mission.

(A suivre)

MGR HENRI TÊTU

(1) Voir l'intéressante notice sur *L'abbé Gabriel Richard* par M. N.-E. Dionne, page 13

LA FAMILLE MYRAND

M. l'abbé H.-A. Scott, dans son ouvrage : *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy*, fait erreur lorsqu'il écrit, au chapitre 28ème, page 411 :

“ Originaire du Poitou Jean Mignerou dit LaJeunesse a eu une nombreuse postérité, et son nom, transformé en celui de Mignerand puis de Myrand, honorablement porté par plusieurs familles de Sainte-Foy, ne paraît pas, grâce à Dieu, en danger de s'y éteindre.”

Jean Mignerou dit LaJeunesse n'est pas l'ancêtre des Myrand de Sainte-Foy et de Québec, non plus que des Mayrand de Deschambault. (1)

Ce n'est pas le nom de famille *Mignerou*, qui difformé insensiblement, est devenu Mignerand, puis Myrand, mais le nom d'une paroisse du diocèse de Poitiers : *Meillerand*. Nous, les Myrand actuels, portons un nom de village en guise de nom de famille, tout comme les Languedoc, celui d'une province de France (2).

(1) Ne pas confondre les *Myrand* de Québec et de Sainte-Foy avec les *Mayrand* de Deschambault : ceux-ci ont pour ancêtre Louis Méran ou Mérand. Il était marié à Marie Sauvageau. — Il est au Cap Santé dès 1689 ; plus tard, vers 1750, les Mérand (Méran, Mérand, Mayrand) s'établissent à Deschambault. Cf. : *Dictionnaire Généalogique*, tome I, page 424 et tome V, page 600.

(2) Le nom de famille des Languedoc est Garigue, Garigue dit Languedoc. Cf. *Dictionnaire Généalogique*, tome IV, page 178.

Si M. l'abbé Scott veut bien consulter le *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé Tanguay, aux pages 257 et 258 du tome VII, plus le *Récensement de la paroisse Notre-Dame de Québec*, année 1744, préparé par l'abbé Jacrau, plus les registres de la paroisse de Sainte-Foy, année 1799 et 1794, plus enfin les "papiers de famille" de son paroissien, mon cousin Georges Myrand, cultivateur de *La Saide*, il constatera comme moi que l'aïcêtre des Myrand au Canada se nommait Guillaume Taphorin, et non pas Jean Mignerou dit La Jeunesse.

* * *

Il y avait déjà près de trente ans que Jean Mignerou dit La Jeunesse était mort (1) quand Guillaume Taphorin, de Québec, épousa, à "Notre-Dame de Lorette l'ancienne", le 23 novembre 1729, Marie-Louise Routier, comme il appert au document suivant :

"Aujourd'hui, vingt-troisième jour du mois de novembre de l'année mil sept cent vingt-neuf, après la publication des trois bans de mariage faite tant dans la paroisse de Québec que dans celle de Notre-Dame de Lorette l'ancienne, suivant le certificat de M. Boulard, curé de Québec, du 22 du présent, d'entre Guillaume Taphorin fils de Jean Taphorin et de Jeanne Merigone, de la paroisse de Meillerand, évêché de Poitiers, et demeurant dans la paroisse de Québec d'une part, et Marie-Louise Routier, veuve de feu

(1) Né au Poitou en 1636, Jean Mignerou dit La Jeunesse, qui avait épousé, en 1657, Marie Pavie, mourut à Ste-Foy le 17 décembre 1709. Cf. *Dictionnaire Généalogique*, tome I, page 431.

Michel Bonhomme (1) de cette paroisse de Lorette d'autre part : le dit Taphorin, époux natif de la paroisse de Meillerand, évêché de Poitiers, ayant demeuré pendant plusieurs années dans la paroisse de Québec, je soussigné, prêtre missionnaire, faisant les fonctions curiales de la paroisse de Notre-Dame de Lorette l'ancienne certifie avoir reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avoir donné la bénédiction nuptiale suivant les rites et coutumes de notre mère la Sainte-Eglise catholique apostolique et romaine, et ce en présence de Jean-Baptiste Juneau et François la Ros (*Larault ?*) amis de l'époux et de Charles Routier, père de l'épouse, Elizabeth Routier, sœur, Ignace Bonhomme, Nicolas Bonhomme, Pierre Bonhomme, Nicolas Bonhomme, Michel et Etienne Moisaud et Jean Morin, beaux frères de l'épouse et témoins, etc.—Jacrau Ptre E. D. M.

Guillaume Taphorin, mon ancêtre, se maria "vieux garçon", c'est-à-dire à l'âge de 45 ans, comme il appert au *Recensement de la paroisse de Québec* (2) fait par l'abbé Mathurin-Joseph Jacrau prêtre du Séminaire de Québec exerçant les fonctions curiales. Ce travail de dénombrement eut lieu entre les mois de novembre 1744 et avril 1745. Taphorin s'y déclare âgé de 60 ans ce qui lui donne 45 ans en 1729 et fait remonter sa naissance à l'année 1684.

Voici l'extrait du recensement de l'abbé Jacrau quant à ce qui regarde la famille de mon ancêtre :

(1) Elle l'avait épousé le 13 janvier 1720.

(2) Cette archive, encore inédite, fait partie du trésor archéologique du Séminaire de Québec.

“ Paroisse de Québec, rue St-Louis, no 77 (1)

Guillaume Taphorin dit Millerand, bedeau, 69 ans
— Femme Louise Routier, veuve Michel Bonhomme,
43 ans Enfants : Michel Bonhomme, 22 ans ; Pierre
Bonhomme, 16 ans ; Marie-Anne Bonhomme, 19 ans ;
Jean-Baptiste Millerand, 10 ans ; Nicolas Taphorin,
2 ans ; Marie Taphorin Migneran, 13 ans ; Marie-
Joseph Migneran, 9 ans ; Louise Migneran, 5 ans ;
Angélique Migneran, 3 ans.”

L'étude de cet extrait est aussi instructive qu'inté-
ressante. Elle nous apprend d'abord l'état de Guil-
laume Taphorin : bedeau, position aussi modeste que
pacifique. Mon ancêtre évidemment avait des goûts
simples, et la seule ambition de toute sa longue vie fut
d'être à la tête du mouvement religieux de l'époque. .
dans les processions. Cette vanité en vaut une autre.
On sait encore qu'il demeurait sur la rue Saint-Louis.
Il n'en faut pas conclure qu'il habitait un château.
Loin de là c'étaient les petits gens qui vivotaient et se
terraient à la haute ville, au Mont Carmel, aux Gri-
sons, “ sur le Cap ” enfin, pour parler un langage
moderne. L'aristocratie, elle, demeurait à la “ Ville-
Basse ” et dans le voisinage immédiat du Palais des
Intendants, aujourd'hui devenu la brasserie Boswell.

A remarquer encore cette singularité, ou plutôt cette

(1) Ce numéro 77 n'est pas un numéro municipal mais
seulement un numéro d'ordre. Soixante-treize familles de-
meuraient alors sur la rue St-Louis. Elles sont classées
par Jaerac de numéro 39 à numéro 112 inclusivement. Le
recensement de “ la paroisse de Québec ”, c'est-à-dire de la
ville de Québec, en 1744, compte 1051 familles. A raison de
6 personnes par famille—et la progression comparée des
recensements de 1759 et de 1765 (En 1759, 7,511 et en 1765,
8,997.) justifie cette moyenne,—la population de Québec, en
1744, s'élevait à 6,396 âmes.

négligence orthographique avec laquelle est mené le travail du recensement fait par Jacrau. Dans dix lignes il trouve moyen d'écrire le nom de son paroissien de trois manières différentes. C'est d'abord Guillaume Taphorin dit Millerand, puis Millerant, enfin Mignerand, trois variantes du nom de la paroisse originale, Meillerand.

Autre bizarrerie encore plus rare. Les enfants d'une même famille portent des noms de famille différents : voilà qui n'est pas banal, n'est-ce pas ? Ainsi l'aîné des garçons s'appelle Jean-Baptiste Millerand, et son frère, le cadet, Nicolas Taphorin. Il y a plus : ils changent de noms entre eux, et on les connaît indifféremment, comme ils s'appellent et signent eux-mêmes, tantôt sous le nom de Taphorin dit Mignerand, tantôt sous celui de Mignerand dit Taphorin.

En voici un exemple pour chacun de ces cas. Le 14 août 1758, une petite fille de Guillaume Taphorin de Meillerand est enterrée à Québec. Et l'acte de sépulture dit : “ Marie-Thérèse Landry, fille d'Hilarion Landry et de Marie *Taphorin dit Mignerand.* ”

Quatre ans plus tard, le 8 février 1762, date du mariage, à Beauport, de Jean-Baptiste, l'aîné des enfants de Guillaume Taphorin de Meillerand, le marié est désigné à l'acte comme “ fils de feu Guillaume *Mignerand dit Taphorin.* ”

En faisant porter à son fils aîné le nom de Meillerand — nom qu'il avait pris lui-même dès son arrivée à Québec — Guillaume Taphorin voulait perpétuer dans la mémoire de ses enfants le souvenir de sa paroisse natale, du petit village qu'il avait quitté pour venir ici fonder une famille qui allait continuer, au Canada, les traditions, la langue et la foi du pays ancestral, de la France, première mère-patrie.

L'un des prédécesseurs de M. l'abbé Scott à la cure

de la paroisse Sainte-Foy, feu M. l'abbé Jérôme Sasseville, m'écrivait à la date, déjà lointaine, du 4 janvier 1889 :

“ Jean-Baptiste Taphorin, fils de l'ancêtre, c'est-à-dire du chef de la famille au Canada, a commencé de prendre, le premier, (1) le nom de Taphorin dit Meillerand. Cette particularité pourra vous faciliter peut-être le travail dans vos recherches sur les origines de votre famille dont le nom a subi plusieurs altérations orthographiques : Meillerand, Millerand, Mignerand, Migneran, Miran, Myrand.”

Le nom de l'ancêtre, Guillaume Taphorin de Meillerand apparaît, pour la dernière fois sur les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec, le 5 avril 1759, comme témoin à l'acte de sépulture de Jean Chabot, journalier, mort à 24 ans. Son propre acte de sépulture demeure introuvable et mes plus actives recherches dans les archives des paroisses de Québec, Ancienne-Lorette et Beauport n'ont rien découvert. S'est-il fait tuer aux batailles du 13 septembre 1759 ou du 28 avril 1760 ? L'événement en est possible, mais peu probable. En 1759, Taphorin avait 75 ans. C'est très vieux pour s'en aller mourir sur un champ de bataille, et la plupart des septuagénaires trouvent suffisamment amer d'agoniser dans un lit. Tout de même

(1) L'abbé Sasseville commet ici une légère erreur. Guillaume Taphorin, le chef de la famille au Canada, et non pas son fils Jean-Baptiste, a bien été le premier à prendre pour lui-même, et à l'imposer ensuite à ses enfants, le nom de Meillerand, comme il appert à l'acte du baptême—23 mars 1841, registres de N.-D. de Québec—de son dernier enfant, Marie-Angélique Taphorin : fille de Guillaume Taphorin dit Millerand”. A cette date—23 mars 1741—Jean-Baptiste Taphorin n'avait que sept ans.

Garneau, notre historien national, nous raconte qu'à " l'affaire " de Sainte-Foy on remarquait dans les rangs de l'armée canadienne-française des enfants de quatorze ans et des vieillards de quatre-vingt quatre ! Guillaume Taphorin était alors assez jeune pour en être. Ce qui expliquerait, glorieusement pour lui, le silence des registres au sujet de sa mort et de sa sépulture.

Tout ce que l'on sait de positif est que Guillaume Taphorin était décédé en 1762, comme il appert à l'acte de mariage (8 février) de Jean-Baptiste Mignerand dit Taphorin " fils de feu Guillaume Mignerand dit Taphorin et de défunte Louise Routier, ses père et mère de la paroisse de Québec. (1)

* * *

Jean-Baptiste Taphorin dit Millerand, établi à Beauport, était cultivateur et maître-maçon. Il épousa, le 8 février 1762, Marie-Thérèse Parent. Sa famille se composait de dix enfants. (2) Le 14 novembre 1788, il acheta des sieurs Joseph Dupont, père et Joseph

(1) Sa femme, Louise Routier, l'avait, de plusieurs années précédé dans la tombe. Elle était décédée le 5 mai 1756, à Québec.

(2) Jean Baptiste—Marie-Joseph—François—Louise—Dominique—Michel—Marie-Louise—Magdeleine—Angélique—Marguerite. Dominique—né le 4 août 1784, mort en août 1849—était mon grand père. Il épousa, le 1^{er} juin 1813, Cécile-Adélaïde Huppé. De ce mariage naquirent sept enfants : Dominique-Prosper, Louis-Japhet (né le 9 mai 1824, mort le 19 août 1860), Jean-Samuel, Louis-Eusèbe, Cécile-Adélaïde, Catherine-Sara, Samuel-Achille. Je suis le fils de Louis-Japhet. E. M.

Dupont, fils,—par acte passé devant Maître Desche-
naux, notaire public—“ une terre située en la paroisse
de Sainte-Foy, côte St-Pierre ou *La Suède*, de quatre
arpents et demie de front sur trente arpents de pro-
fondeur ”—laquelle terre les dits Joseph Dupont
avaient achetée d'Eustache Harnois et de Marie-
Thérèse Chabot, le 13 juillet 1767. (1)

Cette terre appartenait à Eustache Lambert bien
avant cette date du 13 juillet 1767, avant même qu'elle
fit partie de la paroisse Sainte-Foy, alors qu'elle était
enclavée dans le territoire de la “ Vieille Lorette ”—
l'Ancienne Lorette d'aujourd'hui—comme il appert à
l'Ordonnance du 3 mars 1722 délimitant alors les
bornes de la paroisse de Sainte-Foy :

“ L'étendue de la paroisse, de la dite côte, sera
d'une lieue et demie, tant sur le fleuve St-Laurent que
sur la route de St-Michel dite de St-Jean, à prendre
sur le fleuve depuis les terres de St-Michel et sur la
route depuis le ruisseau Prévost jusqu'à la Rivière du
Cap Rouge, et les profondeurs de la dite paroisse qui
n'étaient que d'environ soixante-dix arpents du côté
du nord-est, à prendre du bord du fleuve, seront aug-
mentées des terres de Pierre et André Hamel,
Eustache Harnois, Lucien et François Poitras, Jean-
Baptiste et Charles Drolet, Alexis Alexandre et du

(1) Cf. Greffes des notaires DuLaurent et Sanguinet, à la
date précitée ; 2o Greffe du notaire J.-B. Panet, minute du
20 juin 1793, endossée : Partage de mobiliers et immobiliers
de la communauté qui a été entre le Sieur J.-Bte Taphorin
dit Migneran et feue Marie Thérèse Parant ” ; 3o Greffe du
notaire Roger Lelièvre, minute du 18 juillet 1826, endossée :
“ Déclaration de J.-Bte Migneran III— à Robert Chris-
tie, Eer.”

sieur Destargis, qui sont présentement de la paroisse de la Vieille Lorette.” (1)

L'année suivante (1789) J.-Bte Taphorin dit Mignerand quittait Beauport, où il avait vécu plus d'un quart de siècle, et venait prendre possession de la terre des Dupont, devenue sa propriété.

C'est donc en 1789, et pas avant cette date, que les Myrand s'établissent, comme cultivateurs, à Sainte-Foy.

L'année suivante, ils font une autre prise de possession—plus solennelle, celle-là, et plus permanente que l'autre. Ils entrent au cimetière de la paroisse. Le 28 janvier 1790, Marie-Thérèse Parent, décédée dans la force de l'âge, à 47 ans, y est enterrée. Quatre ans plus tard, le 12 mai 1794, Jean-Baptiste Taphorin dit Mignerand vient y rejoindre sa femme. M. l'abbé Scott n'aura qu'à référer aux dates précitées dans les registres de la paroisse pour y retrouver leurs actes de sépulture.

Le fils aîné de Jean-Baptiste Taphorin dit Mignerand, né le 5 décembre 1762, portait le prénom de son père et s'appelait, lui aussi, Jean-Baptiste.

Il épousa en premières noces—5 octobre 1795—Marie-Madeleine Drolet, comme lui de la paroisse

(1) La délimitation de la borne sud-ouest de la paroisse de la Vieille Lorette répète exactement les trois dernières lignes du paragraphe précité : “..... et du côté du sud-ouest depuis l'habitation d'Ignace Salloir jusqu'à celle de Louis Bonin, à l'exception des terres de Pierre et André Hamel, *Eustache Harnois*, Lucien et François Poitras, Jean-Baptiste et Charles Drolet, Alexis Alexandre et du sieur Destargis, qui en demeureront distraites et jointes comme elles le sont ci dessus à la paroisse Sainte-Foy”. Cf : *Edits et ordonnances*, vol. I, page 446.

Sainte-Foy. Elle était fille d'André Drolet et de Marie-Madeleine Poitras.

En secondes noces, Jean-Baptiste II Taphorin dit Mignerand épouse — 29 juillet 1817 — Marie-Josephite Gauvin, fille de François Gauvin et de Marie-Agathe Dérocher.

Huit enfants naquirent de ces deux mariages. (1) L'un d'eux, Jérôme, l'aîné des enfants du premier lit hérita, du vivant de son père, de la maison et du bien paternels. Devenus vieux, Jean-Baptiste II Taphorin et sa seconde femme " *se donnèrent* " à lui aux conditions ordinaires d'un pareil contrat.

L'acte fait connaître aussi la raison qui motiva le choix des " bonnes gens " : " parce que leur dit fils Jérôme a témoigné envers eux plus de tendresses et d'égards." Jérôme Myrand (pour employer maintenant l'orthographe moderne et actuelle du nom) épousa, le 29 août 1837, à Charlesbourg, Marie-Josephite Ampleman, fille de Charles Ampleman, cultivateur, et de Marie-Marguerite Pageot. (2) Onze enfants naquirent de ce mariage, et M. Georges Myrand, l'aîné d'entre eux, est actuellement en possession de " la maison et du bien paternels." Cette maison et ce bien, qui portent aujourd'hui le numéro 36 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Foy, sont

(1) Quatre garçons et quatre filles. Les garçons se nommaient Jérôme, Jean-Baptiste, Louis et Michel. *Jean-Baptiste* est le grand père de M. Jean-Baptiste Myrand, le maître de poste du Sénat, à Ottawa. *Louis* est le grand père de M. Léon-H. Myrand, le gérant de la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario, à Québec. *Michel* est le grand père de M. Sifroi-Joseph Myrand, marchand, le chef de la raison sociale Myrand & Pouliot à St-Roch de Québec.

(2) Jérôme Myrand est décédé, le 4 septembre 1890, à l'âge de 77 ans; sa femme, Marie-Josephite Ampleman, est morte le 8 février 1889, à l'âge de 73 ans.

encore aujourd'hui la maison et la terre que les sieurs Joseph Dupont, père et fils, vendaient, le 14 novembre 1788, à Jean-Baptiste Taphorin dit Meillerand, de Beauport, cultivateur et maître-maçon, terre qu'eux-mêmes avaient achetée d'Eustache Harnois et de Marie-Thérèse Chabot, le 13 juillet 1767.

Telle est, appuyée sur des documents d'une valeur probante incontestable, l'histoire modeste mais authentique des origines de la famille Myrand au Canada.

Son chef et fondateur, Guillaume Taphorin, venu à Québec vers l'année 1725, se marie en 1729, et meurt entre les années 1759 et 1762.

L'aîné de ses enfants, Jean-Baptiste, s'établit d'abord à Beauport, en 1762, où il demeure vingt-six ans ; puis, au printemps de 1789, il vient, avec toute sa famille, prendre possession, à Sainte-Foy, *Côte Saint-Pierre* (aujourd'hui *Chemin de la Suède*) d'une terre qu'il avait achetée l'automne précédent (1788) des sieurs Joseph Dupont, père et fils.

Depuis cent quinze ans ses descendants occupent sa maison et possèdent sa terre qu'ils garderont, j'en ai la certitude, aussi longtemps qu'ils auront l'honneur d'être cultivateurs.

ERNEST MYRAND

LAC SIMCOE

Le général Simcoe, lieutenant-gouverneur du Canada Supérieur lors de l'octroi de la constitution de 1791, fonda York ou Toronto. Il servit depuis à Saint Domingue et dans la Méditerranée, et devait conduire 12,000 hommes à la défense du Portugal, si le prince régent de ce pays y eût consenti. Un des lacs de la province d'Ontario a retenu son nom.

L'HONORABLE ALEXANDRE-EDOUARD
KIERSKOWSKI

M. Kierskowski naquit dans le grand duché de Posen en 1816. Son père avait servi avec distinction dans les armées du premier empire.

Pendant la révolution de 1830-31, le jeune Kierskowski combattit en Pologne à côté de son père, pour la cause nationale, et reçut deux blessures.

Forcé de prendre le chemin de l'exil, il se rendit à Paris où il étudia le génie civil.

C'est en 1841 qu'il vint au Canada. Il se livra à sa profession et à diverses entreprises industrielles.

Élu le 2 novembre 1858 au Conseil Législatif pour la division de Montarville, il fut privé de son siège par une contestation.

Le 13 juillet 1861, il fut élu à la Chambre d'Assemblée par le comté de Verchères. Cette fois encore son siège lui fut enlevé par la décision d'un comité nommé pour juger de la contestation des élections.

Il fut plus heureux sous le régime de la Confédération. Le 10 septembre 1867, il fut élu par le comté de Saint-Hyacinthe pour la Chambre des Communes.

L'honorable M. Kierskowski mourut à Saint-Ours le 4 août 1870, et fut inhumé dans l'église de Saint-Charles de Richelieu.

“ M. Kierskowski, partisan politique dévoué et énergique, avait su dans la vie privée s'attirer l'estime de ses adversaires par de nobles qualités.”

Il s'était marié deux fois : en premières noces, à Louise, fille de l'honorable M. Debartzch, et, en secondes noces, à Caroline-Virginie, fille de l'honorable Roch François de Saint-Ours.



L'HON. ALEXANDRE-EDOUARD KIERSKOWSKI

RÉPONSES

Pierre Lesueur. (IX, V, 940).—Pierre Lesueur était né vers 1657 à Notre-Dame de Heden, en Artois, du mariage de Victor Lesueur et de Anne Honneur.

Nous ignorons en quelle année il passa dans la Nouvelle France. Il y était déjà en 1681, puisque le 14 juillet de cette année le Conseil Souverain le condamne à cent livres d'amende pour avoir été en traite au Sault Sainte-Marie. (1)

M. Sulte nous apprend qu'en 1683, Lesueur était au lac Pepin sur le Mississipi.

En 1689, le nom de Lesueur se trouve dans l'acte de prise de possession, par Nicolas Perrot, de la baie des Puants, de la rivière des Outagamis, de celle de Ouisconche, et du Mississipi.

L'année suivante, il revient dans la Nouvelle-France et, le 29 mars 1690, il épouse, à Boucherville, Marguerite Messier.

Dans une Relation des événements les plus remarquables arrivés au Canada de septembre 1692 au départ des vaisseaux en 1693, nous lisons :

“ Lesueur, un autre voyageur va rester à Chagouamigon et va essayer de maintenir la paix récemment conclue entre les Sauteurs et les Scionx. Ceci est de la plus grande conséquence, car c'est maintenant la seule voie par laquelle on peut avoir accès à la dernière nation, dont le commerce est très profitable, la contrée au sud étant occupée par les Renards et les Mascoutins qui ont déjà, à plusieurs reprises, pillé les Français, sous le prétexte qu'ils portaient des muni-

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. II, p. 594.

tions aux Sioux, leurs anciens ennemis. Ces fréquentes interruptions auraient été punis déjà, si nous n'avions été occupés ailleurs. Lesueur, nous l'espérons, va nous faciliter la route septentrionale par la grande influence qu'il possède sur les Sioux." (1)

En 1693, Lesueur avait le poste des Sioux sous les ordres de LaMothe Cadillac, commandant de Michilimakinac.

En 1695, M. LeSueur, par ordre du comte de Frontenac, gouverneur général du Canada, fit construire un fort dans une île sur le Mississipi, à plus de 200 lieues au-dessus des Illinois, afin de ménager la paix entre les Sauteurs, nation qui habitait le bord d'un lac de plus de 500 lieues de tour, situé à 100 lieues à l'est du fleuve, et les Sioux, placés vers le haut du Mississipi.

La même année, Lesueur descendit à Montréal avec dix ou douze canots montés par des Sauvages. Dans cette troupe il y avait un chef des Sauteurs appelé Chingouabé et un Siou et une Siouse. Ces derniers étaient les premiers de leur nation qui venaient au Canada. Comme on espérait tirer de leur pays quantité de choses utiles au commerce, Frontenac, le chevalier de Callière et l'intendant Champigny les reçurent parfaitement bien.

Trois jours après leur arrivée à Montréal, le 18 juillet, Frontenac leur donna audience en présence des principaux personnages de la colonie.

Le chef des Sioux, qui se nommait Cioscate, étala devant le gouverneur sur une robe de castor vingt-deux flèches, et lui dit que chacune d'elles représentait un village de sa nation qui demandait sa protec-

(1) O'Callaphan, IX, p. 570.

fion et de bien vouloir les regarder comme ses enfants.

M. de Frontenac, après avoir parlé aux autres nations et leur avoir représenté de vivre en paix avec les Sioux afin d'unir leurs efforts contre les Iroquois, se tourna vers Ciostate et lui dit qu'il recevrait sa nation au nombre de ses enfants, à condition que tous écouteraient sa voix. Il ajouta qu'il renverrait Lesueur au milieu d'eux. (1)

Lesueur devait remonter au Mississipi dans le printemps de 1696 avec ce chef sion, qui n'était descendu que sur la parole qu'on lui avait donnée de le reconduire dans son pays. Mais il tomba malade dans l'hiver et mourut à Montréal après trente-trois jours de souffrance.

Lesueur obtint alors du comte de Frontenac la permission de passer en France.

Il avait découvert dans le pays habité par les Sioux des mines de plomb, de cuivre et de terre bleue et verte. Il voulait demander à la Cour la permission de les ouvrir.

Il présenta au Roi un mémoire dans lequel il proposait la formation d'un établissement fixe chez les Sioux. Il représentait le danger d'être prévenus par les Anglais, qui trafiquaient sur l'Onabache et avaient en vue l'occupation du Mississipi. Il terminait en demandant le commandement de Chagonamigon aissi que du Mississipi, des lacs et des rivières compris entre la source de ce fleuve et la rivière des Kikapous.

Le 27 avril 1697, le Roi lui accordait sous réserve de commencer sur le Mississipi l'établissement qu'il avait proposé. Il avait la permission de prendre dans

(1) Margry. (*Découvertes et explorations des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale*, p. 55) donne un compte rendu détaillé de cette réception.

la colonie vingt ou vingt-cinq hommes, à condition qu'ils ne seraient occupés qu'au travail des mines et nullement à aller faire la traite dans les bois.

Sur la fin de juin de la même année, Lesueur s'embarqua à LaRochelle pour revenir au Canada. En passant sur le banc de Terre-Neuve, il fut pris par une flotte anglaise de 16 vaisseaux, et amené prisonnier à Portsmouth.

A la paix, il retourna à Paris pour chercher une nouvelle commission, car il avait jeté la sienne à la mer, dans la crainte de donner connaissance de son projet aux Anglais.

La cour lui en donna une nouvelle le 21 mai 1698. Cette fois, le Roi lui permettait d'amener cinquante hommes. La défense de traiter le castor était maintenue, mais il obtenait le privilège de traiter des pelleteries qui n'entrent pas dans la fabrication des chapeaux.

Il passa aussitôt dans la Nouvelle-France, et commença ses préparatifs de départ.

L'intendant Champigny, qui avait toujours été opposé à ses entreprises, obtint, le 27 mai 1699, la révocation des privilèges accordés à Lesueur. Ces obstacles l'obligèrent de retourner en France.

Enfin, en décembre 1699, M. LeSueur retournait en Louisiane avec 30 hommes, afin d'y exploiter les mines qu'il avait découvertes. La relation de ce voyage de M. LeSueur au pays des Sioux est publiée dans le *Journal historique de l'établissement des Français à la Louisiane* par Benard de la Harpe, p. 38.

Au mois d'avril 1702, LeSueur se rendit en France avec M. d'Iberville.

En mai 1702, Louis XIV lui accorda une nouvelle concession.

Quelques années après, repassant en Louisiane, LeSueur mourut dans la traversée. P. G. R.

Le Great-Eastern. (IX, XII, 985.) — C'est le samedi, 6 juillet 1861, entre six et sept heures du soir, que le *Great-Eastern* entra dans le port de Québec.

Parti d'Angleterre le 27 juin, le géant nautique avait donc pris neuf jours à faire la traversée d'un port à l'autre.

Nous lisons dans le *Canadien* du 8 juillet 1861 :

“ Plusieurs de nos steamers allèrent à la rencontre du *Great-Eastern*, entre autres le *Napoléon* qui avait à son bord le maire (M. Thomas Pope), les membres du Conseil et du Bureau de Commerce, et une foule nombreuse de citoyens, trop nombreuse même pour l'aise des passagers.

“ Arrivé vers le bout de l'île d'Orléans, on aperçut dans le lointain une grosse fumée, qu'on jugea être celle du *Great Eastern*. Aussitôt lunettes et jumelles de se pointer à l'horizon, et chacun de s'écrier : C'est lui ! C'est bien lui ! Bientôt le *Napoléon* vira de bord et attendit l'approche du *Great Eastern*, qui l'eut bientôt rejoint. Et hurras d'éclater, mouchoirs de s'agiter de part et d'autres, suivis de deux coups de canon à bord du *Great Eastern* en forme de salut, politesse qui fut faite aussi au *MacKenzie* qui arriva quelques moments après.

“ Le *Great Eastern* marchait alors à toute vitesse, avec ses immenses roues latérales et sa puissante roue à hélice, et le *Napoléon* ne tarda pas à être dépassé : mais le premier, après avoir fait acte de suzeraineté, arrêta ses roues latérales, ne faisant mouvoir que son hélice, et on put alors l'approcher et avancer côte à côte avec lui, jusqu'à l'entrée dans le port, ce qui fut l'occasion de nouveaux hurras répétés à plusieurs reprises. Des deux côtés la foule paraissait animée d'un enthousiasme égal, que partagea la population entière,

qui s'était portée en masses sur les quais, sur la Plateforme, partout où l'on pouvait apercevoir le nouvel arrivant.

“ Le *Great Eastern* a été jeter l'ancre un peu au-dessus du quai de la Reine, où il va décharger les troupes qu'il a amenées, ce qui va prendre quelques jours, après quoi il recevra les visiteurs, à commencer jeudi prochain.”

Le *Great Eastern* reprit la mer le 6 août, à 4 heures du matin.

Pendant son séjour d'un mois dans le port du Québec, le *Great Eastern* fut visité par des milliers et des milliers de curieux venus de toutes les parties du Canada et des États-Unis.

Les Hollandais de la Nouvelle-Belgique. (IX, III, 931.)—Lorsque Champlain fonda Québec, en 1608, les Iroquois étaient en guerre ouverte avec les Algonquins ; c'étaient deux nations puissantes, valeureuses et ennemies de longue date.

Les Iroquois, quoique moins nombreux, semblaient cependant l'emporter sur leurs adversaires, malgré leur alliance avec les Hurons et les Micmacs. Cette triple force aurait peut-être réussi à dompter une tribu aussi vaillante que l'était la Confédération dite des Cinq-Cantons, si les Anglais de la Nouvelle-Angleterre et les Hollandais de la Nouvelle-Belgique, établis dans le voisinage immédiat des Iroquois, ne leur eussent vendu des fusils et des munitions qui leur permirent de guerroyer à armes égales contre les Français, alliés aux Algonquins. De ce moment la face des choses tourna, et l'Iroquois féroce par nature, devint de plus en plus redoutable et redouté.

Ce fut en 1609 que Henry Hudson, explorateur anglais, voyageant pour le compte de la Hollande,

découvrit la rivière qui porte encore son nom. Dès l'année suivante, quelques Hollandais vinrent en Amérique pour y tenter fortune. Mais il n'y eut pas de colonisation hollandaise sérieuse avant 1623. Toutefois, en 1613, Adrian Block, ayant été forcé d'hiverner sur l'île de Manatte, y construisit un petit fort qu'il appela New-Amsterdam, en l'honneur de la cité principale de la Hollande.

En 1623, la Compagnie hollandaise des Indes orientales envoya en Amérique un vaisseau chargé de plus de vingt familles wallonnes, qui s'établirent sur les bords de la rivière Hudson. Les uns restèrent à New-Amsterdam (la ville de New-York actuelle), les autres se rendirent jusqu'à Orange. (aujourd'hui Albany). Ces deux groupes s'accrurent assez rapidement, et bientôt le pays compris entre l'Hudson et la rivière Delaware, forma toute une province que les Hollandais appelèrent New-Netherland, et les Français Nouvelle-Belgique. Champlain donnait aux Hollandais, le nom de Flamands. La plupart d'entre eux étaient protestants ; s'il se rencontrait chez quelques-uns de l'intolérance, il s'en trouvait d'autres, par contre, qui respectaient la religion catholique et ses ministres. Pris dans son ensemble, l'élément colonisateur de la Nouvelle-Belgique, était chrétien, moral, industriel, et patriote. Les chefs surtout étaient remarquables à plus d'un titre. Ils ne consentirent jamais à épouser les querelles des sauvages et à batailler pour les uns au détriment des autres. S'ils leur vendirent de la poudre et des arquebuses, c'était plutôt pour des lins de commerce. Ils étaient grands acheteurs de fourrures, qu'ils apportaient ensuite en Europe, où les profits étaient considérables.

La Nouvelle-Belgique connut bientôt une organisation politique. Elle eut ses gouverneurs ou direc-

teurs-généraux. Pendant quarante ans que dura la suprématie hollandaise sur ce coin de terre américaine, six gouverneurs se succédèrent sans interruption, et dans l'ordre qui suit : 1624-25, Cornelius Jacobsen May ; 1625-26, William Verhulst ; 1626-32, Peter Minuit ; 1633-37, Walter Van Twiller ; 1638-47, William Kieft ; 1647-64, Peter Stuyvesant.

Peter Minuit acheta des sauvages l'île de Manatte et vingt-deux mille acres de terre, pour la somme de vingt-quatre piastres. Ce fut sous son administration que la ville de New-Amsterdam fut constituée civilement. Cette année-là (1626), la Nouvelle-Belgique exporta des fourrures pour un montant de dix-neuf mille piastres.

L'année suivante, Minuit régla avec Bradford, gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, les limites de sa province. Elle se trouva bornée au nord-est par la Nouvelle-Angleterre et au sud-ouest par la Virginie, et fut comprise entre les 38e et 42e degrés de latitude.

La ville de New-Amsterdam ne connut le système de gouvernement municipal qu'en 1653.

La colonie hollandaise florissait toujours, lorsqu'en 1667, l'Angleterre conclut, à Bréda, un traité de paix avec la Hollande, en vertu duquel elle devenait maîtresse de la Nouvelle-York et du Nouveau-Jersey, ne laissant aux Hollandais que Surinam.

Cette dépossession en règle mit fin à la suprématie des Pays-Bas sur leur colonie américaine. Cependant, en 1673, les Hollandais tentèrent de reprendre leur colonie perdue ; ils y réussirent, mais ils ne purent la conserver que pendant quelques mois. Un nouveau traité, consenti en 1674, les déposséda une seconde fois, et le drapeau anglais continua à flotter sur la Nouvelle-York jusqu'à la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis.

N.-E. DIONNE

QUESTIONS

997—A-t-on des renseignements sur le lieu d'origine et la vie de Étienne de Lessart, qui donna un terrain pour bâtir une église à Sainte-Anne du Petit-Cap ou de Beaupré ?
de L.

998—Jean-Baptiste Duberger, qui a fait un plan en relief de Québec déposé aujourd'hui à l'arsenal de Woolwich, en Angleterre, est-il mort au Canada ?

XXX

999—Doit-on dire et écrire “ à Trois-Rivières, à Trois-Pistoles, à Deux-Montagnes ”, ou “ aux Trois-Rivières, aux Trois-Pistoles, aux Deux-Montagnes ” ?

PEDAG

1000—Dans son “ étude biographique et historiographique ” intitulée : *Louis Jolliet*, M. Ernest Gagnon dit que le célèbre explorateur qui fut le premier seigneur d'Anticosti mourut en 1700, — dernière année du dix-septième siècle, — entre le 4 de mai et le 18 octobre. (Voir *Louis Jolliet*, pp. 203 et 205.) De son côté, M. l'abbé Camille Roy, dans un récent numéro de la *Nouvelle-France*, dit que Louis Jolliet mourut en l'année 1699. Qui a raison ?

ANTICOSTI

1001—Y avait-il au fort Carillon une chapelle et des aumôniers militaires ? Si oui, étaient-ce des prêtres séculiers, des Jésuites ou des Récollets ?

Quels étaient les aumôniers de l'armée de Montcalm durant son séjour à Carillon et pendant la fameuse bataille ?

XX

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK.
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs. midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

A VENDRE

La Vérité (collection complète) ; *l'Opinion publique*
(collection complète) ; *Le Monde Illustré* (collection
complète) ; *Canada, an Encyclopaedia of the Country*,
par Castelli Hopkins, 6 vols ; *Oeuvres* de Parkman, 16
vols. Excellentes conditions.

ON DEMANDE

Invasion du Canada, par Verreau ; *Echange des
prisonniers aux Cèdres*, par Ethier, *Centenaire de l'in-
vasion du Canada*, par Turcotte ; *Les Canadiens du
Michigan*, par Saint-Pierre.

S'adresser au
Bulletin des Recherches Historiques, Lévis

VIENT DE PARAÎTRE :

La famille D'Estimauville de Beaumouchel

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles de Lanandière, Rolland, Grey, Terroux, Woodecock, Duchesnay, Buies, LeMoine, Pagé, Taché, Clément, Chassé, DesRosiers, Hudon, Pouliot, Venner, Harquail, Tremblay, Hamel, L'Avanturel, Hudlet, Desty, etc., etc.

TIRAGE : 100 EXEMPLAIRES

PRIX : \$0.50

S'adresser à l'auteur, 32½, rue Wolfe, Lévis.

VOL. 10

AVRIL 1904

No 4

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'avril : Requête des voyageurs de Michillimakinac en 1786, (suite et fin), Mgr Henri Têtu : Migueron, Magneron, Mignerou, Maigneron, Myrand, Mayrand. L'abbé H.-A. Scott : Mgr Plessis à Rome (Extrait des *Mémoires* inédits de l'abbé Casgrain) : Le chevalier Robert-Anne D'Estimaerville de Beaumouchel, P. G. R. ; Gentilshommes Huissiers de la Verge Noire du Conseil législatif de la province de Québec ; Protonotaires du district de Québec, F.-J. Audet ; Records de la cité de Montréal ; L'indemnité de nos députés, P. G. R. ; La langue française au Canada, Ignotus ; Questions, etc.

Gravure : Le chevalier Robert-Anne D'Estimaerville de Beaumouchel.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Mgr Grandin, oblat de Marie Immaculée, premier évêque d'Albert, par le R. P. E. Jonquet, de la même Congrégation. Se vend au profit des missions de l'Alberta. Montréal 29, rue St-Vincent—1903—534 pp. in-8. Prix : \$1.50, broché ; \$2.00 relié—En vente chez M. Giroux, libraire, 1641, rue Notre-Dame, Montréal.

Le Père Sébastien Restes, jésuite, missionnaire chez les Abénaquis, 1657-1724, par N.-E. Dionne, M. D., L. L. D. S'adressez à l'auteur, Bibliothèque de la Législature, Québec.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

AVRIL 1904

No 4

REQUÊTE DES VOYAGEURS DE MICHIL-
LIMAKINAC EN 1786

(Suite et fin)

VISITE DE MGR DENAUT AU DÉTROT EN 1801

Mgr Denaut fut le premier évêque qui, après la conquête, fit la visite épiscopale dans les pays d'en haut ; mais il ne se rendit pas à Michillimakinac. Le 12 avril 1801, il écrivit à M. Marchand, curé de Sandwich, pour lui annoncer sa venue : " Je suis tout à fait décidé à monter au Détroit, pour visiter votre paroisse, comme je le désire depuis longtemps. Le général Hunter n'étant pas encore à Montréal, et ne voulant point partir d'ici sans avoir avec Son Excellence un entretien sur l'objet, je ne puis dire au juste à quelle date du mois de mai je quitterai cette partie pour m'acheminer. Toujours est-il vrai que ce sera dans le cours de ce mois. Je visiterai les Écossais de M. Alexandre McDonell, les Irlandais et Anglais de la paroisse de St-André, le village des Sauvages de Saint-Régis. J'arrêterai à Kingston pour m'assurer des moyens d'établissement d'une paroisse nouvelle. Je passerai quelques jours à Niagara pour prendre les connaissances nécessaires au projet du lieutenant-

général le comte de Puisaye. (1) De là, je me rendrai chez vous dans le mois de juin. Mon dessein est d'aller en bateau jusqu'au Détroit, et mes arrangements sont déjà pris. M. Boucherville est notre conducteur, notre guide, notre intendant, notre *factotum*, notre *Michel Morin*. Il profite de mon occasion pour aller voir sa chère Charlotte, (2) madame De Lery, que je verrai moi-même avec un plaisir particulier. Faites à tous deux, je vous prie, mes meilleurs compliments, et ayez soin de leur faire passer aussitôt la lettre ci-incluse à leur adresse. Vous recevrez ci-inclus le mandement pour la visite. Les exercices ne sont point détaillés : nous réglerons quand nous serons sur les lieux. Je veux tout voir, tout savoir, exhorter, convertir, si je puis, Anglais, Français, Canadiens, Sauvages : tous ont des droits à ma sollicitude, et je n'ai pas de plus grand désir que de m'occuper du soin du salut de tous. Je vous mène un vicaire, comme je vous l'ai promis dans ma dernière, que vous aurez sans doute reçue dans son temps. En attendant le plaisir de vous voir et de vous embrasser, je suis bien toujours avec les mêmes sentiments, etc.

† P. Evêque de Québec

Quels furent les ecclésiastiques qui eurent l'honneur d'accompagner Mgr Denon ? Je crois que l'évêque de Québec amena avec lui M. l'abbé Louis

(1) Obligés de quitter la France après le désastre de Quiberon (1795), le comte de Puisaye et d'autres gentilshommes vinrent s'établir dans le Haut-Canada, où le gouvernement leur avait assigné des terres. Plusieurs de ces émigrés repassèrent en Europe avec le comte, en 1802. Cet établissement n'eut pas de succès grâce au manque de persévérance de ses fondateurs.

(2) Sa sœur, née Charlotte Boucher de Boucherville.

Payet dont nous avons déjà parlé et M. Félix Gatien, ordonné prêtre le 16 février de la même année 1801. Mgr Denaut le laissa vicaire au Détroit où il demeura jusqu'en 1806 ; de là il devint professeur de philosophie au séminaire de Québec. Curé du Cap-Santé en 1817, il a écrit l'histoire de sa paroisse où il est mort le 18 juillet 1844.

Voici maintenant comment le prélat raconte son voyage dans quelques pages qui sont absolument inédites et qui—comme document historique—seront bien ici à leur place. Que le *Bulletin des Recherches Historiques* est commode et hospitalier !

Mgr Denaut écrit, de Kingston, à Mgr Plessis, le 27 mai 1801.

Monseigneur,

“ J’ai quitté Longueuil vendredi, 15. J’ai couché à Vaudreuil, le 16 aux Cèdres, d’où je suis parti le 17, après midi. M. Alex. McDonell (1) étant malade depuis plus d’un mois, j’ai pensé qu’il n’avait pu préparer son monde pour la visite ; je l’ai différée jusqu’à mon retour. J’ai passé trois jours à Saint-Régis, j’arrive ici. J’ai abandonné le dessein de faire le tour des lacs, comme je me l’étais proposé. Je pars avec le commodore Bouchet pour Niagara dont M. Burke est parti pour n’y plus retourner, je pense.....”

Le 30 du même mois, Mgr Denaut écrit encore à son coadjuteur :

“ Je reçois à l’instant et avec plaisir votre lettre de l’Ascension. Le lendemain de cette fête, j’ai quitté Longueuil, et je suis arrivé ici le 27, comme je l’ai

(1) Missionnaire de Glengary, Haut-Canada. Il y mourut en 1803.

marqué à Votre Grandeur dans une lettre de cette date, qui vous parviendra bientôt. Nous attendions le vent favorable pour lever l'ancre, et il nous tarde qu'il arrive, quelque bien traités que nous soyons par les habitants du lieu, Anglais et Français, qui ont les plus grands égards. Je remets à mon retour du Détroit la visite de cette mission, les sujets n'étant pas assez préparés pour la Confirmation et autres fruits de la visite. Ils ont en général un grand désir pour l'établissement d'une mission fixe ; mais ils sont pour l'exécution, d'une indifférence, dans une apathie qui fait pitié. Pour les encourager, notre petite bande a souscrit pour £55. Je verrai à mon retour quelle impression elle aura faite sur les esprits. Un établissement est absolument nécessaire. Les chrétiens froids et indifférents, pour ne rien dire de plus, remplissent tous les jours la chapelle protestante.”

Voici maintenant le journal de visite écrit tout entier de la main de Mgr Denaut.

Voyage au Détroit—1801.

Quitte Longueuil le 15 mai, dîné à Pointe-Claire, couché à Vaudrenil. Le 16, dîné aux Cèdres et parti de là dimanche 17, 3 h. après-midi., et couché à la Pointe aux Beaudets. Lundi, couché à St-Régis ; 18. L'entrée a été faite, le 19 matin. Le village contient 150 familles, 600 âmes, 270 communicants. 190 confirmés. Les Sauvages allouent à leur missionnaire £50. et il en reçoit du roi \$50. Le vicaire £50 par les Sauvages. La dîme n'est point comprise. L'église en pierre a été bénie en 1792. Les proportions sont de 48 sur 100, dehors en dehors. Le presbytère aussi en pierre, qui touche à sa perfection, est 45 sur 36. 2 calices, un ciboire, ostensor d'argent. Les ornements sont assez beaux ; moins bien en linge.

Kingston.

Parti de St-Régis le 21 mai à 3 h. du soir. Couché à trois quarts de lieue au-dessous du long Sault. Couché sous tente. Le lendemain, vendredi 22, couché chez un (trois mots illisibles) hollandais. Samedi 23, monté les milles roches. Dîné sous le tendelet. Couché chez un Allemand au-dessus du Galop. Le froid de cette nuit a gelé tout, même les feuilles des arbres. Dimanche de la Pentecôte 24. Dit la messe à Swegatsi, chez madame veuve Verneuil de Lorimier. Dîné et couché chez M. Epil. Jones, Pointe au Pin. Lundi 25, couché chez Thury (isles Toniato). Mardi 26, couché sous tente, à 2 lieues de Kingston où nous sommes arrivés le 27 à 8 h du matin. La ville qui porte ce nom, bâtie dans la baie du même nom, a environ 28 à 29 arpents de front sur 3 ou 4 arpents de profondeur. Les maisons des commerçants sont assez belles, de beaux hangards sont appuyés sur des quais proche desquels arrivent les navires marchands. Au delà de la pointe qui forme cette baie, appelée Pointe Frédéric, sont les vaisseaux du roi dans un port aussi sûr que celui des marchands. Il y a 101 maisons. Il y a un grand nombre de catholiques à Kingston qui, joints aux habitants de la baie de Quité formeraient une mission qui est très désirée par les uns et les autres. Mais ils ont peu de moyens. Une souscription a été ouverte par moi et les messieurs de ma suite, dont le montant s'élève à £80,8,0.

Dimanche 21, jour de la Sainte-Trinité, nous avons tous dit la messe. Nous avons laissé cette ville lundi 1er juin. L'ancre a été levé à 9 h., et quoique nous ayons été obligés de louvoyer une partie de ce jour, poussés ensuite par un bon vent de nord, nous sommes

arrivés à York (1) à 1 h. après-midi 27 heures de passage. Entrevue avec le général Hunter qui nous a gardés à dîner et retenus jusqu'à 7 heures. Calme toute la nuit. Vent contraire le lendemain, louvoyé toute la journée ; passé la barre la nuit : obligés de jeter l'ancre. Entrés dans la rivière Niagara, le matin entre 7 et 8 h. 4 de juin, Fête-Dieu, dit la messe. Deux jours de séjour dans cette place appelée Fort Georges, vis-à-vis l'ancien fort occupé par les Etats-Unis. Le Fort Georges agréablement situé sur une hauteur qui commande partout, est flanqué de six redoutes de 4 canons de 12 livres de balles. Quatre mille hommes suffiraient à peine pour le défendre, à cause de sa grandeur. A quelque distance du fort est bâtie la ville. Les rues sont très larges, il y a environ 80 à 90 maisons dont la plupart sont fort belles. Il y a 12 lieues du Fort Georges au Fort Erié. Nous avons passé le portage de Niagara en stage jusqu'à Chipowa où nous avons couché le 7 samedi. Le dimanche 8, nous sommes arrivés au Fort Erié en bateau, accompagnés du colonel McDonell qui a ajouté aux bontés que nous avons éprouvées à Niagara, la complaisance de venir donner lui-même ses ordres aux bâtiment qui doit nous passer le lac Erié et sur lequel nous avons monté, le lendemain, lundi 9 à 8 h. du soir, et levé l'ancre, le 10, à 10 h. du matin. Quoique la barque qui nous portait ne fut pas des meilleurs voiliers, nous avons passé le lac en deux jours ; mais le vent nous ayant manqué dans les isles de Sandoské, nous avons mis plus de temps à faire les 30 lieues qui nous restaient à faire jusqu'à une lieue de Malden, que nous

(1) Toronto.

n'en avons mis à faire les 70 lieues de lac, de sorte que nous nous sommes déterminés d'envoyer un passager dans notre bâtiment pour porter à M. Marchand le mandement pour la visite qui m'a été remis au Fort Erié par M. Chaboyez l'aîné, qui en était le porteur. (Le mandement était daté du 8 avril et le 12 envoyé à Montréal pour être acheminé).

Le 13 juin, nous sommes à Amherst bourg ou Malden, à 1 h. après-midi, chez M. DeLery où nous avons couché trois nuits. Partis de là en bateau conduit par les habitants du Détroit. Nous sommes arrivés, le 16 à midi, à Sandwich, paroisse de l'Assomption, dont M. Marchand est le curé. Nous y avons séjourné jusqu'à ce jour, 15 de juillet, qui est celui de notre départ sur la Charlotte, barque appartenante à M. McIntosh, capitaine Baker.

Arrivés à Malden le soir, et couché. Une pluie continuelle, accompagnée d'éclairs et de tonnerre a duré toute la nuit. Le 16, levé l'ancre à 9 h. Un vent favorable a commencé à souffler à l'entrée du lac, et nous avons fait trente lieues avant le coucher du soleil. Après le coucher, le vent a passé à l'ouest, nous faisons dix milles par heure ; mais devenant plus fort en plus fort, et si furieux que les vagues passant sur la poupe et la proue semblaient menacer d'engloutir le vaisseau. Le 17, louvoyé ; le 18, bon vent jusqu'à midi. Calme et vent contraire, mais faible. Nous espérons arriver au Fort Erié de bonne heure, mais (c'est tout ce qu'il y a sur cette page du manuscrit. Sur l'autre page ce qui suit.)

Visité la paroisse de l'Assomption du Détroit ou Sandwich. Arrivé le 16, mardi à midi. Instruction donnée deux fois le jour jusqu'au dimanche. L'entrée

s'est faite le matin avant la messe. Tous les exercices de la mission ont été faits jusqu'à mercredi. Le sacrement de la Confirmation a été administré tous les jours pendant le séjour, excepté jeudi, samedi, dimanche et jeudi qui ont été employés au Détroit pour les habitants de la paroisse de Ste-Anne dont M. Levadoux est grand vicaire et curé de cette partie sud de la rivière, où il y a eu 580 confirmés. M. Richard en est le vicaire (1). A la Rivière-aux-Raisins, 295 confirmés. Trois jours de séjour, M. Dillet en est le curé.

Vu et alloué les comptes de l'Assomption. Il y a au coffre la somme de 5213 frs 17. Confirmés 529. Communians 600. Habitants 200. Dîme de bled 650. Avoine 120. Orge 0. Bled d'inde 24. La terre dont l'usage de la moitié appartient au curé et l'autre à la fabrique louée par le même à certaines conditions assez favorables a donné, cette année, 312 de bled, non compris les inennes grains. L'église de Sandwich. Les ornemens sont en bon ordre.

Je trouve à la suite de ce journal ces quelques mots sur la visite de l'année suivante :

Saint-Raphaël et Saint-André ont été visités en février 1892. A Saint-Raphaël 192 confirmés. A Saint-André 59. Il y a environ 100 familles catholiques.

Des mandemens et instructions ont été envoyés à chacune de ces paroisses (2). M. Rodrigue McDonell est le curé de la dernière. M. Alexandre McDonell dessert la première.

(1) Voir *L'abbé Gabriel Richard*, par M. N.-E. Dionne.

(2) Ces mandemens ont été publiés dans les *Mandemens des Evêques de Québec*.

Je crois devoir reproduire ici le document suivant qui complète en partie du moins le journal de la visite de Mgr Denaut au Détroit en 1801.

Extrait des Registres de la mission de la Rivière-aux-Raisins, Monroë, Michigan.

Le dix-huit juin mil huit cent un, Mgr Pierre Denaut, évêque catholique de Québec, arriva vers les trois heures de l'après-midi, à la Rivière-aux-Raisins et débarqua devant la maison de M. J. B. Réaume père, où M. J. Dilhet, curé de la paroisse, le reçut sans solennité, après lui en avoir fait l'offre que M. l'évêque refusa. Il fut introduit dans la susdite maison par M. le curé et il y entra avec M. Michel Levadoux, grand vicaire de M. l'évêque de Baltimore, M. Marchand, curé de l'Assomption du Détroit, et M. Payet, (1) son secrétaire. M. Hubert Lacroix fit à Mgr l'Évêque un compliment au nom de tous les paroissiens, à la fin duquel un grand nombre qui étaient présents se mirent à genoux pour demander la bénédiction de M. l'Évêque qu'il donna à tous sur le champ. Il demanda ensuite qu'on lui préparât des voitures pour aller à l'église et elles se trouvèrent prêtes à l'instant.

(1) C'est le même M. Payet qui avait été curé du Détroit et avait fait deux missions à Michillimakinac. Ce dernier voyage ne lui fut pas favorable, puisqu'il mourut presque immédiatement après son retour, le 26 août 1801. Mgr Denaut se fit un devoir de présider à ses funérailles qui eurent lieu à Verchères dont il était curé depuis 1798. Le 1er de septembre suivant, l'évêque de Québec écrivait à son coadjuteur, Mgr Plessis : " La mort du cher Payet me prive d'un bon ami et le diocèse d'un bon prêtre." On ne pourrait faire un meilleur éloge de cet excellent missionnaire.

Il y entra aussitôt et, dans toute la route, il fut accompagné de près de cinquante hommes à cheval, et d'autres en grand nombre à pied.

Devant toutes les maisons, on se présentait à genoux pour recevoir la bénédiction. Arrivé à l'église, après une légère collation pour rafraîchissement, il y entra pour donner la bénédiction solennelle qui fut précédée d'un discours prononcé par M. Levadoux, qui annonçait que M. l'évêque de Baltimore, Jean Carrol, avait prié Mgr l'évêque de Québec de donner la Confirmation dans cette paroisse, et l'ordre que l'on suivrait les jours suivants.

Le dimanche, qui était le jour suivant, M. l'évêque de Québec, après un discours sur le sacrement de confirmation, administra ce sacrement à ceux qui se présentèrent à la sainte Table pour ce sujet. Il en fit de même les deux jours suivants et voici la liste des confirmés.

Suivent les noms de près de 200 personnes.

1801

Fait et certifié par Rev. C. Maas, Missionnaire de Munro (Rivière-aux-Raisins), diocèse du Détroit.

Décembre 1872.

(Signé) J. Sasseville, Ptre. (1)

MGR II. TÊTU

(1) Le regretté M. Sasseville, alors curé de Sainte-Foye. Il était réellement érudit, et connaissait autant que pas un l'histoire ecclésiastique du Canada et celle des États-Unis. Hélas ! il n'a pas écrit et il a emporté avec lui bien des secrets, dont il était friand.

MIGNERON, MAGNERON, MIGNERAN, MAIGNERON, MYRAND, MAYRAND

M. l'abbé Rhéaume, d'érudite mémoire, nous avait signalé, notre premier volume à peine paru, l'erreur (1) relevée par M. Ernest Myrand, et nous avons pris nos mesures pour la réparer dans la seconde partie de notre ouvrage. Il eût peut-être été de bonne guerre de l'attendre.

Puisque erreur il y a, du moins paraîtra-t-elle, après une courte explication, moins *impardonnable* chez un homme qui n'est pas de la famille.

Et d'abord remarquons que l'*Histoire de Sainte-Foy* ne contient pas de généalogies. On (2) y note en détail, avec documents à l'appui, les événements petits et grands depuis que les Français ont mis pour la première fois le pied sur ce coin de terre, les noms des premiers habitants, possesseurs de fiefs ou simples défricheurs, et surtout on décrit les progrès et la ruine de la fameuse bourgade de Sillery. Ce n'est qu'incidemment qu'on relie, sans indiquer du reste les anneaux intermédiaires, une famille d'aujourd'hui aux pionniers des anciens temps. Elles sont malheureusement trop peu nombreuses les familles qui se sont perpétuées ici depuis l'origine jusqu'à nos jours.

Il paraît que l'identification de la famille Myrand avec la descendance de Jean Mignerou n'a pas été heureuse. Voyons !

(1) Avec une autre, p. 414, où nous disons dans une note que Pierre Pluchon n'est pas mentionné dans Tanguay. Or il y est sous le nom de Pierre Aubuchon. L'eusses-tu cru !

(2) Qu'on nous pardonne cet *on* moins haïssable que le *moi*.

1° Pour Mgr Tanguay, que M. Ernest Myrand semble considérer comme une autorité et qu'il ne faut jamais citer sans le contrôler—les érudits le savent—les noms de Mignerou, Mignerant ou Mignerand, Magneron, Milleron, Lajeunesse, Taphorin, ne sont que des surnoms ou des variations du même nom. (1)

2° Or les Myrand de Sainte-Foy sont des Migneran, (2) comme il appert par nos registres paroissiaux auxquels M. Ernest Myrand a l'amabilité de nous renvoyer ! De Meillerand ou de Taphorin, pas la moindre trace.

3° Le nom de Mignerou s'est syncopé tout comme celui de Migneran. En 1792 (3) le lieutenant-gouverneur Cramahé cède à Joseph Routier une terre sise entre les propriétés de Joseph Mignerou et d'Antoine Samson. En 1797 Joseph Mignerou est devenu Joseph Miron. (4)

Dans l'écriture cursive et en bonne prononciation française, quelle distance sépare Miron de Miran ! Et aux yeux du philologue quelle en est la différence ?

Mais une question de généalogie ne se tranche pas au moyen de la philologie. Pas complètement ni tou-

(1) Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, I, 43 : VI, 30.

(2) 25 janvier 1790, sépulture d'un enfant de J.-B. *Migneran* et de Thérèse Parent ; — 13 février 1792, mariage de Jos. Langlois et d'Angélique *Migneran* ; — 12 mai 1794, sépulture de J.-B. *Migneran* ; — 5 octobre 1795, mariage de J.-B. Migneran, fils, et de Magdeleine Drolet. C'est ce J.-B. Migneran qui signe J.-B. Miran au baptême de ses enfants, 15 juillet 1795, 8 novembre 1797, etc.

(3) Greffe de Panet, 31 juillet 1792.

(4) Greffe de Voyer, 28 juillet 1797.

jours : d'accord Venons donc aux papiers de famille qui nous réservent des surprises.

4° Une copie paraphée, et partant contemporaine, du contrat de mariage de J. B. Mignerant et de Thérèse Parent nous a été communiquée. Cet acte, que nous avons soigneusement analysé l'année dernière, est de la main même du notaire Parent, de Beauport. Il porte la date extraordinaire du 31 février 1762. Nous l'avons étudié de nouveau récemment afin d'être bien sûr de nos assertions. En voici le commencement :

“ Pardevant le nottaire public en la seigneurie de Beauport y résidant soussigné et thémoin si bas nommé furent présent en lr persone Jean Baptiste Mignerant d Thafoirat, fils de feu Jean-Baptiste Mignerant d. Thafoirat et fene Louise Routié,” etc.

Dans les autres anciens papiers de famille on trouve Tafoirain dit Mignerant et aussi souvent Mignerant dit Tafoirain.

Puis, dans le contrat de mariage cité, Jean-Baptiste Mignerant dit *Tafoirat* est donné comme fils, non de *Guillaume Taphorin*, mais de *Jean-Baptiste Mignerant d. Thafoirat*. N'était-il pas assez naturel, pour un profane, de considérer Tafoirain et surtout *Thafoirat* comme un sobriquet et de croire que Mignerant était le vrai nom patronymique ? (1)

Or s'il est vrai que Jean Mignerant était mort depuis trente ans lorsque se mariait à Lorette Guillaume

(1) Disons, pour être juste, que l'erreur qui est dans la copie de Parent, n'est pas dans la minute originale, où on lit Guillaume. Il y a de même 31 janvier au lieu de 31 février. Mais ce n'est qu'hier que nous avons voulu voir l'acte original, n'ayant pas soupçonné qu'une copie faite et paraphée par le notaire lui-même pût être fautive. Les deux actes portent bien Mignerant dit Thafoirat.

Taphorin, natif de Meilleran en Poitou, il n'est pas moins vrai qu'il laissait une nombreuse lignée où les *Jean* ne manquent pas. Par malheur, nos registres de 1678 à 1699, qui auraient une si grande importance dans la question présente, ont disparu, et ceux de 1714 à 1752 ont été faits avec une si grande négligence qu'il n'y a guère moyen d'en tirer parti.

Ainsi nous croyons bien que M. Ernest Myrand a raison mais il était aisé de s'y tromper.

Bien plus il serait prudent de ne jurer de rien. Guillaume Taphorin, dit Meillerand ou Mignerant, comme on voit partout, n'apparaît qu'en 1729. Or il y a loin de là à 1657, date du mariage de Jean Mignerot et bien des choses se sont passées qui ont pu échapper aux recherches de Mgr Tanguay. On sait que le nombre des corrections à faire au *Dictionnaire généalogique* est considérable, pour ne pas dire incalculable. Et, précisément, nous livrons aux méditations de M. Ernest Myrand le contrat de mariage de Jean Magneron et de Marie Pavie, fait par Andonart le 19 août 1657. Au commencement paraît bien Marie Pavie, fille de Christophe Pavie et de Magdeleine Nadaude, du Château d'Oléron, puis Jean Magneron, fils de Pierre Magneron et de Marie Guilminette, (1) de la paroisse de... en Poitou. Le brave notaire nous dit ensuite que le dit Jean Magneron prend à épouse la dite Marie Guilminette et que la dite Guilminette prend à époux le dit Magneron," etc. Le *quiproquo* est plaisant. Mais ce qui nous intéresse c'est le nom de la paroisse de Pierre Magneron. Tanguay ne l'a pas lu. Cela peut-être Mongon ? Mais sur la patte de monche qui précède le g il y a un point. C'est donc un i. Et alors ? On peut et peut-être doit-on lire Morigon ou Merigon. Si maintenant l'on se

(1) Et non Guillemet, donné par Tanguay.

rappelle que Guillaume Taphorin avait pour mère Jeanne Méricion, ou Méricione, si M. Myrand le père—on féminisait alors bravement les noms de femme—et qu'en ce temps-là les personnes étaient souvent affublées de noms de villes, de villages, de provinces, il est difficile de résister à la tentation de croire qu'il y a entre les Mignerou, les Migneran, les Myrand et les Mayrand, une parenté bien plus étroite que ne semble l'admettre notre honorable *correcteur*.

Simple conjecture sans doute. En tout cas l'autorité de Tanguay est par trop mince pour en décider.

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

MGR PLESSIS A ROME

Lorsque Mgr Plessis séjourna à Rome en 1819, il déroba quelques heures à ses importantes occupations pour visiter les musées. Le grand évêque de Québec avait des qualités d'homme d'Etat, mais il n'était pas artiste, et il l'apprit à ses dépens en présence du tableau de la Transfiguration de Raphaël. Au moment où il l'examinait, accompagné de son secrétaire, l'abbé Turgeon, il y avait quelques personnes dans le salon, et devant le tableau un peintre qui en faisait une copie. Tout à coup Mgr Plessis rompit le silence, et dit en indiquant le bras droit de la mère du possédé, placée au premier rang de la toile :

—Voilà un raccourci exagéré, c'est évidemment un défaut.

A cette remarque inattendue, le peintre se redressa, déposa son pinceau, et se retournant vers Mgr Plessis, lui dit :

—M. l'abbé, ici on ne critique pas, on admire.

Et il reprit son travail.

Mgr Plessis ne répliqua pas et sortit de la pièce.

(Extrait des *Mémoires* inédits de l'abbé Casgrain.)

LE CHEVALIER ROBERT-ANNE D'ESTIMAU-
VILLE DE BEAUMOUCHEL

Il était le fils de Jean-Baptiste-Philippe D'Estimauville, sire et baron de Beaumouchel, et de Marie-Charlotte d'Ailleboust, et naquit à Louisbourg le 3 décembre 1754.

Il entra dans l'armée française et servit avec distinction jusqu'à la Révolution.

Il passa ensuite en Allemagne, puis en Angleterre.

C'est quelques années après le traité d'Amiens qu'il vint rejoindre au Canada son frère, Jean-Baptiste-Philippe-Charles D'Estimauville, sire et baron de Beaumouchel, grand-voyer et inspecteur des chemins et des rues pour le district du Québec.

Celui-ci l'employa d'abord en qualité de député-grand-voyer.

Le 30 décembre 1813, il était nommé inspecteur des grands chemins, rues et ponts dans la cité et paroisse de Québec.

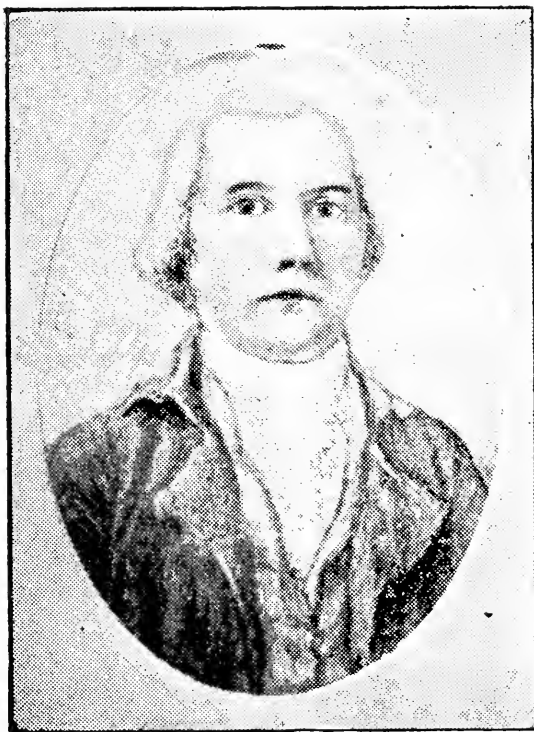
Le 19 janvier 1815, il abandonnait cette charge et était remplacé par Jean-Antoine Bouthillier.

Le 15 mai 1817, le chevalier D'Estimauville se faisait recevoir arpenteur.

Quelques mois plus tard, le 1er octobre 1817, il remettait sa commission de député-grand-voyer du district de Québec.

En mai 1818, le lieutenant-colonel Bouchette nommait, avec l'approbation du gouverneur, M. Joseph Bouchette et M. le chevalier D'Estimauville, ses députés durant son absence de la Province, pour faire les devoirs de son office comme arpenteur général.

A la fin de la même année, M. le chevalier D'Estimauville établissait, en société avec François Romain,



LE CHEVALIER ROBERT-ANNE D'ESTIMAU-
VILLE DE BEAUMOUCHEL

un bureau d'agence générale à Québec. Ce bureau devait fournir des renseignements aux émigrés ou voyageurs qui arrivaient dans notre pays ; s'occuper de trouver des domestiques, de les placer : vendre, louer les maisons, etc., etc. (1)

Le 2 juin 1821, M. D'Estimauville acceptait de nouveau la charge de député-grand-voyer pour le district de Québec. Le grand-voyer annonçait cette nomination dans les termes suivants :

“ A tous ceux que le présent concerne, —salut :

“ Attendu que la santé de notre député actuel pour ce district ne lui permet pas d'en remplir les fonctions, sachez qu'en vertu de l'autorité à nous conférée par le Statut Provincial 36 George III, chapitre 9, dans le préambule, de nommer et appointer un député pour nous assister dans nos fonctions de grand-voyer de ce district, nous avons, sous le bon plaisir de Son Excellence le Gouverneur en Chef, nommé et appointé comme notre député le chevalier Robert D'Estimauville, Ecuier, enjoignant à tous les officiers des chemins ainsi qu'à toutes personnes y concernées de le reconnaître et de lui obéir comme tel, comme aussi d'ajouter foi à tous actes qu'il pourra faire en telle susdite qualité de notre député.

J.-Bte D'Estimauville,
grand-voyer du district de Québec ” (2)

En juillet 1822, le chevalier D'Estimauville était assermenté comme grand connétable de la ville et banlieue de Québec. Il remplissait en même temps les fonctions d'interprète pour les cours du Banc du Roi

(1) *Gazette de Québec*, 3 septembre 1818.

(2) *Gazette de Québec*, 4 juin 1821.

et pour les sessions de quartier de la paix dans et pour le district de Québec.

Il ne devait pas exercer ces charges bien longtemps. Le 28 avril 1823, il était nommé gentilhomme huissier de la Verge Noire du Conseil Législatif de cette province, à la place de William Bouthillier, décédé.

Thomas Aylwin le remplaça comme grand-connétable le 25 avril 1823, et comme interprète le 22 octobre suivant.

Le 5 mai 1823, le chevalier D'Estimauville était fait juge de paix pour le district de Québec.

En 1829, M. D'Estimauville publia un ouvrage intitulé *Cursory view of the Local, Social, Moral and Political State of the Colony of Lower Canada*. Bibaud a résumé son opinion de cette brochure en disant que son auteur ne s'y montrait pas Canadien, mais qu'il y dit néanmoins beaucoup de vérités. (1)

Le chevalier Robert-Anne D'Estimauville de Beaumouchel mourut à Québec le 31 juillet 1831. Il fut inhumé le 2 août dans le cimetière des Picotés.

A la suite de ses campagnes en Europe, il avait été créé chevalier de l'ordre noble et militaire de Saint-Lazare et du Mont-Carmel.

M. de Gaspé raconte, dans ses *Mémoires*, une curieuse mystification dont M. D'Estimauville fut la victime. “ Peu de mystificateurs ont possédé les talents variés de mon ami le major Pierre La Force, dit-il. Il avait le *knack* d'imiter la langue allemande et les idiomes indiens de manière à tromper allemands et sauvages.

“ Le chevalier Robert D'Estimauville ayant servi dans les armées prussiennes parlait la langue allemande

(1) *Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada*, p. 102.

de avec facilité : nous lui dîmes un jour que notre ami le major alors présent, possédait aussi cet idiome. Le chevalier commença aussitôt l'attaque, à laquelle La Force répond, avec un sérieux de glace, par une longue tirade.

— Vous parlez, monsieur, dit le chevalier, un langage corrompu, l'allemand de la Basse-Saxe ; et, sur mon honneur, on ne vous comprendrait pas à la cour de Berlin.

— Je le crois, dit humblement le major, la Basse-Saxe est la seule partie de l'Allemagne où j'aie fait quelques études de cette belle langue.

— Lorsque le chevalier D'Estimauville sut que c'était une mystification, il en aimait peu la plaisanterie." (1)

P. G. R.

GENTILSHOMMES HUISSIERS DE LA VERGE
NOIRE DU CONSEIL LÉGISLATIF DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC

Guillaume Boutillier.....	15 décembre 1792
Chevalier Robert-Aune D'Estimauville..	3 avril 1823
John Sewell.....	15 avril 1831
Frederick-Starr Jarvis	10 juin 1841
René Kimber.....	12 juillet 1852
Samuel-Staunton Hatt.....	23 décembre 1867
Frank Pennée.....	22 novembre 1901
Arthur Saint-Jacques.....	14 mars 1904

(1) *Mémoires*, p. 330.

PROTONOTAICES DU DISTRICT DE QUEBEC

David Lynd	}	11 décembre 1794
Pierre-Louis Panet			
David Lynd	}	8 mai 1795
Joseph-François Perrault			
George Pyke	}	14 août 1802
Joseph-François Perrault			
Joseph-François Perrault	}	25 mai 1812
John Ross, jr			
Joseph-François Perrault	}	22 juillet 1826
John Ross			
Edward Burroughs	}	11 décembre 1830
Joseph-François Perrault			
Edward Burroughs	}	9 avril 1844
Hector-Simon Huot			
Edward Burroughs	}	27 juin 1846
Louis Fiset			
Louis-Joseph-Cyprien Fiset	}	10 octobre 1861
John-Henry-Ross Burroughs			
Louis-Joseph-Cyprien Fiset	}	4 janvier 1873
John-Henry-Ross Burroughs			
Archibald Campbell	}	10 janvier 1898
Philippe Malouin			

RECORDERS DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

John-Ponsonby Sexton	3 mars 1859
Benjamin Testard de Montigny	7 octobre 1880
Alexandre-Eudore Poirier	}
Robert-Stanley Weir		

RÉPONSES

L'indemnité de nos députés. (IX, V, 942.)— Le 17 décembre 1792, s'ouvrait à Québec, dans l'ancien palais épiscopal, érigé au haut de la côte LaMontagne, la première session du premier parlement de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Ce parlement eut quatre sessions. Pendant ce premier parlement nos députés ne reçurent pas un sou d'indemnité. Ils furent même obligés de payer leurs dépenses de voyages ! L'un d'eux, le député de Gaspé, avait 330 lieues à parcourir pour se rendre au siège du gouvernement. Il ne pouvait faire ce trajet en moins de quinze à dix-sept jours.

On comprend que ce système avait de très graves inconvénients. Le temps que les députés passaient à Québec (1) leur faisait négliger leurs affaires, et cela sans aucune rétribution. Aussi, aux élections pour le deuxième parlement, sur les cinquante députés qu'avait compté le premier parlement quatorze seulement revinrent en Chambre. Quelques-uns des trente-six autres avaient été rejetés par le peuple mais la plupart avaient refusé de briguer de nouveau les suffrages populaires.

À la troisième session de ce deuxième parlement, en 1799, la Chambre s'occupa quelque peu de l'indemnité de ses membres. M. Papineau proposa à la Chambre d'Assemblée d'examiner s'il ne serait pas à propos d'accorder une indemnité à l'orateur et aux députés pour leurs frais de voyages et la perte de leur temps. La grande majorité des députés repoussèrent cette suggestion avec indignation.

(1) La session de 1793-94 dura près de six mois.

Pendant le troisième parlement, à la session de 1802, M. Berthelot, député de Québec, ramena sur le tapis la question de l'indemnité de l'orateur et des membres de la Chambre d'Assemblée. M. DeBonne, bien payé comme juge et qui possédait de la fortune, suggéra de publier la proposition de M. Berthelot pendant trois semaines consécutives dans les journaux de Québec et de Montréal, afin qu'elle parvint à la connaissance des électeurs. Cette suggestion ne fut pas acceptée, mais elle termina la discussion à ce sujet.

En 1807, MM. Bédard et Bourdages firent une nouvelle tentative pour faire payer par la province les dépenses des députés éloignés de Québec, mais la considération de cette mesure fut encore remise indéfiniment par le vote des députés de langue anglaise auxquels se joignirent quelques Canadiens plus favorisés que la plupart de leurs collègues du côté de la fortune. (1)

Pendant la session de 1812, M. Bourdages revint sur la question de l'indemnité des membres. La Chambre décida de leur accorder deux piastres par jour. Un acte fut proposé à cet effet, mais il fut abandonné à sa deuxième lecture.

En 1831, le projet de loi de M. Neilson pour accorder une indemnité aux députés rencontra une vive opposition. " M. Neilson prétendait que les députés n'étant pas salariés, les comtés éloignés ne pouvaient pas toujours envoyer au parlement ceux qu'ils désiraient avoir pour représentants, attendu que leur choix pouvaient tomber sur des personnes dont les ressour-

(1) Le *Courrier de Québec* du 28 février 1807 publie les discours prononcés au cours du débat par MM. DeBonne, Bédard, Bourdages, Martineau, Richardson et Planté.

ces ne permettaient pas de faire le sacrifice de leur temps et de leur argent. Les opposants soutenaient au contraire que si on accordait aux membres une indemnité, la conséquence serait que les élections porteraient à la législature des démagogues et des agitateurs qui ne se feraient élire que pour l'appât du gain." Cependant le projet de loi passa mais fut repoussé au Conseil.

" Le conseil législatif, écrivait quelques jours plus tard le rédacteur de l'*Observateur*, a rendu un service au pays en ne concourant pas à un projet de la chambre basse : nous voulons parler du *bill* de la paie des membres de cette chambre. Outre que le rejet de ce *bill* épargne à la province plusieurs milliers de livres, il empêchera que l'Assemblée ne se compose, à l'avenir, en grande partie (comme c'était, en apparence, le but de quelques-uns des fauteurs de la mesure et en particulier de M. Neilson) que de simples cultivateurs, gens très respectables, sans doute dans leur état, mais très peu propres, généralement, à faire des législateurs, parce que, vu l'état général de l'éducation chez la classe agricole, un très grand nombre seraient nécessairement menés et menables, à la volonté d'un très petit nombre comme l'ont remarqué quelques membres, entre autres, M. Cuvillier."

Indigné du rejet de son projet de loi, M. Bourdages proposa d'inclure dans le budget " que la somme de 2000 louis soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser les membres de l'Assemblée."

MM. Neilson, Lee et Papineau se prononcèrent pour cette motion, qui fut combattue par MM. Lagneux, Duval, Quesnel et Young. Elle fut finalement adoptée par un vote de 29 contre 20. Chaque député devait recevoir une allocation de dix chelins pour chaque

jour de présence à la Chambre, et de quatre chelins pour chaque lieue de distance entre le lieu de sa résidence et celui des séances de la Chambre. Pour la première fois, depuis la constitution de 1791, nos députés retirèrent une indemnité pour leurs services.

En 1833, le Conseil et la Chambre parvinrent à s'entendre. Le projet de loi de M. Neilson fut enfin adopté avec quelques amendements. C'est le 3 Guillaume IV, chapitre XV. " Pendant chaque session du présent Parlement Provincial, y lisons-nous, il sera *alloué* à chaque membre de l'Assemblée qui assistera aux dites sessions, dix chelins courant pour chaque jour qu'il y aura assisté, et quatre chelins courant pour chaque lieue de distance entre son domicile et le siège du Parlement Provincial."

Le statut 6 Guillaume IV, chapitre 2, accorda la même indemnité aux membres qui devaient assister à la session de 1836 et aux sessions futures.

En 1841, l'indemnité des députés fut fixée à soixante-cinq louis, et les frais de route à dix chelins par vingt milles, aller et retour. Une somme de mille louis fut votée à l'orateur de l'Assemblée législative, à condition qu'il ne remplirait aucune autre charge lucrative.

Pendant la session de 1856, nos députés portèrent leur indemnité à six piastres, chaque jour de la session.

En 1859, la même indemnité fut votée, c'est-à-dire six piastres par jour, si la session ne dépassait pas trente jours ; si la Chambre siégeait plus de trente jours chaque membre devait recevoir six cents piastres.

En 1870 (*Statut* 33 Victoria), nos députés s'accordent \$6 par jour si la session a moins de 31 jours ; si

elle va plus loin ils doivent recevoir \$600 pour la session.

En 1878 (*Statut* 41-42 Victoria), nos députés deviennent économes. Ils baissent leur indemnité à \$500 par session.

En 1885 (*Statut* 48 Victoria) on revient à l'ancien système, c'est-à-dire \$6 par jour si la session n'excède pas 30 jours : si elle dépasse 30 jours indemnité de \$630.

En 1888 (*Statut* 51-52 Victoria) il est décidé que nos députés recevront \$6 par jour si la session n'a pas 30 jours : s'ils siègent plus de 30 jours leur indemnité est fixée à \$800.

Pas de changement depuis.

P. G. R.

La langue française au Canada. (III. I. 278.)

—La langue française est aujourd'hui l'une des deux langues officielles du Canada, n'en déplaise aux quelques fanatiques dont cet état de choses offusque les préjugés. Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Il n'y avait aucune clause relative à la langue nationale des Canadiens dans les capitulations de 1759 et de 1760, non plus que dans le traité de Paris, dans l'Acte de Québec (1774), et dans l'Acte constitutionnel de 1791. Cependant, en l'absence de clauses prohibitives, l'Assemblée législative du Bas-Canada décréta, en 1792, que tous les documents et pièces de procédure parlementaires seraient écrits dans les deux langues. Voici les considérants qui précédaient le rapport du comité chargé de formuler des règles à ce sujet.

« Considérant que l'Assemblée de cette province est composée d'Anglais et de Canadiens, que la grande majorité des électeurs et des représentants sont

Canadiens qui ne parlent et n'entendent que la langue française.

“ Que les anciennes lois, coutumes et usages de ce pays ont été conservés par l'Acte de la 14^{ème} année de George III, chap. 83, avec l'introduction des lois criminelles d'Angleterre en cette province.

“ Que l'acte de la 31^{ème} année de Sa Majesté, chap. 31^{ème}, n'a fait aucun changement à cet égard, mais une provision concernant les droits du clergé protestant.

“ Que la conséquence de ces Actes est que les lois qui nous gouvernent sont en deux langues, et que les Actes à statuer par la législation de cette province résulteront de ces différentes lois.

“ Que les circonstances imposent une nécessité d'établir un principe qui ne répugne ni à la justice ni à la raison de la chose.

“ Que ce principe doit être puisé dans les Actes du parlement qui ont rapport à notre province, et dans les intentions bienfaisantes de notre très gracieux souverain, qui n'a en vue que le bien général de tous ses sujets indistinctement, et la sûreté et la conservation de leurs propriétés ”.

En conséquence, de 1792 à 1840, les journaux de la chambre, les statuts provinciaux, les documents parlementaires furent imprimés en français et en anglais, et les deux langues furent sur un pied d'égalité. Mais l'Acte d'Union adopté par le parlement impérial en 1840, nous fit reculer d'un demi-siècle. La clause 41^{ème} de cette loi décréta : “ Que tous les brevets, proclamations, instruments ayant pour objet de convoquer, de proroger le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, ou de dissoudre la Législature, et tous les mandats de convocation et d'élection, et tous les brevets et

instruments publics quelconques concernant les dits Conseil Législatif et Assemblée Législative ou l'un d'eux, et tous rapports de tels brevets, mandats et instruments, et tous journaux, entrées ou procédures quelconques écrites ou imprimées des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative ou de chacun d'eux respectivement, et toutes procédures, écrites ou imprimées, des comités des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative respectivement, devront être en anglais seulement : pourvu toujours que cette disposition ne soit pas interprétée de manière à empêcher qu'il n'y ait des copies traduites de ces documents, mais aucune de ces copies ne devra être gardée dans les archives du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, ni ne sera considérée comme ayant l'autorité d'un texte original".

Cette clause proscrivait le français comme langue officielle. On pouvait bien faire des traductions françaises, mais ces traductions n'avaient aucune autorité légale. Les députés canadiens-français du Bas-Canada protestèrent contre l'ostracisme de leur langue. Nous aimons à citer ici les paroles prononcées par M. La Fontaine au début de la session de 1842 : " On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à faire dans cette chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes

compatriotes, je le dois à moi-même.” Cette noble attitude était de nature à commander le respect de tous les hommes de cœur.

Durant la première session de cette législature, l'Assemblée pourvut à la traduction en français de ses journaux et procédures diverses, pour l'usage de ses membres. Elle adopta aussi cette règle : “ Quand une motion est soumise, elle doit être lue en anglais et en français, par l'Orateur, s'il possède l'usage des deux langues ; sinon, il la lira dans la langue qui lui est plus familière ; et la lecture dans l'autre langue sera faite par le greffier ou son assistant, avant tout débat.” Durant la même session on adopta une loi relative à la traduction de l'Acte d'Union, et des statuts provinciaux pour distribution parmi les Canadiens-français. A la session de 1844-45, l'Assemblée législative décida que tous les bills et documents soumis à la chambre seraient imprimés en français et en anglais, à nombre égal d'exemplaires. Mais, pendant cette même session, l'Orateur refusa une motion écrite en français, alléguant que sa réception serait une violation de la clause 41ème plus haut citée. Et sa décision fut maintenue par la chambre. C'est-à-dire que s'il était permis de traduire l'anglais en français, l'anglais seul était officiellement reconnu.

Le 9 décembre 1844, M. LaFontaine proposa une adresse demandant communication de toute correspondance qui pourrait avoir été échangée entre l'exécutif canadien et le gouvernement anglais au sujet de la 41ème clause de l'Acte d'Union, qui faisait de la langue anglaise la seule langue légale. Le gouverneur, qui était alors lord Metcalfe, répondit par un message qu'il n'y avait à ce sujet que des dépêches confidentielles. Le 21 février 1845, un ministre, M. Denis

Benjamin Papineau proposa une adresse à Sa Majesté, la priant de recommander au Parlement impérial la révocation de cette trop fameuse clause. Cette adresse fut adoptée unanimement. On lit à ce propos, dans la " Vie de lord Metcalfe," par Kaye's : " En sanctionnant une mesure comme celle-là, le gouverneur sentait qu'il descendait de la haute position qu'il avait occupée durant ses cinquante ans passés dans le service public. " Ayant appris, dit-il, que le parti canadien-français dans la chambre avait intention de proposer une adresse à Sa Majesté, la priant de retrancher de l'Acte d'Union la restriction imposée à l'usage de la langue française, dans les procédures législatives, le conseil exécutif résolut de le devancer en proposant la chose lui-même. Il y avait des instructions du gouvernement impérial qui défendaient cela ; mais il était expédient de désarmer l'opposition, et Metcalfe consentit à laisser M. Papineau présenter l'adresse à ce sujet." On sent, en lisant ces lignes, que c'est le fau-tisme qui tient ici la plume.

En dépit de cette adressé, le Parlement impérial n'abrogea la clause 41^{ème} de l'Acte d'Union, qu'en 1848. Ce fut lord Elgin qui eut l'agréable devoir d'annoncer cette bonne nouvelle à la chambre. Le discours qu'il prononça en ouvrant la session de 1849, contenait le paragraphe suivant : " Je suis fort heureux d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la législature locale, exprimé dans une adresse des deux chambres au parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'Acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française ". Lord Elgin mit le comble à la joie bien légitime éprouvée à ce moment par nos compatriotes, en lisant en français et en anglais le dis-

cours du trône. C'était la première fois que pareil fait se produisait. Les gouverneurs du Bas-Canada, sous l'ancienne constitution, lisaient le discours en anglais, et le président du Conseil législatif en donnait ensuite lecture en français. Cette courtoisie de lord Elgin excita l'enthousiasme des représentants du Bas-Canada. Le vieil athlète de nos luttes patriotiques, M. Denis-Benjamin Viger, poussa ce cri de bonheur : " Que je me sens soulagé d'entendre dans ma langue les paroles du discours du Trône ! "

Enfin dans l'Acte décrétant la confédération—communément appelé "l'Acte de l'Amérique britannique du Nord" - la langue française est solennellement reconnue comme langue officielle, par la clause 133e, dont voici le texte : " Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française, ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues."

Voilà comment, à travers bien des vicissitudes, la langue de Bossuet, de Montesquieu et de Berryer a triomphé des fanatiques qui voulaient la proscrire, et conservé son droit de cité au Canada.

IGNOTUS

QUESTIONS

1002—On sait qu'en 1646, M. D'Aulnay de Char-
nisay, gouverneur de l'Acadie, envoya MM. Marie et
Louis à Boston pour conclure la paix avec les Anglais.
Est-on parvenu à découvrir l'identité de ces deux
énigmatiques personnages ? Etaient-ils réellement des
religieux ?
XXX

1003—Où Bibaud prend-il son autorité pour affir-
mer que Perrot, gouverneur de Montréal, puis de
l'Acadie, " alla perdre la vie à la Martinique " ?
P. O. R.

1004—A-t-il été publié quelque part une liste des
gouverneurs ou commandants de Détroit sous le régi-
me français ? J'ai entre les mains une lettre qui sem-
ble indiquer que Joseph Guyon Dubuisson était com-
mandant de Détroit en 1711.
DET.

1005—Garneau nous dit quelque part que Nicolas
Daneau de Muy nommé, en 1707, gouverneur de la
Louisiane, mourut en allant prendre possession de son
gouvernement et qu'il eut M. de Lamothe-Cadillac
pour successeur. *L'Histoire des Ursulines de Québec*
laisse entendre que M. de Muy vivait encore en 1720.
Où est la vérité là-dedans ? Le M. de Muy nommé
gouverneur de la Louisiane en 1707 est-il bien Nicolas
Daneau de Muy ?
XXX

1006—Qui était grand-voyer du district de Trois-
Rivières en juillet 1793 ?
CUR.

1007—En quelle année la compagnie de Dumesny
est elle arrivée dans la Nouvelle-France ? J. E. B.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabians, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic. chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK.
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic. chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs. midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

LES GOUTTELETES

SONNETS

PAR

PAMPHILE LEMAY

Beau volume de 232 pages avec un portrait superbe
de l'auteur.

PRIX : \$0.50

S'adresser à Henri LeMay, 356, rue St-François, St-
Roch, Québec.

VIENT DE PARAITRE :

**Serviteurs et servantes de
Dieu en Canada**

PAR

N.-E. DIONNE

Docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada,
bibliothécaire de la législature de Québec.

QUARANTE BIOGRAPHIES

PLUSIEURS PORTRAITS

318 pp. in-8 sur beau papier

PRIX : \$1.00 L'EXEMPLAIRE

S'adresser au
Bulletin des Recherches Historiques, Lévis

VOL. 10

MAI 1904

No 5

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de mai : L'abbé Pierre Huet de la Valinière, 1732-1794, Mgr Henri Têtu : François Blanchet, P. G. R. : Le drapeau tricolore en Canada, Benjamin Sulte ; Communautés de Détroit, Silas Farmer : La compagnie du sieur Dumesny, P. G. R. : Les *histoires ou généalogies de familles*, P. G. R. ; Questions, etc., etc.

Gravure : François Blanchet.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette, 1805-1840. Recueillis par son fils Errol Bouchette et annotés par A.-D. DeCelles.—La Cie de publication de la *Revue Canadienne*, Montréal, Canada.

Famille LeSieur et les premiers colons du fief Grobois—Supplément aux bases de l'histoire d'Yamachiche par M. Raphaël Bellemare, Montréal Imprimerie Bergeron, 1408, rue Notre-Dame—1904.

Robert Lozé, nouvelle, par Errol Bouchette, Montréal, A. P. Pigeon, imprimeur, 1595-97, rue Ontario—1903.

Notice biographique sur M. l'abbé Mayrand, curé de Saint-Isidore (Dorchester), par l'abbé Th. G. Rouleau—Québec, Imprimerie Darveau—1904.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

MAI 1904

No 5

L'ABBÉ PIERRE HUET DE LA VALINIÈRE

1732-1794

Parmi les documents que nous avons fait copier, il y a quelques années, aux Archives de la Marine, à Paris, je remarque une intéressante requête signée par l'abbé de la Valinière. Il s'y prodigue des éloges, se vante d'avoir délivré un prêtre, prisonnier des Bostonnais, attaque Mgr Brand, raconte ses aventures, et demande des faveurs au gouvernement français. Piqué par une curiosité que je crois légitime, désireux surtout de venger au besoin la mémoire de l'évêque de Québec, j'ai fait des recherches sur la vie de cet abbé, et voici à peu près tout ce que j'ai pu trouver. Je citerai d'abord le document en question, puis je tâcherai de suivre M. de la Valinière dans les différentes étapes de sa carrière originale et mouvementée.

A Son Excellence M. de Castries, secrétaire d'Etat au département de la Marine.

« Votre Excellence excusera, s'il lui plaît, un ancien missionnaire du Canada, qui, de retour en France depuis neuf mois, a été obligé de garder un silence qu'il ne cesse de se reprocher comme pouvant être préjudiciable à l'Etat. Voici le fait.

« Vingt-six années de séjour en Canada, surtout dans le temps le plus critique, tant sous le règne de France que d'Angleterre, ont dû donner quelques connaissances à un homme chargé successivement d'une mission sauvage et de 10 ou 11 paroisses aux deux extrémités du dit pays. L'envie de se rendre utile à Dieu et au Roi lui fit apprendre la langue anglaise, sous le gouvernement du marquis de Vaudreuil, auquel il rendit gratuitement service en qualité d'interprète vis-à-vis le général Abereromby. Mais l'estime générale qu'on avait pour lui l'ayant fait charger du soin de certaines paroisses dont les districts quoique réglés par la cour ne semblaient pas faire obstacle à l'évêque, qui les voulait déranger sans nécessité, notre missionnaire crut devoir s'y opposer, et par le moyen de la justice, il obligea le dit prélat à se désister de son entreprise. Mais hélas ! qu'il est triste pour un prêtre, si loin du soleil et sous la domination anglaise, de défendre son droit contre un évêque de leur nomination et de leur goût !

« Il arriva donc qu'en 1776, les insurgents nommés en Canada les Bostonnais, ayant pris le pays et assiégé Québec, pendant tout l'hiver, jugèrent à propos de détenir deux prêtres prisonniers à Sorel : alors notre missionnaire, étant le seul qui pût s'expliquer en anglais, crut devoir faire quelques efforts pour les délivrer ; il fut donc à Sorel et eut le bonheur au moins d'en retirer un qu'il amena avec lui. Mais sa demande ne tarda pas à être rendue suspecte au gouvernement anglais, lequel, après trois ans de persécution extrême, le fit enfin partir subitement, le 25 octobre 1779, et l'envoya à Portsmouth, avec défense de le mettre à terre sans l'agrément du ministère. Il a donc été là sept mois et demi, à bord des vaisseaux avec seule-

ment les deux tiers de la ration d'un soldat, puis encore vingt jours prisonnier également contre le droit des gens à Alesford, d'où, avec un passeport, il est venu comme il a pu par Ostende. Mais pour comble de malheur, ayant mis ce qui lui restait dans un coffre à bord du vaisseau pour être conduit à Nantes, le vaisseau a fait naufrage. Pour lui, étant venu par terre à Paris, il prit, à son arrivée, la liberté de demander par écrit une audience à M. de Sartine, qui sans doute n'eut pas le temps de l'honorer d'un mot de réponse.

« Depuis ce temps-là, ce missionnaire ne cesse de se reprocher son inaction ; ayant surtout appris le départ du comte de Grasse à qui il aurait pu être de quelque utilité, il ne peut s'empêcher d'offrir les services et les connaissances d'un homme âgé bientôt de cinquante ans, suppliant Votre Excellence d'honorer d'un mot de réponse celui qui prend déjà la liberté de se dire

Votre très humble et très obéissant serviteur,

P. Huet de la Valinière, Ptre. »

Voilà comment M. de la Valinière résume en quelques mots les misères et les travaux de sa vie jusqu'en 1780. Nous allons compléter en entrant dans plus de détails et nous le suivrons ensuite jusqu'à sa mort. Cette notice m'est devenu assez facile à écrire, grâce aux précieux renseignements donnés par M. l'abbé P. Rousseau, le pieux archiviste de Saint-Sulpice, par M. l'abbé Perrier, vice-chancelier de l'archevêché de Montréal, et par MM. les curés des diverses paroisses desservies autrefois et successivement par celui dont j'esquisse la biographie. Ajoutez comme sources historiques où j'ai puisé : les archives de l'archevêché de Québec qui contiennent plusieurs lettres de cet abbé

et un plus grand nombre d'autres qui le concernent : enfin la *Vie de madame d'Youville* par Faillon et *The catholic church in the United States* par Gilmary Shea.

Né le 10 janvier 1732, à Varade, Pierre Huet de la Valinière fit ses études au collège de Nantes et entra au grand séminaire le 22 novembre 1752. Promu au sous-diaconat, il se rendit à Paris et entra au Séminaire de Saint-Sulpice dont il devint l'un des membres. Comme il était doué d'un grand zèle et d'une énergie qui ne se démentit jamais, il crut trouver sa vocation dans l'œuvre des missions lointaines, et parti de France le 13 avril 1754, il arrivait à Montréal le 9 septembre suivant. Il y fut ordonné prêtre, le 15 juin 1755, (1) par Mgr de Pontbriand et s'employa aux diverses œuvres du séminaire dans la ville ou dans les environs.

C'est à cette époque (1758) qu'il réussit à retirer des mains des Sauvages, une petite fille anglaise nommée O'Flaherty, au moment où ces barbares allaient la faire périr par le feu. " Ils l'avaient déjà attachée à un poteau avec Mme O'Flaherty, sa mère, et étaient prêts à les brûler l'une et l'autre, lorsque cet ecclésiastique, par ses prières, ses instances et ses promesses, parvint à les délivrer de la mort." (2) Cette enfant que madame d'Youville avait reçue chez elle, se donna à sa bienfaitrice et devint sœur de la charité. Plus tard, l'abbé composa à la demande de la pieuse fondatrice des Sœurs de la Charité de Montréal des litanies

(1) Cette date est donnée par Tanguay et je la crois exacte. Mgr de Pontbriand se trouvait à Montréal ce jour-là et d'un autre côté, il est sûr que M. de la Valinière fut ordonné en 1755. Je n'ai pu trouver l'acte d'ordination.

(2) *Vie de madame d'Youville*.

spéciales au Père Éternel récitées tous les jours dans la communauté depuis le 4 avril 1770, où commença ce pieux usage.

Le 22 mai 1759, M. de la Valinière fut nommé curé à la Rivière-des-Prairies et y demeura jusqu'au 19 septembre 1766. On le trouve ensuite curé de Saint-Henri de Masconche, du 2 novembre 1766 au 3 janvier 1769 : à Saint-Sulpice, du 30 janvier 1769 au 4 octobre 1773 ; et à l'Assomption, du 11 novembre 1774 au 1^{er} février 1777. Il faut ajouter Lavaltrie, 1774 au 18 octobre 1768 au 18 novembre 1771, paroisse qu'il desservit évidemment en même temps que Saint-Henri de Masconche, puis ensuite avec Saint-Sulpice. Dans une lettre adressée à l'évêque de Québec, il se plaint qu'il a perdu la moitié de ses biens à Lavaltrie. Esprit inquiet et changeant, il ne pouvait évidemment pas rester en place et il fut certainement l'un des plus grands voyageurs de son temps !

Quand il prit possession de la cure de l'Assomption, en 1774, l'abbé de la Valinière semblait prévoir les amertumes qui l'y attendaient ; car il écrit à l'évêque : “ au commencement d'un ouvrage aussi formidable comme celui dont on m'a chargé, je me résigne à mon sort, parce que le Seigneur m'a répondu par la voie de mes supérieurs “ *ad omnia ad quae mittam, dicit Dominus, ibis.* . . ” Il n'y fut pas heureux en effet, et, peut-être par sa faute, fut compromis et accusé à l'occasion de l'invasion du Canada par les Américains en 1775. D'après son autobiographie que l'on conserve au Séminaire de Montréal, il n'eut cependant absolument rien à se reprocher en toute cette affaire. Il desservait sa paroisse de l'Assomption et ne s'occupait qu'à prier Dieu et à prêcher la fidélité au roi, pous-

sant même le dévouement jusqu'à envoyer à l'armée un de ses serviteurs et à rendre tous les services possibles aux officiers canadiens. Ayant appris que les abbés Robert et Saint-Germain étaient prisonniers des Bostonnais, il se rendit à Sorel au péril de sa vie, dit-il, pour sauver ses deux confrères et il força le général ennemi de lui délivrer M. Robert. Pour arriver à cet heureux résultat, il avait requis les services d'un nommé Durocher, ami de Thomas Walker, marchand de Montréal, qui demeurait à l'Assomption et qui avait réussi à entraîner dans sa révolte un certain nombre des habitants de cette paroisse et des paroisses voisines.

Quoiqu'il en soit et quoique pût dire M. de la Vallière pour prouver son innocence, il ne fut cru ni par le général Carleton, ni par son supérieur M. Montgolfier, ni par son évêque Mgr Briand. Il passa pour avoir favorisé les rebelles.

Le 12 août 1776, le grand vicaire Montgolfier écrit à l'évêque l'intéressante lettre qu'on va lire.

« Monseigneur.

« Depuis la retraite des rebelles, nous avons vécu dans ce district avec beaucoup de tranquillité sous la protection d'un gouvernement équitable ; la probité est respectée et la vertu protégée. Toutes les paroisses, et peut-être sans exception, soit par crainte ou par devoir, me paraissent assez sensiblement rendues à la raison, au moins quant au plus grand nombre des habitants. Les curés, selon les intentions de Votre Grandeur, n'admettent aux sacrements que ceux qui, ayant paru rebelles ou indifférents, reconnaissent leur faute et la rétractent publiquement par leur conduite et dans tous leurs discours, disposés à faire toutes les réparations qu'on jugera convenables ; et je crois qu'il

en est peu qui refusent de se soumettre à ces conditions.

“ Quant au clergé, il continue dans les meilleures dispositions au sujet de la soumission à l'autorité légitime ; ceux qui paraissaient ci-devant avoir mérité quelque reproche rougissent même d'en être soupçonnés, et cherchent des témoignages pour prouver qu'ils ont été constamment attachés au gouvernement. Cette conduite ne renferme-t-elle pas une rétractation et une réparation suffisante de ce qui aurait pu marquer quelque faiblesse dans leur conduite passée? Sur ce principe, j'ai gardé jusqu'à présent un silence profond à l'égard des trois missionnaires du Sault Saint-Louis, de Longueuil et de l'Assomption. (1) J'ai eu cependant l'honneur de décharger mon cœur à M. le général Carleton au sujet de ce dernier que je crois des plus coupables et le moins revenu. Son Excellence m'a laissé la liberté d'en user à son égard, comme je le jugerais à propos. Le besoin de prêtres m'oblige de l'employer, quoiqu'à regret. Si Votre Grandeur trouve à propos qu'il soit retiré, et s'il y avait un moyen de pourvoir aux besoins essentiels de cette grande paroisse, je n'y verrais aucun inconvénient. Mais je souhaiterais alors que le sujet fût éloigné du pays. Il est absolument volontaire et, quoique de bonnes mœurs, il nous causerait infailliblement quelque autre chagrin.....”

Le 5 septembre suivant, l'abbé de la Valinière écrit à Mgr Briand pour se plaindre de M. Montgolfier qui, dit-il, “ lui a fait part, après le dîner, d'un plat aussi désagréable à la nature qu'avantageux pour l'esprit. ”

(1) Le Père Jos. Huguet S. J., le Père Claude Carpentier, récollet, et M. de la Valinière.

Son supérieur lui reproche de ne pas l'avoir consulté, d'avoir fait à sa tête, d'avoir favorisé les Bostonnais. Il devait avoir quelques liaisons avec eux pour avoir été si hardiment les trouver à Sorel. " On voit bien qu'il ne connaît pas le courage des Bretons " ajoute M. de la Valinière. Ce dernier se justifie dans sa lettre à Mgr Briand : " il a eu le bonheur de contenir dans le devoir une paroisse où demeuraient un Walker et un c. y. " Ailleurs il dit que ses ennemis l'ont calomnié et que " messieurs les Allemands qui se sont informés de tout avec soin, en sont dans la dernière des surprises. " Pour comble de malheur, ses paroissiens ne témoignaient pas tous en sa faveur, puis qu'il se plaint d'eux et dit à M. Montgolfier : " que c'était triste de se laisser ainsi prévenir et aujourd'hui surtout par des gens qui ont fait à M. Geai (son prédécesseur) tout le mal qu'ils ont pu faire. . . . "

Le 17 septembre, nouvelle lettre de M. Montgolfier à l'évêque : " Je ne sais pas où en est à présent l'affaire de M. de la Valinière. Je le crois écouté de bien peu de personnes ; mais je voudrais bien en être débarrassé. "

Le 2 octobre, le même au même :

" M. de la Valinière se tient tranquille pour le présent et je le crois inaté. Je ne l'ai vu qu'une fois depuis les démarches extravagantes qu'il a faites tout seul, et auxquelles je ne connais personne qui ait pris la moindre part. Je lui ai déclaré nettement que je ne le regardais plus comme membre de notre maison, que je l'abandonnais à son entière liberté et que je n'avais plus de conseil à lui donner, si ce n'est que je pensais toujours qu'il ferait bien de repasser en France, et que je lui en fournirais toutes les facilités. Et il me pa-

raît qu'il n'y pense plus. Et si Votre Grandeur ne l'ordonne autrement, de ma part tout sera fini, et vu la disette de prêtres, je le laisserai dans sa paroisse. . . .”

Tout semblait réglé; mais voilà que le général Carleton intervient, comme le prouve la lettre suivante de M. Montgolfier à l'évêque de Québec :

“ Je ne pensais quasi plus à M. de la Valinière, et en parlant de l'affaire du père Iluguet, Son Excellence m'a témoigné qu'il serait à propos et même nécessaire de retirer ce missionnaire de l'Assomption, et, si on voulait l'employer ailleurs, de le changer au moins de paroisse, et de l'éloigner de ce district où il est trop connu. . . . J'espère que Votre Grandeur voudra bien avoir la bonté d'ordonner de son sort lorsqu'il en sera temps. ”

Mgr Briand fit venir l'abbé à Québec, et tout en lui permettant de confondre ses calomnieux, s'il le pouvait, il lui signifia son départ de l'Assomption, et lui offrit de choisir lui-même entre trois situations : ou demeurer au séminaire de Montréal définitivement, ou y rester seulement jusqu'à la navigation et quitter pour l'Europe, ou enfin prendre du ministère dans le district de Québec. Le prélat ajoute : Son Excellence est informée de ma conduite, l'affaire est finie. ”

M. de la Valinière fut donc obligé de s'exécuter, et de quitter l'Assomption pour se rendre à Saint-Roch des Aulnaies, en février 1777. Ce fut M. Pétrimoult qui fut son successeur ; et il écrit à M. Montgolfier pour lui rendre compte de l'état des esprits et de la manière dont il a été reçu. Le supérieur de Saint-Sulpice n'était pas sans inquiétude, car il craignait que deux cents habitants sympathiques aux Bostonnais ne manifestassent en faveur de M. de la Valinière et contre son rempla-

çant. Il n'en fut rien : "Ma prise de possession, dit M. Pétrimoult, a été aussi paisible qu'on peut le désirer : du moins jusqu'à ce moment, je n'ai vu ni entendu aucun signe de mécontentement . . .

"J'ai trouvé, à mon arrivée, samedi, premier de ce mois, M. de la Valinière parti pour Québec, et le presbytère en état de recevoir le bagage qui doit me venir ces jours-ci ; je ne serai pas embarrassé de faire l'inventaire des meubles que j'y ai trouvés, ce sera bientôt fait ; mais cela ne m'inquiète pas."

M. Montgolfier fait remarquer à l'évêque que c'est le quatrième presbytère que M. de la Valinière leur a ainsi dégarni presque entièrement de tous meubles.

Quant à ce dernier, il raconte lui-même son pénible voyage au cœur de l'hiver. Trois forts chevaux ne transportent qu'avec peine son ménage à trois cents milles de distance, je le crois bien ! Les chemins sont horribles, la neige épaisse ; au bout de trois lieues, les pauvres bêtes sont épuisées ; et pour comble de malheur l'abbé est précipité du haut d'une montagne — de neige, je suppose — avec cheval et voiture dans un abîme d'où ses domestiques ont mille peines à le retirer. Enfin il arrive à Saint-Roch des Aulnais où le presbytère est dans un affreux désordre et où d'autres déboîres vont attrister sa vie et mettre sa patience à l'épreuve.

L'année qui avait précédé son arrivée, M. l'abbé Bailly de Messein, chapelain des troupes royalistes, avait réussi avec M. de Beaujeu à enrôler cinquante miliciens de Kamouraska, quatre de la Rivière-Ouelle, vingt-sept de Sainte-Anne et *vingt-cinq de Saint-Roch*.

Il y eut, comme l'on sait, un combat à Saint-Pierre, et les royalistes furent battus par les rebelles ayant avec eux cent cinquante Bostonnais. Trois hommes tu-

rent tués, dix blessés et un plus grand nombre faits prisonniers.

Ce combat eut un grand retentissement dans les paroisses qui avaient fourni des volontaires et répandit la consternation dans les familles. On fit des reproches sanglants aux curés, et on les accusa d'avance d'avoir causé la mort de ceux qui étaient partis. M. de la Valinière pouvait s'en laver les mains tout à son aise, puisqu'il n'était pas là quand le recrutement avait eu lieu.

Mais on voit par une de ses lettres adressée à Mgr Briand — le 9 mai 1777 — qu'il n'était pas sans appréhension et qu'il ne paraissait pas avoir la conscience tranquille. “ J'ai appris aujourd'hui, dit-il, une chose qui ne fait pas d'honneur à ma paroisse, et comme le démon mon ennemi a tiré de tout temps avantage de tout contre moi, j'ai sujet de craindre encore aujourd'hui la même chose. Je croyais cette paroisse une des plus zélées pour le service du Roi, comme Votre Grandeur elle même et ces messieurs du Séminaire m'avaient fait l'honneur de me le dire. En conséquence, je me suis contenté de les louer dans mes conversations et d'encourager ou féliciter ceux dont les enfants ont été blessés ou sont encore prisonniers chez les Bostonnais pour le service du Roi, ou même ont été tués, car plusieurs sont de ce nombre. Mais je croyais superflu de faire ce que je vais faire à présent, c'est-à-dire de prêcher souvent l'obéissance due au Roi. Toutefois, je viens d'apprendre que presque tous ceux qu'on a commandés ont désobéi. Quel avantage mon ennemi ne tirera-t-il pas de ma prétendue négligence !

“ Je me trouve ici dans un état de misère que l'on ne peut guère se représenter, à moins que l'on y passe. . . . une église naissante, un presbytère tombé en ruine depuis bien des années, une terre abandonnée,

dénuée de clôture et de tout, sans vache qu'on a pas honte de me faire jusqu'à cent cinquante francs. . . . ne trouvant ni beurre à acheter ni chose quelconque pour la vie, mais seulement quelque peu par charité ; car je puis dire à la louange de ces pauvres gens, qu'ils m'ont donné et non pas vendu ce dont j'ai vécu jusqu'à présent. . . ."

L'évêque lui répondit qu'il ne fallait pas s'affliger outre mesure. " Les jeunes gens commandés n'ont pas obéi ; quoiqu'il se soit trouvé plusieurs royalistes en Saint-Roch, il ne laissait pas cependant que d'y avoir une certaine quantité de Bostonnais, ce sont sans doute ceux-là qui ont été commandés. Il n'est pas surprenant qu'ils n'aient pas obéi. "

" Ne me parlez pas, mon cher patriote, de misère ; vous ne me persuaderez pas. Je crois bien tout ce que vous me marquez de la situation de votre paroisse, des travaux à faire, et de la cherté des choses, mais vous croire réduit à l'indigence et à la mendicité, c'est ce que je ne puis me persuader. Vous me dispenserez de vous en détailler les raisons." (1)

Mais l'abbé de la Valinière ne se contenta pas de ces difficultés il s'en créa bientôt une autre au sujet d'une annexion d'une partie de sa paroisse à celle de Saint-Jean Port-Joly, annexion déjà décrétée par l'évêque en 1775, et voici ce qu'il en écrit à celui-ci :

" Pour ce qui concerne Saint-Jean, ou la demi-

(1) Mgr Briand se permettait de ne pas croire à la pauvreté dont se plaignait M. de la Valinière, parce qu'il connaissait ses ressources pécuniaires. Quelques années après, M. Gravé écrivait : " M. de la Valinière est venu à Québec . . . je soupçonne qu'il est venu demander aux héritiers Cagnat 12,000 francs dont le défunt était censé son débiteur. "

liens des héritiers D'Auteuil, je n'ai pas vu M. Porlier (1) depuis qu'un mot extrait de celle de Votre Grandeur nous a été notifié par un envoyé de M. Hingan (2). J'ose espérer qu'il sera aussi docile que moi et très soumis à votre défense, d'autant plus que nous serons déchargés de quelques petites importunités de la part de ces pauvres gens. Toutefois je me crois obligé de dire à Votre Grandeur que la subtilité normande l'a toujours emporté sur la franchise bretonne (3). Pour ce qui regarde ces pauvres gens, quelque injustice qu'on leur fasse, je les crois dans les meilleures dispositions du monde pour obéir aux ordres de Votre Grandeur.”

M. de la Valinière se trompait. Quelques uns de ces habitants se plaignirent amèrement, l'évêque fut obligé de sévir contre eux et les difficultés durèrent encore en 1780. Mais le curé de Saint-Roch lui-même, qui se disait si soumis, ne laissa pas de lutter contre l'autorité épiscopale, et, le 17 novembre 1777, il écrit au prélat :

“ Quoique ma liberté ait déjà trop souvent irrité Votre Grandeur, j'ai cru, en vous envoyant le mémoire de ce que j'ai déjà fait à Saint-Roch, être obligé de vous prévenir d'une procédure que je vais tenter au Séminaire de Montréal et à Votre Grandeur en même temps. . . . Je demande réparation de mon honneur, de mes biens et de ma santé qu'on m'a ravie ; je veux en outre ma part des biens du Séminaire ou le

(1) Curé de Sainte-Anne la Pocatière.

(2) Curé de Saint-Jean Port-Joly.

(3) Mgr Briand était breton ! Contrairement à ce que pensait M. de la Valinière, ce breton gagnait toujours, même contre les Normands, il avait le cœur bon et la tête solide.

salaires de 25 ans, proportionné à la qualité d'un prêtre et d'un gentilhomme."

Mgr Briand lui répondit par une lettre admirable de douceur et de bon sens, qui parut toucher un instant le curé de Saint-Roch, car il devint de meilleure humeur; seulement il veut continuer la lutte et se compare "aux saints qui persécutés pour la justice auraient regardé comme un crime, s'ils eussent abandonné les droits de leur église. Mais oh! pauvre saint Roch, tu as tout quitté pendant la vie et il faut encore qu'on te dépouille après ta mort."

Le 16 juin 1778, l'abbé de la Valinière écrit à l'évêque: qu'il n'a "ni la jeunesse, ni la vertu, ni la science, quoiqu'il ait l'innocence de Joseph dans les prisons de l'Égypte" et termine sa lettre en demandant la cure de son voisin, M. Porlier, curé de Sainte-Anne la Pocatière. Il aimerait mieux cependant retourner "dans le district de Montréal où le climat est plus doux". Mgr Briand exauça en partie ses prières et le nomma curé de Sainte-Anne. Cette fois, l'abbé n'avait qu'un pas à faire pour changer de paroisse.

Il ne séjourna qu'un an à Sainte-Anne, de septembre 1778 à octobre 1779. Son dernier acte est du 9 octobre 1779: on reconnaît la signature *De la Valinière*, et voilà tout ce que l'on peut déchiffrer." (1) Le chagrin l'avait suivi là comme ailleurs. Dans la reddition de comptes qu'il fit avant de partir, après avoir énuméré divers articles dont il faisait présent à la fabrique, il ajoute: "desquels articles il ne demande aucun paiement et il en eut fait ou ferait

(1) *Notes Historiques sur la paroisse et les curés de Sainte-Anne de la Pocatière.*

bien d'autres, si on n'eût pas commencé et si on ne continuait à le payer d'ingratitude."

Dans son autobiographie, M. de la Valinière a affirmé qu'il avait prédit à ses paroissiens son départ au bout d'un an, car dès lors on travaillait efficacement à le faire partir pour la France.

Il raconte au long son voyage à Québec et rapporte des conversations dont l'authenticité peut être mise en doute. Qui croira que Mgr Briand disait de lui : "c'est le prêtre de mon diocèse qui se fait le plus aimer. Dans tous les lieux, son zèle et sa sagesse l'ont fait aimer de tous. Il a le don d'enrichir les fabriques (pas les presbytères !), il prêche bien, on ne lui reproche aucun mal. . . . Il a un talent presque unique ; il repand d'abondantes aumônes et cependant il est toujours prêt à donner." Le modeste auteur de cette autobiographie dit tenir cet éloge admirable, d'un aumônier de couvent devant qui le prélat aurait ainsi parlé. Puis voici, toujours d'après lui-même, M. Smith, seigneur de Sainte-Anne, qui vient à la rescousse de son cher curé : "J'ai vu le gouverneur, lui dit-il, et je lui ai offert 40,000 livres pour cautionner, s'il voulait vous laisser. Il me répondit : Je voudrais être libre." Haldimand aurait dit encore : "Le prélat et Gravé ont demandé, j'ai voulu leur plaire."

En tout cas, voici la lettre que le même Haldimand écrivait à l'évêque pour ordonner le départ de l'infortuné curé de Sainte-Anne. C'est l'original que j'ai trouvé dans nos archives.

" Monseigneur,

" Vous aurez la bonté d'ordonner à monsieur de la Valinière, curé de la paroisse de Sainte-Anne du Sud, de se rendre incessamment en cette ville avec tout son

bagage, et de prendre son logement, pendant sa demeure ici, au Séminaire ou chez les Pères Jésuites, selon que vous le jugerez à propos.

“ Je vous laisse le maître de lui apprendre, si vous le jugez à propos, qu'il doit passer en Europe avec la flotte qui part le 25 de ce mois, et on aura l'attention de lui procurer les rafraîchissements et toutes les commodités possibles pour la traversée. Vous aurez soin de lui recommander surtout de ne pas se laisser aller à ses vivacités ordinaires et de prendre garde à la manière dont il se conduira et parlera jusques à son départ.

“ Monsieur de la Valinière pourra donner sa procuration à la personne qu'il jugera à propos, pourvu que ce soit quelqu'un dont le gouvernement ait lieu d'être satisfait, pour vaquer aux intérêts qu'il laisse en cette Province.”

“ Je ne doute point que le clergé, reconnaissant des bontés que Sa Majesté Britannique, leur Souverain, envers eux et le peuple dont ils soignent les âmes, ne portent ceux-ci à donner des preuves de fidélité, de zèle et de respect, qu'ils lui doivent à tous égards, et par toutes sortes de raisons.

“ J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'estime de considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Fred. Haldimand

Québec ce 14^e octobre 1779.

“ A Monseigneur,

Monseigneur l'Evêque de Québec.”

MGR HENRI TÊTU

(A suivre)

FRANÇOIS BLANCHET

François Blanchet naquit à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, le 3 avril 1776, du mariage de Jean-Baptiste Blanchet et de Marie-Genève Destroismaisons.

Il reçut son éducation au séminaire de Québec et prit ses degrés en médecine à New-York où il publia, en 1800, un ouvrage sur l'application de la chimie à la médecine intitulé : *Recherches sur la médecine ou l'Application de la chimie à la médecine.*

Le 8 juillet 1801, il recevait sa licence de médecin et chirurgien, et s'établissait définitivement à Québec comme médecin pratiquant.

Le 23 novembre 1809, son comté natal (Hertford) l'élisait pour le représenter à la Chambre d'Assemblée. Il siégea jusqu'au 29 février 1816. Réélu le 6 avril 1818, il représenta Hertford jusqu'à sa mort.

M. Blanchet fut, en 1806, l'un des fondateurs du *Canadien*, avec MM. Pierre Bédard, Joseph Levasseur-Borgia, Louis Bourdages Joseph Planté et Jean-Thomas Taschereau. Le 14 juin 1808, le gouverneur Craig le démettait de son grade de chirurgien de la milice de Québec, “ parce qu'il était l'un des propriétaires d'une publication libelleuse et séditieuse, répandue par de grands efforts, dans la province, et qui est expressément destinée à vilipender le gouvernement de Sa Majesté, et de créer un esprit de mécontentement parmi ses sujets, aussi bien que la désunion et l'animosité entre les deux partis qui composent la population.” Le 19 mars 1810, le docteur Blanchet était arrêté en même temps que Bédard et J.T. Taschereau. Il était accusé de *pratiques traîtresses*. Il ne fut libéré qu'en juin.



FRANÇOIS BLANCHET

Pendant la guerre de 1812, le gouverneur Prévost mit le docteur Blanchet à la tête de l'état-major médical de la province.

Il fut toujours l'ami sincère de l'éducation du peuple. Ce fut lui qui, en 1814, proposa la première loi à ce sujet.

En 1810, il ressuscita le *Canadien*.

En 1824, il publia une brochure politique qui fit sensation :

Appel au Parlement Impérial et aux habitants des colonies anglaises de l'Amérique du Nord sur les prétentions exorbitantes du Gouvernement Exécutif et du Conseil Législatif du Bas-Canada, par un membre de l'Assemblée Législative.

Le docteur Blanchet décéda à Québec le 24 juin 1830, et fut inhumé dans l'église de Saint - Pierre de la Rivière-du-Sud.

Un de ceux qui avaient siégé avec lui dans la Chambre d'Assemblée et qui par conséquent avait pu le connaître intimement écrivait dans la *Minerve* du 28 juin 1830 :

“ Le décès de M. Blanchet prive la Chambre d'Assemblée d'un membre zélé et laborieux ; le district de Québec en particulier y perd un homme utile dont l'activité et les conseils en fait d'affaires publiques, ne lui manquèrent jamais. Il était au nombre des plus anciens membres de la Chambre représentative, et pendant sa longue carrière il s'occupa de beaucoup de mesures dont la tendance était, en général, favorable à l'amélioration de la condition du peuple, sous les rapports de l'éducation, des communications intérieures, et de l'établissement des Canadiens sur les terres de la couronne.

“ Parmi les mesures dont il avait continué de se

charger, étaient lors de la dernière session le bill des écoles, celui des allocations pour ouvertures de chemins, et aussi celui pour la nomination d'agents provinciaux en Angleterre.

“ M. Blanchet fut emprisonné en 1810, sous le gouverneur Craig, conjointement avec deux autres membres, sous l'accusation vague de pratiques traîtresses : mesure arbitraire, destinée à répandre la terreur, et à paralyser l'énergie naissante du corps populaire. On ne se hasarda pas à lui faire subir un procès. Nous avons entendu l'honorable défunt, lors de la session dernière, dans un discours où il rappelait cette époque, se féliciter de l'immense changement qui avait eu lieu dans le pays : “ Alors, disait-il, ce pays était sans force morale, sans union ; on était frappé de terreur ; on avait enfin honte d'être Canadiens ” Il fit ensuite la comparaison de l'état florissant de la province, de l'accroissement de ses ressources, de son éducation, et de son indépendance. Malgré le respect et le décorum dûs aux séances plusieurs spectateurs ne purent s'empêcher de frapper des mains, lorsqu'il rappela qu'à la même époque, il y avait vingt ans, il était en prison.

“ L'honorable membre en avouant qu'alors le pays était dans l'enfance, que son éducation politique avait été orageuse et pénible, acceptait bien sans doute sa part de ce qu'il y avait pu avoir de faible de la part du pays dans ces temps d'épreuve ; et nous ne croyons pas d'ailleurs qu'il eût pour habitude de se vanter de la persécution qu'il avait alors endurée. Cependant son discours amena de la part de quelques honorables membres des répliques acerbes, et des explications assez vives eurent lieu alors.

“ Sous les rapports de sa profession et des sciences, le docteur Blanchet se montra toujours le sincère

ami des lumières, et travailla sans cesse à donner du relief à la partie canadienne des médecins de Québec, dont il était le doyen, et à la profession en général.

“ Le docteur Blanchet fut un des collaborateurs du *Canadien*, à une époque où la naissance d'un journal d'opposition dans la langue du pays fit jeter les hauts cris à la faction anti-national. Depuis, il soutint de ses deniers cet établissement encore chancelant, et enfin la dernière fois, il releva le journal dont la publication était arrêtée, en achetant le fond dont il s'est défait à perte, et sans participer aux recettes à peine suffisantes pour soutenir le papier. Il continua pendant tout ce temps, surtout lors du projet d'union en 1822, et 1823, à contribuer largement de ses écrits.

“ Il est surtout une partie du district de Québec dont le défunt sera regretté sincèrement. Nous voulons parler de la côte du Sud, c'est-à-dire de la partie qui s'étend depuis la Pointe-Lévis jusqu'au bas de la province, formant dans l'ancienne nomenclature les comtés d'Hertford, de Devon et de Cornwallis; le premier desquels il représentait depuis de longues années. Ces comtés habités par une population intelligente et morale, parce qu'elle est entièrement agricole et homogène, avaient l'habitude louable de députer le plus souvent des hommes choisis sur les lieux mêmes. Ces représentants, quelle que fut leur aptitude à servir les intérêts locaux de leurs mandataires, ne pouvaient surtout dans une partie du pays où l'éducation ne commençait qu'à se répandre, avoir des connaissances très générales en fait de politique, de statistique et d'affaires administratives.

“ Le docteur Blanchet leur servait sous ce rapport de conseil et de guide; et il savait au besoin se transporter lui-même dans les diverses paroisses, lorsque sa présence pouvait y être nécessaire. Ce fut lui qui

en 1826 attira le premier l'attention des habitants des comités ci-dessus, sur l'importance du territoire de la rivière Saint-Jean, réclamé par les États-Unis, territoire dont le voisinage pouvait fournir un débouché à la population surabondante, resserrée par les montagnes dans une étroite plaine.

“ La lenteur avec laquelle cette affaire s'avancait, l'engagea à chercher quelque autre issue aux jeunes cultivateurs. Il obtint successivement de la législature en 1829 et en 1830 des sommes d'argent pour ouvrir des chemins depuis les derniers établissements jusqu'à plusieurs vallées fertiles; et quelques objections qu'on y eût pu opposer en fait de principes, ou même vu l'incertitude du succès, on crut qu'il était bon de faire la tentative. Quelques établissements commencés à l'honorable membre : Dieu veuille que ses espérances se réalisent, et que quel qu'autre membre le remplace dans la tâche importante de coloniser les terres incultes avec la jeune population du pays. S'il est possible d'y travailler plus en grand et avec plus d'ensemble et de système, on n'y pourra guère du moins mettre plus de zèle.

“ M. Blanchet avait fait cette année, pour la partie du pays qu'il affectionnait davantage, quelques tentatives d'agrandissement commerciaux et d'enquêtes statistiques, qui n'ont pas eu de succès, probablement parce qu'on les regardait comme prématurées.

Enfin sans avoir à un haut degré le don de la parole, sans posséder même des moyens absolument transcendants, l'honorable représentant qui fait le sujet de cet article employait avec zèle une bonne éducation et de bons talents à l'avantage de ses compatriotes, et au soutien des institutions et de l'existence future de son pays.”

P. G. R.

RÉPONSES

Le drapeau tricolore en Canada. (II, XI, 249.)
— C'est à qui, en ce moment, posera des questions au sujet du tricolore, c'est à qui se trompera en cherchant à l'expliquer.

Si l'on s'adresse à moi, la conversation n'est pas longue attendu que l'histoire de ce drapeau n'a qu'une seule heure d'éclat dans notre pays.

C'est le plus souvent sous la forme suivante que je donne mes explications. On me dira, par exemple :

— Pourquoi avez-vous le drapeau de la France actuelle, au lieu de votre ancien étendard ! Comment se fait-il que l'Angleterre n'y trouve pas à redire ?

— Depuis l'automne de 1760 où partirent les troupes françaises, jusqu'à l'été de 1854, aucun drapeau de la France ne flotta sur les bords du Saint-Laurent et les Canadiens-Français n'en connurent pas d'autres que celui de l'Angleterre même aux fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.

— Alors qui s'est imaginé d'introduire parmi nous cette nouveauté ?

— Un Anglais, mon bon ! Et qui plus est, un Ecossais : M. Hugh Allan, sir Hugh Allan, fondateur de la compagnie de transatlantiques de ce nom. L'Angleterre l'a voulu comme lui en 1855 lorsque ses bureaux, dans le monde entier, arboraient le tricolore à côté de l'Union Jack.

— A propos de quoi cette date de 1855 ?

— La guerre de Crimée, l'alliance française ! Mais ce n'est pas tout. La compagnie Allan, la guerre de Crimée, la *Capricieuse* se suivirent dans l'espace de quinze mois, intensifiant l'emploi du tricolore, de telle sorte que cette heure est devenue historique parmi nous.

Les Anglais nous ayant apporté ce drapeau ne sauraient se formaliser de sa présence dans le pays.

Les trois couleurs créées par Lafayette en 1789 ne furent jamais reçues au Canada, pour la bonne raison que nos pères avant 1854, ne songeaient nullement à se donner un drapeau, et surtout parce qu'ils avaient horreur de la révolution française que représentait à leur esprit la cocarde rouge, blanche et bleu.

Personne n'a découvert dans le passé des Canadiens, de 1760 à 1836, la moindre trace d'un drapeau national.

En 1837, le parti Papineau avait un étendard vert, blanc et rouge.

La société Saint-Jean-Baptiste de Québec refusa, en 1842, d'accepter le rouge, blanc et bleu proposé par M. Narcisse Aubin. Elle adopta un insigne bicolore : blanc et vert, qu'elle conserva jusqu'à 1888 alors que le tricolore de France fut accepté parcequ'il était répandu partout, tandis que le blanc et vert n'était en usage nulle part.

Quant à la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, commencée en 1835, elle prit le drapeau britannique dès cette époque et je crois qu'elle le garde encore.

Lorsque la compagnie de steamers Allan se forma en Angleterre, la reine Victoria était en échange de politesse avec la diplomatie française. On voyait poindre Napoléon III sous le costume du président de la république.

Les bâtiments d'Allan se construisaient en Écosse, pour le service du Canada et, lorsque vint le moment d'enregistrer à la Trinité le pavillon de cette flotte ou compagnie, les directeurs furent frappés d'une idée lumineuse : adoptons, se dirent-ils, les trois couleurs françaises, en changeant de place le bleu et le rouge,

c'est tout à fait de circonstance puisque l'Angleterre et l'empire français viennent de s'allier solennellement "à la vie, à la mort!"

Et voilà comment. l'année 1853, il fut décidé que l'on promènerait les couleurs de Lafayette sur l'Atlantique en allant jusqu'à Montréal, afin de leur faire compléter ce tour du monde prédit par l'enthousiaste commandant des premières gardes nationales de Paris.

L'hiver de 1853-4 se passa, d'une part, à gréer les nouveaux navires, d'un autre côté à préparer la guerre anglo-française contre la Russie.

Nous attendions avec impatience l'entrée dans notre fleuve des steamers Allan. Ils parurent au commencement de l'été de 1854, et l'on vit sans aucun émoi flotter à la tête de leur grand mât le rouge, le blanc et bleu. Pour le pavillon français, il faut placer à la hampe le bleu, puis le blanc, puis le rouge, mais Allan avait déplacé les couleurs. Nous disions : blanc bonnet, bonnet blanc, sans y mettre de malice.

La ligne Allan ouvrit une ère nouvelle au commerce, le Grand-Tronc roulait déjà ses premières locomotives, les bois de nos forêts se vendaient comme du pain chaud, et tout cela amenait des banquets, des célébrations à n'en point finir. La prospérité rendait tout le monde joyeux.

Ah ! quel temps fut jamais plus fertile en démonstrations politiques ! Nous célébrions du même coup, le traité conclu avec les États-Unis : la réciprocité, un mot quasi neuf pour nous, qui a bien vieilli par la suite. M. McKinley était alors jeune et inconnu.

Mais à peine avions-nous salué le premier navire de la ligne Allan que le second nous apporta la déclara-

tion de guerre contre la Russie, signée par la France et l'Angleterre le 27 mars 1854. Ce fut une explosion de sentiments patriotiques.

Les Anglais arborèrent le tricolore, nous fîmes de même par esprit d'imitation. Pour soulever la foule, les publications anglaises étaient bourrées de récits racontant l'écrasement de la Pologne par les Russes. Nous rangeant avec les opprimés, nous n'avions plus qu'une âme pour demander la guerre, sans trop comprendre ce que la France en retirerait et sans savoir que le grand duc Alexis viendrait un jour se faire acclamer en Canada par les Anglais qui détestaient tant sa famille en 1854.

Une fois la boule lancée elle roula par monts et par vaux. Le 20 septembre 1854, la bataille de l'Alma, gagnée par les troupes françaises, provoqua ici, dès que nous en sûmes la nouvelle, un déploiement de patriotisme qui tenait à la fois de l'Angleterre et de la France. Des discours, des bals, des concerts, des affichages, des articles de journaux, des fêtes de toutes sortes au milieu desquelles nos concitoyens anglais plantaient le drapeau de la France avec ostentation et nous invitaient à crier : " Three cheers for the red, white and blue ! " Les campagnes se laissèrent empoigner de même. C'était si beau cette réunion des forces de la France et de l'Angleterre contre la tyrannie russe ! il m'en souvient ! J'ai même fait des vers là-dessus. Heureusement ils ne sont pas bons.

Ces couleurs ne nous effrayaient pas, bien au contraire. Elles confirmaient la fameuse alliance dont les journaux étaient remplis depuis vingt mois. Les compositeurs anglais lançaient sur les théâtres " the red, white and blue " qui désigne également les cou-

leurs de l'Angleterre, puisque en analysant le drapeau de cette puissance on trouve les mêmes touches. La musique, la poésie, le commerce, la guerre s'en accommodaient fort agréablement. Et les réjouissances publiques de se produire, et les chants d'éclater et les feux d'artifices bleus, blancs et rouges de sillonner l'espace !

Voici Balaklava et la charge des six cents cavaliers homériques. Ont-ils été assez mis à l'ordre du jour, ces héros du 25 octobre 1854 ! Encore des drapeaux, moitié français, moitié anglais sur nos maisons. L'hiver avait beau arriver tête baissée sur nous, la chaleur des esprits ne diminuait pas. Avant Noël on apprit le triomphe d'Inkerman, un coup foudroyant dans lequel les deux armées alliées avaient tout balayé comme une poussière. Nous passâmes la saison rigoureuse couchés sur le lit de la gloire.

Ce n'était pas tout à fait de même en Crimée, mais à la guerre comme à la guerre, dit le proverbe.

Le soleil de 1855 devait activer davantage notre enthousiasme. Lorsque, au mois de juillet, la "*Capricieuse*", frégate française, commandant Belvèse, mouilla dans la radé de Québec, avec mission de saluer les autorités britanniques, portant à sa corne d'artimon les trois couleurs que l'artillerie de la forteresse honorait de salves bruyantes, une effervescence se manifesta jusqu'à Montréal et à Bytown. La frégate arrivait comme un dessert après le dîner.

Crémazie voulut chanter ce drapeau qui annonçait "le retour de nos gens." De Belvèse se prêta à une sorte d'apothéose dans laquelle il personnifiait la France légendaire, glorieuse parente éloignée qui se souvenait de nous. On alla jusqu'au lyrisme, aux

accolades, aux sanglots. Québec, Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, s'en donnèrent pour leur argent.

Le télégraphe électrique était à peine en usage que déjà nous avions des piles de Volta dans les nerfs et dans les muscles !

Nous ne voyions dans cette visite que le rapprochement de l'Angleterre et de la France. Nos gens emballés par tout ce qui venait d'avoir lieu, ne demandaient qu'à s'envelopper davantage des fleurs de la rhétorique. Cette situation comparée avec l'attitude calme des Etats-Unis, que l'on prenait pour de la peur, nous inspirait des façons de matamores pas du tout sensées aux yeux des gens qui voyaient les choses de haut. Nous avons été les dindons de la farce.

M. de Belvèse a reçu parmi nous des ovations faites pour le conquérant qui délivre un peuple de ses chaînes. La note était trop forte.

Tout d'abord, personne ne s'en aperçut. Les drapeaux tricolores hissés sur les résidences des Anglais, et les adresses et les banquets et les promenades et les pique-niques et les réceptions municipales, tout marcha avec un entrain de vingt lieues à l'heure.

Quel feu, quelle joie : quelles embrassades !

“ Vous êtes des nôtres ! ” criait-on aux visiteurs, émerveillés eux-mêmes de se voir en pareille compagnie — comme le doge de Venise à Versailles.

A Montréal, le 31 juillet, la municipalité recevait en grande pompe M. de Belvèse et ses marins lorsque l'on apprit le bombardement du Redan et la chute prochaine de Sébastopol. Le chansonnier Marsais improvisa des couplets sur les Anglais et les Français trinquant ensemble.

Inkerman, Balaklava,
Comme fait le Canada,
Ont vu flotter leurs drapeaux
Jointe sur la terre et les flots.

Ensemble ils foulent le sol
Autour de Sébastopol,
Ensemble ils l'occuperont,
Ensemble ils le garderont.

Marsais n'était pas riche de poésie, mais il donnait de si bon cœur le peu qu'il avait en ce genre que tout le monde le portait sur la main.

Faut-il le dire ! tout cela tourna mal. Rentré en France, le commandant de la "*Capricieuse*" fut abandonné aux caprices de la diplomatie anglaise alarmée de ce qu'il n'avait pas contenu les bouillantes allures des Canadiens-Français. On le mit à terre ; il reçut un poste quelconque dans les bureaux publics et l'on en entendit plus parler.

Le 8 septembre, même année, Sébastopol se rendit.

Nouvelles fêtes, plus grand nombre de drapeaux français que dans les cas précédents. Un Anglais n'était pas lui-même s'il ne mariait pas l'arc-en-ciel de la France à la croix de Saint-Georges. Nous en eûmes pour tous les goûts—en bandoulières, en rosettes, en pavillons, en garnitures de chapeaux, en cravates, en costumes de gymnase, que sais-je ! Et tant que la fortune de Napoléon III se maintint ce fut ainsi.

Eh bien ! ce drapeau, dont vous ne voulez plus, ne nous le reprochez pas. Vous avez été les premiers à l'introduire ici. Il fallait vous en abstenir puisque vous n'y croyiez que pour les besoins du moment.

BENJAMIN SULTE

Commandants de Détroit. (X. IV, 1004.)—

Antoine de Lamothe-Cadillac, 1701 à la fin de 1704.

Alphonse de Tonty, 1704 à 1706.

Le sieur de Bourgmont, 29 janvier 1706 à août 1706.

Antoine de Lamothe-Cadillac, août 1706 à l'été de 1711.

Joseph Guyon du Buisson, 1711 à juin 1712.

François Daupin, sieur de La Forest, juin 1712 à 1714.

Jacques-Charles Sabrevois, 1714 à 1717

Louis de la Porte, sieur de Louvigny, 1717.

Henri de Tonty, 3 juillet 1717 à 1720.

Charles-Joseph de Noyelle, 1720.

Alphonse de Tonty, 1720 au 10 novembre 1727.

Chevalier de Lepernouche, 19 décembre 1727.

Jean-Baptiste Deschaillons de Saint-Ours, 1728.

Charles-Joseph de Noyelle, 1728.

Louis Henri Deschamps de Boishébert, 1728 au 10 juin 1734.

Hughes-Jacques Péan, sieur de Livaudière, 10 juin 1734.

Charles-Jacques Sabrevois, 1734 à 1738.

Charles-Joseph de Noyelle, 1738 à 1741.

Pierre Payan de Noyan, 28 juillet 1741 à 1742.

Pierre de Celoron, sieur de Blainville, 1742 à 1743.

Joseph LeMoyne, chevalier de Longueuil, 1743 à 1747.

Charles-Jacques Sabrevois, 1749.

Pierre de Celoron, sieur de Blainville, 15 février 1751 au 19 mars 1754.

Jacques Dancan de Muy, 1754 au 25 mai 1758.

François-Marie Picoté de Belestre, 1758 à 1760.

SILAS FARMER (1)

(1) *The History of Detroit and Michigan.*

La compagnie du sieur Dumesny. (X, IV, 1007.) — La lettre suivante du gouverneur de Callière datée du 28 octobre 1699 donne approximativement l'année de l'arrivée ici du sieur Dumesny :

“ Le sieur Dumesny, capitaine et lieutenant de vaisseau, m'a demandé de passer aussi (en France) et comme il y a 15 ans qu'il sert en ce pays sans en être sorti et qu'il m'a fait voir par ses lettres qu'il a perdu son père, j'ai cru que Sa Majesté ne trouverait pas mauvais que je lui aye permis d'aller vaquer à ses affaires. ”

Dumesny serait donc arrivé dans la Nouvelle-France en 1684.

P. G. R.

Les “histoires” ou “genealogies de familles.” (V, IX, 658.) — A ajouter à la liste publiée dans le vol. IX du *Bulletin des Recherches Historiques*, p.276 :

Généalogie de la famille Cousineau, par l'honorable Désiré Girouard, de la Cour Suprême du Canada. —1884. 7 pp. in-12.

Généalogie de la famille Martineau-Lormière (branche du district de Montréal) suivie de notes généalogiques et biographiques, par le R. P. Marcel Martineau, S. J. — Montréal, imprimerie du Sacré-Cœur—1902. 174 p p. in-8.

Dans l'*Histoire de la paroisse de Saint-Luc, comté de St-Jean*, par M. l'abbé S.-A. Moreau, on trouvera une généalogie complète de la famille Moreau, dont le premier ancêtre, Jean Moreau, vint de Saint-Laurent Parthenay, diocèse de Poitiers, s'établir dans la Nouvelle-France vers le milieu du dix-septième siècle.

P. G. R.

QUESTIONS

1008—Je lis dans le *Nouveau Larousse illustré*, tome VIe, page 726 : “ *Société de la Patte de lièvre*. Association formée au Canada en 1786 par les partisans de la liberté, et prête à les soutenir contre l’Angleterre.” Pourrait-on me fournir des données plus précises et plus complètes sur l’origine et la nature de cette société, si tant est qu’elle exista dans notre pays ? Un mot également sur son organisation, son influence et sa durée ne serait peut-être pas hors de propos. A. R.

1009—J’entends répéter que Louis XIV était opposé à l’introduction de l’imprimerie dans la Nouvelle-France. Sur quel fondement historique repose cette assertion ? A. R.

1010— Dans les dernières années de la domination française au Canada il est beaucoup question du chevalier de Montreuil ? Sait-on où et quand est mort ce personnage ? Je le perds de vue après 1759. RIAB.

1011—Les noms des braves qui accompagnaient Jumonville tué par l’armée de Washington, bien qu’il portât un drapeau parlementaire, ont-ils été conservés ? MILICEN

1012—Pour quelles raisons les autorités gouvernementales empêchèrent-elles le duc de la Rochefoucauld-Liancourt de visiter le Bas-Canada pendant qu’elles lui laissaient toute liberté de séjourner dans les autres parties des possessions anglaises ? VOYA

1013—M. de Tracy était-il réellement marquis ? ALEX. B.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir. Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK.
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke.
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

LES GOUTTETTES

SONNETS

PAR

PAMPHILE LEMAY

Beau volume de 232 pages avec un portrait superbe
de l'auteur.

PRIX : \$1.00

S'adresser à Henri LeMay, 356, rue St-François, St-
Roch, Québec.

VIENT DE PARAÎTRE :

JEAN TALON

INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1665-1672)

PAR

L'HON. M. THOMAS CHAPAIS

Un volume in-8 de 540 pages avec un beau portrait de Talon.

Prix : \$1.00, plus \$0.15 pour frais de poste.

S'adresser à l'auteur, 73, rue St-Louis, Québec

OU AU

Bulletin des Fed. des Historiques, Lévis

VOL. 10

JUIN 1904

No 6

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

— 000 —

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juin : L'abbé Pierre Huet de la Valinière, 1732-1794 (suite et fin), Mgr Henri Têtu; Shérifs du district de Kanouraska; L'hon. Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay (Chevalier Duchesnay), P. G. R. ; La construction des vaisseaux sous le régime français, Ignotus : Le duc de Kent et la comtesse de Saint-Laurent, D. G. ; L'imprimerie dans la Nouvelle-France, P. G. R. ; Les chaires à prêcher, R. ; Questions, etc., etc.

Gravure : L'honorable Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

A few remarks on "The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham" by A. Doughty, in collaboration with G. W. Parmelee; and on the Probable Site of the battle of the Plains of Abraham, by A. Doughty, by P.-B. Casgrain—Ottawa—1904.

The Hon. Henry Caldwell L. C. at Quebec, 1759-1810, by Sir James LeMoine, D. C. L. —Ottawa—1904.

Association catholique de la jeunesse Canadienne-Française—Au Secrétariat, 457, rue Saint-Hubert, Montréal—1904.

Le drapeau national des Canadiens-Français. Un choix légitime et populaire. Publié par le comité de Québec. 1904. En vente chez tous les libraires, et chez M. Wilfrid Bissière, Ecole normale Laval, Québec.

Prix : \$ 0.25.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

JUIN 1904

No 6

L'ABBÉ PIERRE HUET DE LA VALINIÈRE

1732-1794

(Suite et fin)

M. de la Valinière partit de Québec le 24 octobre 1779 (1). Il n'avait gagné de procès contre personne, et il était condamné par l'autorité civile en même temps que par l'autorité religieuse, par le gouverneur, par l'évêque, par le grand vicaire Gravé et par son supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Comment croire qu'il eût le droit de son côté, quand il était ainsi abandonné par les siens ?

Cela ne l'empêche cependant pas de chanter victoire et d'affirmer dans sa lettre à M. de Castries que, dans l'affaire de Saint-Roch des Aulnaies, il avait forcé Mgr Briand à se désister de son entreprise. Il répète cette vantardise ridicule dans son autobiographie. Mais c'est une erreur ou un mensonge, puisque le prélat ne retira jamais son décret et qu'en 1780, il s'occupait encore à sévir contre les paroissiens rebelles à ses ordres.

M. de la Valinière n'était pas plus heureux sur mer que sur terre, car il raconte que, durant la traversée, après avoir été leurré par les plus beaux témoignages d'amitié, il fut trompé, volé, dépouillé de tout son ar-

(1) Lettre d'Haldimand. Brymner, 1887, p. 473.

gent. Arrivé à Spithead, en Angleterre, il aurait pu intenter un procès et se faire rendre ses biens ; mais il n'avait pas de *rôle*, dit-il, et pour comble de malheur on le retint douze mois sur le bateau. Enfin pour se débarrasser de lui, on lui en fabriqua un sur lequel on disait qu'ayant été pris sur un navire français de la marine marchande, M. de la Valinière n'était pas un prisonnier de guerre et qu'il pouvait rentrer en France à ses frais. Il confia sa malle à un bateau—le *St-Antoine*—qui va faire naufrage sur les côtes françaises et faillit perdre son capitaine en envoyant au fond de la mer tout ce qui restait de la fortune du pauvre missionnaire. Celui-ci prit la voie d'Ostende et de là, faute de moyens, fut obligé de se rendre à pieds à Paris.

Il se flattait sans doute d'être bien accueilli par ses confrères de Saint-Sulpice et de recevoir les secours dont il prétendait avoir besoin. Mais prévenus contre lui et ayant cédé au Séminaire de Montréal tous leurs biens et tous leurs droits du Canada, ces messieurs de Paris ne voulurent pas écouter ses doléances et ses demandes, qu'ils trouvaient probablement exagérées.

Toutefois il serait injuste de dire qu'ils abandonnèrent sans pitié et sans charité l'abbé de la Valinière à son triste sort, puisqu'on le voit, en quittant Paris, reçu dans une maison—celle de Saint-Clément—tenue par eux à Nantes pour les prêtres invalides de leur congrégation.

Il put s'y reposer, y rétablir sa santé, recueillir les débris d'un petit héritage et se préparer à recommencer sa vie de missionnaire.

Comme il se défiait, et à bon escient, de ses amis de Montréal, il projeta d'aller d'abord à la Martinique, à Saint-Domingue, ou aux États-Unis, avant de se rendre en Canada, but final de son voyage. De fait, il dé-

barqua à Newbury port—ce dut être au printemps de 1785—gagna le Vermont, le lac Champlain et le voilà bientôt retourné à Montréal. La première nouvelle authentique de son arrivée m'est donnée par la lettre suivante adressée par Mgr Desglis à M. Gravé, et datée du 25 juillet 1785.

“ Ci-jointe une belle pièce de M. Huet de la Valinière.

“ Que faire, mon cher grand vicaire, de cet homme ?

Oh ! qu'il est bien tel que M. Montgolfier l'a dépeint dans la lettre qu'il a écrite à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, inquiet, turbulent, etc !

“ Il me demande un certificat de vie et de mœurs pour aller où le Seigneur l'appelle. Puis-je lui en donner tant qu'il tiendra une conduite si opposée à mes ordres ! Quoi ? je lui ai défendu, comme vous le savez, de dire la messe publiquement jusqu'à ce qu'il se fût arrangé avec le gouvernement, et il l'a dite cependant sans l'être ; car je ne vois pas par tous ses verbiages qu'il me prouve que Son Honneur M. Hamilton lui permette de rester en cette province. Plût à Dieu pour l'honneur du clergé qu'il ne se décide pas à le lui permettre ! Je voudrais même que vous tâchassiez de lui faire connaître que je serais fort content s'il ne le souffrait pas en ce pays. . . .”

Décidément l'abbé n'était pas reçu à bras ouverts par le successeur de Mgr Briand. De son côté, M. Montgolfier ne sait comment se débarrasser de lui de nouveau et définitivement ; car M. de la Valinière veut rester au Séminaire envers et contre tous. C'est en vain qu'on lui offre, pour avoir la paix, une pension de six cents livres tournois qui lui serait assignée chaque année à Paris. L'acte est préparé, signé par les Sulpiciens, mais au dernier moment l'abbé change d'avis et refuse de signer lui-même. Après avoir

séjourné quelque temps au Séminaire, il se retire chez son confrère M Curateau et va se réfugier ensuite chez le Père Théodore, supérieur des Récollets. Puis il s'adresse à des avocats anglais, entre autres M. Christie, pour intenter un procès aux sulpiciens. (1)

Mais les avocats ne veulent pas plaider sans la permission des MM. du Séminaire. Alors, après plusieurs voyages à Québec, à Saint-Jean, à l'Isle-aux-Noix, etc, il repart pour les Etats-Unis—la même année 1785 —et se rend jusqu'à Philadelphie où il rencontre M Carroll, le futur évêque de Baltimore.

Celui-ci l'accueille avec bonté, lui donne des pouvoirs et lui confie le soin du groupe canadien, acadien et français établi à New-York et dans les environs.

En dehors des travaux de son ministère, l'abbé de la Valinière trouva le temps de composer un catéchisme dialogué, français et anglais, et de former de nombreux projets pour construire des églises et des séminaires dans les principales villes du pays. Il voulut même acheter une vieille église protestante, à New-York, pour la faire servir aux catholiques, et demanda l'aide du gouvernement français. Mais M. Barbé Marbois, ambassadeur de France, s'opposa absolument à cette mesure, qu'il trouvait inopportune et que n'aurait pu mener à bonne fin un prêtre zélé sans doute, mais dont il connaissait l'extraordinaire inconstance.

Découragé peut-être par cet échec, aussi par les misères que lui créait son catéchisme dont les protes anglais, paraît-il, avaient protestantisé quelques propositions, l'abbé de la Valinière offrit à Mgr Carroll d'aller exercer son zèle dans l'ouest et il partit revêtu

(1) Lettre de M. Montgolfier, 22 août 1785.

des pouvoirs d'un grand vicaire. Il était certainement rendu aux Illinois dès l'année 1786, (1) comme le prouve une lettre du cardinal Borgia en date du 13 janvier 1787. Toujours ardent et remuant, ne prenant jamais le temps de réfléchir, il s'empressa de condamner tout de suite et de combattre son voisin, le père Paul de St-Pierre, curé de Cahokia. C'était un carme déchaussé, d'origine allemande, qui après avoir servi d'aumônier à l'armée du général Rochambeau; avait reçu des pouvoirs de M Carroll, et travaillait au ministère depuis 1784. On le trouve successivement à Pottinger's Creek, à Louisville, à Vincennes, à Kaskakia, à Ste-Geneviève, à Kaskakia et à Saint-Gabriel, dans la Louisiane. L'abbé J. M. Laval, cité par Gilmary Shea, dit de lui : " Le père de St-Pierre a été certainement l'un des prêtres les plus remarquables qui aient administré l'église de Saint-Gabriel. " Eh bien ! c'est à cet ecclésiastique, que M. de la Valinière déclara la guerre dès son arrivée aux Illinois. Revêtu de pouvoirs qu'il était certainement incapable d'exercer, il accusa et dénonça publiquement son confrère, sans succès du reste comme le prouve le document suivant qui ne manque pas d'originalité et que je me fais un devoir de publier, *ne pereat*.

" Monsieur,

" Nous avons reçu et lu à haute et intelligible voix dans l'assemblée des habitants des Cahos, convoquée ce jourd'hui, dimanche, à l'issue de la grande messe

(1) M. Gilmary Shea le trouve curé à Kaskakia en avril 1785 et je ne puis le contredire, étant donné le tempérament et la santé du missionnaire. Alors il serait parti de là pour faire son tour au Canada et aurait ensuite repris le chemin des Illinois.

de cette paroisse, votre lettre en date du 11 avril présent mois, à nous adressée, qui nous a été remise par M. Labunière. Nous y répondons en vous déclarant tous d'une commune voix que M. de St-Pierre, notre curé, pasteur et missionnaire a toute notre confiance et que nous n'avons que des louanges, et applaudissements à faire de lui et du zèle spirituel avec lequel il nous instruit ainsi que nos enfants. C'est en vain que vous voudriez nous ôter la confiance que nous avons en lui.

“ Son attachement pour nous et son désintéressement nous est connu. Ainsi, Monsieur, dispensez-vous de nous rien écrire davantage de désavantageux à la conduite d'un prêtre aussi digne de respect comme M. de St-Pierre et que nous vénérons tous

“ Tant qu'au mariage qu'il a fait dans notre paroisse, à la St-Joseph, il avait des raisons légitimes pour le faire.

“ Sa conduite pour tous les cas que vous lui imputez dans la lettre que vous nous écrivez, est irréprochable, et vous faites sentir que la haine que vous avez conçue contre la dignité de notre curé est le seul motif qui vous fait agir.

“ Nous sommes des plus sensibles aux termes choquants et insultants dont vous servez dans votre lettre, en nous disant qu'il a besoin de nos instructions et de celles de nos femmes pour se conduire.

“ Un tel propos (deux mots incompréhensibles) libelle diffamatoire, joint avec le trouble et la désunion que vous avez mis dans les villages de cette rive, depuis que vous y êtes, sont suffisants pour nous déterminer à vous déclarer que nous ne vous recevrons ni ne vous regarderons jamais comme grand vicaire des Illinois.

“ La tranquillité dont nous jouissons nous est si chère que nous craindriions avec raison par les termes dont

vous vous servez publiquement et par les censures que vous lancez contre les plus honnêtes gens, que vous voudriez éteindre le flambeau de la religion. Nous ne croyons pas devoir vous en écrire plus long. Cela suffit pour vous prouver nos sentiments et vous prouver que nous ne sommes pas disposés et que nous ne nous soumettrons jamais à vous recevoir pour grand vicaire, vous priant de ne pas vous y exposer, à moins que vous n'ayez de bons ordres de Mgr l'évêque de Québec et de M. de Montgolfier, auxquels nous écrivons à ce sujet ; et quand bien même vous en auriez, nous verrions alors si nous devons nous y déterminer.

“ Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'envoyer la copie de la présente à MM. La Chause, Janis, St-Genest et Vital Beauvais pour les dissuader de la prostitution que vous avez voulu faire de notre pasteur.

“ Nous espérons qu'ils lui rendront toute leur estime si en cas il l'avait perdue.

“ Ainsi, Monsieur, tenez-vous tranquille dans votre paroisse et ne cherchez pas à mettre le trouble et la désunion entre notre pasteur et nous. Il vous serait impossible d'y parvenir. Et soyez assuré que toute lettre ou écrit venant de votre part seront rejetés et à vous renvoyés sans les lire. Nous tiendrons toutes les censures et discriminations que votre vengeance vous pourrait suggérer contre nous avec mépris; c'est de quoi peuvent vous assurer les habitants des Cahos sous-signés.

“ Il est enjoint au sieur Labunière, notaire, de déposer la présente lettre en son notariat pour y avoir recours quand besoin sera et d'en envoyer copie à M. de la Valinière, à MM. Janis, La Chause, St-Genest et Vital Beauvais. Aux Cahos le 22 avril 1737. ”

“ F. Saucier, J.B. La Croix, x Chatel, A. Girardin,

x Dumai, x Gervais, Ch Ducharme, B. Dabuque (une autre signature illisible) ”.

Le 14 août de la même année, M. Payet, alors à Michillimakinac, écrit à l'évêque : “ la lettre ci-incluse passe pour être de Monsieur de la Valinière qui paraît tracasser beaucoup aux Illinois, si on ajoute foi à plusieurs qui en arrivent. ”

A en juger par la lettre suivante, M. de la Valinière avait renoncé, depuis quelque temps, à continuer ses revendications contre le Séminaire de Montréal, mais il n'avait pas abandonné le projet d'aller travailler et de finir ses jours au Canada. Et de même qu'il avait déjà traité d'affaires avec deux ou trois gouverneurs, il était rendu à son troisième évêque, Mgr Hubert, successeur de Mgr Desglis.

Voici ce document du 26 mai 1787.

“ Monseigneur,

“ La manière avec laquelle je me suis exprimé dans ma dernière (dont j'ignore la réception) du sujet de ma renonciation forcée aux droits du Séminaire, sentirait peut-être un intérêt dont ma conduite passée envers les pauvres dément cependant l'idée. Néanmoins comme le plus léger soupçon d'une telle faiblesse en un prêtre pourrait empêcher le bien que je pourrais faire en votre diocèse et que je ne fais pas certainement ici, je puis assurer Votre Grandeur que quelque petite cure que vous puissiez me donner, pourvu que je puisse être utile au salut des âmes, j'en aurai toujours assez, et j'aime mieux que ce soient d'autres qui fassent des sottises que moi. Faites-moi l'honneur de me répondre le plus tôt possible.

“ Je ne sais aucune nouvelle, je ne me mêle ni de la guerre, ni de la paix et je cherche en vain la dernière : c'est pour cela que je suis venue du bout du monde ; toutefois l'ennemi de notre salut m'y poursuit

encore et m'y trouble. Un Carme (1), sans lettres de prêtrise, venu là de lui-même, y soulève le peuple, et M. Gibault tient toujours la conduite qui vous est connue.

“ J'irai donc me prosterner à vos pieds.

“ Si j'ai fait quelque faute, quoique je ne la connaisse pas, elle devrait être effacée, par ce que l'on m'a fait souffrir. L'idée que j'avais conçue pour procurer la paix tant à mes ennemis qu'à moi d'aller fonder la religion à Charlestown s'est évanouie, parce que le consul de New-York, ainsi que beaucoup d'autres, m'ont assuré que ce pays-là est si malsain qu'aucun européen n'y peut passer l'âge de quarante ans. Et d'ailleurs le libertinage est, dit-on, aussi commun qu'aux isles. Cela m'a fait préférer ce pays français, où je ne trouve que le dernier de ces inconvénients. Mais comme un lièvre poursuivi par les chiens revient toujours à son gîte, de même je désire que le Canada qui m'a fait prêtre et auquel je puis rendre encore au un service, reçoive les derniers fruits de mon sacerdoce ainsi qu'il en a eu les premiers. ”

“ J'ai l'honneur etc., . .

P. Huet de la Valinière, Vic. Gen.

“ Aux Kas-des-Illinois ”

le 26 mai 1787. ”

Chose singulière, M. de St-Pierre désirait lui aussi de même que son aimable voisin, quitter sa paroisse de l'Immaculée Conception pour aller travailler dans le diocèse de Québec. J'en ai eu la preuve dans une

(1) M. de St-Pierre. C'était à M. Carroll à voir si les lettres de ce carme étaient en règle et non à M. de la Valinière. Au reste on a vu plus haut qu'il avait déjà été employé dans le ministère et qu'il le fut longtemps après.

lettre qu'il adressait, le 19 février 1786, à M. Payet, alors curé au Détroit. Cette lettre est très bien écrite en latin. Comme M de la Valinière, il se plaint de la population —*pessimis hominibus*—qui ne craint ni Dieu ni les lois. Au reste l'évêque de Québec ne voulut écouter les prières ni de l'un ni de l'autre, et continua de se passer de leurs services. Depuis 1783, les Illinois et les Tamarois avaient passé aux Anglais Américains, et ce fut le préfet apostolique de la Nouvelle-Angleterre qui eût à pourvoir à ces missions.

C'est à propos de ce changement de juridiction que s'échangèrent plusieurs lettres entre la Propagande, M. Carroll et Mgr Hubert. Celui-ci écrit, le 15 octobre 1787 : " Il paraît qu'en effet M. de la Valinière et M. de St-Pierre ont été députés dans le pays des Illinois. . . . J'ignore l'étendue de leurs pouvoirs dont ils ne me rendent aucun compte, et du reste je suis disposé à ne pas les inquiéter là-dessus, tant qu'ils ne pénétreront pas plus avant dans mon diocèse." A M. Carroll qui demandait des renseignements sur MM Gibault et de la Valinière " muni, dit il, d'attestations favorables de la part de ses supérieurs ecclésiastiques du Canada ", Mgr Hubert répond, le 6 octobre 1788 :

" Remarquez, s'il vous plaît, que M. de la Valinière est un homme de bonnes mœurs, mais que son esprit remuant est capable de causer beaucoup de troubles à ses confrères, comme nous l'avons éprouvé en Canada ". Le prélat parle aussi de M. Gibault nommé vingt ans auparavant grand vicaire par Mgr Briand, pour les Illinois. Ses pouvoirs n'ont pas été renouvelés, et comme il a été soupçonné de trahison, le gouvernement anglais en a pris ombrage, et l'évêque ne veut plus le recevoir dans son diocèse. Il res-

tera sous la juridiction de M. Carroll, si celui-ci veut bien le garder.

Et c'est ce qui fut fait. (1)

M. de la Valinière quitta les missions de l'ouest en 1790, je ne sais pas exactement à quelle date. Mais, le 25 octobre de la même année, nous le retrouvons à Montréal ! Ce jour-là, c'est M. Brassier, successeur de M. Montgolfier au Séminaire de Saint-Sulpice, qui en donne la nouvelle à Mgr Hubert.

“ Je crois de mon devoir de vous prévenir que le

(1) Je me proposais d'écrire la notice biographique de M. Gibault; mais j'arriverais trop tard, car l'ouvrage a été fait par un autre et publié dans *Records of the American Catholic Historical Society of Philadelphia*, décembre 1901. L'auteur de cette étude est Miss Pauline Lancaster Peyton, a graduate of St. Mary's Academy, Notre-Dame, Indiana. Il n'est que juste de dire que les archives de l'archevêché—lesquelles ne sont mentionnées dans cette étude que sous le nom de *Archives of Quebec*—ont fourni à l'auteur de nombreux documents d'une très grande valeur : lettres de Mgr Briand, du R. P. Meurin, S. J., et surtout de l'abbé Gibault lui-même. J'aurais aimé à trouver quelque part dans cet intéressant travail le nom de M. l'abbé Eug. Laflamme qui avait eu la générosité d'enrichir mademoiselle Peyton de pareils trésors. Dans cette notice biographique sur M. Gibault, qui n'est pas absolument complète, il y a des inexactitudes bien pardonnables, mais qui n'en existent pas moins. C'est ainsi qu'à la page 469, on voit que M. Forget avait vendu les biens de la mission des Tamarois à *Mgr Briand* ! Quel mal y aurait-il eu à cela ? Quelques lignes plus loin, l'auteur cite l'*Histoire du Séminaire de Québec* par le cardinal Lascheau ! Ce qui nuira davantage à la mémoire de M. Gibault, c'est qu'il demanda au Congrès des Etats-Unis de le rendre propriétaire des biens dont le Séminaire de Québec lui avait confié la garde. Mgr Carroll en écrivit à l'évêque de Québec et lui

sieur de la Valinière est venu prendre, ces jours passés, logement dans notre maison. Je n'ai pas cru pour la paix devoir lui refuser l'hospitalité. Il a répandu dans les communautés et dans la ville quelques unes de ses brochures. J'ai blâmé les communautés et leur ai défendu d'en faire usage. Il a dit la messe dans les hôpitaux sans permission et s'en est retourné

dit qu'il a présenté un mémoire au général Washington pour protester contre cet acte de l'abbé Gibault. Ce missionnaire était d'une santé et d'une énergie de fer. Il écrivait fort bien une lettre. Envoyé, au sortir du Séminaire et de l'ordination, dans un immense pays de missions, il manquait un peu de formation ecclésiastique, et son zèle inconsidéré le lança dans des entreprises qui ont pu contribuer à sa renommée, mais pas à son bonheur. Rejeté du diocèse de Québec, il sortit également de celui de Baltimore et passa ses dernières années dans les possessions espagnoles. Il mourut à New-Madrid en 1804. En 1777, il avait fait tant de bruit et s'était tellement mêlé de politique, que M. Montgolfier écrivait à l'évêque de Québec : "J'ai entendu dire tout bas, et je ne le crois pas, que M. Gibault, ayant été soupçonné ou accusé d'être l'instigateur des serments contradictoires qui ont été faits depuis peu de temps dans la partie qu'il habite, il avait été pendu." On sait qu'il n'en fut rien, et vraiment je crois que M. Gibault ne mérita jamais pareil châtement. S'il fit des fautes, il travailla rudement et péniblement dans la vigne du Seigneur, il fut patriote et missionnaire à sa façon, et risqua sa vie bien des fois pour rendre service à l'église ou au pays qu'il regardait comme sa patrie. "Next to Clark and Vigo, the United-States are indebted more to Father Gibault, for the accession of the States, comprised in what was the original Northwestern Territory, than to no other man", says Judge Law. With this testimony, the historian of the Church may speak of the good man and pure patriot, Rev. Peter Gibault, his patriotism, his sacrifices, his courage and love of liberty." *Gilmary Shea*.

pour fixer, dit-il, sa demeure sur le lac Champlain, sur la partie des Etats Unis. Comme il doit revenir, cet hiver, faire plusieurs voyages, je serais flatté de savoir la conduite que je dois tenir à son égard. J'ai prévenu Son Excellence du va et vient du dit Sieur, parce qu'il m'est revenu que Sa Seigneurie était surprise de mon silence à cet égard. ”

Monseigneur répond, le 4 novembre, qu'il ne veut pas reconnaître ce monsieur comme membre de son diocèse, qu'il ne lui donnera aucun pouvoir pas même celui de dire la messe, et qu'on devra avertir les communautés de ne pas l'admettre à célébrer.

Dans ce même mois d'octobre 1790, M. de la Valinière se mit à desservir les Canadiens et les Acadiens établis à Split Rock, dans l'état de New-York. Ces pauvres gens étaient enchantés d'avoir un prêtre au milieu d'eux ; ils lui bâtirent une chapelle, et un presbytère ; tout était pour le mieux : on vivait dans l'union, la paix et la prospérité. Mais au bout de trois ans, on ne sait comment, la mésintelligence se glissa entre le pasteur et le troupeau. Un jour, l'église et le presbytère furent incendiés et rasés jusqu'au sol. (1)

C'est pendant son séjour à Split Rock que l'abbé écrivit ses mémoires intitulés : “ Vraie Histoire ou simple Précis des Infortunes, pour ne pas dire des per-

(1) M. Gilmary Shea qui raconte ce fait, met en note :

“ Mgr J. O. Plessis, *Relation d'un Voyage aux Etats-Unis en 1815*, which I owe to the Rev. J. Sasseville. ” Je crois plutôt que c'est M. Sasseville lui-même qui raconta le fait à M. Gilmary Shea. Je ne sache pas qu'il y ait un livre manuscrit ou imprimé qui porte le titre de *Relation d'un voyage aux Etats-Unis* écrit par l'évêque de Québec. Le prélat raconte ce voyage dans son *Journal de mission de 1815* et il n'y parle pas de M. de la Valinière.

sécutions qu'a souffert et souffre encore le Rév. Pierre Huet de la Valinière, mis en vers par lui-même, en juillet 1792. A Albany, imprimé aux dépens de l'auteur."

Il résume ainsi, dans l'autobiographie déjà citée, ses pérégrinations incroyables : " Je vais errant, par toute l'Amérique, par New-York et Boston, je traverse tous les chemins dangereux, je visite à peu près tous les cantons. . . Je repars pour la Pensylvanie, j'arrive jusqu'au fort Pitt. Je descends tout l'Ohio, le Kentucky et le Mississipi, sans dormir aucun somme, voyageant à pied ou en canot. Cinq fois je traverse le golfe du Mexique et m'essaye à revenir en Canada. La Havane La Floride Espagnole, Charlestown, Stonington et New-York ne m'offrent plus rien de nouveau. "

Impossible de mettre des dates à la suite des villes ou des pays visités par l'infatigable missionnaire.

Nous le trouvons à la Prairie de la Madeleine en 1792. M. J. O. Plessis, secrétaire, lui écrit le 22 mai, qu'avant de lui permettre de dire la messe dans le diocèse, l'évêque sachant qu'il a été renvoyé de cette province, en 1779, par ordre du gouvernement, a besoin de savoir si sa présence est agréable au gouverneur actuel. De plus, il faudra qu'il montre un *exeat* de la part de Mgr de Baltimore dont il était le sujet et le diocésain. De 1792 à 1798, les documents font défaut et je suis porté à croire que ce fut dans cet intervalle que M. de la Valinière fit ses grands voyages à la Havane, et à la Floride.

Le 19 février 1798, il se repose à Saint-Sulpice, l'une de ses anciennes paroisses et il y reçoit la lettre suivante de Monseigneur Denaut :

" Votre lettre du 14 m'a été remise par un de mes paroissiens, le 18. Je n'ai pas vu l'exprès.

" Je ne vous ai pas oublié auprès de M. le Général.

“ En réponse à la lettre que je me suis fait l'honneur de lui écrire, le 25 janvier, il répond, le même jour, qu'il loue la conduite de mes prédécesseurs à votre égard, et promet de me louer aussi, si je ne m'en écarte pas. Cependant il approuve votre résidence en ce pays.

“ En réponse à vos demandes, je dis à la première : quand vous voudrez venir à Longueuil, vous y serez le bienvenu ; à la 2^{ème} : je ne demande ni ne désire voir aucun papier ; à la 3^{ème} : vous pouvez, et je ne m'y oppose pas, faire auprès du gouvernement telle démarche que vous voudrez.”

Muni de la permission du gouverneur et de celle de l'évêque, M. de la Valinière put donc, comme il l'avait désiré, finir ses jours en Canada. Il passa ses dernières années retiré dans la paroisse de Saint-Sulpice. (1) Voici comment on raconte son décès arrivé le 29 juin 1806 : “ Il s'appelait Pierre et mourut le jour de la St-Pierre, dans la paroisse de St-Pierre du Portage (L'Assomption) d'une chute de voiture sur une pierre.” Il fut inhumé à Saint-Sulpice.

MGR H. TÊTU

SHÉRIFS DU DISTRICT DE KAMOURASKA

Ovide Martineau	18 octobre 1851
Jacques-Vincent Taché	16 septembre 1865
François-Alfred Sirois	20 janvier 1879
Joseph-Elzéar Pouliot	20 avril 1899

(1) D'autres disent à Repentigny. Les uns et les autres ont probablement raison, M. de la Valinière ayant bien pu demeurer successivement dans les deux paroisses.

L'HON. JEAN-BAPTISTE JUCHEREAU
DUCHESNAY

(CHEVALIER DUCHESNAY)

Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay, plus connu sous le nom de chevalier Duchesnay, naquit à Beauport le 16 février 1779.

Il était fils de l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, Saint-Roch des Aulnaies, Fossembault, Gaudarville et autres lieux, et de Catherine LeCompte Dupré.

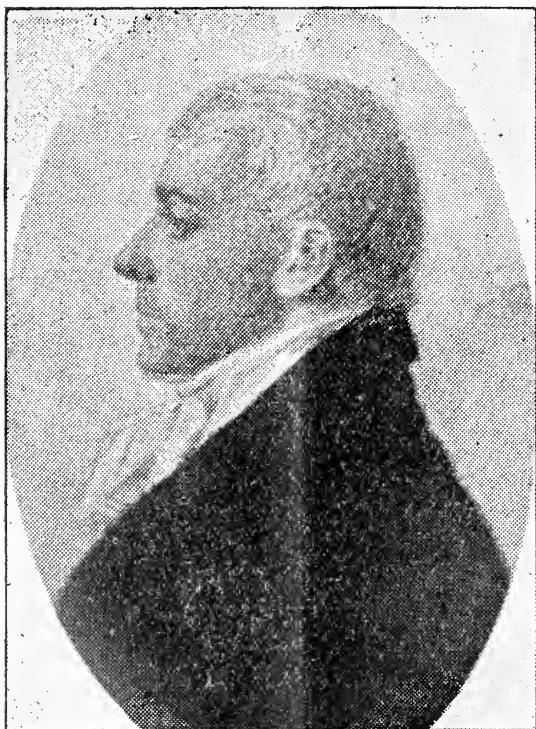
Il obtint une commission dans le 60^e de Ligne et servit pendant plusieurs années dans ce régiment.

Lorsque survint la guerre de 1812 on lui donna le commandement d'une compagnie dans le corps des Voltigeurs Canadiens formé par le lieutenant-colonel de Salaberry. Il se distingua par son intrépidité et sa bravoure en plusieurs occasions mais plus particulièrement à la glorieuse bataille de Châteauguay.

Dans sa dépêche au ministre des colonies en date du 30 octobre 1813, dans laquelle il rend compte de la bataille de Châteauguay, Sir George Prévost écrit :

“ J'ai signalé particulièrement l'aide habile que le lieutenant-colonel de Salaberry a reçu du capitaine Ferguson, commandant la compagnie légère des Fencibles Canadiens ; et du capitaine J. B. Duchesnay, du capitaine Juchereau Duchesnay, de l'adjudant Hebden, des Voltigeurs, de l'adjudant O'Sullivan, de la milice sédentaire, et du capitaine LaMotte appartenant au corps des guerriers sauvages. ”

La 28 mars 1821, pour récompenser son mérite, le gouverneur Dalhousie le nommait aide de camp provincial, avec le grade de lieutenant-colonel dans la milice, en remplacement du lieutenant-colonel B. J. Frobisher, décédé.



HON. JEAN-BAPTISTE JUCHEREAU DUCHENAY

En 1828, lorsqu'il était inspecteur des milices avec MM. de Bellefeuille et Heriot, il reçut les compliments les plus flatteurs de lord Dalhousie sur le point de repasser en Angleterre : " Le gouverneur en chef, est-il dit dans l'ordre du 2 avril, croit plus particulièrement de son devoir de remarquer que le lieutenant-colonel chevalier Duchesnay a présenté d'excellents diagrammes de chaque bataillon sous son inspection, sans aucun frais pour le service public. Son Excellence les regarde comme une addition précieuse à être déposée dans le bureau de l'adjutant général, afin qu'on puisse y avoir recours en tout temps. "

Le 4 avril 1832, le gouverneur Aylmer appelait le lieutenant-colonel Duchesnay au Conseil Législatif.

Pendant le choléra de 1832, l'honorable Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay fut nommé membre du bureau de santé de Québec. Il se dévoua généreusement au service de l'humanité, et il fut un des membres les plus actifs de ce bureau de santé qui rendit alors des services inappréciables. -

Il mourut, après quelques jours de maladie, le 12 janvier 1833. Il fut inhumé dans l'église de Beauport, sous le banc du capitaine, le 15.

" Une maladie de quelques jours, lisons-nous dans le *Canadien* du 14 janvier 1833, enlève à sa famille, à ses amis, à ses concitoyens, un homme qui leur était cher par son urbanité, ses vertus et son empressement à se rendre utile à la société. Après avoir affronté tant de fois la mort, il l'envisagea dans sa dernière maladie avec résignation à la volonté de son Créateur et plein de confiance en ses miséricordes. "

Il était à sa mort seigneur de Saint-Roch des Aulnaies.

P. G. R.

RÉPONSES

La construction des vaisseaux sous le régime français. (IX, VII, 956.)—La construction des navires fut un des objets dont l'intendant Hocquart s'occupa avec le plus de persévérance et d'efficacité. En dépit de quelques essais antérieurs, on peut affirmer, sans injustice pour aucun de ses devanciers, qu'il a été le père de cette industrie au Canada. Dans une lettre du 25 octobre 1729, il disait : " Je regarde la construction des bâtiments comme un des objets qui méritent le plus d'attention par rapport à l'augmentation du commerce. J'y exciterai de toute manière les négociants du pays. " Non seulement il poussa les négociants canadiens dans cette voie, mais il leur donna l'exemple. On vit s'élever non loin du palais de l'intendant, de vastes chantiers d'où montèrent bientôt vers la ville toutes les pacifiques clameurs du travail. Le bruit cadencé de la hache retentit sur les bords de la rivière St-Charles. Les longs trains de bois flotté,—chêne, pin rouge, bordages et pièces de mâtures,—firent leur descente pittoresque, de Terrebonne et de Sorel à Québec, sous la direction de leurs hommes de cages, et vinrent s'échouer majestueusement dans l'estuaire, sur les rives duquel l'art du charpentier allait les transformer en vaisseaux de haut bord destinés à porter le drapeau de la France sur les plages de l'Amérique et de l'Europe.

Il y avait alors au Canada un abbé, homme d'initiative et de progrès, dont la physionomie originale mériterait une esquisse. Son activité semblait plutôt tournée vers les affaires et l'industrie que vers le ministère paroissial, l'enseignement ou la prédication.

Il s'appelait l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire, et

était né le 25 août 1690, à St-François, île d'Orléans, de René Lepage,—qui devint six ans plus tard le premier seigneur de Rimouski,—et de dame Marie Gagnon. Ordonné prêtre le 6 avril 1715, il avait reçu un canonicat le 9 juin 1720, et s'était vu honoré, sub-séquemment, de la dignité de grand vicaire. Depuis 1724, il desservait Terrebonne, d'abord comme mis-ionnaire et ensuite comme curé. Mais non content d'être le pasteur de cette paroisse, il avait voulu en acquérir le titre seigneurial, et l'avait acheté de Marie-François Bouat. Il était donc à la fois le seigneur et le curé de Terrebonne et des Plaines. Cependant, cela ne lui suffisait pas encore, et se faisant industriel, il avait mis en coupe ses forêts domaniales, bâti des moulins et conclu des marchés pour fournir au roi des bois de construction. On conçoit que le chapitre de Québec ne le voyait pas souvent. L'un de ses collègues plus zélé, M. Plante, prêtre du séminaire, le mentionnait dans une lettre écrite en 1728, parmi les chanoines invisibles : " M. Lepage a sa terre et ses moulins à faire valoir, disait-il ; M. Leclair a d'autres vues. . . ." Ici, ouvrons une parenthèse. En faisant ressortir l'originalité de cette figure ecclésiastique, nous n'entendons point faire planer sur elle des ombres fâcheuses. Dans les écrits du temps, nous n'avons pas rencontré une ligne contraire à son honneur sacerdotal. On y constate simplement que chez M. Lepage le prêtre était un peu effacé par l'homme d'affaires, et qu'aux yeux du monde, l'habileté et l'entregent de celui-ci faisaient oublier celui-là.

Au mois d'octobre 1730, l'abbé-seigneur de Terrebonne adressait à M. Hocquart un lumineux mémoire sur la construction des navires et sur les avantages qu'apporterait au Canada l'établissement de cette in-

dustrie, quant au développement du commerce, à la circulation monétaire, à l'économie des produits, au progrès des industries connexes et à l'accroissement de la population. Après avoir tracé un vaste plan de constructions navales, il terminait en offrant la fourniture de tout le bois requis à cet effet, à des prix de moitié moins élevés que ceux payés par le roi en Europe. Ce mémoire est, encore aujourd'hui, d'une lecture extrêmement intéressante. M. Hocquart le transmitt au ministre avec éloge, et recommanda instamment, pour commencer, la construction à Québec d'une flûte de 500 tonneaux. La réponse ministérielle fut favorable, et le 30 septembre 1731, l'intendant annonçait avec une satisfaction manifeste qu'il avait choisi un endroit fort propice pour l'établissement du premier chantier : " Le lieu le plus propre que j'ai trouvé, disait-il, pour y établir le chantier de la flûte en question, est à quatre ou cinq arpents du palais, sur la rivière St-Charles, au delà de l'ermitage de St-Roch. Le terrain est solide ; il s'y trouvera 18 à 20 pieds, dans les grandes mers ordinaires, qui est un fond suffisant pour y construire les plus gros vaisseaux.

Il y a de plus dans le même voisinage quelques maisons nouvellement bâties qui pourront servir de magasins pour y retirer diverses munitions et ustensiles pendant le cours de la construction". (Hocquart au ministre, 30 octobre 1731.) Quelques jours plus tard, il rendait une ordonnance pour permettre " au sieur abbé Lepage de faire exploiter, dans les seigneuries de Berthier et Dautray, deux mille pieds cubes de chêne, suivant les gabarits et modèles que nous avons fait remettre pour servir à la construction d'une flotte de cinq cents tonneaux, que le roi est dans le dessein de faire construire à Québec ; lesquels bois il fera conduire en cageaux jusque dans la rivière St-Charles,

devant le palais de cette ville pour y être reçus et visités en la manière accoutumée”. Une permission analogue était adressée au sieur Clément de Sabrevois, sieur de Bleury, pour la seigneurie de Chambly, et les terres dans la profondeur de la seigneurie de Longueuil. MM. de Bleury et Lepage devenaient les fournisseurs conjoints du bois nécessaire au chantier du roi.

Le prix du chêne était fixé à 25 sous le pied cube.

Remarquons ici que dans toutes les anciennes concessions de fief, depuis Talon, le bois de chêne avait été réservé pour le service du roi. Durant son intendance, Hocquart manifesta plus d'une fois sa sollicitude pour la préservation des essences forestières les plus recherchées dans la construction des navires. Ainsi, en 1740, on le verra rendre une ordonnance pour défendre de couper des chênes dans les seigneuries du Lac des Deux Montagnes, d'Argenteuil et de Vaudreuil, et sur l'île Bizard, jusqu'à ce qu'il en eût fait faire la visite et marquer ceux qui se trouveraient propres à la construction des vaisseaux de Sa Majesté ; et cela à peine de dix francs d'amende pour chaque pied d'arbre indûment coupé. (1)

Peu de temps après, on le verra encore rendre une autre ordonnance pour la préservation d'une pépinière de pin rouge, d'une liene d'étendue, remarquée par lui durant une visite d'exploration qu'il a faite en personne dans la région de la rivière Richelieu et du lac Champlain. (2)

Au bout de quelques années, grâce au zèle intelligent de M. Hocquart, l'industrie de la construction des

(1) *Edits et ordonnances*, vol. II, p. 382.

(2) *Idem*, vol. III, p. 467.

navires avait pris à Québec un merveilleux développement. Dès 1732, une dizaine de petits bâtiments, de quarante à cent tonneaux, furent lancés. On en lança autant l'année suivante.

En 1736, l'intendant écrivit à la cour: "Depuis quelques années, la construction des bâtiments de mer prend faveur; la gratification que Sa Majesté accorde pour ces constructions y a beaucoup contribué.

"La culture et le débouché du tabac donneront par la suite occasion à des constructions considérables.

"Le bois de merisier est reconnu pour très bon, du moins pour les fonds des vaisseaux: il s'en trouve au Canada en abondance de tout échantillon; on tirera pendant longtemps des bois de chêne des environs du lac Champlain et des terres qui sont au-dessus de Montréal, pour faire des bordages. Des armateurs de Rouen et de Bordeaux doivent faire construire cette année deux bâtiments de deux à trois cents tonneaux, à la digue du Palais de Québec. En général, dès que les nouveaux objets de commerce auront lieu, la construction augmentera, ainsi que les autres établissements." (1)

Cette digue du Palais, dont il est ici question, avait été construite en 1733. Elle avait été formée de roches et de cailloux pris dans le lit de la rivière Saint-Charles, et pouvait abriter contre les tempêtes du nord-est une centaine de petits vaisseaux. M. Hocquart y avait employé cinquante ou soixante journaliers, en même temps qu'il en envoyait à peu près le même nombre travailler aux fortifications de Montréal. Outre l'utilité publique, son objet, en faisant faire ces travaux, était de secourir la classe ouvrière dans un moment où la misère était menaçante, par suite de la disette de blé et des ravages de la petite

(1) *Mémoires sur le Canada, 1736.*

vérole. D'après une note de l'abbé Ferland, la digue de M. Hocquart était encore visible vers 1830, et elle a été renfermée depuis dans le quai du Palais.

Comme on le voit par le mémoire que nous venons de citer, le roi accordait une prime de construction.

Encouragés par cette gratification, plusieurs particuliers construisirent des petits navires, qui facilitèrent beaucoup le commerce de cabotage dans le fleuve et le golfe.

Puis l'on eut des spectacles plus imposants. Ce furent des vaisseaux de guerre, des flûtes, des frégates de 26 à 30 canons qui s'ébranlèrent sur leur berceau aux acclamations de la foule et plongèrent leur carène élégante et forte dans les flots bouillants du grand fleuve. Belles et nobles fêtes auxquelles assistaient toutes les sommités religieuses et civiles, le gouverneur, l'évêque, quand il était au Canada, l'intendant, les conseillers, les chanoines, les religieux, les officiers et le peuple, toujours avide de ces solennités. Un dignitaire ecclésiastique bénissait le nouveau-né de l'industrie navale, et, au bruit des mousquetades, le vaisseau, baptisé d'un nom canadien ou français, prenait, en frémissant, possession des vagues. Les archives de la marine nous font assister à ces lancements successifs.

Le 4 juin 1742, c'est le *Canada* dont le futur commandant, M. de Beauvais, n'est pas encore arrivé, et qui n'attend que lui pour cingler vers Rochefort avec un chargement de planches, de fer et d'huile, tous produits canadiens. En 1744, c'est le *Caribou*, flûte de 22 canons, qui sera commandé par le sieur Dubois et dont l'équipage recruté en France est transporté à Québec par le *Phéliepeau*.

En 1745, c'est le *Castor*, frégate de 26 canons, à qui

l'Heureuse-Marie, de Saint-Malo, amène son équipage breton. En 1748, c'est le *Saint-Laurent*.

Une autre année, ce sera le *Québec*, ou *l'Original* qui aura la mauvaise fortune de se crever durant son lancement.

Tous ces travaux étaient dirigés par le sieur Levasseur, ingénieur-constructeur. Ils occupèrent une foule d'ouvriers dont les premiers étaient venus de France, mais dont les autres s'étaient formés ici. En 1739, M. Hocquart écrivait qu'il y avait 50 charpentiers à Québec, mais qu'il en fallait davantage.

L'établissement de cette industrie suffirait seule à illustrer l'administration de cet intendant. Il est vrai que quelques années plus tard, on essaya de discréditer les vaisseaux construits au Canada. Dans un mémoire publié en 1758, on voit que deux reproches leur étaient adressés : d'abord qu'ils coûtaient plus cher que ceux dont la construction avait lieu en France, et ensuite qu'ils étaient de moindre durée, d'où l'on concluait que les bois canadiens étaient d'une qualité inférieure. Mais l'auteur du mémoire réfutait ces deux objections. Il démontrait que le coût n'était plus élevé qu'en apparence, " attendu qu'il passe sur le compte de la construction beaucoup de dépenses qui n'y ont aucun rapport. " Il ajoutait : " Tout esprit non prévenu sera forcé de convenir qu'on fera construire en Canada des vaisseaux avec plus d'économie que dans les ports de France. toutes les fois qu'on ne confondra pas d'autres dépenses avec celles de la construction ". Quant à la qualité des bois, il entrait dans de longues explications. " Les bois du Canada sont extrêmement droits, disait-il ; ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on trouve dans leurs racines des bois tords, propres à la construction.

Deuxièmement : jusqu'à présent, on a exploité que les chênieres les plus voisines des rivières, et, conséquemment situées dans les lieux bas, à cause de la facilité du transport. Troisièmement : les bois sont coupés en hiver ; on les traîne sur la neige jusques au bord des rivières et des lacs ; lorsque la fonte des neiges et des glaces a rendu la navigation libre, on les met en radeaux pour les descendre à Québec, où ils restent longtems dans l'eau avant d'être tirés à terre, et où ils en contractent une mousse qui les échauffe : encore imbibés d'eau, ils sont exposés dans un chantier à toute l'ardeur du soleil de l'été ; l'hiver qui succède les couvre une seconde fois de neige, que le printemps fait fondre, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'ils soient employés ; enfin, ils restent deux ans sur les chantiers, où de nouveau ils essuyent deux fois l'extrémité du froid et du chaud qu'on sent dans ce climat. Voilà les causes du peu de durée de ces vaisseaux.

“ Si on coupait les bois sur les hauteurs : s'ils étaient transportés à Québec dans des barques ; si on les garantissait des injures du temps dans des hangars et si les vaisseaux ne restaient qu'une année sur les chantiers, il est évident qu'ils dureraient plus longtems.

“ Dans la démolition de ceux qui ont été condamnés en France, on a reconnu que les bordages s'étaient bien conservés, et qu'ils étaient aussi bons que ceux qu'on tire de Suède, mais que les membres en étaient pourris. Est-il étonnant que les bois tords, pris à la racine d'arbres qui avaient le pied dans l'eau qu'on n'a pas eu l'attention de faire sécher à couvert, s'échauffent quand ils se trouvent enfermés entre deux bordages ? ” et l'auteur concluait : “ Je ne vois donc pas que les raisons alléguées contre les vaisseaux de Qué-

bec soient suffisantes pour en faire cesser la construction.”

Quoiqu'il en soit de ces critiques, dont les hommes du métier seraient seuls compétents à établir l'exactitude ou l'injustice, il n'en reste pas moins incontestable que M. Hocquart eut le mérite et la gloire de créer au Canada une industrie destinée à faire, durant plus d'un siècle, la prospérité d'une nombreuse population.

IGNOTUS

Le duc de Kent et la comtesse de Saint-Laurent. (IX, X, 975.)— *The Creery Papers* que vient de publier sir Herbert Maxwell, M. P., contiennent le récit d'une confidence au sujet de madame de Saint-Laurent qui n'est pas étrangère à l'histoire du Canada. C'est le duc de Kent lui-même qui parle à Bruxelles en 1811, s'il faut ajouter foi au témoignage d'ailleurs incontestable de M. Creery. Le duc de Kent et madame de Saint-Laurent ont habité Halifax et Québec pendant quelques années où ils passaient comme mari et femme, de la main gauche. Voici le récit de M. Creery :

“ Should the Duke of Clarence not marry, the next prince in succession is myself ; and altho' I trust I shall be at all times ready to obey and call my country may make upon me, God only knows the sacrifice it will be to make, whenever I shall think it my duty to become a married man. It is now seven-and-twenty years that Madame St Laurent and I lived together : we are of the same age, and have been in all climates, and in all difficulties together ; and you may well imagine, Mr. Greevey, the pang it will occasion me to part with her. I put it to your own feeling—in the event of any separation between you and Mrs Greevey. . . .

“ As for Madame St Laurent herself, I protest I don't know what is to become of her if a marriage is to be forced upon me ; her feelings are already so agitated upon the subject. You saw, no doubt, that unfortunate paragraph in the *Morning Chronicle*, which appeared within a day or two after the princess Charlotte's death ; and in which my marrying was alluded to. Upon receiving the paper containing that article at the same time with my private letters, I did as is my constant practice, I threw the newspaper across the table to Madame Saint-Laurent, and began to open and read my letters. I had not done so but a very short time, when my attention was called to an extraordinary noise and a strong convulsive movement in Madame St. Laurent's throat. For a short time I entertained serious apprehensions for her safety ; and when, upon her recovery, I enquired into the occasion of this attack, she pointed to the article in the *Morning Chronicle* relating to my marriage.

“ From that day to this I am compelled so be in the practice of daily dissimulation with Madame St. Laurent, to keep this subject from her thoughts. I am fortunately acquainted with the gentlemen in Bruxelles who conduct the *Liberal* and *Oracle* newspapers ; they have promised me to keep all articles upon the subject of my marriage out of their papers, and I hope my friends in England will be equally prudent. My brother the Duke of Clarence is the elder brother, and has certainly the right to marry if he chooses, and I would not interfere with him on any account. If he wished to be king—to be married and have children, poor man—Gob help him ! let him do so. For myself—I am a man of no ambition, and wish only to remain as I am Easter,

you know, falls very early this year—the 22nd of March. If the duke of Clarence does not take any step before that time, I must find some pretext to reconcile Madame St. Laurent to my going to England for a short time. St. George's day is the day now fixed for keeping the birthday, and my paying my respects to the Regent on that day will be a sufficient excuse for my appearance in England. When once there, it will be easy for me to consult with my friends as to the proper steps to be taken. Should the Duke of Clarence do nothing before that time as to marrying, it will become my duty, no doubt, to take some measures upon the subject myself.

“ You have heard the names of the Princess of Baden and the Princess of Saxe-Cobourg mentioned. The latter connection would perhaps be the better of the two, from the circumstance of Prince Leopold being so popular with the nation ; but before anything is proceeded with in this matter, I shall hope and expect to see justice done by the Nation and the Ministers to Madame St. Laurent. She is of very good family and has never been an actress, and I am the first and only person who ever lived with her. Her disinterestedness, too, has been equal to her fidelity. When she first came to me it was upon £190 a year. That sum was afterwards raised to £400, and finally to £1,000 ; but when my debts made it necessary for me to sacrifice a great part of my income, Madame St. Laurent insisted upon again retourning to her income of £400 a year. If Madame St. Laurent is to return to live amongst her friends, it must be in such a state of independence as to command their respect. I shall not require very much, but a certain number of servants and a carriage are essentials. Whatever the

Ministers agree to give for such purpose must be put out of all doubts as to its continuance. I shall name Mr. Brougham, yourself Mr. Crevy and two other people on behalf of Madame St. Laurent for this object. ”

Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol neuvième p. 347 ; Morgan, *Women of Canada*, C 1er. p. 88 ; LeMoine, *Maple Leaves*, ed. 1865, p. 64 ; LeMoine, *Esquisses*, p, 293.

D. G.

L'imprimerie dans la Nouvelle-France.
(X. V, 1009.)— Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 24 septembre 1665 :

“ Nous concluons aussi d'écrire pour avoir ici une imprimerie pour les langues.”

Il devait s'écouler de longues années avant que ce projet ne fut mis à exécution.

Le 21 août 1749, le naturaliste suédois Kalm écrivait :

“ Il n'y a pas d'imprimerie maintenant en Canada, quoiqu'il y en ait eu autrefois.”

Kalm d'ordinaire bien renseigné se trompait cette fois, et nous en avons la preuve dans la lettre suivante (4 mai 1749) du ministre de la marine au marquis de la Jonquière : “ Monsieur de la Calissonnière a proposé d'établir une imprimerie dans la colonie : laquelle il a représentée devoir y être d'une grande utilité pour la publication des ordonnances et des règlements de police. . . . le Roi ne jugeant pas à propos de faire la dépense d'un pareil établissement, il faut attendre que quelque imprimeur se présente pour y pourvoir et dans ce cas j'examinerai à quelles conditions il pourra convenir de lui donner un privilège.”

M. Philéas Gagnon a en sa possession deux mandements *imprimés* adressés par Mgr Pontbriand, évêque de Québec, au clergé et aux fidèles de son diocèse. L'un fut donné vers le mois d'avril 1759, l'autre le 28 octobre de la même année. M. Gagnon a publié un fac-similé de ce dernier à la page 382 de son *Essai de bibliographie canadienne*.

La nature des sujets traités dans ces deux mandements prouve surabondamment qu'ils ont été imprimés dans le pays. Ainsi dans le premier il est question des " préparatifs immenses de l'ennemi, du fleuve qui est à peine entièrement navigable, des semailles qui pressent ", etc. Dans le second daté du 28 octobre, Mgr de Pontbriand ordonne des services solennels dans les villes de Montréal et de Québec pour le repos de l'âme de Montcalm. Or, Montcalm était mort le 14 septembre précédent.

Il faut donc en conclure qu'il y avait une imprimerie au Canada dans les dernières années du régime français.

En quelle année avait-elle été introduite ici ? Il est assez difficile de le dire.

Voir sur ce sujet l'*Union libérale* du 20 juillet et du 28 décembre 1888, et l'*Essai de bibliographie canadienne* de M. Philéas Gagnon, pages 381 et seq.

P. G. R.

Les chaires à prêcher. (III, I, 272.)—En France jusqu'à la Révolution, il n'y avait dans les églises, sauf de rares exceptions, que les chaires mobiles que l'on transportait, après chaque sermon dans la sacristie.

R.

QUESTIONS

1014—Le sieur de Boisbriand, qui fut gouverneur de la Louisiane en remplacement de Bienville, était-il d'origine canadienne? Était-il allié à Sidrac Dugué, sieur de Boisbriand, capitaine au régiment de Carignan, qui prit part aux campagnes de 1684 et 1687 contre les Iroquois? B. A.

1015—Que devint M. de Tracy après son départ de la Nouvelle-France en 1667? A. O.

1016—Bigot écrivant à Lévis, le 20 oct. 1759, se plaint du peu de volonté de certains habitants pour livrer et battre leur blé et en accuse le “ P. Béré, récollet qui porta les lettres de la prise de l'officier Anglais à la Présentation ”

De qui étaient ces lettres? Quel était cet officier et où fut-il pris? CARILLONNEUR

1017—Carlo-Carli, parlant du voyage de Bougainville autour du monde en 1765, dit : “ L'Étoile était commandé par le sieur Giraudais, qui avait à son bord le sieur de St-Simon, capitaine d'infanterie, fort versé dans la langue et les usages des Sauvages. Il était né au Canada.” Qui était-il ce Saint-Simon? RIOP.

1018—Dans le récent ouvrage de M. Lamothe, *Histoire de la corporation de la cité de Montréal*, J.-B.-Nicolas-Roch de Ramezay est de nouveau donné comme gouverneur de Montréal de 1739 à 1749. Voulez-vous, une fois pour tout, faire le jour sur ce point d'histoire? De Ramezay, fils, a-t-il été gouverneur de Montréal? MONT.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
 A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
 et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
 jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK.
 P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
 York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
 aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman doratoires sur ce
 train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
 P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24
 juin avec chars directs faisant le trajet le plus
 rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
 P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
 & Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
 de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
 tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
 a. m.

DESIDERATA

Soirées canadiennes : livraisons de août, sept, oct, du vol.
 III (1863) et juin, juil, août, sept, oct, nov, dec, du vol IV
 (1864).

Nonvelles Soirées canadiennes, livraisons de sept 1883, de
 juil, août, sept, oct, nov et dec 1885, et juin 1888.

Foyer domestique : 3e année (1878) nos 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12,
 14, 15, 17 et seq ; 4e année (1879) 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12 ;
 5e année (1880) fev, juin, juil, août, sept, oct, nov, dec.

Album des familles : 1881, juil, août, sept, oct, nov, dec ;
 1882, août, dec ; 1883, mars, avril, mai, juin, juil, août,
 sept, oct, nov, dec.

Traité sur les lois civiles du Bas-Canada, par Henri Des-
 Rivières Beaulieu - Montréal 1881.

VIENT DE PARAÎTRE :

JEAN TALON

INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1665-1672)

PAR

L'HON. M. THOMAS CHAPAIS

Un volume in-8 de 540 pages avec un beau portrait de Talon.

Prix : \$1.00, plus \$0.15 pour frais de poste.

S'adresser à l'auteur, 73, rue St-Louis, Québec

OU AU

Bulletin des Recherches Historiques, Lévis.

VOL. 10

JUILLET 1904

N^o 7

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet
Is mihi non civis sed peregrinus erit



PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juillet : Un procès criminel au dix-septième siècle, P. G. R. ; Greffiers de la Cour des Plaidoyers Cammuns du district de Québec, F.-J. Audet ; Jean Peré et Pierre Moreau dit la Taupine, P. G. R. ; Michel-Sidrac Dugué, sieur de Boisbriand, Benjamin Sulte ; Questions, etc., etc.

Gravure : Pierre LeMoine D'Iberville.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

The second Legislature of Upper Canada—1796-1800, by C. C. James, Toronto. 1904.

Un problème d'économie sociale : L'enseignement agricole, par J.-C. Chapais. La Cie de publication de la *Revue Canadienne*, Montréal, Canada—1904. 32 pp. in-8.

La ligue de MM. le curé, le maire, le notaire et le médecin, drame en trois actes, par Honoré Boucher. Arthabaska, La Compagnie d'imprimerie d'Arthabaska-ville, imprimeur—1904. S'adresser à l'auteur, à Arthabaska.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

JUILLET 1904

No 7

UN PROCÈS CRIMINEL AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

On connaît l'expédition du gouverneur de Frontenac contre les Iroquois en 1696.

Il avait fait d'immenses préparatifs pour aller écraser dans leurs cantons ces barbares dont les attaques devenaient de plus en plus meurtrières à mesure que le pays se développait.

Les troupes régulières, toutes les milices, les Abénaquis, de la Chaudière, et les Hurons, de Lorette, c'est-à-dire près de deux mille cinq cents hommes, devaient se réunir à l'île Perrot au commencement de juillet, et gagner ensuite le pays des Iroquois.

Une fille de seize ans, Anne Edmond ou Emond, de Saint-François de l'île d'Orléans, dont l'amant avait été appelé sous les armes, s'avisait d'un curieux stratagème pour faire manquer l'expédition de M. de Frontenac.

Après s'être travestie en homme avec les vêtements de son frère, elle se rend à pied jusqu'au bout d'en haut de l'île d'Orléans.

Là, un naïf canotier consent à la conduire à Québec.

Pendant le trajet, elle raconte au bonhomme qu'elle vient de s'échapper des prisons de Boston, où elle a été détenue trois ans, que M. de Saint-Castin, qui avait d'importantes dépêches à transmettre à M. de Frontenac, a mis à sa disposition un canot et un Sauvage : que ce canot lui a été enlevé, la nuit dernière, pendant

qu'elle reposait à l'extrémité orientale de l'île d'Orléans.

Puis elle ajoute que d'Iberville, qui s'est rendu devant Boston avec ses deux bâtiments, a été pris et brûlé, que les cruels Bostonais l'ont forcée à aider à cette horrible exécution. Elle affirme surtout, à plusieurs reprises, qu'en passant à la Rivière-du-Loup, elle a vu quatre frégates anglaises croiser à la hauteur de Tadoussac et qu'une trentaine d'autres vaisseaux de guerre doivent partir bientôt de Boston pour venir s'emparer de Québec.

L'idée était assez ingénieuse. En faisant croire à une attaque prochaine contre Québec, il était évident que le comte de Frontenac renoncerait à son expédition, et que l'amant de Anne Edmond resterait auprès d'elle.

Une fois débarquée à Québec, elle raconte les mêmes sornettes : le canotier, de son côté, les répand dans toute la basse-ville. Bref, la capitale fut bientôt dans le plus grand émoi.

Au château Saint-Louis, où Anne Edmond se fit conduire, son accoutrement et ses dires si peu vraisemblables firent bientôt découvrir son imposture.

Arrêtée, elle subit son procès devant M. Chartier de Lotbinière, lieutenant-général de la prévôté, et fut condamnée, le 16 juin 1696, à être conduite dans tous les carrefours de la ville, et là, les épaules nues, être battue et fustigée de verges par l'exécuteur de la haute justice.

La sentence fut exécutée le surlendemain.

C'est *l'information* de ce singulier procès que nous mettons aujourd'hui au jour. (1) P. G. R.

(1) La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, tome III, p. 269, et Hubert LaRue, *Les Soirées Canadiennes*, 1861, p. 163, font allusion à la fugue de Anne Edmond.

PROCÈS DE ANNE EDMOND

INFORMATION

Nous, Jean Bochart, écuyer, conseiller, seigneur de Champigny, Verneuïl et Noroi et autres lieux, étant en la chambre où étaient aussi Mre Nicolas Dupont, Jean-Baptiste de Peiras et Claude de Berrien de la Martinière, conseillers au Conseil Souverain, René Louis Chartier.

Interrogée de ses nom, qualité, pays natal et demeure.

Répond Anne Edmond, fille de René Edmond, habitant de l'île Saint-Laurent, et Marie LaFaille, sa mère, âgée de seize ans, native de la dite île, demeurant chez ses dits père et mère.

Interrogée quelle raison elle a eu de venir dire à monsieur le gouverneur général que les Anglais au nombre de onze mille hommes, dans quarante vaisseaux, devaient venir attaquer cette ville.

Répond que c'est parce qu'on lui a fait dire.

Interrogée qui lui a fait dire.

Répond que ça été Joseph Gaulin qui lui a dit le premier et qu'ils étaient quatre.

Interrogée qui étaient les trois autres.

Répond Robert Gaulin, Jean Laviolette et René Edmond, frère de la dite demoiselle qui répond.

Interrogée pourquoi elle n'a pas soutenu au dit René son frère dans la confrontation qui a été faite d'eux, elle ne lui a pas soutenu qu'il en eut connaissance.

Répond parce qu'elle était honteuse de l'état où elle est, et que son dit frère lui dit que si elle venait à être découverte il ne savait pas ce qui arriverait et qu'il ne lui conseillait pas.

Interrogée ce que les trois autres lui dirent.

Répond que Robert Gaulin n'y était pas, mais qu'elle le vit le dimanche suivant, jour de la Pentecôte, lequel lui demanda si elle n'acheverait pas ce qu'elle avait dit à son frère Joseph et que cela lui servirait à lui comme aux autres : qu'il y avait deux mois que lui Joseph lui en avait parlé, et l'a toujours poursuivie et lui avait dit tout ce qu'il fallait qu'elle fit. Le dit Jean Laviolette lui ayant seulement dit que cela lui servirait comme aux autres.

Interrogée si elle ne savait pas qu'elle s'exposait beaucoup de venir ainsi troubler tout un pays.

Répond que son frère lui a toujours bien dit, mais que Joseph Gaulin la poursuivait toujours, lui disant qu'il ne lui arriverait rien n'ayant pas, elle qui répond, assez de connaissance pour concevoir le mal qu'elle faisait.

Interrogée si son père et sa mère ont eu connaissance de son dessein et qu'elle soit venue déguisée comme elle a fait pour débiter les dites nouvelles.

Répond que non et que lorsqu'elle changea d'habits et partit de chez elle son père et sa mère étaient dans le désert à travailler et ne la virent point.

Interrogée qui lui a conseillé de se déguiser ainsi.

Répond Joseph Gaulin.

Interrogée si elle ne sait pas qu'il n'est pas dans la bienséance pour une fille de s'habiller en homme.

Répond qu'elle le sait bien mais que Joseph Gaulin lui a fait faire.

Interrogée si son frère René lui avait bien laissé la clef de son coffre pour qu'elle prit ses habits.

Répond qu'il lui avait bien laissé la clef de son coffre mais que ce n'était pas pour qu'elle prit ses habillements, et qu'au contraire il lui disait toujours

qu'elle serait découverte, ce qui fut cause qu'elle lui promit qu'elle ne viendrait pas.

Interrogée pourquoi ayant promis à son frère qu'elle ne viendrait pas elle n'a pas laissé de venir.

Répond que c'est à cause qu'une de ses soeurs nommée Suzanne lui a donné un déplaisir.

Interrogée quel est ce déplaisir.

Répond en pleurant qu'il est fâcheux de le dire devant tout le monde.

Sommé de déclarer quelle est ce déplaisir.

A quoi elle n'a voulu rien répondre, continuant de pleurer, et sur l'heure a dit qu'elle le dirait à M. l'intendant, et l'ayant fait approcher elle nous l'a déclaré bas.

Et plus avant n'a été interrogée, lecture faite à la dite qui répond, des interrogatoires et réponses susdits, elle a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté et déclaré ne savoir signer de ce enquis, et a été renvoyée en prison.

Bochart Champigny

Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny, Noroi et Verneuil, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de justice, police et finances en Canada.

Étant nécessaire d'informer contre celle qui a apporté les fausses nouvelles qui courent en cette ville de la venue des Anglais et autres circonstances qui sont contre les intérêts du Roi et ceux de la colonie, et ne pouvant nous même faire cette information à cause du voyage que nous sommes obligé de faire incessamment à Montréal pour le service de Sa Majesté, nous avons commis et commettons le sieur de Lotbinière, lieutenant-général de la prévôté de Québec et notre subdélégué, pour en notre absence informer du fait en

question, décréter contre la dite fille et autres qu'il appartiendra, faire subir interrogatoire et généralement faire toutes les poursuites nécessaires à cet effet jusqu'au jugement définitif : Mandons à toutes personnes d'avoir égard et de déférer à notre présente commission à peine de désobéissance.

Fait à Québec le quatorzième juin 1696

Bochart Champigny

Par Monseigneur

André

L'an mil six cent quatre vingt seize le quatorzième jour de juin.

Nous avons fait tirer des prisons Anne Edmond, y détenue laquelle après serment par elle prêtée de dire vérité.

Interrogée de ses nom, âge, qualité, pays natal et demeure.

Répond son nom être Anne Edmond, âgée de seize ans, fille de René Edmond et de Marie LaFaille, habitant de l'île Saint-Laurent, paroisse de Saint-François, demeurant chez ses dits père et mère, qu'elle n'a point de profession particulière, native de la dite île et même paroisse.

Interrogée comment elle dit être fille vu qu'elle porte l'habillement d'un homme, étant vêtu d'un habillement d'homme, capot, culotte, bas, souliers, chapeau et chemise d'homme.

Répond parce qu'on lui a fait faire ce qu'elle a dit après avoir beaucoup rêvé.

Interrogée qui lui a dit de s'habiller ainsi.

Répond que ce sont les nommés Robert et Joseph Gaulin, René Edmond frère d'elle qui répond et Jean Laviolette, tous habitants de la dite île.

Interrogée depuis quand elle s'est ainsi résolue de s'habiller en homme.

Répond qu'il y a deux mois que les dits surnommés lui avaient mis cela dans la tête.

Interrogée qui est celui qui lui en parla le premier.

Répond que c'est Joseph Gaulin.

Interrogée ce qu'il lui dit.

Répond que le dit Joseph Gaulin lui dit qu'il fallait qu'elle s'habillât en homme et vint en cette ville le même jour que les habitants partiraient de l'île, et qu'elle vint dire à monseigneur le gouverneur général qu'elle était un garçon qui se sauvait des Anglais et qu'elle lui venait donner avis que les dits Anglais venaient pour attaquer ce pays et qu'avant de partir de Boston elle avait vu trente deux navires qui se disposaient à partir, et qu'il y en avait quatre dans la rivière à Tadoussac. Le dit Joseph Gaulin lui disant de bien assurer cela et dire qu'elle avait vu les quatre navires en passant à Tadoussac, que cette nouvelle empêcherait qu'ils n'allassent en guerre, que étant ainsi déguisée elle ne serait point reconnue et que quand elle le serait qu'il ne lui arriverait rien en lui disant: "Qu'est-ce que l'on pourrait faire à une fille?"

Interrogée en quel endroit le dit Joseph Gaulin lui a parlé la première fois.

Répond chez elle, dans la maison de son père.

Interrogée s'ils étaient seuls.

Répond que oui, qu'il y avait bien un de ses petits frères mais qu'ils ne se cachaient pas de lui parcequ'il n'a que neuf ans.

Interrogée à qui elle a commencé à parler de ce dessein là.

Répond à son frère René.

Interrogée ce que le dit René lui répondit.

Répond qu'il lui dit de prendre bien garde d'être découverte, puis lui dit : " Quand on le ferait, qu'est-ce qu'on ferait à une fille ? "

Interrogée à qui elle en a parlé ensuite.

Répond qu'elle n'en a parlé à personne mais que Robert Gaulin lui demanda le jour de la Pentecôte si elle était toujours dans le dessein qu'elle avait pris avec son frère Joseph et qu'elle lui dit que oui. Sur quoi le dit Robert lui dit : " Cela me servira à moi comme aux autres. "

Interrogée comment elle en avait parlé à Jean Laviolette.

Répond ce fut le dimanche de devant la Pentecôte que Joseph Gaulin appela elle qui répond. René Edmond son frère et le dit Jean Laviolette et s'adressant à elle il lui demanda si elle était toujours en résolution de faire ce qu'ils avaient dit. Qu'elle répondit que oui, et, qu'alors le dit Jean Laviolette dit que cela lui servirait comme aux autres, qu'alors le dit René Edmond, son frère dit au dit Joseph Gaulin qu'il prit bien garde et qu'elle qui répond n'avait assez de conduite pour exécuter un dessein comme celui-là, et que si il lui en arrivait du mal, que lui Joseph Gaulin ne mangerait jamais de pain, et qu'aujourd'hui un père récollet qu'elle ne connaît point et qui lui a parlé dans la chambre où elle était enfermée au château, lui a dit qu'elle était bien heureuse d'avoir affaire à un bon gouverneur parce que sans cela elle aurait le fouet.

Interrogée si Robert Gaulin n'était pas avec elle et les dits Joseph Gaulin, Jean Laviolette et le dit René Edmond le dit jour de dimanche d'avant la Pentecôte et en quel endroit.

Répond que le dit Robert Gaulin n'y était pas et que ce fut dans les fredoches derrière l'église qu'ils se parlèrent.

Interrogée si son père et sa mère n'ont pas su le dessein qu'elle avait.

Répond qu'ils ne savent rien et qu'à l'heure qu'il est ils sont en peine d'elle et qu'ils la chercheront.

Interrogée si elle a quelque nouvelle de cette peine de ses père et mère.

Répond que non mais que ne la trouvant plus cela leur donnera de la peine ne sachant ce qu'elle sera devenue principalement lorsqu'ils verront ses hardes dans le coffre de son frère, et qu'ils ne trouveront plus celles de son dit frère.

Interrogée comment il est possible qu'elle n'ait jamais parlé à ses père et mère du dessein qu'elle avait concerté avec le dit Joseph Gauhn.

Répond qu'elle n'avait garde de leur dire parce que ils ne l'auraient pas laissé faire.

Interrogée si son dit frère René ne leur en a pas parlé.

Répond que non et que s'il leur en avait parlé, la mère d'elle qui répond lui aurait bien dit.

Et attendu l'heure de midi nous avons mis la continuation du dit interrogatoire à ce jourd'hui une heure de relevée et avons la dite Edmond renvoyé en prison.

Et le dit jour deux heures de relevée en continuant le présent interrogatoire avons fait tirer des prisons la dite Anne Edmond, laquelle a pris serment.

Interrogée en quelle lieu elle a pris les habits d'homme qu'elle porte.

Répond chez son père.

Interrogée qui les lui a donnés.

Répond que personne ne lui a donnés et que son frère René partant de chez son dit père donna à elle qui répond la clef de son coffre. Que les dits habits

sont ceux de son dit frère qu'elle a pris dans son coffre.

Interrogée où elle a mis ses habits à elle.

Répond qu'elle les a quittés.

Interrogée en quel lieu elle les a quittés.

Répond dans le même coffre de son dit frère, où elle a pris ceux qu'elle porte.

Interrogée pourquoi son frère lui a donné la dite clef de son coffre et ne la donnait pas plutôt à son père ou à sa mère.

Répond qu'il ne s'en souciait pas.

Interrogée si son frère ne lui donna pas la dite clef pour qu'elle prit ses habits afin de se déguiser dans le dessein qu'ils avaient formé ensemble.

Répond que son dit frère ne lui parla point de cela, et que même elle lui avait dit qu'elle ne viendrait point en cette ville pour donner la nouvelle des Anglais, parce qu'elle avait peur d'être découverte et qu'elle serait perdue.

Interrogée ce qui l'a donc obligé de venir déguisée et travestie comme elle a fait.

Répond que c'est un déplaisir qu'une de ses sœurs lui a donné qui s'appelle Suzanne.

Interrogée quel est ce déplaisir.

Répond qu'elle ne le dira point.

Interrogée quelle raison elle a de ne point déclarer le sujet qu'elle dit avoir eu de faire une chose si extraordinaire.

Répond que c'est pas une chose à dire.

Interrogée si sa sœur l'a trouvée couchée avec quelque homme.

Répond qu'elle ne le dira point.

Interrogée si elle ne sait pas qu'elle est obligée de dire vérité quand elle est interrogée par un juge qui a le pouvoir de lui faire dire.

Répond qu'elle sait bien qu'elle y est obligée mais que ce n'est pas une chose à dire, sinon à son confesseur.

Interrogée si elle ne voit pas, que dire qu'elle a une raison de s'être ainsi déguisée et faire ce qu'elle a fait sans vouloir expliquer cette raison cela donne lieu de croire que ça été méchamment qu'elle l'a fait ensuite de la résolution qu'elle en avait prise.

Auquel interrogatoire elle n'a voulu répondre étant demeurée comme stupide et interdite.

Interrogée si lorsqu'elle parla à son frère de ce qu'elle avait résolu avec Joseph Gaulin le dit son frère ne lui dit pas que lorsqu'elle voudrait venir en cette ville pour débiter les méchantes nouvelles qu'ils avaient inventées elle trouverait Dorval tout prêt à la passer.

Répond que son frère ne lui nomma personne, mais lui dit seulement qu'elle n'avait qu'à marcher le long de la côte jusqu'à ce qu'elle trouva un homme qui la passa et qu'elle n'a trouvé que le dit Dorval qui l'a voulu passer l'ayant demandé à plusieurs autres personnes qui toutes l'avaient refusée.

Interrogée si ceux qui refusèrent de la passer la connaissaient.

Répond que non et que personne de l'île ne la reconnut quoiqu'elle ait mangé en deux endroits, que même personne ne l'aurait reconnue sans un nommé Lacroix qui fut assez effronté pour mettre la main dans sa chemise.

Interrogée si le dit Dorval ne la reconnut pas lorsqu'il lui parla pour la passer.

Répond que non.

Interrogée ce qu'elle dit au dit Dorval.

Répond qu'elle lui dit qu'elle le priait de la passer à la côte de Beaupré croyant ensuite de venir par terre

et que le dit Dorval lui dit que ne sachant pas le chemin de la côte de Beaupré elle n'avait qu'à se mettre dans son canot, et qu'il la mènerait à Québec où il venait chercher des terrines.

Interrogée pourquoi le dit Dorval lui offrait de la mener à Québec puisqu'elle lui demandait d'aller à la côte de Beaupré.

Répond qu'elle dit au dit Dorval que quand elle serait à Beaupré qu'elle viendrait par terre à Québec ce qui fit que le dit Dorval s'offrit de la mener à Québec comme elle a dit.

Interrogée si elle ne parla point au dit Dorval de ce qu'elle venait faire à Québec avant de partir de l'île.

Répond que non.

Interrogée si ce n'est pas le dit Dorval qui l'amena au château.

Répond qu'il l'amena jusqu'à la porte du dit château et qu'il la laissa, lui montrant les gardes de monseigneur le gouverneur général, et lui disant qu'elle n'avait qu'à s'adresser à eux.

Sur quoi nous avons remontré qu'il fallait bien qu'elle eût dit au dit Dorval ce qu'elle venait faire en cette ville puisqu'il l'amena au château.

Répond que le dit Dorval ne la connaissant point, il la prit pour un homme qui venait de loin.

Interrogée quelle raison elle a de dire qu'elle n'a pas parlé à Dorval de ce qu'elle venait faire à Québec puisque aussitôt qu'elle fut à terre le bruit se répandit partout que les Anglais devaient venir nous attaquer.

Répond que c'est parce qu'on ne la connaissait pas et qu'on la prit pour un Anglais.

Interrogée qui sont ceux avec lesquels elle avait formé le dessein de venir débiter cette fausse nouvelle.

Répond qu'elle les a nommés.

Interrogée si il n'y a pas eu d'autres personnes qui aient eu part à ce dessein.

Répond qu'elle n'a point connaissance que d'autres le sussent, n'en ayant jamais parlé à d'autres.

Interrogée comment elle a débité cette nouvelle et ce qu'elle a dit.

Répond qu'elle ne s'en souvient pas et qu'une personne de son âge n'a pas trop bonne mémoire.

Interrogée si elle n'a pas dit qu'elle s'était sauvée de Boston où elle avait vu trente-quatre navires qui devaient partir pour venir attaquer cette ville, qu'elle avait même vu embarquer de la poudre dans les dits navires pendant quatre jours, ce qui l'avait engagée de venir s'étant échappée afin d'en donner avis.

Qu'elle avait aussi vu brûler le sieur d'Iberville qui avait été pris devant Boston, qu'elle-même avait été obligée d'aider à le brûler y étant contrainte par les Anglais, et que venant de la Rivière-du-Loup elle avait vu quatre navires anglais devant Tadoussac lesquels navires portaient pavillon blanc, quoiqu'anglais, et qu'il devait y avoir sur la flotte anglaise onze mille hommes dont il y avait trois cents Français pris avec le sieur d'Iberville lesquels devaient brûler et ravager toutes les côtes de ce pays, étant plus méchants que les Anglais même avec lesquels ils avaient pris parti.

Répond qu'elle a dit toutes ces choses, mais que nous pouvons bien croire qu'elle n'a pas pris cela sous son bonnet, et qu'on lui a fait dire.

Interrogée qui lui a donc fait dire.

Répond qu'elle nous a déjà dit que c'est Joseph Gaulin.

Interrogée comment elle a si facilement entrepris de dire des choses de cette conséquence sur le simple dire du dit Gaulin.

Répond parcequ'elle croyait en faisant cela empêcher que monseigneur le gouverneur général partit pour aller faire la guerre aux Iroquois, les dits Gaulin et René Edmond lui disant tous les jours qu'elle ne les reverrait jamais et qu'on les menait à la boucherie que les dits Robert Gaulin et Jean Laviolette lui disaient la même chose, nous priant de lui dire si le dit René Edmond son frère ne sera point châtié, parce que ce n'est pas la malice qu'il a qui lui faisait dire et que les autres en étaient cause.

Interrogée quelle part elle prend à la conservation du dit Joseph Gaulin.

Répond que c'est plutôt pour la conservation de son frère que pour lui, et que si c'était quelque garçon bien fait nous pourrions dire qu'elle en serait amoureuse mais qu'aussi bien qu'elle c'est un gros mal bâti.

Interrogée pourquoi elle ne veut pas avouer qui sont ceux qui véritablement ont eu le dessein d'empêcher que l'on alla à la guerre et qui l'ont fait agir.

Répond que voilà déjà trois ou quatre fois qu'elle nous l'a dit.

A elle remontré qu'elle ne nous a pas dit la vérité ayant dit que ça avait été le dit Joseph Gaulin qui lui avait parlé le premier il y a près de deux mois, que le dit Gaulin son frère René et Jean Laviolette ne lui en ont parlé que le dimanche de devant la Pentecôte derrière l'église de Saint-François et que Robert Gaulin ne lui a parlé que le même jour de la Pentecôte, puis a dit que tous lui avaient fait faire ce qu'elle a fait.

Répond que c'est bien eux tous qui en sont cause et qu'ils lui en ont parlé comme elle a dit, et pas autrement.

Interrogée si elle ne sait pas que c'est un des plus grands crimes que l'on puisse commettre que de vou-

loir s'opposer aux commandements des personnes qui ont l'autorité du Roi en main et empêcher l'exécution des choses qu'ils entreprennent.

Répond en ces termes : " Croyez-vous, monsieur, que j'avais assez de conduite pour connaître les conséquences. Ça, c'était à ceux qui me le faisaient faire à la voir. "

Interrogée comment elle est si disposée à suivre les mauvais conseils.

Répond qu'elle croyait exempter son frère d'aller en guerre.

A elle remontré que ce n'était pas pour exempter son frère puisqu'elle prit cette résolution avec Joseph Gaulin seulement.

Répond que le dit Gaulin lui dit qu'en faisant cela elle exemptait tous, son frère comme les autres.

Interrogée si elle est en bonne réputation dans l'île Saint-Laurent.

Répond que oui et que nous pouvons nous en informer.

A elle remontré qu'il n'est pas cependant d'une honnête fille de s'habiller en homme.

A quoi elle n'a rien répondu et a baissé la tête.

Interrogée si d'autres personnes que celles qu'elle a nommées n'ont pas eu connaissance de ce qu'elle avait entrepris de faire.

Répond que non.

Interrogée si elle n'avait pas promis au dit Joseph Gaulin de le suivre à la guerre.

Répond : non, monsieur.

Et plus avant n'a été interrogée, lecture faite à elle qui répond de ses interrogatoires et réponses ci-dessus, elle a dit que ses dites réponses contiennent vérité,

y a persisté et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellée et a été renvoyée en prison.

R. L. Chartier de Lotbinière

Rageot

Soit communiqué au procureur du Roi.

Fait à Québec ce quatorze juin 1696.

R. L. Chartier de Lotbinière

Vu l'interrogatoire ci-dessus, ensemble celui de René Edmond avec les confrontations du dit Edmond à la dite Anne, et de la dite Anne au dit Edmond, en date de ce jour, je requiers pour le Roi que la dite Anne soit éconuée, que le dit Dorval soit interrogée ; l'interrogatoire duquel servira de déposition si le cas y échoit, au surplus qu'il soit informé du fait dont il s'agit, pour de fait et à moi communiqué requéri ou conclure ce que de raison.

Fait à Québec les dits jour et au que dessus.

Dupuy

L'an mil six cent quatre vingt seize le quatorzième jour de juin.

Nous avons fait tirer des prisons René Edmond y détenu, lequel après serment.

Interrogé de ses nom, âge, pays natal, qualité et demeure.

Répond son nom être René Edmond âgé de vingt ans, qu'il n'a point de métier, demeurant à l'île Saint-Laurent chez René Edmond son père en la seigneurie d'Argentenay.

Interrogé depuis quand il a été commandé pour monter en guerre avec monseigneur le gouverneur général.

Répond qu'il ne se souvient pas bien du temps.

Interrogé quelle raison il a de vouloir s'empêcher de faire ce voyage.

Répond qu'il ne demande pas mieux que de le faire.

Interrogé s'il est vrai qu'il soit si prêt à faire ce voyage pourquoi il a obligé sa sœur de se déguiser et se travestir en homme pour venir donner les fausses nouvelles qu'elle apporta le jour d'hier.

Répond en ces termes : " Je vous demande pardon, je ne lui en ai jamais parlé. "

Interrogé pourquoi il dénie d'en avoir parlé à sa sœur Anne Edmond puisqu'il est vrai que Joseph Gaulin et lui sont ceux qui lui ont dit de se vêtir en homme aussitôt qu'ils seraient partis de l'île et venir dire en cette ville, étant ainsi travestie, qu'elle était un garçon qui se sauvait de Boston et que les Anglais se disposaient à venir attaquer cette ville.

Répond qu'il se peut faire que Joseph Gaulin lui ait dit mais que lui qui répond n'en a jamais parlé à sa dite sœur ni n'en a point ouï parlé au dit Gaulin.

Interrogé si sa dite sœur ne lui a pas dit ce qu'elle avait concerté là dessus avec le dit Gaulin afin de les empêcher de monter en guerre.

Répond qu'elle ne lui en a jamais parlé et qu'il n'aurait eu garde de lui donner ce conseil là, puisqu'il ne demande pas mieux que de faire le voyage.

Interrogé si le dimanche d'avant la Pentecôte le dit Joseph Gaulin n'appela pas lui qui répond avec la dite Anne sa sœur et Jean Laviolette et si tous ensemble ils ne se retirèrent pas derrière l'église de Saint-François dans les fredoches, et si étant là le dit Joseph Gaulin ne demanda pas à sa dite sœur si elle continuait dans sa résolution.

Répond que ce jour là il était à la Sainte-Famille pour la revue que l'on faisait, pour voir ceux qui avaient des fusils et qu'il n'alla point à Saint-François.

Interrogé si lui qui répond ne dit pas au dit Joseph

Gaulin sur ce qu'il disait à sa dite sœur de prendre garde à lui et que si sa dite sœur était reconnue, lui dit Joseph Gaulin ne mangerait jamais de pain.

Répond qu'il n'a jamais parlé de cela disant : " Monsieur, je vous dis la vérité comme elle est. "

A lui remontré qu'il faut que lui ou sa sœur soient de grands menteurs puisque c'est elle qui vient de nous dire qu'il avait connaissance de ce qu'elle devait venir donner nouvelle que les Anglais devaient venir nous attaquer, faisant semblant d'être un garçon qui s'échappait de Boston, et par là empêcher que l'on ne montât en guerre.

Répond qu'il est prêt encore de lever la main qu'il n'en a jamais eu aucune connaissance, et ne lui en a jamais parlé non plus qu'à Gaulin ni à personne.

Interrogé si le dit Joseph Gaulin voyait souvent sa dite sœur nommée Anne.

Répond qu'il la voyait bien quelques fois, mais qu'il y avait plus d'un mois qu'il ne l'avait vu lors qu'il vint leur dire adieu, qui était le vendredi de devant la Pentecôte.

Interrogé si le dit Joseph Gaulin ne recherche pas sa dite sœur en mariage.

Répond que sa dite sœur lui a dit, mais que le dit Gaulin n'en a jamais parlé à son père ni à sa mère ni même à lui qui répond, que sa dite sœur lui a dit aussi que le dit Gaulin lui avait donné des gages, mais qu'elle n'a jamais voulu les montrer à son père ni à sa mère ni à lui qui répond, ce qui fit que son père la querella, pour quoi elle s'enfuit le soir et lui qui répond l'alla chercher le lendemain après que son père eut cherché jusqu'à minuit sans la pouvoir trouver, et lui qui répond la trouva à un quart de heue de chez eux, chez un nommé Martineau.

Interrogé si sa sœur ne s'est jamais déguisée en homme.

Répond que non disant : “ Je ne sais pas qui lui a mis cela en tête.”

Interrogé si sa dite soeur aime le dit Joseph Gaulin.

Répond oui, elle l'aime beaucoup à ce qu'elle peut montrer au moins.

Interrogé si ce n'est pas l'amitié qu'elle a pour le dit Joseph Gaulin qui l'a obligé de faire ce qu'elle a fait.

Répond cela se pourrait bien, car je ne fus jamais plus surpris que quand j'appris cela hier.

Et plus avant n'a été interrogé, lecture faite au dit qui répond, des interrogatoires et réponses ci-dessus, il a dit que ces dites réponses contiennent vérité, y a persisté et déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellé suivant Pordonnance et a été renvoyé en prison.

R. L. Chartier de Lotbinière

Rageot

Soit communiqué au procureur du Roi.

Fait à Québec ce quatorze juin 1696.

R. L. Chartier de Lotbinière

(A sucre)

GREFFIERS DE LA COUR DES PLAIDOYERS
COMMUNS DU DISTRICT DE QUÉBEC

Wm Kluck	}	14 février 1765
Jean-Claude Panet			
Nicolas-Gaspard Boisseau		30 septembre 1766
David Lynd		7 mai 1767
Wm Miers (durant l'absence de Lynd)			14 juillet 1768
David Lynd		15 juillet 1769
David Lynd	}	1er mai 1776
Nicolas-Gaspard Boisseau			
Pierre-Louis Panet (1)		22 septembre 1783

F.-J. AUDET

(1) Il occupa son poste jusqu'à l'abolition de cette cour.



PIERRE LEMOYNE D'IBERVILLE

RÉPONSES

Jean Peré et Pierre Moreau dit la Taupine. (IV, V, 458.)—“ Dès les premiers temps de la colonie de la Nouvelle-France, écrit Henry Harrisse, les missionnaires, puis les gouverneurs et les intendants, trouvèrent de précieux auxiliaires dans des Français, presque tous venus de Normandie, qui incapables de se plier aux exigences de la vie de colon, ou préférant mener une existence remplie d'aventures et de dangers, se livraient à des courses souvent indépendantes et à un commerce plus ou moins clandestin chez les sauvages. Ils revenaient de leurs expéditions lointaines avec une connaissance du pays et de la langue des indigènes ; et comme messagers, comme interprètes, comme pionniers, ils rendirent des services que leur titre de simples agents, ou même l'épithète de *coureurs des bois* pour plusieurs a fait oublier. ” (1)

Dans cette catégorie Brulé, Couture, Nicollet, Jolliet, Hertel, Perrot sont bien connus. A l'aide des *Relations des Jésuites* et des mémoires contemporains, on peut retracer leurs courses périlleuses. Qui connaît Pierre Moreau dit la Taupine ? Quels sont ceux qui ont entendu parler de Jean Peré ?

Les courses de ces deux hardis aventuriers se confondent tellement que la plupart de nos historiens ont fait de Peré et de Moreau dit la Taupine un seul personnage.

Essayons de les remettre chacun à leur place.

Le *Journal des Jésuites* nous apprend que c'est en juin 1660 que Jean Peré arriva dans la Nouvelle-France :

(1) *Notes sur la Nouvelle-France*, p. 174.

“ Le 12 (juin 1660), un samedi, parut le premier vaisseau de Normandie ensuite du nouveau traité fait pour le commerce du pays par le sieur de Bécancour et la semaine suivante vinrent M. le Gaugneur dans une chaloupe, M. Denis le jeune avec le P. Frémin, et le lendemain jeudi, une autre chaloupe, où étaient Massé, Peré et autres petits marchands. ” (1)

En 1667, Peré forme une société avec Corneille Teele, Mathurin Normandin, Robert Cachelière, Dugast, LeValon, pour aller traiter aux Ottawas. Les trois premiers fournissaient les marchandises nécessaires et devaient avoir la moitié des profits. Cette société amena un procès devant le Conseil Souverain.

Cette même année 1667, le R. P. Allouez était arrivé à Québec portant avec lui les échantillons de cuivre qu'il avait recueillis sur les bords du lac Supérieur.

Louis Jolliet et Jean Peré furent envoyés par l'intendant Talon pour reconnaître si ces échantillons ne provenaient pas de quelque mine de cuivre.

Le 11 novembre 1669, Jean-Baptiste Patoulet, secrétaire de l'intendant, écrivait au ministre :

“ Les sieurs Jolliet et Peré, auxquels M. Talon a fait payer, à l'un 400 livres et à l'autre 1000 livres, pour aller connaître si la mine de cuivre qui se trouve au-dessus du lac Ontario et dont vous avez vu quelques morceaux est abondante, facile à extraire et à faire descendre ici, ne sont pas encore de retour. Le premier devait l'être dans tout le mois de septembre dernier, et cependant on n'en a aucune nouvelle, de manière qu'il faut remettre à l'année prochaine à

(1) Edition Burrows, vol. XLV, p. 156.

vous donner une connaissance certaine du fruit qu'on devra attendre de la dite mine. ”

Jolliet arriva à Québec peu de temps après.

Il revenait plus riche de renseignements sur le pays et ses habitants que de données certaines sur la mine de cuivre. Il avait laissé chez les Ottawas son compagnon, Jean Peré, qui devait continuer ses recherches.

Le 10 novembre 1670, Peré n'était pas encore de retour à Québec. A cette date, dans un mémoire adressé au Roi, Talon se plaint de ne pas recevoir de Peré les “ éclaircissements ” qu'il en attendait. Le coureur des bois était resté au Sault Sainte-Marie où, sans doute, la traite était plus profitable que les recherches scientifiques. (1)

Enfin, après bien des atermoiements, Peré annonça à Talon qu'il y avait effectivement une mine de cuivre près du lac Supérieur.

Le 1er octobre 1672, Jean Peré signe, devant Rageot, notaire, un contrat de société avec Louis Jolliet, François de Chavigny, Zacharie Jolliet, Jean Plattier, Jean Thiberge et Jacques Largelier pour faire voyage au pays des Ottawas et y faire la traite. La dépense de ce voyage se monta à trois mille livres. Peré eut pour sa part de profit trois cents livres. (2)

En 1677, on trouve le sieur Peré au fort Frontenac.

Dans un mémoire au ministre daté du 10 novembre 1679, l'intendant Duchesneau se plaint que le gouverneur de Frontenac protège les coureurs des bois :

“ Monsieur de Sissé, homme de qualité, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice établi dans l'île de Montréal,

(1) Ernest Gagnon, *Louis Jolliet*, pages 15 et 16.

(2) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, volume 1er, p. 334.

que ses affaires domestiques obligent de passer en France, vous dira, si vous lui voulez faire l'honneur de l'entendre, que le nommé Peré ayant pris la résolution de courir les bois était allé à Orange pour s'aboucher avec les Anglais et pour y porter son castor, afin d'avoir des canons de porcelaine pour retourner traiter aux Ottawas, qu'il y fut arrêté par le Gouverneur de ce lieu et envoyé au major Andros, gouverneur général qui a sa résidence à Manatte, que son dessein était de lui proposer de lui amener tous les coureurs de bois avec leurs pelleteries s'il les voulait recevoir, et même qu'on croit qu'il se faisait fort de se joindre avec Dulut et se rendre maîtres de tous les coureurs, qu'on pense même que le dit Peré devait donner espérance d'attirer tout le commerce des Ottawas après avoir été bien reçu et fort caressé du major Andros et amené avec lui le nommé Pompart, habitant de ce pays, et le nommé Turcot, français réfugié depuis longt mps parmi les Anglais pour éviter la punition des crimes qu'il avait commis. " (1)

En 1684, Peré et deux autres Français se rendirent jusqu'à la baie d'Hudson. Ils furent bien reçus par les Anglais qui y faisaient le commerce. Après quelques jours de séjour au milieu d'eux, nos trois voyageurs prirent congé. Ils se retirèrent le long de la mer ; le troisième jour, comme ils se reposaient, ayant laissé leur canot échoué, ne se défiant point de la marée, lorsque le canot fut en flotte, un petit vent de terre le poussa au large sans qu'ils s'en apperçurent : ainsi ils se trouvèrent dégradés ce qui les détermina à retourner par terre chez les Anglais. "

(1) *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 132.

Le commandant anglais soupçonant les trois Français de mauvais dessein les fit arrêter. Il en envoya deux à l'île Charleston, à dix lieues au large, et garda Peré au fort avec lui.

Les deux prisonniers de l'île Charleston fabriquèrent un canot d'écorce d'épinette avec lequel ils traversèrent sur la terre ferme où ils trouvèrent des Sauvages qui les ramenèrent à Michillimakinac. M. de la Durantaye, qui commandait ce poste, donna immédiatement avis au gouverneur général de la détention de Peré à la baie d'Hudson.

Aussitôt les négociants de Québec et de Montréal proposèrent au gouverneur d'aller enlever les trois forts que les Anglais occupaient à la baie d'Hudson.

L'expédition se fit dans l'hiver de 1686, et eut un plein succès. Mais on ne put délivrer le sieur Peré pour la bonne raison que le commandant anglais l'avait envoyé en France par voie d'Angleterre. (1)

Peré revint dans la Nouvelle-France au printemps de 1687. (2)

On connaît l'effroyable tricherie commise envers les Iroquois par le gouverneur de Denonville. Pendant l'hiver de 1687, l'intendant Champigny, sur l'ordre du gouverneur, invita tous les Iroquois à une grande fête qui devait avoir lieu au mois de juin suivant au fort Frontenac. Le jour fixé, tous ces Iroquois qui s'étaient rendus là avec l'espoir de prendre part à un grand festin, furent faits prisonniers et envoyés à Québec dans les fers. De là, ils furent dirigés sur la France pour servir sur les galères du roi.

Peu satisfait de ce coup de filet, M. de Denonville envoya Peré, assisté d'un détachement de quarante

(1) *Collection de manuscrits*, vol. I, pp. 553 et 558.

(2) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 560.

Canadiens, sous le commandement de Repentigny et de Portneuf, pour saisir, au nord du lac Ontario, tous les Iroquois qu'il rencontrerait à vingt-cinq lieues du fort Peré tomba à l'improviste sur les villages iroquois situés au nord du lac Ontario et prit dix-huit hommes et soixante-deux femmes et enfants.

C'est aussi Peré qui s'empara du fameux Oureouaté, le persécuteur du Père de Carheil. Envoyé aux galères, Oureouaté revint au Canada avec Frontenac, dont il était devenu l'ami, en 1689. (1)

En 1690, il fut question d'une expédition contre Manathe et Boston. Le gouverneur de Denonville dans un mémoire à M. de Seignelay, en janvier 1690, dit :

“ Le nommé Peré, qui est à La Rochelle connaît parfaitement les environs de Manathe du côté des terres ; Peré peut servir très utilement à cette entreprise ; il est de bonne volonté. ” (2)

C'est la dernière fois, croyons-nous, qu'il est fait mention de Peré dans notre histoire.

Il est probable qu'il mourut en France.

Un de ses frères, Armand Peré, était marchand à La Rochelle. Il fut intéressé dans la traite des Ottawas pendant un certain temps.

Un mot maintenant de Pierre Moreau dit la Taupine.

Il était né vers 1639 à Saint-Eric de Massa, Xaintes, en Saintonge, du mariage d'Abraham Moreau et de Marguerite Nauret.

C'est en 1664, ou peu avant, qu'il passa ici. Peut-

(1) *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 362, 363.

(2) *Collection de manuscrits*, vol. II, p. 5.

être même arriva t-il en 1665 comme soldat dans le régiment de Carignan.

En 1670, l'intendant Talon envoya les sieurs de Saint-Lusson et de LaSalle prendre possession des pays situés autour des grands lacs. Saint-Lusson passa l'hiver chez les Amikoués, sur les bords du lac Huron, et fit avertir les nations du nord et les Sauteurs de se réunir au sault Sainte-Marie. Au printemps, Saint-Lusson s'y rendit et rencontra les députés de quatorze nations. Le 14 juin 1671 se fit la cérémonie de prise de possession. Saint-Lusson fit planter une croix et arborer les armes du roi de France sur une éminence qui dominait la bourgade des Sauteurs.

Le procès-verbal de prise de possession est signé, entre autres personnages, par Pierre Moreau dit la Taupine. "soldat de la garnison du château de Québec." (1)

Dans le mémoire adressé par l'intendant Duchesneau au ministre de Seignelay, le 10 novembre 1679, nous lisons :

.. Le nommé la Taupine, fameux coureur de bois, qui partit au commencement du mois de septembre de l'année dernière 1678, pour aller aux Outaouas avec des marchandises et qui a toujours été intéressé avec monsieur le gouverneur, en étant arrivé cette année et ayant eu avis qu'il avait traité en deux jours 150 robes de castor dans un seul village de ces nations, qui font près de 900 castors, ce qui est de notoriété publique, et qu'il avait laissé auprès de Duluth deux hommes qu'il avait emmenés avec lui, je crus être obligé de le faire arrêter et de l'interroger ; mais m'ayant représenté un

(1) *Documents relative to the history of the state of New-York*, vol. IX, p. 804.

congé de Mr. le gouverneur, par lequel il lui avait permis, et aux nommés Lamonde et Dupuy, ses camarades, d'aller dans les nations outaouaises pour exécuter ses ordres secrets, je le fis mettre en liberté et aussitôt qu'il fut sorti, le sieur Prévost, major de la garnison de Québec, vint à la tête de quelques soldats pour forcer les prisons en cas qu'il y fut encore. suivant les ordres qu'il en avait reçus par écrit de Mr. le gouverneur, conçus en ces termes :

“ Le comte de Frontenac, conseiller du Roi en ses conseils, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France ;

“ Il est ordonné au sieur Prévost, major de Québec, en cas que Mr. l'intendant fit arrêter Pierre Moreau dit la Taupine, que nous envoyons à Québec porter nos dépêches, sous prétexte d'avoir été dans les bois, de le faire mettre incessamment en liberté, et d'employer à cet effet toutes sortes de voies à peine d'en répondre.

“ Fait à Montréal, le 5 septembre 1679 ”

(Signé) Frontenac

(Et plus bas) Par Monseigneur, Barrois ”

“ Il est certain, Monseigneur, que le dit la Taupine a porté des marchandises aux Outaonas ; que ses deux compagnons sont demeurés dans les nations sauvages apparemment auprès de Duluth, et qu'il y a traité, qu'il a vu une si grande quantité de coureurs de bois qu'il n'en a pu dire le nombre ni les noms. ”

Le P. Claude Chauchetière écrivant de Montréal à son frère, le 7 août 1694, dit :

“ Je fus il n'y a que deux jours voir M. l'intendant pour voir s'il n'y aurait pas le moyen d'avoir le congé de Pierre Moreau qui était autrefois de la compagnie

de M. de la Chassaigne ; il est à présent à Contrecoeur : son congé ne sera pas pour cette année. (1)

En 1716, il était gardien du port de Québec et demeurait dans la haute ville, quartier du Palais. (2)

Il mourut à Québec le 24 août 1727.

P. G. R.

Michel-Sidrac Dugué, sieur de Boisbriand. (X, VI, 1014.)—Il était fils de Pierre Dugué, sieur de la Boulardière, et de Périnne de Chambellé, (3) de Perseuil, évêché de Nantes.

Il servit dans les régiments de Montaignu et Chambellé. Dans ce dernier corps, il était capitaine lorsque, en 1664, on organisa une troupe pour l'Amérique, de sorte qu'il arriva à Québec conservant son grade de capitaine au regiment de Carignan.

Le 14 juin 1666, on le voit en garnison à Montréal.

L'automne de 1667, l'intendant Talon lui permit de faire travailler à des défrichements sur l'île Sainte-Thérèse, près de Repentigny ; le titre de cette seigneurie lui fut donné le 29 octobre 1672.

C'est aussi l'automne de 1667 qu'il épousa, à Montréal, Marie Moyen.

Il commandait à Montréal en 1670.

Tout en colonisant un peu l'île Sainte-Thérèse il avait les yeux fixés sur les belles terres du haut de l'île de Montréal et, en 1671, voyant Lefrenaye-Brucy et surtout Berthé-Chailly qui plantaient leurs établissements dans ces lieux, il s'empressa d'y ériger un bâti-

(1) *Relations des Jésuites*. Edition Burrows. Vol. LXIV, p. 138.

(2) *Recensement de Québec en 1716*, publié par l'abbé Beaudet, p. 18.

(3) Elle était parente du maréchal de ce nom.

ment quelconque pour faire acte de possession, mais bientôt il donna de la valeur à ce poste qui lui fut concédé régulièrement (19 janvier 1672) par le Séminaire et qui prit le nom de fief de Boisbriand. Il est situé à l'entrée du lac des Deux-Montagnes, et mesure en superficie 200 arpents.

En 1778, on rencontre Dugué de Boisbriand à l'assemblée des notables pour examiner la question de la traite de l'eau-de-vie.

Vers cette date, il alla demeurer à l'île Sainte-Thérèse, car son fils Joseph-François fut baptisé à la Pointe-aux-Trembles le 18 mars 1679. (1)

Trois mois plus tard, il vendait le fief Boisbriand, au prix élevé de 1768 livres, à Charles LeMoine de Longueuil et Jacques LeBer. Jusqu'à 1685 cette propriété resta aux deux associés, puis LeBer le garda seul et lui imposa le nom de Senneville qu'elle conserve de nos jours.

Au recensement de 1681, descendant le fleuve, on voit Longueuil puis l'île Sainte-Thérèse, ensuite le fief Tremblay et Boucherville. L'île Sainte-Thérèse compte 9 hommes, 9 femmes mariées, 19 hommes ou garçons, 16 filles—en tout 53 âmes. Ces habitants sont Dugué, Brien, Catin, Gauthier, Trochon, Limousin, Ragneneau, Desmares, Voine, Hayet, Masta, Bousquet, Trajean, Choquet. Le seigneur Dugué est porté à 43 ans, sa femme à 34 ; sept enfants : Jean, 13 ; Marie, 11 ; Jacques, 10 ; Pierre, 8 ; Jeanne, 6 ; Joseph, 4 ; Elizabeth, 1. Domestiques : Jean Deperteau, 51 ; Nicolas Ragneneau, 33 ; Marie. . . ., 20. 4 fusils, 4 pistolets, 16 bêtes à cornes, 40 arpents de terre en valeur. Trois colons possèdent chacun de 8 à 9 arpents de terre en-

(1) Parrain par procuration, François Dugué, sieur de Fongère, lieutenant-colonel du régiment de Conti.

tivée ; les autres, de 2 à 4 seulement. Il est visible que Dugué avait vécu en haut de Montréal par le commerce des pelleteries et qu'il continuait ce négoce à l'île Sainte-Thérèse, car ces défrichements ne donnent pas l'idée d'un cultivateur indépendant.

Comme il lui fallait de vastes domaines pour subsister d'après ce régime, il se fit accorder une autre seigneurie, à la côte du nord, le 24 septembre 1683, comprenant " les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne) dans la rivière Jésus, jusqu'à la rivière Duchêne, icelle comprise, ce qui compose un front de quatre lieues et demie sur trois de profondeur. Cette seigneurie, dite des Mille-Iles, retourna à la couronne le 1er mars 1714, faute d'être habitée. Cinq jours plus tard, le gouverneur et l'intendant l'accordèrent à deux fonctionnaires : 1^o Jean Petit, trésorier de la marine en ce pays, conseiller et ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, marié, en 1706, à Charlotte, fille du capitaine Sidrac Dugué (alors défunt) ; 2^o Charles-Gaspard Piot, écuyer, sieur de l'Angloiserie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant du roi au gouvernement de la ville de Québec, marié, en 1691, à Marie-Thérèse, fille du dit capitaine Dugué.

Le capitaine Dugué de Boisbriand prit une part utile aux campagnes de 1684, 1687, contre les Iroquois, à la tête d'un bataillon de la milice.

Il décéda à Montréal le 18 décembre 1688, un an après sa femme.

Trois de leurs fils ont fourni des carrières militaires remarquables, à la baie d'Hudson, Terre-Neuve, contre les Iroquois, aux Antilles, à la Louisiane, dans l'ouest et au Détroit. La descendance est encore nombreuse et bien vue en Canada.

Benjamin Sulte

QUESTIONS

1019—Jean-Paul Godefroy qu'on voit membre du Conseil de Québec était-il parent de Jean-Baptiste Godefroy de Normanville et de Thomas Godefroy de Normanville ?
XXX

1020—Le 27 août 1667, MM. de Tracy, de Courcelle et Talon enjoignent au sieur de la Fredière, sur les plaintes nombreuses des habitants contre lui, de retourner en France. Quel sujet de plaintes les habitants avaient-ils contre cet officier ?
A. G. R.

1021—Quand a-t-on commencé à fabriquer de la potasse et du goudron au Canada ?
INDUST.

1022—Sous quel nom était connu des Français la tribu iroquoise que les auteurs américains et anglais désignent sous l'appellation de Senecas ?
LING.

1023—Le nom de *Connétable* donné aux officiers chargés de maintenir l'ordre dans nos églises est-il d'origine française ou anglaise ?
CURÉ

1024—Que devint le chevalier de Troyes après son expédition contre les forts anglais de la baie d'Hudson en 1686 ?
A. O. B.

1025—Dans ses *Pages d'histoire du Canada*, M. Benjamin Sulte dit p. 63 : En 1546, il n'y avait pas d'habitations françaises entre Québec et les Trois-Rivières, sauf celle de M. de Chavigny à Sillery. . . . Où était située cette habitation : le long du fleuve, ou sur la côte ?
JOSEPH

QUEBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK.
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

DESIDERATA

Soirées canadiennes : livraisons de août, sept, oct du vol.
III (1863) et juin, juil, août, sept, oct, nov, dec, du vol IV
(1864).

Nouvelles Soirées canadiennes, livraisons de sept 1883, de
juil, août, sept, oct, nov et dec 1885, et juin 1888.

Foyer domestique : 3e année (1878) nos 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12,
14, 15, 17 et seq ; 4e année (1879) 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12 ;
5e année (1880) fev, juin, juil, août, sept, oct, nov, dec.

Album des familles : 1881, juil, août, sept, oct, nov, dec ;
1882, août, dec ; 1883, mars, avril, mai, juin, juil, août,
sept, oct, nov, dec.

Traité sur les lois civiles du Bas-Canada, par Henry Des-
Rivières Beaubien—Montréal—1832—(On désire le 3e vo-
lume de cet ouvrage.)

Héroïsme et trahison, par Joseph Marmette.

VIENT DE PARAÎTRE :

JEAN TALON

INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1665 1672)

PAR

L'HON. M. THOMAS CHAPAIS

Un volume in-8 de 540 pages avec un beau portrait de Talon.

Prix : \$1.00, plus \$0.15 pour frais de poste.

S'adresser à l'auteur, 73, rue St-Louis, Québec

OU AU

Bulletin des Recherches Historiques Lévis.

VOL. 10

AOUT 1904

No 8

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

— // —

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de août : Prêtres Savoyards au Canada, en 1781. Mgr H. Tém : Grand-voyers du district de Trois-Rivières, P.-J. Audet ; Un procès criminel au dix-septième siècle, (suite et fin), P. G. R. : Fo nuleite, E. G. : Jean-Paul Godeirov, P. G. R. : Jumonville et ses compagnons : M. de Tracy était-il marquis ? Thomas Chapais : Le Pere Daulé, Ernest Myrand : Lord Metcalfe : Questions, etc., etc.

Gravure : Charles-Michel D'Arumberry de Salaberry.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Annuaire de l'École normale Jacques-Cartier, année académique 1903-04.

Séminaire de Ste-Thérèse, année scolaire 1903-04.

Séminaire St-Joseph aux Trois-Rivières, année académique 1903-04, 2^{ème} série, no 9.

Annuaire du collège Sainte-Anne de la Pointe, No 17, Année académique 1903-04

Annuaire du séminaire de Chicoutimi pour l'année scolaire 1903-04.

Un Canadien de désir, le vin, Aut.-Sylr. Recenseur, Extrait de la Nouvelle-France, Québec—1904.

La famille Massicotte, par E.Z. Massicotte.

Séminaire de St-Hyacinthe, Année scolaire 1903-04, No 26.—St-Hyacinthe, imprimerie de La Tribune—1904.

Annuaire du collège de Lévis, Quatrième série, No 9, Année académique 1903-04—Lévis—1904.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

AOÛT 1904

No 8

PRÊTRES SAVOYARDS ENVOYÉS AU
CANADA, EN 1781

Dans son *Journal d'un voyage en Europe*, Mgr Plessis parle avec grands éloges des prêtres Savoyards qu'il eut l'occasion de rencontrer. Il ajoute : " On frémis-
sait autrefois en Canada du projet qu'avait un gouver-
neur (feu Sir Frédéric Haldimand) d'y introduire des
prêtres Savoyards. Mais certes, s'ils étaient alors aussi
bien formés qu'aujourd'hui, l'acquisition n'eut pas été
mauvaise. "

Voici que dans les copies que l'on m'envoie d'Otta-
wa, (1) se trouvent les trois lettres suivantes qui don-
nent sur ce sujet les détails les plus intéressants.

Lettre de l'évêque de Genève au Cardinal Préfet
de la Propagande.

" Monseigneur,

" J'ai reçu, par la voie de M. l'Archevêque de Turin,
la lettre dont Votre Eminence m'a honoré, avec celle
qui est adressée à M. l'Evêque de Québec, au sujet des
prêtres de mon diocèse qui sont destinés pour le Canada.

J'ai d'abord écrit à ce prélat pour lui donner la
liste de ces prêtres dont il trouvera d'ailleurs les noms
désignés dans la Patente d'*Execat* que je leur ai fait

(1) Les documents originaux de cette collection sont à
la Propagande, à Rome, et c'est Mgr Taschereau qui les
fit copier en 1884, à la demande du gouvernement.

expédier en due forme ; et pour satisfaire à ce que V. E. a demandé, je joins encore ici la liste de nos missionnaires avec une petite indication de leurs qualités Comme ils doivent partir de Genève dès ce mois, je compte qu'ils pourront arriver à Londres les premiers jours du mois prochain”

Anneey, le 7 août 1781.

† J. P. Evêque de Genève.”

“ Liste des Prêtres envoyés au Canada par l'Evêque de Genève, en suite de la demande qu'en a été faite par la Cour de Londres.

1° Noble Joseph-François DuClos qui est dans sa treizième année de prêtrise et qui a continuellement exercé les fonctions du saint ministère dans des paroisses où il s'est également distingué par sa capacité, ses talents, et l'honnêteté de ses manières. C'est celui qui a été désigné pour chef et supérieur de la bande des missionnaires.

2° Joseph Masson, qui a quatorze ans de prêtrise, pendant lesquels il a toujours fait les fonctions de vicaire dans une des principales paroisses du diocèse, avec un succès qui a répondu à son mérite et à ses talents particulier ; il a aussi été quelquefois dans des missions où il a donné des preuves non équivoques de son zèle.

3° Jean-Pierre Besson, prêtre depuis sept ans, qui a également vicarié dans quelques unes des principales paroisses du diocèse, où il a toujours rempli ses devoirs d'une manière à s'attirer l'estime et les éloges du public.

4° Joseph-Vincent Bosson, qui n'est prêtre que depuis deux ans, pendant lesquels il a aussi fait les fonctions de vicaire dans une paroisse, mais qui joint à l'esprit de son état une capacité bien suffisante et la

maturité qu'il a acquise en servant, pendant onze ans, dans le Régiment de Savoie, où il a toujours édifié par la régularité de sa conduite et qui par là même a paru plus propre à l'oeuvre sainte à laquelle il s'est dévoué par une suite du zèle dont il est animé."

Le 22 décembre 1782, M. de Villars, vicaire général, à Paris, de Mgr Briand, écrit au cardinal :

"Votre Eminence eut la bonté de m'apprendre par sa lettre du 23 mars 1782 qu'il était parti pour Québec quatre bons prêtres, sujets du Roi de Sardaigne, autorisés de la Sacrée Congrégation, à la réquisition du gouvernement britannique. Je crois, Monseigneur, devoir avoir l'honneur de vous informer aujourd'hui que j'apprends par une lettre de M. Gravé, procureur du Séminaire de Québec, du 21 octobre dernier, que les quatre prêtres Savoyards demandés par M. le gouverneur général du Canada ont été pris, en y allant, et ramenés en France. Si cela est bien vrai, c'est une nouvelle très fâcheuse....."

Autre lettre du même au même, le 10 février 1783 :

"Je crois devoir informer Votre Eminence que deux des prêtres du diocèse d'Annecy, envoyés par la Sacrée Congrégation à Québec, sont arrivés, depuis un temps assez considérable, à Bordeaux.

"Mgr Focras, prêtre du diocèse de Grenoble, m'a assuré les y avoir vus et leur avoir parlé lui-même.

"Ils lui ont dit qu'étant partis d'Angleterre, ils furent pris par un corsaire français, dans la Manche, et menés en France, où on leur permit d'aller où ils voudraient : qu'ils se rendirent à Londres, et se rembarquèrent pour le Canada, et qu'en y allant, ils furent pris pour la seconde fois, mais par un corsaire américain qui les débarqua à Bordeaux.

"Le même Mgr Focras m'a ajouté que ces deux

ecclésiastiques Savoyards lui avaient dit que les Anglais leur donnaient cent louis d'or de pension, et qu'on leur avait promis à chacun d'eux des cures en Canada, du revenu de deux cents louis d'or chacune, et que, après avoir demeuré dix ans ou environ, ils comptaient retourner en Savoie. Ce même bruit s'est répandu à Québec, comme Mgr l'évêque me l'a écrit, en m'ajoutant que si ces deux prêtres sont partis d'Angleterre avec ces prétentions, ils seraient fort trompés dans leurs espérances ; n'y ayant guère ou point du tout des cures dont le revenu soit de deux cents louis, mais beaucoup où il en faut deux pour pouvoir faire vivre un seul curé.....”

Il est certain, que ces prêtres Savoyards ne se rendirent jamais au Canada et que l'on n'essaya pas d'en introduire d'autres.

MGR H. TÊTU

GRANDS-VOYERS DU DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES (1)

Antrobus, John.....	11 juin 1793
Antrobus, Edmund-William-Romer..	28 janvier 1820
Bostwick, Augustus-David.....	17 avril 1822
Panet, Pierre-Louis.....	22 novembre 1826
Heney, Hughes.....	7 décembre 1832.

F.-J. AUDET

LE NAUFRAGE DU “ CHAMEAU ”

Le R. P. Rodolphe de La Germandière, de la Province de France, fut un des trois jésuites qui périrent dans le naufrage du *Chameau*.

A. E. J.

(1) X, VI, 1006.

UN PROCÈS CRIMINEL AU DIX-SEPTIÈME
SIÈCLE

(*Suite et fin*)

L'an mil six cent quatre vingt seize le quatorzième jour de juin.

Nous avons fait tirer des prisons les dits René et Anne Edmond lesquels étant en présence l'un de l'autre nous leur avons fait prêter serment de dire vérité. Interpellé de leur connaissance, le dit René Edmond a dit bien connaître la dite Anne pour être sa soeur, l'habit d'homme dans lequel elle est ne l'empêchant pas de la connaître, quoiqu'il dut bien la désavouer après ce qu'elle a fait. Comme aussi la dite Anne Edmond a dit bien connaître le dit René pour être son frère. Après quoi nous avons fait faire lecture à la dite Anne Edmond des articles de son interrogatoire par elle subi devant nous ce jourd'hui, qui concernent le dit René Edmond et notamment l'entrevue qu'elle a dit au dit interrogatoire avoir été entre eux derrière l'église de Saint-François dans les fredoches en présence de Joseph Gaulin et Jean Laviolette et sommée la dite Anne Edmond de déclarer si le dit article est véritable, la dite Anne Edmond a dit que le dit article est véritable et le dit René Edmond a dit que sa dite sœur peut dire ce qu'elle voudra mais qu'elle ne le peut pas dire en conscience et qu'il était ce jour-là à la Sainte Famille disant en ces termes : " Il n'y a pas manqué de monde qui m'y ont vu. " Sur quoi nous avons sommé la dite Anne Edmond de dire vérité lui donnant à entendre que si elle l'a dit dans son interrogatoire elle le doit soutenir mais que si elle ne l'avait pas dit elle doit maintenant se désavouer elle-même, laquelle n'a rien voulu répondre. Sommée une seconde fois la dite

Anne de répondre elle est demeurée comme une stupide et sans lever les yeux ni ouvrir la bouche. Sommée pour la troisième fois de répondre et dire la vérité elle est demeurée dans le même état sans proférer aucune parole, ce que voyant le dit René il a dit parlant à la dite Anne : “ Nous n’avons qu’une âme à sauver, tu dois dire la vérité, tu sais bien que je n’ai point été à Saint-François depuis le premier jour de mai jusques au jour de la Pentecôte.” Après quoi nous avons fait lire à la dite Anne l’article par lequel il lui est demandé à qui elle a commencé de parler du dessein qu’elle avait, la réponse duquel interrogatoire est que c’est à son frère. Sommée la dite Anne de répondre, laquelle sommation nous lui avons réitéré jusqu’à trois fois, même le dit René lui a dit :

“ Dis la vérité à Monsieur ; m’en as-tu jamais parlé ; tu sais bien que non. ” A quoi elle n’a rien voulu répondre et est demeurée comme muette, ce qui nous a engagé de demander au dit René de nous dire la vérité, lequel a répondu qu’il s’en rapporte à la conscience de sa dite soeur, et qu’elle sait bien qu’elle ne lui a jamais parlé de cela, et plus avant n’ont été confrontés, lecture faite aux dits René et Anne Edmond de la présente confrontation. Le dit René a dit qu’il a dit la vérité, et la dite Anne n’a voulu répondre et a le dit René déclaré ne savoir signer et la dite Anne sur la demande que nous lui avons faite si elle sait signer, elle a dit en entr’ouvrant la bouche non et ont été renvoyés en prison.

R. L. Chartier de Lotbinière

Rageot

Soit communiqué au procureur du Roi.

Fait à Québec ce quatorze juin 1696.

R. L. Chartier de Lotbinière

Du quinzième jour de juin.

Nous avons fait tirer des prisons Anne Edmond aux fins de lui être confronté Jean Bouchart dit Dorval lesquels après serment par lui prêté en présence l'un de l'autre.

Interpellé de leurs connaissances la dite Anne Edmond a dit bien connaître le dit Dorval pour être celui qui l'a amenée en cette ville, comme aussi le dit Dorval a dit bien connaître la dite Anne Edmond pour être le jeune homme qu'il a amené de l'île mercredi dernier mais qu'il ne la connaissait point avant le dit jour comme aussi la dite Edmond a dit qu'elle ne connaissait point le dit Dorval avant le dit jour. Après quoi nous avons fait faire lecture au dit Dorval de son interrogatoire de ce jour, et sommé de déclarer s'il contient vérité lequel a dit que ses réponses contenues dans le dit interrogatoire contiennent vérité ; et la dite Edmond étant vêtue comme elle est lui a dit toutes les choses contenues au dit interrogatoire. Laquelle Edmond a dit qu'il est vrai qu'elle a dit toutes ces choses là, mais que c'était pour trouver passage l'ayant prié de l'amener à Québec, et que la femme de Lafranchise le priait aussi sur ce qu'elle dit Edmond avait dit à la dite Lafranchise les mêmes nouvelles et qu'elle voulait les venir dire à Québec et que la dite Lafranchise lui dit qu'elle allait l'amener à un homme qui la passerait bien et qui avait un canot. Sommé le dit Dorval de déclarer s'il a dit à la dite Edmond qu'il devait venir en cette ville pour acheter des terrines lequel a dit que non mais que sa femme le voyant partir lui demanda bien si il en apporterait et qu'il répondit qu'il n'était pas précautionné pour cela, ne venant que pour amener le prétendu jeune homme qui l'en priait laquelle Edmond a dit que la chose est comme le dit Dorval, et plus avant n'ont été confronté lecture faite de la présente confron-

tation, les dits Dorval et Edmond ont persisté et déclaré ne savoir signer de ce enquis, et a été le dit Dorval renvoyé à la charge de se représenter toutes fois et quantes s'il est ainsi ordonné, et a été la dite Edmond renvoyée en prison.

R. L. Chartier de Lotbinière

Rageot

Soit communiqué au procureur du Roi.

Fait à Québec.

L'an mil six cent quatre vingt seize, le quinzième jour de juin.

Est comparu Barthélemy-François Bourgonnière témoin mandé d'office à la requête du dit procureur du Roi lequel après serment et qu'il a dit de ce enquis, son nom être Barthélemy-François Bourgonnière, sieur de Hauteville, âgé de vingt-six ou vingt-sept ans, l'un des secrétaires de monseigneur le gouverneur général de ce pays, demeurant au château du fort, qu'il n'est parent ni allié des parties et sur le fait dont il est question.

Dépose que mercredi dernier sur les cinq heures et demie du soir étant à la basse-ville il entendit dire qu'il était arrivé un homme de Boston qui en apportait des nouvelles, ce qui l'obligea de monter au château où étant arrivé il sut que le prétendu homme était à l'office pour manger un morceau, que lui déposant y alla où étant, le dit prétendu homme fut reconnu pour être fille ou femme, qu'elle était vêtue d'un capot brun, une chemise blanche avec de la dentelle aux poignets, un chapeau noir, des gants et le reste d'habillement d'homme, qu'après que la fille ou femme eut mangé elle fut mandée pour entrer dans le cabinet de mon dit seigneur le gouverneur, qu'à la porte du dit cabinet quelqu'un dit que c'était une femme ou une fille,

à quoi elle répondit que cela n'était point vrai et qu'on lui faisait un grand affront, ce qui fut cause que mon dit seigneur le gouverneur la fit entrer dans son cabinet, avec le sieur Galiffet, major de cette ville, et le sieur de Monseignat lui disant que si elle était homme elle n'aurait pas de peine de se laisser voir, qu'un moment après le sieur de Galiffet et Monseignat assurèrent à mon dit seigneur le gouverneur que c'était une femme ou une fille et aussitôt mon dit seigneur le gouverneur, monseigneur l'intendant, M. Prévost, lieutenant du Roi, Galiffet, major, de Monseignat entrèrent avec elle dans le dit cabinet et lui qui dépose fut averti d'entrer aussi. Alors elle fut interrogée d'où elle était, qu'elle répondit être de la seigneurie de la Grande Anse en la côte du sud, qu'elle était fille, qu'elle avait traversé à l'île Saint-Laurent avec son frère où étant arrivée elle s'était habillée en homme à l'insu de son dit frère, et que traversant de la Grande Anse à l'île Saint-Laurent elle avait vu quatre vaisseaux qui barraient la rivière et quoique l'on lui dit que cela ne pouvait pas être vrai, elle persista disant que l'on pouvait y envoyer voir, que lui déposant fut envoyé pour faire conduire le frère de la dite fille dans une chambre haute, puis étant redescendu et demeuré seul avec elle, elle convint avec lui qu'elle avait dit qu'elle venait de Boston et qu'elle avait rapporté que les Anglais devaient nous venir attaquer, ce qu'elle avait dit à dessein d'empêcher son frère et son amant nommé Joseph Gaulin d'aller à la guerre, que le dit Gaulin la recherchait en mariage mais qu'elle ne l'aimait pas parce qu'il était trop laid et qu'il n'avait point d'esprit que cependant c'était le dit Gaulin qui lui avait inspiré le premier de se déguiser et venir donner ces fausses nouvelles, et que le dimanche de devant la Pentecôte, les nommés Robert

Gaulin et Jean Laviolette après avoir parlé avec son frère lui demandèrent si elle n'exécuterait pas ce qu'elle leur avait promis, à quoi elle répondit que oui et s'en retourna avec son frère, et le déposant lui ayant demandé si ses père et mère n'avaient point de part au projet qu'elle avait fait elle répondit qu'ils lui avaient dit de faire ce qu'elle voudrait ce qu'elle n'avait cependant pas exécuté sans un déplaisir que lui donna sa soeur cadette, et qu'elle avait dit à sa soeur en partant, qu'elle n'avait qu'à s'en assurer, qu'elle allait où ils savaient bien et que lui ayant demandé encore, si elle était assurée de trouver passage elle dit que son frère lui avait dit qu'elle n'avait qu'à aller le long de la côte Saint-Pierre, et qu'elle y trouverait le nommé Dorval qui était de ses amis qui la passerait, et est tout ce qu'il a dit savoir lecture faite au dit témoin de sa déposition il a dit qu'elle contient vérité, y a persisté, et signé et n'a requis aucun salaire.

Hauteville

R. L. Chartier de Lotbinière

Rageot

Du dit jour quinziesme juin de relevée

Nous avons fait tirer des prisons Anne Edmond aux fins de lui être confronté Barthélemy-François Bourgonnière, témoin ouï en l'information faite en l'encontre d'elle, lesquels après serment par eux prêtés en présence l'un de l'autre interpellés de leur connaissance, le dit témoin a dit bien connaître la dite accusée pour être celle qu'il a vu au château de cette ville, et que c'est d'elle dont il a entendu parler dans sa déposition et dans son récolement le tout en date de ce jour comme aussi la dite accusée a dit bien connaître le dit témoin pour avoir été contenu avec lui dans la salle du dit château. Sommée la dite accusée de four-

nir présentement ses réponses à l'encontre du dit témoin si aucune elle a lui ayant donné à entendre qu'après la lecture qui lui va être faite de sa déposition, elle ne sera plus reçue à en donner aucune. Pour quoi nous lui avons fait lire le premier article de la déposition du dit témoin contenant ses nom, âge, qualité et demeure, elle a dit qu'elle n'a aucunes réponses à proposer à l'encontre du dit témoin qu'au contraire il lui a parlé honnêtement, après quoi nous avons fait faire lecture au dit témoin de sa déposition en présence de la dite accusée, laquelle déposition est la première dans la dite information et es date de ce jour, de son récolement de ce même jour sommé le dit témoin de déclarer si le tout contient vérité, il a dit que ce qui est contenu dans sa dite déposition et dans son récolement contiennent vérité et cela le soutiendra face à face à la dite accusée laquelle a dit que cela peut bien être vrai, mais qu'elle ne s'en souvient plus et plus avant n'ont été confrontés et a le dit témoin signé et la dite accusée a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requise suivant l'ordonnance et a été renvoyée en prison après lecture de la présente confrontation.

Hauteville

R. L. Chartier de Lotbinière

Soit communiqué au procureur du Roi.

Fait le procès à Québec ce quinzième juin 1696.

R. L. Chartier de Lotbinière

Récolement.

L'an mil six cent quatre vingt seize le quinzième jour de juin.

Est comparu Barthélemy-François Bourgonnière témoin ouï en la dite information et par nous mandé d'office à la requête du dit procureur du Roi. Lequel après serment et lui avoir donné à entendre qu'il a été

mandé pour être récolé en la déposition qu'il a faite devant nous à l'encontre de Anne Edmond. Sommé de déclarer s'il se souvient d'avoir déposé. Il a dit qu'il se souvient d'avoir déposé devant nous aujourd'hui et après lui avoir fait faire lecture de sa dite déposition laquelle est la première dans la dite information, et après lui en avoir fait faire lecture, sommé de déclarer s'il veut y augmenter ou diminuer, il a dit que sa dite déposition contient vérité, y a persisté ajoutant que la dite Anne Edmond lui dit qu'elle avait projeté dès l'hiver dernier de faire ce qu'elle a fait dès que l'on eut fait partir les habitants qui étaient choisis pour la guerre et que les chemins n'eussent pas été trop mauvais, sur quoi lui déposant lui répondit qu'elle avait bien peu d'esprit de se persuader que l'on eut cru que les Anglais pussent venir sur les glaces, et ainsi récolé, a persisté et signé après lecture du présent récolement, disant qu'il est prêt de soutenir sa déposition à la dite Edmond s'il est ainsi ordonné.

Hauteville

R. L. Chartier de Lotbinière

Rageot

L'an mil six cent quatre vingt seize le quinziesme jour de juin.

Nous avons mandé venir Jean Dorval aux fins du présent interrogatoire, lequel après serment.

Interrogé de ses nom, âge, qualité, pays natal et demeure.

Répond son nom être Jean Bouchard dit Dorval, âgé de quarante-six ans, habitant de l'île Saint-Laurent, y demeurant paroisse Saint-Pierre.

Interrogé s'il connaît Anne Edmond.

Répond qu'il ne la connaît point.

Interrogé si un jeune garçon vêtu d'un capot brun ne le pria pas mercredi dernier de le passer à la côte de Beaupré.

Répond que le dit jour de mercredi dernier sur les une heure de l'après midi, la femme dénommée Lafran- chise lui amena un jeune homme vêtu d'un capot brun lesquels ensemble lui dirent que le dit jeune homme se sauvait des Anglais, qu'il avait passé chez le sieur de Saint-Castin lequel avait donné au jeune homme un paquet de lettres pour monseigneur le gouverneur général avec un canot et un sauvage pour l'amener.

Le dit jeune homme disant qu'il avait couché au bout d'en bas de l'île et que son canot lui avait été pris, pourquoi il avait pris d'un côté de l'île et le sauvage de l'autre afin de tâcher de trouver le dit canot, et le dit jeune homme continuant dit que étant à Boston il avait vu partir quatre grosses frégates qui devaient venir dans cette rivière pour attendre la flotte de France. Qu'il y avait encore quarante bâtiments à Boston qui devaient venir joindre les quatre frégates afin d'attaquer ce pays, qu'ils avaient été un an à cuire le pain de cette armée qui devait être de dix à onze mil hommes, qu'il ajouta encore que le sieur de Villebon était mort de maladie et que Guion était mort aussi ayant été pris des Anglais, et que le sieur d'Iberville s'était allé battre devant Boston avec ses deux bâtiments, qu'il avait été pris dans le sien et que son frère s'était fait couler bas, que les gens du sieur d'Iberville étaient avec les Anglais et qu'ils devaient venir avec l'armée, que le dit sieur d'Iberville avait été brûlé par les Anglais, disant lui qui répond qu'il crut tout cela dur comme fer, après quoi le dit jeune homme pria lui qui répond de le mener en cette ville, que c'était une affaire de conséquence et qu'il ne devait pas le refuser ne lui ayant point parlé de le passer à la côte de Beaupré.

Interrogé s'il ne s'est pas apperçu que le jeune homme prétendu était une fille ou une femme.

Répond qu'il n'en eut jamais la pensée et qu'il se serait précautionné d'une autre façon.

Interrogé si arrivant en cette ville il ne dit pas à quelqu'un ces nouvelles là.

Répond qu'il n'en a parlé qu'à monseigneur le gouverneur général.

Interrogé comment il dit ne pas connaître la dite Anne Edmond puisqu'elle est de l'île Saint-Laurent comme lui.

Répond qu'il faut que cela soit du bout d'en bas et qu'il ne connaît personne au delà la Sainte-Famille.

Interrogé s'il n'a pas donné conseil à la dite Edmond de venir débiter ces nouvelles.

Répond qu'il n'a eu garde de lui donner ce conseil, et qu'il n'eut point d'autre pensée que de l'amener parceque la chose lui parut de conséquence pour le pays.

Interrogé s'il ne connaît pas le père et la mère de la dite Edmond.

Répond que non à moins qu'ils aient un autre nom.

Sur quoi nous lui avons dit que le père de la dite Edmond s'appelle ordinairement le Grand René.

Répond que de toute cette famille il ne connaît qu'un nommé Robert pour avoir été avec lui en voyage à Sonmontouan. Il n'était pas cependant de même cabane ni de même canot.

Et plus avant n'a été interrogé lecture faite au dit qui répond des interrogatoires et réponses ci-dessus, il a dit que ses dites réponses contiennent vérité, y a persisté et déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellé suivant l'ordonnance et a été fait demeure au dit sieur d'être confronté avec la dite Edmond.

R. L. Charfier de Lotbinière
Rageot

Répétition d'interrogatoire.

L'an mil six cent quatre vingt seize le quinzisième jour de juin.

Nous avons fait tirer des prisons Anne Edmond y détenue laquelle après serment.

Interrogée de ses nom, âge, qualité, pays natal et demeure.

Répond son nom être Anne Edmond âgée de seize ans à ce qu'elle croit, fille de René Edmond habitant d'Argentenay dans l'île Saint-Laurent demeurant chez son père avant sa détention, qu'elle n'a point de profession particulière.

Interrogée pourquoi elle vint mercredi dernier demander passage à Dorval et le prier de la mener en cette ville.

Répond parcequ'elle y voulait passer pour dire ce qu'on lui faisait dire.

Interrogée ce qu'on lui voulait faire dire.

Répond ce que nous fimes mettre hier en écrit dans le temps que nous l'interrogeâmes.

Interrogée à qui elle a dit ces nouvelles

Répond à monseigneur le gouverneur général et qu'il y avait deux ou trois autres personnes avec lui.

Interrogée ce qu'elle a dit.

Répond qu'elle l'a dit hier et qu'elle ne le peut pas répéter aujourd'hui.

Interrogée si elle n'a pas dit à monseigneur le gouverneur général les mêmes choses, contenues dans la troisième réponse de l'interrogatoire de Dorval pour quoi nous lui avons fait lire le dit article.

Répond qu'elle lui a dit tout ce qui est contenu au dit article à la réserve de la mort du sieur de Villebon dont elle ne lui a pas parlé, mais qu'elle lui dit qu'elle avait aidé à brûler le sieur d'Iberville, les Anglais l'ayant obligé de le faire.

Interrogée pourquoi elle a dit avoir parlé du dessein

qu'elle avait de se travestir en homme à son frère René et à Jean Laviolette derrière l'église de St-François dans les fredoches puisque cela n'est pas vrai.

Répond que son frère ne veut pas le dire crainte qu'il ne lui arrive quelque chose disant qu'elle ne doute pas que les autres ne denient aussi et que son frère lui a laissé la clef de son coffre à dessein qu'elle prit ses habits.

Interrogée pourquoi dans son interrogatoire de ce jour d'hier lui ayant demandé si son dit frère ne lui donna pas la clef de son coffre, pour qu'elle prit ses habits afin de se déguiser dans le dessein qu'ils avaient formé ensemble, elle dit que son dit frère ne lui avait point parlé de cela, et que même elle lui avait dit qu'elle ne viendrait point en cette ville pour donner la nouvelle des Anglais, crainte d'être découverte et qu'elle serait perdue.

Répond qu'elle croit bien qu'il ne s'attendait pas qu'elle viendrait parcequ'elle lui avait dit qu'elle ne viendrait pas.

Sur quoi nous lui avons remontré qu'elle ne dit pas la vérité, ayant dit hier que son frère ne lui laissa point sa clef pour qu'elle prit ses habits, et disant aujourd'hui qu'il lui a laissé la dite clef afin qu'elle les prit.

Répond qu'elle n'est pas assurée qu'il lui ait laissé pour cela et qu'il faudrait avoir bien de l'esprit pour ne pas se tromper.

Interrogée combien de fois elle a parlé à Jean Laviolette du dessein qu'elle avait de se déguiser, et venir donner ces nouvelles.

Répond qu'elle ne lui en a point parlé que derrière l'église Saint-François, qu'elle le verrait bien entrer qu'elle ne le connaîtrait pas, mais que pour Joseph Gaulin elle le connaîtrait entre un millier d'hommes, et que si nous voulions lui faire une grande grâce ce serait de ne point faire voir le dit Joseph Gaulin.

Interrogée ce qu'elle dit au dit Jean Laviolette.

Répond que ce fut Joseph Gaulin qui dit parlant d'elle qui répond : "Voilà une fille qui nous empêchera d'aller en guerre."

Interrogée où elle a parlé à Robert Gaulin.

Répond à la Sainte-Famille le jour de la Pentecôte.

Interrogée si elle fit ses dévotions ce jour là.

Répond que non.

Interrogée ce qu'elle dit au dit Robert Gaulin.

Répond que le dit Robert Gaulin lui demanda si elle acheverait le dessein qu'elle avait pris avec son frère et qu'elle dit qu'elle ne savait point parcequ'elle avait peur d'être découverte.

Interrogée pourquoi elle ne veut pas voir le dit Joseph Gaulin.

Répond parceque c'est lui qui est cause qu'elle est dans l'état où elle est, ce qu'elle a dit en pleurant.

Interrogée comment il en est cause.

Répond que c'est lui qui lui a mis à la tête, et qu'une pauvre fille ne peut pas savoir ce que c'est.

Interrogée comment elle s'est ainsi laissé aller au sentiment du dit Joseph Gaulin et si elle l'aime assez pour entreprendre une chose pareille.

Répond que c'est parcequ'il lui mettait à la tête qu'elle empêcherait lui et son frère d'aller en guerre.

Interrogée si le dit Gaulin ne lui a pas parlé du mariage.

Répond que non, qu'il y a bien trois ans qu'il rôde à la maison mais qu'il n'en a point parlé à elle.

Interrogée si elle aime tant son frère comment elle peut l'accuser comme elle fait.

Répond qu'elle dit ce qui est.

Interrogée si elle ne s'est pas enfuie de chez son père il y a trois ou quatre mois et pourquoi.

Répond qu'elle ne partit que le soir, mais qu'il

l'avait mise dehors et qu'il courut après elle, et la ramena chez lui.

A elle remontré qu'elle ne dit pas la vérité puisque ce ne fut son père qui la ramena, ayant été trouvé chez Martineau.

Répond que ce fut son père qui la trouva après souper.

Et plus avant n'a été interrogée lecture faite à la dite qui répond de ses interrogatoires et réponses ci-dessus, elle a dit que ses dites réponses contiennent vérité, y a persisté et déclaré ne savoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance.

R. L. Chartier de Lotbinière

Rageot.

Le procureur du Roi de la prévôté de Québec commis en cette partie par monseigneur l'intendant qui a vu les procédures faites à l'encontre d'Anne Edmond détenue prisonnière et poursuivie à sa requête pour s'être travestie en homme et venue en cette ville à dessein de surprendre monseigneur le gouverneur le voulant persuader faussement, lui disant qu'il était un homme qui revenait des prisons de Boston où elle avait été détenue trois ou quatre années et d'où elle était sortie afin de lui donner avis que les Anglais venaient assiéger son gouvernement au nombre de dix ou onze mil hommes avec plusieurs autres impostures qui ont causé une grande rumeur et troublé le repos public, les dites procédures consistant savoir en un interrogatoire subie par la dite Edmond, autre interrogatoire par René Edmond ensemble la confrontation de l'un à l'autre avec notre réquisition tendant à ce que le nommé Dorval fut aussi interrogé pour l'interrogatoire servir de déposition si le cas y échéait au surplus qu'il fut informé du fait et a en effet la dite Edmond fut érouée, le tout en date du quatorze de ce mois, interrogatoire subi par Jean Dorval avec sa confrontation à la dite Edmond, répétition de l'interrogatoire

subi par la dite Edmond, déposition de Barthélemy-François Bourgonnier, sieur de Hauteville, un des écrivains de monseigneur le gouverneur, le récolement en sa déposition avec confrontation à la dite Edmond, et l'ordonnance de monsieur le lieutenant général portant que le procès nous serait communiqué le tout en date d'hier et après avoir tout considéré et examiné le dit procureur du Roi conclut à ce que la dite Anne Edmond soit déclarée duement atteinte et convaincue de s'être travestie en homme pour venir surprendre monseigneur le gouverneur lui voulant persuader qu'elle venait des prisons de Boston pour l'avertir que les Anglais venaient au nombre de dix ou onze mil hommes assiéger le pays et autres impostures et fausseté qui ont troublé le repos public et qui tendaient à empêcher le progrès des armes du Roi en ce pays, pour réparation de quoi soit condamnée à être conduite par l'exécuteur de la haute justice par toutes les rues de la ville, et être battue et fustigée les épaules nues de verges par le dit exécuteur dans les carrefours et lieux accoutumés de cette ville pour ensuite être remise en prisons où ses parents viendront la recevoir pour être par eux conduite en l'île d'Orléans lieu de leur demeure où ils veilleront à sa conduite mieux qu'ils n'ont fait par le passé à peine d'en répondre et la dite Edmond condamnée en vingt cinq louis d'amende envers le Roi et que les hardes d'homme dont elle s'est travestie soient vendues à l'encan pour le prix en être distribué aux pauvres de l'Hôpital-Général. Pour ce qui regarde Dorval renvoyé déchargé et absous, et au sujet de Robert et Joseph Gauln avec René Edmond et Jean Laviolette, ils seront tenus de se représenter toutefois et quant les charges tenant à leur égard au procès.

Conclu à Québec le seize juin 1696.

DUPUY.

FORMULETTE

Grâce aux indications d'un distingué magistrat, juge de la cour d'appel, et à l'heureuse mémoire d'un lettré bien connu, membre du barreau de Québec, je puis donner aujourd'hui la " formulette écrite " à laquelle j'ai fait allusion dans les *Recherches Historiques* du mois de juillet 1899, et que j'ai signalée comme étant bien connue des anciens élèves de nos collèges canadiens.

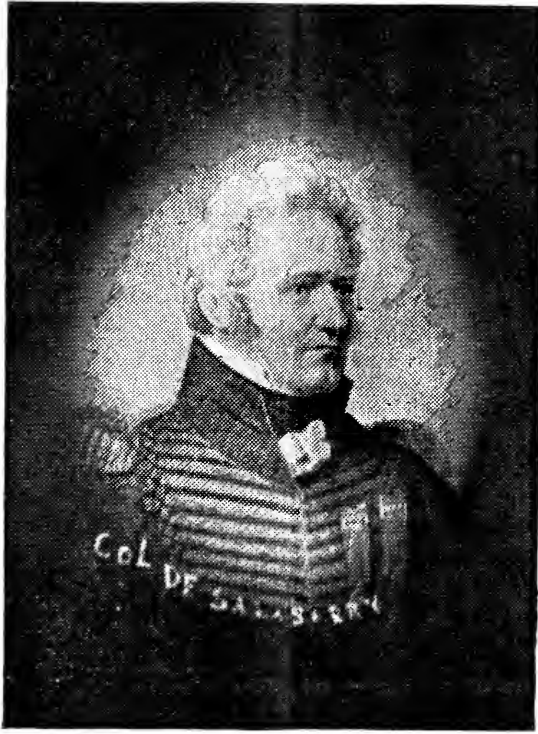
Voici cette formulette, qui a orné la première page blanche de plus d'un dictionnaire latin-français :

Hic liber,
Pour de l'argent,
Emptus est,
Chez un marchand.
Si quis illum,
Par aventure,
Inveniet
Sur son chemin,
Reddat mihi
La couverture,
Quæ facta est
De peau de chien.

E. G.

On demandait en 1659 pour le passage de France à Québec, 175 francs, indépendamment des provisions.

On entendait par les *officiers de plume*, le contrôleur de la marine ; les écrivains principaux, ordinaires et autres ; le trésorier ; le garde des magasins.



CHARLES-MICHEL D'IRUMBERRY DE
SALABERRY

RÉPONSES

Jean-Paul Godefroy. (X, VII, 1019.)—Messire Jean-Paul, comme on le voit souvent désigné, était fils de Robert Godefroy, conseiller du Roi et trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, et de Marie Marteau, de Saint-Nicolas des Champs, de Paris.

Robert Godefroy fut un des membres de la Compagnie des Cent Associés.

Le désir de voir des pays nouveaux avait poussé le jeune Jean-Paul Godefroy à s'engager comme matelot dans un des vaisseaux de Champlain.

Il était déjà dans la Nouvelle-France en 1623. (1)

En 1629, lorsque Champlain fut obligé de rendre le fort de Québec à Louis Kertk, Godefroy retourna en France avec son chef.

Il revint avec lui en 1633.

En 1636, Godefroy est commis de la traite à Trois-Rivières. (2)

Dans l'automne de 1644, Pierre LeGardeur de Repentigny et Jean-Paul Godefroy furent délégués en France par les habitants du Canada pour obtenir du roi quelques changements au monopole de la traite des fourrures possédé par la Compagnie de la Nouvelle-France. Ils étaient aussi chargés d'obtenir le retour des Récollets au Canada pour y exercer le ministère paroissial pendant que les Jésuites se dévoueraient à l'évangélisation des Sauvages. Cette dernière demande ne fut pas accordée. Mais ils gagnèrent leur premier point. La Compagnie de la Nouvelle-

(1) *Voyages du sieur de Champlain.* Réimpression de l'abbé Laverdière, tome 6, p. 58.

(2) *Relation de 1636—The Jesuit Relations and allied documents,* vol. IX, pp. 33, 37.

France céda le commerce des fourrures aux habitants de la Nouvelle-France. Ceux-ci, en retour, devaient payer les frais d'administration de la colonie, les garnisons, soutenir les communautés religieuses et payer à la Compagnie de la Nouvelle-France chaque année 1000 livres de peaux de castor comme rente seigneuriale.

En 1645, Godefroy commande un vaisseau. (1)

Même chose en 1647. (2)

Le 5 mars 1648, le roi promulguait un nouveau règlement qui modifiait considérablement le "règlement pour établir un bon ordre et police en Canada," donné le 27 mars 1647.

Le gouverneur général, à l'avenir, devait être nommé pour trois ans. Il pouvait cependant avoir un second terme de trois années. Le Conseil jusqu'alors composé de trois membres devait comprendre le gouverneur de la colonie, le supérieur des Jésuites de Québec (en attendant qu'il y eût un évêque), le dernier gouverneur sorti de charge, deux habitants du pays élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le Conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières. S'il n'y avait point d'ancien gouverneur dans le pays, l'on choisissait le cinquième conseiller parmi les habitants du pays. Les gouverneurs particuliers de Montréal et de Trois-Rivières avaient entrée, séance et voix délibérative, lorsqu'ils se trouvaient à Québec.

Les premiers membres du nouveau Conseil de Québec furent M. d'Ailleboust, gouverneur général, le R. P. Jérôme Lallemant, supérieur des Jésuites, et

(1) *Journal des Jésuites*, 1645. *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXVII, p. 87.

(2) *Journal des Jésuites*, 1657. *Idem*, vol XXX, p. 190.

les sieurs François de Chavigny de Berchereau, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard.

M. de Montmagny, remplacé au gouvernement de la Nouvelle-France par M. d'Ailleboust, partit de Québec le 23 septembre 1648 sur le vaisseau amiral.

M. Jean-Paul Godefroy se trouvait sur le même vaisseau. Mais M. de Montmagny commanda lui-même.

Au voyage de retour, M. Godefroy fut amiral de la flotte, en remplacement de M. Pierre LeGardeur de Repentigny. (1)

En 1650, Jean-Paul Godefroy forme une société avec Charles LeGardeur de Tilly, François Bissot, Louis Couillard de Lespinay et d'autres, pour faire la chasse des loups-marins à Tadoussac et la traite avec les Sauvages. (2)

Les négociants de la Nouvelle-Angleterre avaient fait, en 1648; des démarches pour établir des relations commerciales entre leur pays et la Nouvelle-France. Les autorités du pays étaient favorables à cette proposition. Seulement, elles mirent pour condition que les deux peuples s'uniraient pour combattre les Iroquois, qui étaient continuellement en guerre contre les tribus favorables aux Européens.

Le R. P. Gabriel Druillettes chargé d'entamer les négociations était parti de Québec le 1er septembre 1650. Il fut très bien reçu dans la Nouvelle-Angleterre où il passa la plus grande partie de l'hiver de 1650-1651. Il fut de retour à Québec le 4 juin 1651, et rendit compte de ses négociations.

(1) *Journal des Jésuites*. 1647-48— *The Jesuit Relations and allied documents*. vol. XXXII, p. 104.

(2) *Journal des Jésuites*, 1650. Idem, vol. XXXV, p. 56.

Le Conseil de Québec étudia de nouveau la question, et, le 20 juin 1651, il chargeait Jean-Paul Godefroy et le R. P. Druillettes d'aller à Boston discuter avec les Commissaires de la Nouvelle-Angleterre la question du secours demandé contre les Iroquois.

Les délégués étaient porteurs d'une lettre des membres du Conseil de Québec aux Commissaires de la Nouvelle-Angleterre. " La Nouvelle-Angleterre ayant proposé de lier commerce avec la Nouvelle-France, était-il dit dans cette lettre, il est désirable d'entrer en même temps en une ligne offensive et défensive contre les Iroquois, qui empêcheraient ce commerce. " (1)

Le R. P. Druillettes et M. Godefroy partirent le 22 juin 1651. En arrivant à Boston, ils constatèrent que les sentiments avaient changé. La Cour des Commissaires discuta les propositions des délégués de la Nouvelle France, et, après une longue délibération, les commissaires décidèrent qu'ils étaient favorables à la liberté de commerce entre les colonies anglaises et les colonies françaises ; mais ils ajoutaient qu'ils aimaient mieux y renoncer que de s'engager dans une guerre contre les Iroquois. M. Godefroy fut de retour à Québec le 30 octobre de la même année.

En 1653, Jean-Paul Godefroy était marguillier de Québec. Il signe le procès-verbal d'une assemblée de marguillier le 29 octobre 1653. (2)

Nous ignorons où et quand décéda Jean-Paul Godefroy. Tout ce que nous savons c'est qu'il mourut avant le 23 décembre 1668.

(1) Cette lettre datée du 20 juin 1651 est publiée en entier dans la *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, vol. I, p. 128.

(2) *Les Ursulines de Québec*, tome I, p. 223.

Il avait épousé, à Québec, le 3 octobre 1646, Marie-Madeleine, fille de Pierre LeGardeur de Repentigny et de Marie Favery.

Ils eurent deux enfants : Barbe et Marie-Charlotte.

Cette dernière entra aux Ursulines de Québec et fit profession sous le nom de sœur Charlotte du Saint-Sacrement. Elle mourut le 13 janvier 1720.

Nous ne connaissons pas non plus le sort de madame Godefroy de même que celui de sa fille Barbe. Ce qui nous porte à croire qu'ils allèrent, comme M. Godefroy, mourir en France.

P. G. R.

Jumonville et ses compagnons. (X, V, 1011.)

— Dans le printemps de 1754, le capitaine Pécaudy de Contrecoeur, commandant du fort Duquesne, apprenant que le colonel Washington était dans la vallée de l'Ohio à la tête d'un corps de troupes, chargea l'enseigne Coulon de Villiers de Jumonville d'aller le sommer de se retirer du territoire français. Cet officier partit avec une escorte de trente hommes pour aller accomplir sa mission.

Le 27 mai, au soir, il s'arrêta avec sa petite troupe dans un vallon profond et obscur pour y passer la nuit. Mais des Sauvages ennemis avaient prévenu Washington de sa présence en cet endroit et le lendemain, 28 mai, vers 7 ou 8 heures du matin, Jumonville et ses trente hommes se trouvèrent enveloppés par les Anglais et les Sauvages. Accompagné de son interprète, l'officier français s'avança pour leur expliquer qu'il était porteur d'un message de son chef.

Mais les Anglais ne voulurent rien entendre, et leurs balles couchèrent sur le sol, blessés à mort, Jumonville et neuf de ses compagnons. Les autres membres de

l'escorte furent faits prisonniers. Un seul, un Canadien du nom de Manceau ou Monceau, put s'échapper, et alla avertir M. de Contrecoeur du guet-apens dans lequel venait de tomber M. de Jumonville.

Les noms des braves qui accompagnaient l'enseigne de Jumonville ont été conservés.

Furent tués : Deroussel (Québec) ; Caron (Québec) ; Charles Bois (Pointe Claire) ; Gerosme (Laprairie) ; L'Enfant (Montréal) ; Paris (Mille Isles) ; Languedoc (Boucherville) ; Martin (Boucherville) ; LaBatterie, tambour.

Furent faits prisonniers et envoyés à Londres : Drouillon, officier ; Boucherville, cadet ; Dusablé, cadet ; Louis Paul (Sorél) ; Jean-Baptiste Berger (Varennas) ; Augustin Bonvouloir (Longueuil) ; Joachim Parent (1) (Soulangès) ; Nicholas Milles (LaChine) ; Ducharme (LaChine) ; Joseph Brown (Montréal) ; Albert Ouimet (Mille Isles) ; Joseph Duchâtelet (L'Assomption) ; Joseph Larabél (Longue Pointe).

Furent faits prisonniers et envoyés à la Martinique : Girardin (Ile Jésus) ; Lavigne (Varennas) ; Morisseau Repentigny ; Trouin (Repentigny) ; Collet (Charlesbourg) ; Homier (Montréal).

Fait prisonnier et envoyé en prison à la Virginie : Laforce.

C'est à l'occasion de l'assassinat de Jumonville que

(1) M. E.-B. O'Callaghan, dans son important ouvrage *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. X, p. 352, publie une déclaration de Jean-Baptiste Berger et de Joachim Parent dans laquelle ils racontent tous les mauvais traitements qu'on leur fit subir pendant leur captivité. Ils furent mis en liberté le 27 septembre 1755.

l'académicien Thomas écrivit son poème *Jumonville*.

Outre nos grands historiens, on peut consulter avec profit sur le guet-apens du 28 mai 1754, les *Anciens Canadiens* où M. de Gaspé défend avec chaleur et talent la mémoire de M. de Jumonville, qui était son grand-oncle.

M. de Tracy était-il marquis ? (X, V, 1013)
—M. de Tracy était-il marquis ? Tous nos historiens, suivant en cela Charlevoix, lui ont donné ce titre. Cependant, à deux exceptions près, il n'est désigné ainsi dans aucun écrit contemporain.

Dans sa commission de lieutenant général, il est appelé “ le sieur de Prouville Tracy ou le sieur Prouville de Tracy. ” (*Edits et ordonnances*, vol. III, p. 27).

Voici comment il s'intitule lui-même dans le préambule d'une ordonnance rendue par lui à la Martinique :

“ Nous, Alexandre de Prouville, Chevalier, Seigneur des deux Tracy, Conseiller du roi en ses conseils, Lieutenant général des armées de Sa Majesté et dans les Isles de la Terre ferme de l'Amérique méridionale et Septentrionale, tant par mer que par terre ; ayant reconnu que par concession, Privilège et Coutumes il se pratiquait ou se devait pratiquer en l'île de la Martinique les choses suivantes, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons fait les réglemens qui suivent. ” (*Moreau de Saint-Méry, Lois et Coutumes des colonies françaises*, vol. I, p. 138).

Dans les plunitifs du Conseil Souverain, M. de Tracy est appelé “ Messire Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général pour Sa Majesté en Amérique Méridionale et septentrionale tant par mer que par terre. ” (*Jugemens et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. I, p. 364).

La Mère de l'Incarnation, Talon, Colbert, Louis XIV, en parlant de lui, disent : " M. de Tracy " ou " le sieur de Tracy. " Cependant Mgr de Laval, dans son *Informatio de statu ecclesiae Novae Franciae* du 21 octobre 1664, l'appelle " *Dominus Marchio de Tracy.* " Et la *Relation* de 1665 dit : " le roi fit choix de Monsieur le Marquis de Tracy. " Charlevoix et l'auteur de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* ont emboîté le pas au Père LeMercier, rédacteur de cette relation. Où est la vérité ? Ce n'est point là un point très important, mais nous avons cru devoir le signaler.

(Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 65).

Le Père Daulé. (VI, XII, 768.)—Le 26 juin 1794, débarquait à Québec un jeune prêtre, âgé de 28 ans, qui n'avait pour tout bagage qu'un bréviaire, un violon, et un recueil de cantiques. Encore ce recueil—pour éviter sans doute des frais de douane—n'était-il imprimé que dans sa mémoire. Il se nommait Jean-Denis Daulé. C'était un prêtre que la Révolution Française avait chassé de son pays. Dans sa vieillesse, le bon *Père Daulé*, —c'est ainsi que toute la population de Québec, s'accordant en cela avec le clergé, appelait le vénérable octogénaire—le bon Père Daulé se complaisait à raconter une étrange et singulière aventure survenue le jour même de son arrivée en Angleterre.

Il pouvait être cinq heures du soir, à la nuit tombante, en octobre. Le triste émigré suivait, au hasard de la route, un chemin parallèle au rivage d'ou s'éloignait déjà le navire sauveur dont les blanches voiles éclairaient seules un ténébreux horizon. Il s'en allait, absolument perdu sur cette terre étrangère, ne sachant même pas le nom de la ville ou du hameau vers lequel il marchait. Où coucherait-il aujourd'hui ? Mangerait-il demain ?

Tout à coup un galop furieux se fait entendre derrière lui. Le pauvre vagabond, qui se tenait au milieu de la chaussée, se range au plus vite. Le cheval, en apparence indomptable, semblait emporter son cavalier à l'abîme. Comme il passait devant lui, l'animal affolé fit un écart terrible. Mais son maître, par un prodigieux coup de bride, l'arrêta net. Daulé, se croyant mort, était tombé à genoux, les mains jointes, criant : " Mon Dieu ! " Le cavalier saute à terre, court au prêtre, le relève, puis, avec le grand geste d'un assassin qui poignarde, il lui enfonce... un portefeuille dans la poitrine. Avant que le proscrit épouvanté ne soit revenu de sa stupéfaction, le fantastique inconnu remonte en selle, pique des deux, et disparaît dans l'obscurité comme un personnage suspect de légende.

Le portefeuille contenait vingt louis d'or et une carte sur laquelle était écrit le nom d'un pays que le lecteur devinera sans peine. Avec cet argent le bon *Père Daulé* paya ses frais d'auberge au village, son voyage à Londres et son passage à bord du premier navire appareillant pour le Canada.

Il débarqua à Québec le 26 juin 1794, et se retira au séminaire. Le premier octobre suivant, il alla résider chez les Jésuites. Il fut curé de la paroisse des Ecureuils de 1795 à 1806. De 1806 à 1832—vingt-six ans—il fut le chapelain des religieuses Ursulines à Québec. Ce fut durant ce long séjour au monastère qu'il prépara son *Recueil de cantiques à l'usage du diocèse de Québec*, en reconnaissance du fraternel accueil qu'il avait reçu au pays. Ce *Recueil* fut publié en 1819 sous le voile de l'anonymat.

Devenu aveugle, Jean-Denis Daulé se retira à l'Ancienne Lorette chez M. François-Xavier Gilbert, instituteur, son protégé, où il mourut, le 16 novembre 1852, à l'âge patriarcal de 86 ans. ERNEST MYRAND

Lord Metcalfe. (X. I. 293.) — C'est à Calcutta, capitale de l'Inde anglaise, que naquit Charles-Théophilus Metcalfe le 30 janvier 1785.

Son père, le major Thomas-Théophilus Metcalfe, après avoir fait une fortune considérable dans l'Inde retourna s'établir en Angleterre peu après la naissance de son fils. Il était un des principaux directeurs de la Compagnie des Indes Orientales.

Ses études terminées, le jeune Metcalfe entra au service de la puissante Compagnie. Ses talents le firent arriver très vite. En moins de vingt-cinq ans, de simple commis il s'éleva à la position importante de lieutenant-gouverneur d'Agra. Mais en 1838 un différent avec les directeurs de la Compagnie des Indes Orientales l'engagea à donner sa démission.

L'année suivante, il était nommé gouverneur de la Jamaïque. Un chancre contracté dans l'Inde et qui lui rongea la figure le força à demander son rappel en 1842. Il partit de la Jamaïque regretté de tous.

Dès son arrivée en Angleterre, Metcalfe se mit sous les soins de médecins éminents. Sir Benjamin Brodie et un médecin indien, le docteur Martin, lui firent subir une opération. Le patient se crut guéri.

Quelques semaines plus tard, il acceptait le poste de gouverneur-général du Canada que lui offrait le gouvernement anglais. Sa commission est en date du 24 février 1843. Il arriva ici un mois plus tard.

En 1845, la maladie empirant toujours, il fut forcé de donner sa résignation. Il retourna en Angleterre où il mourut, le 5 septembre 1846.

Pendant son séjour au Canada Metcalfe avait été appelé à la chambre des lords.

Son corps repose dans les caveaux de la petite église de Winkfield, près de Fern Hill.

Lord Metcalfe ne s'était pas marié. Son titre s'éteignit avec lui.

QUESTIONS

1026—Le lieutenant George Weir qui fut tué à Saint-Denis par les patriotes, le 23 novembre 1837, fut-il inhumé dans le cimetière de cette paroisse ?

PAT.

1027— Le sieur François Prévost, major de Québec en 1690, est-il le même François Prévost qui fut gouverneur de Trois-Rivières ?

J.-R.

1028—Le testament de Champlain a-t-il été publié quelque part ?

AUBR.

1029—Les journaux d'Angleterre annonçaient, l'année dernière, qu'on avait retrouvé le journal du fameux major André pendant les campagnes de 1777-1778 ? Où ce précieux manuscrit a-t-il été déposé ?

P. O. G.

1030—Qu'était-ce que cette affaire de "*double shuffle*" qui fit tant de tapage au Canada il y a un demi-siècle ?

DUP.

1031—Y a-t-il en plusieurs souches de familles Garneau au Canada ? Doit-on écrire Garnault ou Garneau ?

GARN.

1032—Le sieur de Villeneuve, ingénieur de la Nouvelle-France, de 1685 à 1688, puis de 1691 à 1693, est-il mort dans notre pays ?

XXX

QUEBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00) EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
- Pour Fabyans, Port-au-Loup, Sherbrooke, Lévis,
A. M.) et Mégantic, chaus. Pullman, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50) EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK.
- Pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
P. M.) York tous les points de la Nouvelle-Angleterre
aussi Beauce et Mégantic, chaus. Pullman dorés sur ce
train.

2.05) SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
- Ce nouveau train commencera à circuler le 24,
P. M.) juin avec chaus. directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00) ACCOMMODATION, De Lévis à Sherbrooke,
- et tous les points sur le chemin de fer Boston
P. M.) & Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs. midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mont-
agnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a.m.

VIENT DE PARAÎTRE :

La Famille Massicotte

HISTOIRE—GÉNÉALOGIES—PORTRAITS

PAR

E.-Z. MASSICOTTE

Tirage : 100 exemplaires numérotés. Prix : \$3.00.

S'adresser à l'auteur, 161, rue Coursol, Ste-Cuné-
gonde de Montréal.

VIENT DE PARAÎTRE :

LA FAMILLE TACHÉ

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles
Ansbrow, Bender, Boucher de la Broquerie, Chamber-
land, Choquette, Cimon, Coursol, Emis, Garneau,
Gauthier, Kane, de Lanaudière, LeBoutillier, Marmette,
Serocold, Tôtin, etc., etc.

200 pages in-8. 37 portraits hors texte.

Tiré à 200 exemplaires numérotés

Prix : \$2.00 l'exemplaire.

S'adresser, à l'auteur à Lévis.

VOL. 10

SEPTEMBRE 1904

No 9

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit*

❧

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de septembre: Visite pastorale de Mgr Denaut en Acadie en 1803, Mgr H. Têtu : Le monument de Champlain à Brouage, P. G. R. : Doit-on écrire Sainte-Foy ou Sainte-Foye? L'abbé H.-A. Scott; José Paul, L'abbé G. Dugas : Le nom de Longneil, Benjamin Sulte : Protonotaires du district de Trois-Rivières : La fabrication de la potasse au Canada, Thomas Chapais ; Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, P. G. R. ; John Antrobus, P. G. R. : Le chevalier de Troye, P. G. R. : Questions, etc., etc.

Gravure : Jeanne-Françoise Juchereau le Saint-Ignace.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

L'abbé I-Grégoire De Bois, deuxième curé de St-Odilon de Cranborne, par l'abbé J.-B.-C. Dupuis. Prix : \$9.25. S'adresser à l'auteur, Hospice des Sœurs de la Charité, Québec.

Université du collège St-Joseph 1903-04. St-Joseph, N. B.

Le jubilé de 1904 à l'usage des communautés et des fidèles, par l'abbé Joseph Saint-Denis, curé de Saint-Basile le Grand. En vente chez les principaux libraires du Canada et des États-Unis.

Les Jubilés et les églises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec, par Joseph Trudelle. Volume deuxième.

Annuaire du séminaire de Rimouski, 1903-04. No XVIII.

Annuaire de l'université Laval pour l'année académique 1904-1905 — No 48 — Québec — 1904.

Palmarès de l'Académie commerciale Catholique de Montréal — 1903-1904.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

SEPTEMBRE 1904

No 4

VISITE PASTORALE DE MGR DENAUT EN ACADIE EN 1803

Lorsque Mgr Denaut visita l'Acadie en 1803, il y avait cent dix-sept ans qu'un évêque y avait pénétré. Depuis la visite de Mgr de Saint-Vallier, en 1686, les voyages en France et la captivité en Angleterre de ce prélat, les guerres entre la France et l'Angleterre, la longue vacance du siège épiscopal après la conquête, les difficultés énormes qui suivirent, la maladie prolongée de Mgr Briand, l'âge et les infirmités de son successeur : tout cela avait empêché absolument l'évêque de Québec d'aller donner la confirmation aux Acadiens. Mgr Denaut fut le premier qui pût remplir ce devoir important, en même temps qu'il allait organiser d'une manière plus parfaite cette partie si intéressante et si méritante de son immense diocèse.

Mgr Hubert, son prédécesseur, avait bien eu l'intention de se rendre jusqu'à Halifax ; mais après avoir parcouru tout le pays jusqu'à la Baie-des-Chaleurs inclusivement, il avait été obligé de renoncer à ce dessein pour se préparer à la mort.

Le 27 mars 1802, Mgr Denaut, qui, comme on sait, demeurait à Longueuil, écrit à son coadjuteur Mgr Plessis : " J'ai reçu d'Halifax les nouvelles les plus consolantes. La paix y règne ; on témoigne la plus grande soumission, on m'en a donné les preuves les moins équi-

voques. Aussi suis-je plus déterminé que jamais d'aller visiter, ce printemps, ces bons Irlandais, que votre Grandeur verrait sans doute avec plaisir, si j'en étais empêché par quelque accident que je ne prévois pas."

Le 26 avril, autre lettre du même au même :

"La saison avançant toujours, et ne trouvant point d'occasion pour envoyer ce gros paquet qui renferme les Mandements pour la visite de la Nouvelle-Ecosse, Isle Saint-Jean, Cap-Breton, etc., je suis obligé de payer à la poste, dans l'espérance que Votre Grandeur trouvera prochainement une occasion favorable pour l'acheminer à l'adresse de M. Burke.

"Je crois partir d'ici vers le 15 ou 20 de mai pour Québec. C'est, je suppose, le temps le plus propre pour trouver des bâtimens qui voyagent à Halifax. Votre Grandeur voudrait-elle se donner la peine de s'informer d'avance ?"

Mais, le 11 juin de la même année, le prélat est obligé de retirer son mandement du 20 avril précédent et d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Ecosse qu'il lui est impossible de se mettre en route pour aller les visiter. "Nous nous proposons de profiter du premier vaisseau qui ferait voile vers quelqu'un de vos ports : mais la Providence divine en a ordonné autrement. Aucun bâtiment d'Halifax, ou d'aucune partie de la Nouvelle-Ecosse, n'a encore paru dans la rade de Québec ; et les vents constamment opposés auraient empêché notre voyage, quand même nous eussions trouvé quelque moyen de nous embarquer.

"Nous sommes donc forcés, pour les raisons sus-dites, et vu la saison avancée, de remettre à l'an prochain la visite de vos missions : et la douleur que nous ressentons de ce retardement n'est adoucie que par l'espérance que Dieu nous donne de recueillir une plus abondante moisson, lorsque vous aurez produit, pendant le

cours de cette année, de nouveaux fruits de salut et de justice. . . .” (1)

Bien décidé de ne plus se fier aux hasards de la navigation fluviale, Mgr Denaut prit le parti le plus sûr et choisit la route des États-Unis pour se rendre à Halifax.

Le 2 mai 1803, il écrit à Mgr Plessis : “ Mon départ est fixé à demain : j’irai coucher à Saint-Jean, et m’embarquerai, le lendemain, sur un bâtiment ou bateau jusqu’à Burlington, qui fera ma route à Boston. J’ai la chance d’avoir rencontré, pour ce voyage, M. Nanched, français de nation, établi depuis 18 ans en cette ville, et qui est venu dernièrement en Canada pour ses affaires, très recommandé par M. Matignon.

“ Il sera pour nous un bon compagnon, un guide nécessaire.

“ Son Excellence m’a envoyé par la poste dernière des lettres de recommandation aux gouverneurs des endroits que je dois parcourir, j’en suis chargé des différents particuliers qui y ont de bonnes connaissances.”

Mgr Denaut partit en effet, le 3 mai, pour sa pénible et longue visite pastorale. Il avait pour compagnons de voyage, M. Pierre Conefroy, curé de Boucherville, et M. l’abbé Jean-Jacques Lartigue, qui, prêtre depuis trois ans seulement, était secrétaire de l’évêque de Québec. Mais on verra qu’il manqua le bateau à Saint-Jean et partit ensuite de Québec pour aller rejoindre le prélat à Halifax. Je vais continuer de citer des extraits des lettres que Mgr Denaut adressa à Mgr Plessis, puis je reproduirai le cahier de cette visite pastorale. Il est écrit tantôt par l’évêque lui-même, tantôt par M. Conefroy, ou par l’abbé Lartigue, et

(1) *Mandements des Evêques de Québec*, 2ème vol., p. 529.

contient des statistiques importantes pour l'histoire de l'Acadie.

“ Halifax, 18 juin 1803.

“ Monseigneur.

“ Je ne vous ferai pas de reproches, mais pourtant je m'attendais, en arrivant ici le 13 du courant, trouver une lettre de Votre Grandeur, ou en recevoir immédiatement par un vaisseau qui a jeté l'ancre dans ce port, le lendemain de mon arrivée, et qui aurait dû porter mon secrétaire que j'apprends être à Québec, quelques jours avant son départ. Serait-il aussi maladroît à Québec qu'il l'a été à Saint-Jean ? Le capitaine de ce vaisseau m'a dit qu'il y avait un brig prêt à faire voile pour ce pays, et j'espère qu'il ne manquera pas cette occasion pour me joindre ici, d'où je ne dois partir qu'à la fin de l'autre semaine. (1)

“ Vous avez su que j'ai quitté Longueuil le 3 de mai. Un vent contraire m'a arrêté à Saint-Jean quatre jours. Partis enfin, le dimanche à 6 heures du matin, nous avons fait voile pour Burlington devant lequel nous avons passé à 7 h. du soir. À 10 h. du matin, nous sommes arrivés à Charlottebay et avons été traînés comme des criminels condamnés à la potence, sur des wagons les plus durs, par des chemins horriblement mauvais, à travers des montagnes escarpées, dans une distance de 104 milles jusqu'à Walpool, où nous

(1) Quel homme malchanceux que ce digne et vertueux abbé Jartigue qui devint le premier évêque de Montréal ! Les maladies et les chagrins l'accompagnaient partout, et l'on sait qu'il fut loin de trouver le bonheur dans l'épiscopat qu'il avait refusé. Comme son divin Maître, on pouvait dire de lui : *Et sui eum non receperunt*. Au moment où les difficultés paraissaient aplanies, arrivèrent les troubles de 1837 et 1838, pour mettre le comble à ses peines et empoisonner les dernières années de sa vie.

avons trouvé des stages qui nous ont conduits à Boston très à notre aise. Nous avons besoin de ce changement heureux de voitures et de chemins pour nous remettre des grandes fatigues que nous avons essayées depuis Saint-Jean : car nous n'avons pas été mi-eux traités sur mer que sur terre. Enfin, après toutes ces misères, dont nous rions à présent, nous sommes arrivés à Boston, dimanche midi, 15 mai. J'y ai séjourné jusqu'au 21. Le plus honorablement traité, comblé d'honnêtetés et de politesses par les personnes les plus distinguées. (1) Si j'y eusse demeuré un mois, selon leurs désirs, je n'aurais pu mangé une seule fois à mon auberge, que j'ai quittée, avec leur charmante ville, à leur grand regret exprimé de la manière la plus capable d'exciter les sentiments de la plus vive reconnaissance dans un cœur moins susceptible que le mien.

“ Quelle différence ! Il n'y a pas vingt ans qu'ils m'auraient pendu sans forme de procès.

“ Neuf à dix jours ont été employés à la visite des paroisses du Cap Sable et de Sainte-Marie. Je suis à Halifax depuis lundi, 13 du courant, traité avec autant d'honneurs qu'à Boston par les puissances civiles et ecclésiastiques. Car l'évêque Charles (2) est ici, en visite comme moi ; nous nous en acquittons chacun de notre côté, à qui mieux mieux. Nous sommes avec M. Lester, qui jouit d'une très bonne santé, les commensaux de M. Burke, qui est toujours le même à peu près. Il fait du bien dans cette mission.

“ Je suis avec un respectueux attachement. . .

“ † P. Evêque de Québec.”

(1) Les deux seuls prêtres résidant alors à Boston étaient les abbés Cheverus et Matignon.

(2) L'évêque protestant le Dr Charles Inglis.

“ Halifax, 3 juin 1803.

“ Monseigneur.

“ M. Lartigne, porteur de la lettre de Votre Grandeur, datée du jour de la Fête-Dieu, vient de me la remettre ce matin. Je croyais partir d'ici pour Arichat demain, mais sa faible santé que le trajet a rendue mauvaise, jointe à d'autres raisons de poids, m'a déterminé à différer mon départ de cette ville jusqu'à mardi. Le capitaine Doucet, le fils, doit me conduire à ce poste où je suis attendu avec impatience et où j'ai impatience de me rendre ; mais il y a eu tant d'affaires, qu'il est difficile de les terminer avec promptitude ; j'ai l'espérance pourtant de réussir.

“ J'ai écrit à Votre Grandeur, par la première poste, après mon arrivée à Halifax : mais cette voie est très lente.

“ Présentez, je vous prie, Monseigneur, à Son Excellence (1) mes respectueux hommages, et faites-lui mes plus sincères remerciements pour la glorieuse réception que m'a faite Son Excellence le gouverneur Sir John. (2)

“ Je doute pas que je ne doive à sa lettre de recommandation toutes les bontés que j'éprouve de Son Excellence et de Milady. Oh ! l'amiral Sir André Mitchell ! Je n'ai point d'expressions pour vous rendre ses attentions, ses égards, son affection, son respect même. Tout plein de ses bontés, j'en suis confus, et quand je me plains qu'il en fait trop, il m'assure qu'il m'est encore redevable.

“ L'autre jour, il me fit conduire à son bord par son premier capitaine. Quand j'eus mis le pied sur le vaisseau, je crus être amiral moi-même, car, par ses ordres, on me fit les mêmes honneurs. Chacun était à son

(1) Sir Robert Shores Milnes.

(2) Sir John Sherbrooke.

poste. La garde se mit sous les armes, fit le salut militaire, et, conduit par tous les officiers, je visitai tout ce qu'il y avait de curieux à voir, et fus reconduit avec les mêmes honneurs. Il en a encore fait plus, mais le détail serait trop long, je vous le ferai à Québec, si j'y pense. Bien loin d'être enorgueilli de tant d'honneurs, je vous dis, Monseigneur, avec toute sincérité, je suis humilié; j'admire et adore la Providence qui se joue etc.

“ Il me disait hier, qu'il espérait que la déclaration de la guerre ne l'empêcherait pas de faire un voyage en Canada, ce qu'il désire. “ Mon évêque, car c'est ainsi qu'il m'a toujours appelé, je ne veux pas quitter ces contrées sans avoir votre bénédiction. ” Si nous nous trouvons ensemble à Québec, vous verrez que tout ce que je vous dis n'est rien en comparaison de ce dont vos yeux seront les témoins.

“ J'ai terminé hier ma visite que j'ai commencée le lendemain de mon arrivée. Il y a eu beaucoup d'ouvrage, quelques difficultés. Le Seigneur a béni mon travail. Je quitte ce pays avec les plus grandes consolations et j'éprouve avec reconnaissance que Dieu se sert souvent de plus petits instruments pour faire les meilleurs ouvrages.

“ † P. Ev. de Québec.”

“ Arichat, 11 juillet 1803.

“ Monseigneur.

“ Parti d'Halifax, jeudi dernier, j'arrive ici entre dix à onze heures en bonne santé, fatigue en bâtiment exceptée. Je trouve ici M. Lejantel, missionnaire d'une très grande étendue de terrain, à droite et à gauche, devant et derrière, courant çà et là avec promptitude et avec zèle à ce qu'il me paraît. Avec lui est M. Alain, à cheveux blancs, qui dit la messe et a soin de la cabane, pendant l'absence du premier, et qui serait ca-

pable de plus s'il n'était travaillé de l'asthme. D'ailleurs il paraît jouir d'une bonne santé.

“ Ces deux messieurs me détournent d'aller chez M. Champion (1), qui n'a qu'une très petite population éloignée d'ici de trente lieues, et une mauvaise navigation pour y parvenir. Je ne suis pas encore déterminé ; je prendrai hauteur ; je fais écrire à ce monsieur une lettre qui l'informe que je suis ici et que je désire l'y voir.....

“ † P. Evêque de Québec.”

“ Arichat, 25 juillet 1803.

“ Monseigneur,

“ Je ne sais si mes lettres écrites d'Halifax vous sont parvenues : je n'en ai reçu de Votre Grandeur, que celle qui me fut remise en arrivant à cette ville que j'ai quittée le 14 au soir. Je suis arrivé à ce havre le 18.

“ Les brumes fréquentes dans ces parages ont retardé le passage. Les Sauvages qui arrivent en bandes me retarderont encore deux jours. Je partirai ensuite sur une goélette que j'ai louée pour un mois, pour le Havre à Boucher, Tracadie et Pumket, où, selon les apparences, je séjournerai 8 à 10 jours. M. McDonell, qui est venu me saluer ici, doit me présenter cent familles écossaises qui sont plus à proximité de deux de ces postes. Ce monsieur est seul chargé de la desserte de plusieurs missions très éloignées les unes des autres, qui forment une population de 3.000 âmes. Le père Augustin (2) n'est chargé du soin d'aucune âme. Il est venu à St-Jean pour vivre et mourir en repos chez son frère qui réside en cette isle.

(1) A Chéticau.

(2) M. Augustin McDonald. Il demeure chez son frère le Capitaine McDonald, à Tracadie, Isle Saint-Jean ; comme on le verra plus bas, le 25 août 1803, Mgr lui donna des pouvoirs pour qu'il pût desservir les gens des environs.

“ Je n'ai point été à Sydney. Le voyage eût été trop coûteux, pénible et rien à faire. Je suis presque décidé, contre ma première résolution, d'aller à Chéticam, Magré et aux Isles de la Madeleine, Isle St-Jean, etc. Je ne crois pas pouvoir être à Québec au temps dont je m'étais flatté d'abord. Les passages d'un lieu à un autre sont difficiles et il y a beaucoup d'ouvrage à taire.

“ Continuez de prier pour votre etc.

“ † P. Evêque de Québec.”

“ Charlottetown, 15 août 1803.

“ Monseigneur,

“ J'ai écrit à Votre Grandeur, d'Arichat que j'ai quittée le 26 juillet pour me rendre au Havre à Boucher, où je suis arrivé le lendemain. J'ai visité le Havre, Tracadie et Pukket, qui ont pris 8 jours. De là j'ai poursuivi ma route avec M. McDonell qui s'est trouvé dans ces postes pour présenter à la Confirmation les Ecosais de l'Isle du Cap-Breton, à Maniganish où j'ai séjourné cinq jours pleins. J'ai passé ensuite à Pictou pour quelques affaires particulières, et me voilà à Charlottetown d'où je partirai demain, après avoir administré le sacrement de la force à quelques personnes de la Congrégation de M. Calonne, dont le nombre s'est borné à 25 à 30, dont la majeure partie sont des ivrognes. Le galant homme que cet abbé ! Que de talents ! que de vertus ! que de simplicité ! que d'humilité ! je me flattais du plaisir de l'em mener en Canada, où je l'attendais dès l'automne dernier ; mais je crains de n'avoir pas cet avantage ; je le devine d'après le peu que nous avons dit. Je finirai avec lui cette affaire dans le cours de la visite de cette isle, qu'il fait avec moi. Je vois de quel côté il penche, et je

sens que je ne pourrai pas m'empêcher de me prêter à ses desirs.

“ J'ai reçu à Arichat par M. Champion la lettre que Votre Grandeur a confiée au bateau qui a abordé à Chéticau. La population est si petite, la distance si éloignée (il faudrait retourner sur mes pas pour plus de 30 à 40 lieues). que, d'après l'avis de ces messieurs, j'ai continué ma route.

“ En arrivant ici, j'ai trouvé un père capucin muni d'attestations favorables d'un évêque d'Irlande, et d'obédience de son provincial, envoyé particulièrement par ce dernier pour un établissement nouveau, que doivent faire cent familles écossaises, que l'on attend chaque jour, sur un vaste domaine que possède mylord de Selkerk qui en fait les frais. Il leur donne des terres, il les nourrit trois ans etc., paie au missionnaire cent louis par année jusqu'à ce que les habitants puissent par eux-mêmes lui en donner autant. Il est allé faire la visite de ses possessions peu éloignées de cette ville, et il doit être demain de retour, dans l'envie de me voir et de nous entretenir.

“ Il est dernièrement arrivé plus de cent familles catholiques qui vont augmenter la population de M. McDonell déjà très nombreuse, et qui vient d'apprendre par une lettre de son évêque, qu'il n'aura point le compagnon qu'il attendait. Ce monsieur est encore vigoureux et fort, mais il est surchargé.

“ On me dit que le même vaisseau qui porte ces Ecos-sais, porte aussi un M. McDonell que j'ai demandé, l'automne passé, pour remplacer M. Alexandre vivant ; il le remplacera mort.

“ J'espère le voir avant de quitter cette isle. Je lui faciliterai son passage à Québec. Je crois bien qu'il est à mes frais ; ménagez l'argent en cas que j'en aie besoin. Je suis parti de Longueuil avec 300 louis, et

mon trésorier Conefroy, à qui je parle de dépense nouvelle, me répond que, si je vais ce train, je serai obligé d'emprunter avant mon retour à Québec. *Deus provi-
debit* Paie toujours.

“ Je doute si je pourrai tout voir avant la fin de septembre ; il faudrait plus d'un été pour tout faire.

“ Je me porte assez bien ; mais je suis sans aucun appétit. Je ne mange que de la soupe, et du pain quand j'en trouve ; nous n'en avons pas toujours. Conefroy jouit de la meilleure santé, il a engraisé, de deux pouces au moins, son ventre pointu. Lartigue serait bien si un mal d'aventure au pouce ne le faisait beaucoup souffrir ; mais c'est un mal qui se passe vite. Ils me prient tous deux de vous présenter leurs hommages. Mes compliments à tous. Portez mes meilleurs aux trois communautés ; je sens l'effet de leurs prières, je désire qu'elles continuent. Ne cessez pas vous-même de penser à

“ Votre très humble serviteur,

“ † P. Evêque de Québec.”

“ Gédaiik, 25 septembre 1803.

“ Monseigneur,

“ Je quitterai demain ce poste pour me rendre à Memramkook ; j'y passerai quatre ou cinq jours, et de là droit à Québec par la rivière Saint-Jean. Je visiterai Madavaska, et Votre Grandeur recevra de là de mes nouvelles par l'express qui ira chercher des chevaux.

“ M. Lartigue que j'ai laissé à Miramichi, pour se remettre des fatigues de la mer, qu'il ne peut plus supporter, va hiverner à Halifax. J'ai rencontré le père Ciquard à Richibouctou ; M. Power paraît lui disputer la place.

“ Je suis avec un profond attachement. . . .

“ † P. Evêque de Québec.”

Lettre de Mgr Denaut à M. Augustin McDonald, ptre,
Présent ”

“ Tracadie en l'Isle St-Jean, 25 août 1803.

“ Monsieur,

“ Vous êtes autorisé par la présente à continuer de rendre à la famille du Capitaine McDonald et à tous ses fermiers les services que vous leur avez rendus jusqu'à présent ; et de leur part ils continueront à vous donner les mêmes honoraires. Pendant le temps de cette desserte, vous exercerez les mêmes pouvoirs qu'exerçait M. McEachern avant l'année 1800, et dont il vous donnera copie. Je vous permets de dire la messe, même la messe paroissiale, pour les personnes susdites, dans une chapelle bénite à cet effet, et même dans une maison particulière, pourvu que ce soit dans une chambre décente

“ † P. Evêque de Québec.”

Mgr Denaut était à Gédéon le 23 septembre ; le 9 octobre, on le trouve à Ste-Anne. N. B. ; le 19, à Madawaska, et le 29, à Québec.

Dans un prochain numéro, nous publierons les parties les plus intéressantes du cahier de cette visite pastorale.

MGR H. TÊTU

(A continuer)

LE MONUMENT CHAMPLAIN A BROUAGE (1)

Dans l'*Acadiensis* de juillet-octobre 1904 (nos 3-4, vol. IV), on trouvera une belle gravure du monument élevé à Brouage, en Saintonge, en l'honneur de Champlain. M. David-Russell Jack donne dans la même livraison des détails très intéressants sur la ville de Brouage.

P. G. R.

(1), IX. IX. 373

DOIT-ON ÉCRIRE SAINTE-FOY OU
SAINTE-FOYE ?

L'Histoire de *Notre-Dame de Sainte-Foy* adopte, en son titre même, la première orthographe, et l'auteur, au nom de la vérité historique, exprime le désir de la voir prévaloir sur celle qu'a consacrée l'usage. Mais l'usage n'est-il pas *jus et norma loquendi* ? Sans doute, pourvu qu'il ne soit contraire ni à la grammaire, ni à l'histoire—ni au sens commun. Crici, qu'on examine la question au point de vue historique ou purement grammatical, monseigneur l'usage paraît bien être en cette posture fâcheuse.

Essayons de le démontrer court et clair.

Il faut, au préalable, remarquer que le nom actuel de *Notre-Dame de Sainte-Foy* est formé de deux noms : *Sainte-Foy*, nom donné par M. de Puiseaux à un fief qui lui fut concédé en 1637, et N.-D. de Foy, titre de la statue miraculeuse envoyée, en 1669, au P. Chaumonot par le P. de Véroncourt, et vénérée pendant longtemps dans la petite chapelle de la côte Saint-Michel. (1) Le fief situé—il est difficile de le contester—dans les anciennes limites de la paroisse, et même, on peut l'affirmer sans grande chance d'erreur, (2) sur la rive gauche de la rivière du Cap-Rouge, a laissé son nom à tout ce coin de pays. Et ce nom, parce qu'il était plus ancien ou plus court peut-être, a prévalu sur celui de Notre-Dame de Foy donné à la paroisse par Mgr de Saint-Vallier, lors de l'érection canonique en 1698 : il est maintenant environné d'un trop grand

(1) Aujourd'hui chemin Sainte-Foy.—On nous pardonnera de renvoyer pour plus de détails à l'*Hist. de N.-D. de S.-F.*, I, 135, 149 ss.

(2) Voir les raisons, *Op. cit.*, 152-153, col. 149.

éclat historique pour qu'il soit désirable, ou même possible de le changer.

Mais sans le changer, il n'est pas défendu de l'écrire correctement. Hé bien, étudié sous l'une ou l'autre forme, la conclusion s'impose, nécessaire, inévitable, qu'il faut l'écrire *Sainte-Foy* et non *Sainte-Foye*. (1)

Au point de vue grammatical, rien qu'un mot tant la chose est évidente.

Notre-Dame de Foy, qu'on l'invoque sous le titre de *Virgo fidelis* (2), comme en Belgique, ou de *Mater fidei*, comme à Amiens où une chapelle lui est dédiée, est toujours considérée et honorée comme le modèle ou la gardienne de la Foi. Quant à sainte Foi—on écrivait jadis sainte Foy—, patronne de quelques paroisses de France, c'est en latin, *sancta Fides*. Encore la *Foi*. Or, de l'aurore de la langue française jusqu'à nos jours, jamais le mot *foi*, dans le sens d'hommage ou de croyance, n'a été écrit avec un e : on a écrit fé, fi, fay, foy (3) ; foye ou foie en aucun temps. La vierge martyre d'Agen a été appelée sainte Fide, nulle part sainte Foye ou sainte Foie.

Le mot foie, comme tout le monde sait, désigne tout autre chose qu'une vertu théologale ! et ainsi *Sainte-Foye* est non seulement une faute contre la grammaire, mais un contre-sens.

Le point de vue historique, plus important, fournit des preuves plus éclatantes encore. Enumérons-les sans les développer.

(1) Dans le *Bulletin*, de mars 1900, nous avons exprimé des scrupules sur ce point. Depuis notre conscience s'est formée. Nous ne croyons pas que la radiation de l'e parasite puisse en rien nuire à l'histoire.

(2) *Hist. de N.-D. de Lorette*, par l'abbé Lindsay, 133, ss.

(3) V. *Litré*.

1° En Belgique, où le culte de N.-D. de Foy a pris naissance, au commencement du XVII^e siècle. on a toujours écrit N.-D. de Foy. (1)

2° Dans l'authentique (2) envoyée au P. Chaumot avec la statue miraculeuse en 1669, il y a *N.-D. de Foy*. — De quel droit le bon père écrivait-il N.-D. de Foye ?

3° Dans l'édition Burrows des *Relations*, où les documents sont donnés avec leur orthographe originelle, si l'on trouve parfois N.-D. de Foye, on trouve très souvent N.-D. de Foy. (3) Et d'ailleurs l'orthographe des *Relations*, fut-elle toujours fautive, ne saurait prévaloir sur celle que suivait la Belgique et que portait l'authentique jointe à la statue.

4° Dans l'acte d'érection canonique de la paroisse, le 18 septembre 1698, Mgr de Saint-Vallier dit

« Comme dans le lieu appelé communément *Notre-Dame de Foy*, il y a un nombre considérable de fidèles et une église. . . . (4) etc.

5° Le nom de *Sainte-Foy* (5), donné à son fief par M. de Puiseaux, fut, à n'en pas douter, emprunté comme celui de Saint-Michel, à quelque village de France. Il y avait alors et il y a encore en France deux

(1) Voir *Histoire de N.-D. de Foy*, par le P. Baunenc, S.-J.

(2) Voir cette pièce dans le *Bulletin* de mars 1900.

(3) Voir vol LII, 124, 139 ; LV, 248, 256, 276, 312, etc., LVII 46, 62, toujours *N.-D. de Foy*, dans le texte du P. de Lamberville, LVIII, p. 130, dans le titre ; LX, pp 68-80, 86.

(4) Aux archives du Sém. de Québec.

(5) V. *Hist. de N.-D. de S.-F.* L, 135, 149, ss. — Nous ne disons rien de *Sainte-Foix*, parce que M. Faillon a été seul à orthographier de la sorte et encore, une fois seulement. — *Hist. de N.-D. de Ste-Foy*, I, 152, not 2.

bourgs ou petites villes de près de quatre et cinq mille âmes respectivement appelés Sainte-Foy : Sainte-Foy-la-Grande, dans le département actuel de la Gironde, ancienne place forte des protestants, et Sainte-Foy, près de Lyon. Or jamais ces noms n'ont eu d'autre orthographe que celle que nous donnons ici.

6^o Nous avons des documents originaux où est mentionné le fief de M. de Puiseaux: la donation qu'il en fait aux associés de Montréal, en 1641 (1), la rétrocession consentie par M. de Maisonneuve en 1646 (2). Or partout on écrit *Sainte-Foy*.

7^o Le 29 octobre 1678, Mgr de Laval érige une grande paroisse. " Sanè, dit-il, *cum in locis vulgo nuncupatis Sainte-Foy, Gauderville, Saint-Michel, la route Saint-Ignace et Lorette, nullus jam existat populus fidelis et ecclesia aedificata, Parochiam constituere decrevimus. . . .* (5) "

On pourrait ajouter la manière dont écrivent les anciens notaires, les greffiers du Conseil Souverain qui authentiquent nos registres, les plus vieilles pièces de nos archives. Mais ce que nous avons dit suffit, croyons-nous, à prouver amplement que l'orthographe *Sainte-Foye* est aussi contraire à la grammaire qu'à l'histoire et au bon sens.

Sera-ce assez pour déraciner la routine? Si tous les lecteurs du *Bulletin*, qui forment une élite intellectuelle, se donnaient la main peut-être y pourrait-on arriver. Mais une erreur est facile à accréditer, difficile à faire disparaître. Le bon père Chaumonot, auteur de celle-ci, a eu pour complice nos grands historiens

(1) " *Hist. de N.-D. de Ste-Foy.* " I 150, ss.

(2) *Idem* appendice, 503, ss.

(3) Pièce originale. aux archives du S^m. de Québec.

qui ne pouvaient guère s'occuper de ces détails. Ce n'est certainement manquer de respect ni à l'un ni aux autres que de chercher à la faire disparaître. La vérité une fois connue doit être *reconnue*.

Déjà la poste nous donne le bon exemple et ses cachets portent désormais *Sainte-Foy*.

A nous de l'imiter.

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

JOSÉ PAUL

José Paul était un Canadien né à Sorel. Sa force musculaire était prodigieuse. Un jour, dans un magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson, un commis voulut essayer les forces de José. Dans un coin du magasin, il avait entassé des barils de sucre, parmi lesquels il en avait glissé un rempli de plomb. Comme José était à converser avec quelques amis, le commis, ayant l'air de lui demander un service, le pria de lui mettre sur le comptoir les barils qu'il lui désigna. Un baril de cent livres ne pesait pas aux bras de José ; il se mit à les passer lestement. Tout à coup il s'aperçut du tour qu'on voulait lui jouer ; il venait de saisir le baril de plomb. Alors, comme Samson, arrachant les portes de la ville de Gaza, il fait un effort suprême et levant cet énorme poids dans ses bras, il le rabat de toutes ses forces sur le comptoir. Le commis ne riait plus ; les planches furent brisées en morceaux, le plancher enfoncé, et le baril roula au fond de la cave. — Tiens ! dit José, va ramasser ton plomb, mon petit.

L'ABBÉ G. DUGAS

LE NOM DE LONGUEIL

Pour faire suite aux notes que j'ai publiées dans le *Bulletin* (1899, p. 209) voici des renseignements qui se trouvent dans le *Journal des Débats*, de Paris, à la date du 19 février 1904, sous la signature bien connue d'André Hallays :

“ La famille de Longueil, originaire de Normandie où sa seigneurie était voisine de Dieppe, possédait la terre de Maisons depuis la fin du quatorzième siècle. Elle l'avait agrandie par des acquisitions successives. Maisons est à cinq lieues de Paris, du côté de Saint-Germain. La Seine coule devant cette propriété.

René de Longueil était conseiller au parlement lorsque, en 1642, il fut nommé président à mortier, et tout aussitôt, confia à François Mansart le soin de lui élever un château sur le domaine en question. On en a évalué la dépense à plus de six millions de francs, ce qui représente autant de piastres de notre monnaie actuelle.

“ Comment Longueil put-il s'offrir cette royale fantaisie ? Nous sommes là-dessus assez mal renseignés. Tout ce que l'on sait, c'est qu'en 1650 il fut nommé surintendant des finances. Quand, peu de temps après, on le remercia, il eut ce mot charmant et significatif :

- Ils ont tort ; j'avais fait mes affaires ; j'allais faire les leurs.

Souvenons-nous que, en 1651, François-Nicolas de Longueil, page du roi, fut envoyé au Canada avec Jean de Lauzon. L'été de l'année suivante, on le trouve présent à un mariage aux Trois-Rivières en compagnie de Charles LeMoine, natif de Dieppe, et qui devait être de son âge. Je suppose que François-Nicolas était fils de René, ce qui nous ramène à la

seigneurie de Dieppe. Lorsque, plus tard, Louis X V anoblit LeMoine celui-ci adopta le nom de Longueil, qui s'écrivait communément Longuenil.

Le château de Maisons, l'un des plus magnifiques de la France qui en compte un si grand nombre, passa de René à ses descendants dont le dernier s'éteignit en 1732. Ensuite, allant de main en main, il devint la propriété du banquier Laffitte qui morcela la terre, en 1830, et démolit plusieurs bâtiments. Tel qu'il est c'est encore une merveille. On va le démolir pour vendre des lots à construire des villas.

BENJAMIN SULTE

PROTONOTAIRES DU DISTRICT DE
TROIS-RIVIÈRES

Charles Thomas	11 décembre 1794
Charles Thomas } Hugh Fraser } Hugh Fraser	7 octobre 1809
Charles Thomas } Hugh Fraser }	2 mai 1816
Hugh Fraser	2 août 1817
Hugh Fraser	9 mars 1826
William-Craigie-Holmes Coffin	4 décembre 1830
Edward Barnard	1849
Philippe-Olivier-Ernest Pacaud	14 juin 1878
Philippe-Olivier-Ernest Pacaud } Louis-Dosithée Paquin }	8 mai 1879
Philippe-Elisée Panneton	20 février 1880
Alfred Désilets	3 août 1880
Sévère Lemaître de Lottinville } Alfred Désilets }	9 décembre 1887
Alfred Désilets	19 mars 1894
Sévère Lemaître de Lottinville } Jean-Baptiste-Onésime Dumont }	23 octobre 1897



JEANNE-FRANÇOISE JUCHEREAU DE SAINT-IGNACE
SUPÉRIEURE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC
1683-90 ; 1693-99 ; 1702-08.

REPONSES

La fabrication de la potasse au Canada. (X, VII, 1021.)—Après son retour, en 1670, Talon s'appliqua spécialement à établir des fabriques de potasse et de goudron. Durant son séjour accidentel à Lisbonne, en 1669, il avait connu un marchand qui s'était souvenu entretenu avec M. de Saint-Romain, ambassadeur de France en Portugal, des avantages que procurerait l'établissement de potasseries au Canada. Il détermina ce négociant à passer en France afin de soumettre ce projet à Colbert, qui l'agréa. Mais comme ce marchand ne pouvait alors quitter ses affaires, le ministre entra en pourparlers avec un sieur Nicolas Follin et lui fit accorder un privilège pour la fabrication de la potasse et des "savons mols" en la Nouvelle-France. (1)

Cet industriel affirmait qu'il avait appris le secret de faire la potasse comme en Moscovie, et le savon mou comme en Hollande. Sa potasse, disait-il, blanchissait mieux et usait moins le linge que les soudes d'Alicante et des côtes d'Espagne, et elle était d'une moindre dépense. Par son privilège il avait droit à dix sous par tonneau de potasse, et sa production était admise en France comme si elle eut été fabriquée pour le royaume. (2) Follin se rendit dans la colonie, et Talon le seconda de tout son pouvoir en mettant à sa disposition les constructions et les fonds nécessaires. Les cendres de nos bois se trouvèrent d'excellente qualité. L'intendant écrivait, le 11 novembre 1671 : "J'ap-

(1) *Extrait d'un mémoire pour l'établissement des manufactures de potasse ; Collection de Manuscrits, I, p. 328.*

(2) *Supplément Richard, p. 242 ; Jugements du Conseil Souverain, I, p. 664.*

prends seulement aujourd'hui par une barrique de potasse et une barrique de savon mol que l'entreprise du sieur Follin a eu le succès qu'il avait promis, et je juge qu'il y a lieu d'espérer qu'on fournira de l'Acadie et d'ici une partie nécessaire à la France, puisqu'en cette matière les Moscovites cessent de faire leur commerce avec nous par l'entremise des Hollandais." Après que les premières expériences eurent réussi Colbert écrivait au sieur Follin : " J'ai été bien aise d'apprendre que vous ayez trouvé les cendres de la Nouvelle-France, non seulement de la qualité nécessaire pour bien faire la potasse, mais même à un prix raisonnable. . . . Comme M. Talon a fait faire tous les bâtiments dont vous avez besoin et qu'il vous a laissé des fonds suffisamment pour faire travailler pendant cette année, je m'assure que par le retour des vaisseaux qui viendront cet hiver, vous enverrez au moins cinq ou six cents milliers de cette marchandise, et qu'ainsi vous excitez les intéressés à cette manufacture à augmenter le fonds qu'ils ont fait pour cet établissement." (1) Cette industrie promettait beaucoup. Les premiers échantillons de la potasse canadienne furent jugés excellents, soit employés seuls pour lessiver le linge, soit convertis en savons nous pour desruer les soies et dégraisser les draps. On pouvait en fabriquer ici des quantités assez considérables pour permettre à Paris de se passer des sodes d'Espagne, dont cette capitale faisait une énorme consommation. Il y avait même lieu d'espérer que Douai, Lille, Tournai, Courtrai et autres villes de Flandre, de même que celles de France qui blanchissaient les draps, pourraient dorénavant se passer des potasses

(1) *Colbert au sieur Follin*, 13 juin 1673 ; *Lettres, Instructions, etc.*, 3. 11. p. 560.

de Moscovie, et de la vedasse de Cologne, qui fortifiaient le commerce des Hollandais, lesquels faisaient de cette matière une partie de leurs retours lorsqu'ils portaient leurs épiceries et leurs castors en ces contrées. La potasse canadienne devait être d'autant mieux reçue à Paris, que la soude d'Espagne, âcre et caustique, brûlait le linge, ce que l'on évitait avec la potasse.

On voit que cette fabrication était très utile à l'ancienne France qu'elle affranchissait du tribut payé à l'Espagne pour ses sodes. Elle ne l'était pas moins à la nouvelle, car elle mettait les colons, les gens de peine, à même de réaliser un gain très appréciable, soit en coupant, soit en brûlant les bois. Elle encourageait les habitants à défricher incessamment leurs terres, parce qu'elle leur fournissait le moyen de payer aussitôt leurs dépenses. En effet on évaluait à quarante francs le coût du défrichement d'un arpent de terre. Or chaque arpent d'abatis rendait de vingt à vingt-quatre barriques de cendres qui, remises au magasin de potasse établi sur le bord du fleuve pour en faciliter le transport, étaient payées à raison de quarante sous ou deux francs la barrique, ce qui compensait et au-delà la dépense du défrichement.(1) Cette industrie était donc très avantageuse pour nos habitants et nos journaliers. Cependant la suite ne répondit pas aux débuts. On finit par constater que Follin n'avait pas toute la compétence nécessaire, et après le départ de Talon l'entreprise périclita. (Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 401).

(1) *Mémoire sur le Canada*, par Talou, 1673 ; *Collection de Manuscrits*, p. 241.

Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi. (X, VIII, 1032.)—C'est au commencement de l'été de 1685 que M. de Villeneuve, ingénieur du roi, fut envoyé dans la Nouvelle-France.

Dès son arrivée à Québec, le gouverneur de Denonville lui donna la confection des plans d'un magasin pour recevoir les poudres. Jusque là ces matières si dangereuses avaient été déposées dans des maisons qui n'étaient pas à l'épreuve du feu.

Le 8 mai 1686, M. de Denonville écrivait au ministre, M. de Seignelay :

“ J'ai dessein d'envoyer à Niagara cette année le sieur Dorvilliers avec le sieur de Villeneuve, dessineur (sic) que vous m'avez donné afin d'en lever le plan, et après que j'aurai vu les Iroquois à Villemarie, en l'île de Montréal, et que nous saurons à quoi nous en tenir avec eux, je verrai si je ne pourrai point moi-même y aller faire un tour pour pouvoir vous en rendre compte plus sûrement, car pour s'en fier au sieur de Villeneuve, seul, il est très bon, très sûr et très fidèle dessineur, mais pour le reste il n'a pas l'esprit assez arrangé, et l'a trop court pour pouvoir donner aucunes vues pour l'établissement d'un poste, et pour en avoir la conduite de son chef. ” (1)

Effectivement, Villeneuve s'occupa en 1686 à faire les plans du fort Niagara.

En 1687, le marquis de Denonville lui fit préparer des plans pour entourer d'enceintes fortifiées LaPrairie de la Madeleine et Chambly.

Villeneuve avait porté certaines accusations contre M. Prévost, major de Québec.

Le 8 juin 1687, M. de Denonville écrivait à M. de Seignelay à propos de ces accusations :

(1) *Correspondance générale*, vol. 8, p. 31.

“ Notre ingénieur est un fou, un libertin, un débauché, dont il faut souffrir parce que nous en avons affaire. Vous ne devez pas ajouter aucune foi à tout ce qu'il vous écrira contre qui que ce soit ne faisant rien que par caprice. C'est un panier percé. Cependant il travaille admirablement bien de la main et fort vite quand il veut. Monsieur de Vauban vous peut bien rendre compte de son caractère d'esprit. Si je ne l'avais logé chez moi et ne le nourrissais pas, je n'en aurais jamais pu rien tirer, devant partout. M. l'intendant vous rendra compte de la manière qu'il a fait couvrir notre magasin, la couverture de pierre faite en pavé n'ayant pas été suffisante pour empêcher l'eau de pénétrer dans les jointures outre que la chaux et le ciment qu'on y a employé ne résiste point du tout à la gelée en ce pays. C'est une chose que j'ai vu en plusieurs endroits depuis que je suis ici. ” (1)

Le 8 mars 1688, le roi ordonnait à Villeneuve de repasser en France. Il partit après le 27 juin 1688, car, à cette date, on le voit signer comme témoin à un acte de Genaple.

Il faut croire que là-bas Villeneuve fit jouer certaines influences puisqu'au mois de mars 1691 il se rembarqua pour la Nouvelle-France.

L'intendant Champigny ne lui fit pas une trop belle réception, s'il faut en croire le mémoire suivant présenté à M. de Pontchartrain :

“ Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, remontre à Votre Grandeur, qu'au mois de mars 1691, il fut envoyé au Canada pour le service du roi. Aussitôt son arrivée M. le comte de Frontenac le fit reconnaître suivant l'ordre de Sa Majesté, ce que M. l'intendant refusa de faire, quoique cet ordre lui fut aussi adressé.

(1) *Correspondance générale*, vol. 9, p. 20.

Ce refus procédait de ce que pendant cinq années précédentes que le dit sieur de Villeneuve avait demeuré au pays en qualité d'ingénieur par ordre de feu le marquis de Seignelay il s'était toujours opposé aux dépenses superflues qui s'y faisaient tant pour la construction de l'Intendance, qu'autres ouvrages que monsieur l'intendant faisait faire par des gens incapables”

Le 1er mars 1693, Villeneuve était remplacé comme ingénieur de la Nouvelle-France par Jacques LeVasseur de Néré.

Il dut retourner en France la même année.

On a de l'ingénieur Villeneuve :

Plan de la ville et château de Québec fait en 1685.

Carte des environs de Québec en la Nouvelle-France mesurée sur le lieu très exactement en 1685 et 1686. (1)

Carte de la comté de Saint-Laurent (2), en la Nouvelle-France, mesurée très exactement en 1689. (3)

Plan de Québec et de ses environs, en la Nouvelle-France, assiégé par les Anglais le 16 d'octobre 1690 jusqu'au 22 du dit mois qu'ils s'en allèrent après avoir été bien battus par M. le Comte de Frontenac, gouverneur général du pays. (4)

P. G. R.

(1) Villeneuve refit cette carte en 1688, en 1689 et en 1690. Ces cartes donnent les noms et surnoms des habitants de Québec et des paroisses environnantes. Celle de 1688 a été publiée dans l'ouvrage de M. l'abbé Scott, *Notre-Dame de Sainte-Foy*, reproduite d'une copie photographiée de la collection de M. Philéas Gagnon.

(2) Ile d'Orléans.

(3) Cette carte est reproduite dans l'ouvrage posthume de M. l'abbé L.-E. Bois, *L'île d'Orléans*.

(4) Ce plan donne les noms des habitants et des principaux endroits de Québec. M. Philéas Gagnon possède aussi ce plan dans sa collection.

John Antrobus. (X, IV, 1096.) — En 1784, John Antrobus était épiciier à Québec.

En 1788, Antrobus était encore à Québec. On le voit se prononc r, avec un grand nombre d'autres citoyens, en faveur d'un gouvernement constitutionnel.

L'année suivante, il va s'établir dans la ville de Trois-Rivières.

Le 25 avril 1790, il est nommé juge de paix pour le district de Trois-Rivières.

Le 11 juin 1793, John Antrobus abandonnait le commerce pour remplacer M. de Bellefeuille comme grand-voyer du district de Trois-Rivières. Il conserva cette position jusqu'au 27 janvier 1820.

Il mourut à Trois-Rivières le 8 mai de la même année.

La *Gazette de Québec* du 15 mai 1820 annonce son trépas dans les termes suivants :

“ Aux Trois-Rivières, lundi le 8 mai 1820, décède, à l'âge de 64 ans, John Antrobus, Ecr, ci-devant marchand de cette ville, et pendant les 25 dernières années de sa vie, grand-voyer du district de Trois-Rivières. Le grand nombre de qualités estimables qui l'ont distingué, rendront sa mémoire longtemps et justement chère au cercle nombreux et respectable de ses amis et de ses connaissances. ”

M. Antrobus avait épousé une des filles de l'honorable James Cuthbert, seigneur de Berthier. Elle décéda à Sorel le 22 janvier 1806.

M. Antrobus avait habité Berthier pendant quelques années. M. l'abbé Moreau, dans son *Précis de l'histoire de la seigneurie et de la paroisse de Berthier*, nous apprend qu'il eut des difficultés avec le curé de Berthier, M. Pouget. Il l'accusa auprès de l'évêque de Québec

de détourner ses serviteurs de son service. Le bon curé n'eut pas de peine à se défendre. Il n'avait fait que son devoir de pasteur, en disant aux serviteurs de M. Antrobus que, si leur maître ne pouvait les nourrir en maigre les jours où l'Eglise défend de manger gras, ils devaient laisser son service.

P. G. R.

Le chevalier de Troye. (X, VII, 1024.) — Le 1er janvier 1685, le marquis de Denonville était nommé gouverneur de la Nouvelle-France, en remplacement de M. de la Barre.

Le roi donna au nouveau gouverneur un renfort de 500 soldats. 150 moururent pendant la traversée.

Pierre de Troye, qui, le 5 mars 1685, avait reçu le commandement d'une compagnie d'infanterie, arriva ici avec ce secours dans l'été de la même année.

La prise du fort Bourbon, situé sur la rivière Sainte Thérèse, à la baie d'Hudson, avait été une grande perte pour la *Compagnie du Nord*. M. de Comporté avait obtenu du roi, le 20 mai 1685, au nom de cette compagnie, la permission de le reprendre aux Anglais.

Le marquis de Denonville réunit à Montréal une troupe de 70 Canadiens commandés par M. Lenoir Rolland et les trois frères d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt, et de 30 soldats sous les ordres des sieurs de Catalogne et Duchesnay. Le chevalier de Troye reçut le commandement suprême. Il se fit accompagner du R. P. Silvy, jésuite, comme aumônier.

Ces braves partirent de Montréal le 20 mars 1686, après avoir entendu la messe dans l'église Notre-Dame.

Ils avaient plus de deux cents lieues à parcourir en raquettes et en canots d'écorce avant d'arriver au premier poste anglais. " Il fallait être Canadien, remar-

que Bacqueville de la Potherie, pour supporter les incommodités d'une si longue traverse. ”

Le 20 juin 1686, le fort Monsipi, situé dans la rivière Monsoni, vigoureusement attaqué, se rendait au chevalier de Troye. Dans les premiers jours de juillet, le fort Rupert, éloigné de 40 lieues de Monsipi et situé sur la rivière Nemiscan, tombait à son tour aux mains des guerriers canadiens. Enfin, le 26 juillet, jour de la fête de sainte Anne, patronne de l'expédition, le fort Quitquitchouan ou Albany était aussi obligé de capituler. Il ne restait plus aux Anglais, dans toute la baie d'Hudson, que le fort Bourbon ou Nelson, situé à quelques centaines de milles au nord du fort d'Albany.

Le 10 août 1686, le chevalier de Troye, ayant atteint son but, remettait le commandement à d'Iberville et se mettait en route pour Montréal, où il arriva en octobre.

Le marquis de Denonville fut bien satisfait de lui. Il écrivait à M. de Seignelay le 11 novembre 1686 :

“ Le sieur de Troye est le plus intelligent et le plus capable de nos capitaines ; il a l'esprit tel qu'il faut pour avoir tous les ménagements nécessaires pour commander aux autres. On ne saurait avoir une meilleure conduite que celle qu'il a eue dans l'entreprise du Nord car il lui a fallu du savoir-faire pour tirer des Canadiens les services qu'il en a eu et pour les mettre dans l'obéissance. ” (1)

(1) *Correspondance générale*, vol. 8, p. 161. Sur l'expédition de M. de Troye à la baie d'Hudson on peut consulter Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, tome premier, p. 147 ; Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, tome premier, p. 505. Dans son *Estat présent de l'église et de la colonie française dans la Nouvelle France*, p. 114, Mgr de Saint-Vallier

Les attaques réitérées des Iroquois contre les alliés des Français engagèrent le marquis de Denonville à aller porter la guerre dans leur pays. Tout l'hiver de 1686-87 se passa à faire des préparatifs.

Le 13 juin 1687, l'expédition forte de près de 2000 hommes partit de Montréal. Les milices étaient commandées par les capitaines Berthier, LaValterie, Grandville et LeMoyne de Longueuil, avec pour chef Dugné de Boisbriand, ancien capitaine au régiment de Carignan. Les troupes régulières avaient pour commandants MM. D'Orvilliers, St-Cirq, de Troye et Valrennes, et avaient pour chef, le chevalier de Vandreuil.

M. de Callières était commandant en chef des deux divisions de l'armée sous les ordres du marquis de Denonville.

Après avoir brûlé les villages iroquois et avoir tué un grand nombre de ces barbares, M. de Denonville se décida à revenir au pays.

Mais il s'arrêta avant à Niagara avec toute son armée pour y rétablir le fort de ce nom.

Le dernier jour de juillet 1687, le fort était entièrement terminé. M. de Denonville y laissa une garnison de cent soldats d'élite, avec six officiers, un garde magasin et trois charpentiers, sous les ordres du chevalier de Troye.

Le 25 août suivant, à son arrivée à Montréal, M. de Denonville écrivait au marquis de Seignelay :

“ Ce poste (Niagara) étant en défense j'y ai laissé cent hommes sous le commandement du sieur de Troye,

publie une lettre du R. P. Silvy, du 30 juillet 1786, où on trouve un récit fidèle de cette expédition. Les instructions données à M. de Troye pour son expédition font partie du volume 8 de la *Correspondance générale* aux Archives d'Ottawa.

qui fit l'an passé l'expédition du Nord. C'est un très bon sujet qui mérite bien quelque part en l'honneur de vos bonnes grâces et de votre protection. Il peut vous être utile à bien des choses : il est sage et entendu et de bonne volonté, et a bien servi sur terre. " (1)

Malheureusement, les fournisseurs de l'armée n'avaient laissé à Niagara que des vivres à moitié gâtés.

Le scorbut et d'autres maladies se déclarèrent dans la garnison. Presque tous les soldats moururent. Le commandant lui-même, M. de Troye, fut emporté par ce fléau le 8 mai 1688

Un des rares survivants de la garnison de Niagara raconte que quelques semaines avant la mort de M. de Troye on avait formé le projet de l'égorger :

"..... C'était à lui (M. de Troye) qu'on attribuait la principale cause de la maladie, et ce que dès l'autonne il avait retranché les vivres, refusé de tuer une vache qu'il avait, que par ce moyen on aurait eu le foin qui lui était destiné pour mettre dans les pailles des soldats qui étaient contraints de coucher sur la terre. Cette dureté détermina toute la garnison à former une sédition, c'est-à-dire à égorger le commandant et quelques autres officiers de qui ils n'étaient pas contents et voulaient s'élire un commandant pour les conduire chez les Anglais à la Nouvelle-York. De toute la garnison, il n'y en eut que trois qui ne voulurent pas être de la partie. La veille que l'exécution devait se faire, un gros parti d'Iroquois se présenta devant le fort qui de loin firent quelques escarmouches et tinrent la garnison en haleine pendant plusieurs jours ; cela fit ralentir leur dessein, et plusieurs tombèrent malades, ce qui fit rompre le projet." (2)

P. G. R.

(1) *Correspondance générale*, vol. 9, p. 61.

(2) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 566.

QUESTIONS

1033—Nous lisons dans l'ouvrage de W.-L. Stone, *Revolutionary Letters* (p. 67) : “ Le 31 décembre 1776, on célébra à Québec avec grande pompe le premier anniversaire de la levée du siège par les Bostonais. A neuf heures du matin une messe fut chantée dans la cathédrale par l'évêque. Huit infortunés Canadiens qui avaient soutenu les rebelles furent amenés dans la cathédrale la corde au cou, et là, devant toute l'assistance, dûtrent demander pardon à Dieu, à l'Eglise et au Roi. ” Y a-t-il du vrai là dedans ? Ce récit est-il confirmé quelque part ?
AMERIC.

1034—Les registres paroissiaux de Détroit, pour la période française, existent-ils encore ? Où sont-ils déposés ?
XXX

1035—Le *Dictionnaire abénaquis* du R. P. Rasle a-t-il été publié ? Où ?
A. O.

1036—Sait-on où est mort le fameux abbé Louis-Joseph de LeLoutre, missionnaire chez les Acadiens, pour l'arrestation duquel les Anglais offrirent une forte récompense en 1745 ? Où trouverais-je des renseignements sur sa vie agitée ?
ACAD.

1037—Quel est ce M. Charest qui, en 1763, fut député auprès du roi d'Angleterre par les catholiques du Canada ?
CATHO

1038—Le sieur Patoulet, secrétaire de l'intendant Talon dans la Nouvelle-France de 1665 à 1671, est-il le même qu'on voit intendant aux Iles françaises en 1679 ?
CUR.

QUEBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK.
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman doratoires sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr, p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a.m.

VIENT DE PARAÎTRE :

LA FAMILLE GODEFROY DE TONNANCOUR

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

PRIX : \$1.00

S'adresser à Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

VIENT DE PARAÎTRE :

LA FAMILLE TACHÉ

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles
Ansbrow, Bender, Boucher de la Broquerie, Chamber-
land, Choquette, Cimon, Coursol, Ennis, Garneau,
Gauthier, Kane, de Lanaudière. LeBoutillier, Marmette,
Serocold, Têtu, etc., etc.

200 pages in-8. 37 portraits hors texte.

Tiré à 200 exemplaires numérotés

Prix : \$2.00 l'exemplaire.

S'adresser, à l'auteur à Lévis.

VOL. 10

OCTOBRE 1904

N^o 10

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet,
Is mihi non civis sed peregrinus erit

— H. H. —

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de octobre : Visite pastorale de Mgr Denaut en Acadie en 1803 (suite et fin), Mgr H. Têtu ; Josué Boisberthelot de Beauveours, P. G. R. ; L'hon. Roch-François de Saint-Ours ; Pierre Dugué de Boisbriand, P. G. R. ; Le *Dictionnaire abénaquis* du R. P. Rasle : Questions, etc., etc.

Gravure : L'hon. Roch-François de Saint-Ours.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

L'abbé I-Grégoire LeBois, deuxième curé de St-Odilon de Cranborne, par l'abbé J.-B. C. Dupuis. Prix : \$0.25. S'adresser à l'auteur, Hospice des Sœurs de la Charité, Québec.

Université du collège St-Joseph 1903-04, St-Joseph, N.B.

Le jubilé de 1904 à l'usage des communautés et des fidèles, par l'abbé Joseph Saint-Denis, curé de Saint-Basile le Grand. En vente chez les principaux libraires du Canada et des États-Unis.

Les Jubilés et les églises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec, par Joseph Truette. Volume deuxième.

Annuaire du séminaire de Rimouski, 1903-04. No XVIII

Annuaire de l'université Laval pour l'année académique 1904-1905 — No 48 — Québec—1904.

Palmarès de l'Académie commerciale Catholique de Montréal—1903-1904.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

OCTOBRE 1904

No 10

VISITE PASTORALE DE MGR DENAUT EN ACADIE EN 1803 (*Suite et fin*)

Registre pour la visite dans la Nouvelle-Ecosse,
Brunswick, Halifax et la Baie des Chaleurs. etc.

J. J. Lartigue, Ptre, secrétaire.

Arrivé le 27, vendredi matin, à Ste-Anne de Tousquet
et Pobomkook.

CONFIRMÉS

Le 29 mai	34	
Le 30 "	65	
Le 31 "	95	
Le 1er juin	27	
	221	
Le Bas de Tousket.....	16	families
Le Haut.....	12	"
Le Milieu.....	15	"
Pobomkook.....	17	"
Le Ruisseau de l'Anguille.....	20	"
	80	"

12 francs par famille pour le curé.

A été visitée la paroisse de Ste-Anne, mai 27 jusqu'au
1er juin 1803. M. Sigogne curé. Communiant 250.
Au coffre £6, 12, 7.

Ordonné qu'il soit fait le plus tôt possible un ciboire
d'argent, doré en dedans, qui puisse contenir 150 hos-

ties, aussi des burettes de même métal ou du moins d'étain fin.

2° Que quatre chasubles de couleur convenable, blanc, rouge, vert et violet, ou deux doubles de deux couleurs chacune soient faites d'étoffe de soie ou de laine suivant les moyens du moment. Donné dans le cours de la visite pastorale. Ste-Anne, le 1er juin 1803.

(signé) † P. Evêque de Québec

Pour copie,

J. J. Lartigue, Ptre, secr.

Requête des habitants de Ste-Anne d'Argyle. Pour demander à l'évêque la permission de construire une nouvelle église dans un endroit plus convenable

Décret de l'évêque, 1er juin 1803.

Requête des habitants de Pombomkoug pour demander la permission de contruire une église.

Permis le 1er juin 1803. (1)

MISSION DE STE-MARIE.

Arrivé le 3 juin.

CONFIRMÉS

5 juin.....	131
6 ".....	158
7 ".....	109
8 ".....	3

401

François Comeau et Isidore Gandet de Ste-Marie ont demandé un gra luel.

Reçu 8 schellings.

Reçu pour remettre à la fabrique d'Halifax une guinée pour un missel fourni par Mr Jones. Remis à M. Burke, plus 4 piastres pour le missel de Ste-Marie.

(1) Ces requêtes ainsi que les réponses de l'évêque se trouvent dans le cahier, mais je ne crois pas opportun de les publier ici. Je ne reproduirai pas non plus les ordonnances, que je me contenterai d'indiquer.

Reçu 40 schellings pour 5 graduels à Bénoni Mélançon, Anselme Leblanc, Nicolas Godin, Joseph Terrio, Anselme Doucet de Ste-Marie.

Reçu 30 schellings pour 5 cantiques pour Marguerite Boudreau, François Commeau, Armand Robicheau Margnerite Bourg et Scolastique Bourg.

104 familles. Au coffre trois louis.

Requête des habitants de la Rivière aux Saumons et d'Amétégane pour demander le changement de place de l'église, 6 juin 1803.

Ordonnance de Monseigneur pour la paroisse de Sainte-Marie, Nouvelle-Ecosse, pour fixer la nouvelle place de l'église, 8 juin 1803.

Pouvoirs de M. Sigogue, missionnaire de Ste-Marie et de Ste-Anne, Nouvelle-Ecosse, 6 juin 1803.

Pouvoirs de M. Pichard, missionnaire de Tracadie, en la Nouvelle-Ecosse, 2 septembre 1803.

HALIFAX.

Missonnaire, M. Burke, grand vicaire.

CONFIRMÉS

juin 19.....	72
“ 20.....	112
“ 21.....	139
“ 22.....	89
“ 23.....	96
“ 24.....	196
“ 25.....	90
“ 26.....	140
“ 27.....	105
“ 28.....	40
“ 29.....	118
“ 30.....	22
juillet 1.....	10
jusqu'au 6.....	36

Confirmés à Halifax 1265

DÉPENDANCES D'HALIFAX.

Chezzetkouk, qui est distant d'Halifax de neuf lieues par mer et de cinq par terre, est composé de 45 familles qui paient au missionnaire trois piastres par famille. Il n'y a qu'une très petite chapelle, mal en ordre et un presbytère non logeable. Il est défendu à M. Grace d'y célébrer les saints mystères, jusqu'à ce que l'un et l'autre soient réparés.

Il est ordonné aux habitants de bâtir, avec le temps et le plus tôt qu'ils pourront, une église dont les principales dimensions seront de 32 pieds de large sur 40 de long, 10 pieds au-dessus des lambourdes, avec une sacristie de 14 pieds sur 16. Le presbytère aura 24 pieds sur 26.

Familles, comme ci-dessus,.....	45
Ames.....	224
Communians.....	130
Confirmés (on ne sait)	

Ni vases sacrés, ni ornements, ni linges.

Prospect est éloigné d'Halifax d'environ 10 lieues, et distant de Ketchharbour de 3 lieues, et de deux lieues d'Herringsshore. Il n'y a point de chapelle.

Familles de Prospect, 14 ; Ketchharbour 11 familles.

Communians y compris les engagés....130

Ceux-ci ne restent dans ces contrées que le temps de la pêche.

Confirmés..... 5

Le revenu consiste en 100 quintaux de morue.

Sauvages Micmacs errants depuis Cap Sable jusqu'au détroit de Canso. A peu près,

Familles.....	58
Communians.....	52
Ames.....	269
Confirmés, on ne sait pas au juste.	

Ces Sauvages ne donnent rien au missionnaire.

La Mission de Charlottetown en l'Isle St-Jean étant insuffisante pour l'entretien d'un prêtre, Monseigneur lui a ôté son missionnaire M. de Calonne. Cette mission n'a ni chapelle, ni ornements, ni presbytère et l'état des catholiques y est comme suit :

Nombre des âmes de la ville et des environs	348
Nombre des communicants.....	91
Confirmés	75

N. B. Voyez ci-après les instructions au Père Fitzsimons.

J.-J. L. P. S.

Ordonnance pour la Mission de Chezzetcook.

Halifax, 6 juillet 1803.

Arrivé au Havre Arichat, lundi 11 juillet. La visite a commencé le dimanche d'après 17.

Pouvoirs donnés à M. Champion, missionnaire à Chéticamp.

Réponse de Mgr l'évêque de Québec aux Sauvages Micmacs de Labrador du Cap Breton, assemblés le 26 juillet à Arichat. (1)

On ne sait au juste le nombre des Sauvages confirmés à Arichat et aux autres lieux ci-dessous mentionnés.

Les deux Labrador donnent cent familles et plus.

Elle ne fournissent rien au missionnaire.

Confirmés à Arichat.....	1162
“ au Havre à Boucher	393 dont 131 Ecosais.
“ à Tracadie	168
“ à Pommequette....	210 dont 126 Ecosais.

(1) J'ai déjà publié cette réponse dans la *Semaine Religieuse*, au chapitre 2ème des *Visites Pastorales de Mgr Plessis*.

Population des lieux desservis par M. Lejamtel, missionnaire d'Arichat.

	Distance de N.-D. d'Arichat.	Communi- nants.	Enfants.
Autour du havre d'Arichat		203	128
Au petit Arichat	4 milles	61	65
Au Barachois	5 "	88	87
A l'Isle à l'Ourse	12 "	47	37
A l'Escousse	9 "	71	79
A la Rivière à Bourgeois	11 "	38	21
A la grande Digne	11 "	44	32
A l'Ardoise	15 "	52	43
Au Havre à Boucher	20 "	69	87
A Tracadie	39 "	115	109
A Pommequette	48 "	58	51
	Total	846	738

Le missionnaire d'Arichat a pour revenu un quintal de morne par famille ; et les parents dont tous les enfants sont mariés ne sont plus sujets à cette contribution.

N. B. Monseigneur a approuvé les registres de la paroisse d'Arichat pour les baptêmes, mariages et sépultures.

J. J. L. P. S.

Ordonnance pour l'église d'Arichat.

Donné à Pommequette, dans le cours de nos visites, le 2 août 1803.

Population des lieux desservis par M. Champion,
missionnaire de Chéticamp.

Distance de Chéticamp	No. des âmes	communiant*
A Chéticamp	185	101
A Magré 15 milles	168	81
Iles de la Magdeleine 60 "	351	111
	704	293

Le revenu du missionnaire de Chéticamp est d'un écu par communiant.

Titulaires d'Arichat, Notre-Dame ; du Havre à Bou-

cher, Notre-Dame ; de Tracadie, St-Pierre ; de Pommequette, la Ste-Croix.

Ordonnance pour les Missions de Tracadie, Pommequette et Havre à Boucher. 3 août 1803.

Ordonnance pour l'église de St-Pierre d'Halifax. 2 juillet 1803.

Pouvoirs donnés à M. Alexandre McDonald, missionnaire à Pietou. Charlottetown, 15 août 1803.

Pouvoirs donnés au Père Fitzsimons, récollet, dans l'Isle St-Jean. 16 août 1803.

Ordonnance pour la mission écossaise de Pietou. De Tracadie, en l'Isle St-Jean, 18 août 1803.

Mission écossaise de M. Alexandre McDonald, au Golfe St-Laurent.

Nombre des âmes sur la Nouvelle-Ecosse,	2200
“ “ “ “ l'Isle du Cap Breton	700
Nombre des communicants sur la Nouvelle-Ecosse,	1200
“ “ “ “ l'Isle du Cap Breton	300
Confirmés dans la visite	635

Mission de M. McEachern

Confirmés à Tracadie	246
“ “ St-André	427
“ “ notre retour à Tracadie	74

747

Distances

De Charlottetown à Tracadie	14 milles
De Tracadie, à St-André	8 “
De St-André à Naufrage	23 “
Du même à la Pointe de l'Est	22 “
Du même aux Trois-Rivières, par terre 20 milles, par mer 10 milles	
Du même à la Fortune	32 milles
De la Fortune aux Trois-Rivières	10 “

Ordonnance pour la mission écossaise de M. McEachern. De Tracadie, 24 août 1803.

N. B. De tous les districts de la mission de M. McEachern, il n'y a que les Trois-Rivières qui aient une chapelle ; et aucun district n'a d'ornemens qui lui appartiennent. J. J. L. P. S

Population des divers districts de la mission de M. McEachern.

	Communians	âmes
Naufrage et Pointe de l'Est..	178	483
Trois-Rivières.....	69	177
Fortune-Bay.....	38	83
St-André.....	173	454
Tracadie	212	425
	<hr/>	<hr/>
	670	1622

Povoirs renouvelés à M. McEachern, missionnaire de St-André, en l'Isle St-Jean, et donnés à M. Augustin McDonald, prêtre de la dite Isle. De Tracadie, 25 août 1803.

Instructions au R. P. Fitzsimons, récollet, missionnaire dans l'Isle St-Jean. Rusticot, 28 août 1803.

MISSION DE M. PICHARD.

Rusticot, Malpec, Casconpec, Tagueniche.

Distance de Charlottetown à Rusticot.... 16 milles

“ “ Rusticot à Malpec..... 27 “

“ “ Malpec à Casconpec..... 27 “

“ “ Casconpec à Tagueniche.... 12 “

Revenu du missionnaire à Rusticot, un écu par communiant ; à Malpec, Cosconpec et Tagueniche, la dime. Dime de cette année, 40 piastres en tout.

CONFIRMÉS

A Rusticot..... 297

A Malpec..... 396, dont
103 Ecossais et 31 Sauvages

Population			
	Familles	communians	âmes
A Rusticot.....	52	140	285
A Malpee Acadiens	34	112	235
A Casconpec.....	8	21	65
A Tagueniche.....	16	52	102
A Malpee—18 Anglais — 13 Sauvages—70 confirmés			
A Rusticot, presbytère et chapelle sans ornements ;			
à Malpee, ditto ; à Tagueniche, ditto ; à Casconpec, rien.			
Titulaire de Rusticot, St-Augustin ; de Malpee St-Jean-Baptiste. La chapelle de Tagueniche sera bénite sous le nom de St Simon, apôtre.			

Les Ecosais de Malpee sont desservis par M. McEachern, qui a, pour y venir, 65 milles, et qui reçoit une piastre par communiant. La population est de 118 communians et 353 âmes.

Monseigneur a ajouté à la mission de Rusticot celle de Bédec qui a 4 familles et qui est distante de Malpee de 8 milles, et celle de la Rivière des Blancs, qui a 5 familles et qui est distante de Malpee de 16 milles.

A cette desserte est annexée l'isle Lenox habitée par 18 familles sauvages.

Monseigneur a chargé M. de Calonne de la mission de Rusticot etc., avec les pouvoirs de grand vicaire en l'Isle St-Jean ; et a chargé M. Pichard de la paroisse de Tracadie sur la Nouvelle-Ecosse.

Ordonnance pour les Missions de Rusticot, Malpee, Casconpec et Tagueniche.

Donné à Miramichi, le 10 septembre 1803.

MISSION DE M. JOYER.

Arrivée le 5 août 1803.

Confirmés.....	13
“	353

—
366

Compris 144 Sauvages, 35 Anglais, le reste Acadiens.

Population

Le grand et le petit Nigaouet	
9 familles—45	communians—âmes 89
Taboujantake	
2 familles—4	communians—âmes 7
Bartabogue	
28 familles anglaises—80	communians—âmes 160
La haute Pointe	
6 familles—18	communians—âmes 49
Tracadu	
32 familles—75	communians—âmes 200
LA MISSION SAUVAGE	
49 familles—135	communians—âmes 245
126 “ 357	“ “ 732

Les Acadiens paient dîme de patates et de blé, pois et avoine.

Le grand et le petit Nigaouet ont donné, cette année, environ 200 minots de patates et 6 minots de blé.

Les Sauvages donnent une piastre par communiant. Cependant, depuis quelques années, ils ne paient que deux piastres par famille.

Les Anglais de Bartabogue une piastre par communiant.

La haute Pointe partie argent, partie en grains.

Tracadie paye en grains et patates. Reçut cette année, 125 minots de patates, 3 de blé.

Distance de la mission des Sauvages à la Bartabogue, 5 lieues ; à Nigaouet, une lieue et demie ; à Taboujantake, 4 lieues ; à Tracadu, 10 ; à la haute Pointe, 4 ; à Karaquet, 15 lieues.

Le 11 août, compris la quête de ce jour, dans le coffre de la fabrique 195 frs 16. J. J. L. P. S.

Ordonnance pour la Mission des Sauvages de Miramichi.

Donné à Richibouctou, le 15 septembre 1803.

Arrivés à Richibouctou le 14 septembre.
Titulaire St-Antoine de Padoue.

CONFIRMÉS

Le 16.....	142
Le 17 sur lesquels 35 Sauvages...	151
Le 18 " " 29 " "	104
Le 19 " " 60 " "	72

	469

Population

Au poste de Richibouctou
24 familles—40 communicants—106 âmes
L'Ardoine au Nord—distance 2 lieues de Richibouctou.
23 familles—67 communicants—132 âmes
Chigibougonet—distance 4 lieues.
17 familles—40 communicants—98 âmes
Chigibougouachiche—distance 6 lieues.
2 familles—4 communicants—9 âmes.
La Baie des Winds—distance 15 lieues
15 familles—55 communicants—105 âmes.
Bouctouche, du sud—distance 5 lieues.
31 familles—85 communicants—170 âmes.
Cocagne—distance 9 lieues.
20 familles—54 communicants—110 âmes.
Jédaique—distance 12 lieues.
22 familles—60 communicants—100 âmes.
Le Barachois—distance 15 lieues.
12 familles—32 communicants—64 âmes.
Total 166 familles—480 communicants—894 âmes.
Boujagane—distance 17 lieues. A établir le printemps prochain.
Chimoyoui. 25 lieues. A établir le printemps prochain.
Sauvages : 40 familles—86 communicants—166 âmes.
La dîme de tous grains et de patates. Reçu, cette année, environ 70 minots de blé, 3 à 4 de pois, 10 minots d'avoine, de patates à peu près 1000 minots.

Les Sauvages ne donnent rien ou presque rien.

En 1802, ils ont donné environ la valeur de 53 livres :
cette année, ils n'ont donné que 24. J. J. L. P. S.

Ordonnances pour les missions de M. Aut. Bédard.

Donné à Memramkook, le 30 sept. 1803.

Confirmés à Gédaique, 409.

Arrivés à Memramkook le 26 septembre.

Confirmés 786.

Population : familles—communians—âmes.

Memramkook	75	300	525
Peticodiac—distance 4 lieues	59	175	380
Menaudi	“ 12 “ 52	152	257
	—	—	—
	186	627	1162

Ordonnance pour la mission de M. Ciquard.

Donné à Ste-Anne de la Nouvelle Brunswick, le 9
octobre 1803.

Mission de Ste-Anne, Nouvelle Brunswick, ordon-
nance 9 octobre 1803.

56 familles Sauvages—communians 90—âmes 159

12 “ françaises “ 52 “ 101

Confirmés, sur lesquels 91 Français... 223

N. B. Appartenant à la mission 4 riches chasubles,
une aube, un missel, une croix, robes et surplis pour les
servants, un crucifix d'ivoire, la cloche, trois ehande-
liers de cuivre, une chape et drap mortuaire.

J. J. L. P. S.

MISSION DE MADAWASKA.

Point de missionnaire. Une église et presbytère en
mauvais état ; des vases sacrés et quelques ornements.

Dîme : 180 minots de blé, 10 minots de pois, 21 mi-
nots d'avoine. 81 familles, 239 communians, 207 en-
fants, 456 âmes, 186 confirmés, dont 56 Sauvages.
Titulaire St-Basile.

Ordonnance pour la Mission de Madawaska.

Donné à Madawaska, le 19 octobre 1803.

MGR H. TÊTU

JOSUÉ BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS

Il était fils de Jacques-Hyacinthe Boisberthelot et de Péronnelle (1) de Magnan, et était originaire de Botho, diocèse de Cornouailles, en Bretagne.

Le 1er mars 1688, le roi donnait au jeune de Beaucours une commission d'enseigne dans les troupes employées ici.

Il s'embarqua la même année pour la Nouvelle-France.

Deux ans plus tard, en 1690, il était promu lieutenant.

Nommé gouverneur de Trois Rivières en 1690, M. de Ramezay s'occupa aussitôt de faire mettre la place en état de défense. Ces travaux assez considérables furent exécutés sous la direction du lieutenant de Beaucours. M. de Frontenac qui les visita au mois de juin 1691 s'en déclara parfaitement satisfait.

Vers la fin de 1691, un parti d'Iroquois ayant attaqué vingt-deux Sauvages alliés qui faisaient la chasse dans les environs de Chambly les firent prisonniers. Les Sauvages du Sault Saint-Louis aussitôt avertis se mirent à la poursuite des Iroquois. Ils les rejoignirent sur le lac Champlain, en tuèrent seize, et remirent leurs prisonniers en liberté.

Les vainqueurs s'empressèrent de venir informer le comte de Frontenac de leur coup. Ils lui demandèrent en même temps d'organiser un parti de Français et de Sauvages pour aller attaquer les Iroquois. Le gouverneur acquiesça à leur demande et, au mois de février 1692, il rassembla cent vingt Français et deux cent cinquante Sauvages qu'il mit sous la conduite de M. d'Orvilliers, à qui il donna M. de Beaucours com-

(1) Tanguay dit Pétronille.

me second. Les lieutenants de Sourdy, Sénéchal d'Auberville, de la Brosse, Forsan, et de Beaubassin faisaient aussi partie de l'expédition. Trois jours après le départ de Montréal, M. d'Orvilliers ayant eu la jambe échaudée par une chaudière d'eau bouillante, fut forcé de remettre le commandement à M. de Beaujours et de revenir sur ses pas. Le parti se rendit jusqu'à l'île de Tonihata, dans la direction de Cataracoui, où ils découvrirent cinquante Iroquois. Ils en tuèrent vingt-quatre et en firent seize prisonniers. Les dix autres purent s'échapper. Trois Français que ces barbares avaient pris à Lachine furent aussi délivrés. M. de Beaujours n'avait perdu qu'un Français et cinq Sauvages, et cinq de ses hommes avaient été blessés. (1)

Le roi le récompensa du succès de son expédition en le nommant, le 1er mars 1693, capitaine d'une compagnie au Canada, à la place du sieur Dumesnil LaChaise.

En 1693, M. de Frontenac, informé que les colonies anglaises préparaient une expédition contre Québec, se décida à mettre les fortifications de la capitale en état de résister à une attaque. Il confia cette tâche à M. de Beaujours qui agissait alors comme ingénieur-en-chef de la Nouvelle-France, en attendant l'arrivée de M. LeVasseur de Néré nommé, le 1er mars 1693, pour remplacer M. de Villeneuve. Il se mit à l'oeuvre avec ardeur. La même année, il traçait et faisait commencer l'enceinte des fortifications, construisait la redoute du Cap-aux-Diamants et les portes Saint-Jean et Saint-Louis. (2)

(1) Charlevoix. *Histoire générale de la Nouvelle France*, vol. II, p. 112 ; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 596 ; O'Callaghan. *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 534 ; *Correspondance générale*, vol. 12, p. 93.

(2) Le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 1er, p. 57, contient le devis de la porte St Jean dressé par M. de Beaujours le 12 mai 1693.

Le 28 avril 1697, le ministre de la marine donnait ordre à M. de Beaujours de passer en Acadie pour prendre le commandement de la compagnie de M. de Villieu qui avait été pris par les Anglais et était détenu à Boston.

En 1704, M. de Vaudreuil forma un parti de Français et de Sauvages pour aller faire une incursion dans la Nouvelle-Angleterre. Ce parti qui se composait de 700 à 800 hommes fut mis sous le commandement de M. de Beaujours. Arrivé à une journée de marche de l'ennemi, un soldat déserta. Les Sauvages se croyant trahis ne voulurent pas continuer, et le sieur de Beaujours dut revenir sans avoir rien fait. (1)

M. de Brouillon étant mort dans l'hiver de 1705, fut remplacé comme gouverneur de l'Acadie, par M. de Subercase. Cet officier, actif et vigilant, proposa à la cour de chasser les Anglais de Terre-Neuve.

Ce projet fut approuvé, et M. de l'Espinau, qui devait conduire en Canada le vaisseau du roi le *Wesp*, eut ordre d'embarquer des Canadiens à Québec, et de les mener à Flaisance. Il y en débarqua en effet cent y compris douze officiers, le tout sous les ordres de M. de Beaujours.

M. de Subercase partit le 15 janvier 1705, à la tête de quatre-cent-cinquante hommes. Ils furent repoussés à Saint-Jean où il perdirent 15 hommes tués ou blessés, mais ils s'emparèrent de presque tous les autres postes de l'île, brûlèrent un grand nombre d'habitations et firent un nombre considérable de prisonniers. (2)

(1) O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 764.

(2) Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 354 ; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 608 ; Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, tome V, p. 149 ; Charlevoix, *Histoire générale de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 298.

Le 9 juin 1706, le ministre écrivait à LaMotte Cadillac que s'il croyait que M. de Beaucour, qui revenait de Plaisance, pouvait lui être utile pour commander en second au Détroit, il n'avait qu'à le demander à M. de Vaudreuil. " Il est bon officier et ingénieur en même temps, " ajoutait-il. (1)

Cette proposition n'eut pas de suite.

En 1707, MM. de Vaudreuil et Randot firent travailler aux fortifications de Québec. M. LeVasseur de Néré, étant alors absent de la capitale, fut remplacé, pour la conduite des travaux, par M. de Beaucour. Ce dernier rendit d'importants services en rapport avec ces travaux.

Le gouverneur et l'intendant lui en marquèrent leur reconnaissance en demandant pour lui, en novembre 1707, la croix de Saint-Louis.

Le 6 juin 1708, le ministre écrivait à M. de Beaucour qu'il appréciait beaucoup son zèle et ce qu'il avait fait à l'égard des fortifications en l'absence de M. LeVasseur de Néré.

En 1708 et 1709, MM. Randot, père et fils, faisaient lever des cartes des gouvernements de Montréal, Québec et Trois-Rivières par les sieurs de Catalogne, aidé de M. de Beaucour, " tous deux fort habiles. "

En 1711, M. de Beaucour fut occupé à surveiller la construction du fort de Chambly qui avait été commencé l'année précédente. Les travaux furent poussés avec une telle activité qu'au mois de septembre ce fort était terminé.

MM. de Vaudreuil et Randot informaient M. de Pontchartrain que M. de Beaucour avait mis tous ses

(1) Richard, *Supplément du rapport du Dr Brynner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 377.

soins et toute son application à cette construction, et que “ les ouvrages en étaient bons et solides comme devant durer toujours.”

Un demi siècle plus tard le marquis de Montcalm confirmait ce témoignage. Il écrivait dans son *Journal*, à la date du 25 juin 1758, au sujet du fort de Chambly :

“ C’est M. de Beaucours qui l’a fait construire sur la rive gauche de la rivière Sorel ; quatre bastions de pierre, place d’armes dans l’intérieur, assez spacieux ; le plus joli fort du Canada, avant que M. Pouchot eut construit Niagara, et, chose qui tient du prodige, M. de Beaucours n’a pas volé le Roi en le faisant construire. ” (1)

Cette même année 1711, lorsque le gouverneur de Vaudreuil apprit que les colonies de la Nouvelle Angleterre faisaient des préparatifs pour venir s’emparer de Québec, il manda auprès de lui M. de Beaucours afin d’aviser sur les mesures à prendre pour mettre la ville à l’abri d’une attaque. Celui-ci tirant son épée du fourreau répondit au gouverneur qu’il n’y avait point d’autre parti à prendre pour combattre l’ennemi que de bien affiler son épée, attendu qu’il n’était plus temps d’élever des fortifications (2)

Tout de même, M. de Beaucours se mit à l’œuvre.

M. de Vaudreuil écrivait au ministre le 25 octobre 1711 :

“ Des nouvelles aussi positives que celles que je recevais de toutes parts ne me donnant plus aucun lieu de pouvoir douter que nous allions être attaqués vivement par en haut et par en bas, je pris de mon côté toutes les précautions que je crus devoir prendre pour opposer à nos ennemis une vigoureuse résistance. J’écrivis très

(1) *Journal du marquis de Montcalm*, p. 377.

(2) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 621.

fortement sur cela à M. le marquis d'Aloguy à Québec pour presser les fortifications et pour faire retirer dans la profondeur des bois aux premières nouvelles des ennemis en rivière, les femmes, les enfants, les vieillards et aussi les bestiaux dont on n'avait pas besoin dans la ville. Mes ordres ayant été donnés sur cela dès le petit printemps les habitants avaient eu la précaution de faire des parcs dans les bois et j'avais assez l'esprit en repos sur cet article. J'étais aussi très persuadé que le sieur de Beaujours ne négligeait rien de son côté pour mettre la ville en état de soutenir un siège et par toutes les occasions il me revenait que d'un jour à autre les fortifications avançaient à vue d'œil, cela me faisait un vrai plaisir. Je dois cette justice, monseigneur, au sieur de Beaujours, il a trouvé le secret de contenter tout le monde, l'habitant est venu jusque à quatre fois aux travaux, sans peine et sans chagrin et satisfait des raisons que lui donnait le sieur de Beaujours, il s'en retournait chez lui content et convaincu que nous batterions les ennemis. De si bonnes dispositions n'étant pas à négliger j'ai été moi-même dans plusieurs côtes faire des revues pour encourager les habitants à se bien défendre et à tout abandonner pour la cause commune." (1)

Le R. P. Charlevoix écrit à ce sujet :

“ M. de Beaujours, non content de fortifier le corps de la place autant que lui avaient permis de le faire le peu de temps qu'il avait eu pour y travailler, et les moyens qu'on lui avait fournis, avait encore pris de bonnes mesures pour empêcher les ennemis de débarquer du côté de Beauport, comme ils avaient fait en 1690, et jamais peut-être dans aucune ville on ne marqua plus de résolution et de confiance, tous, jusqu'aux

(1) *Correspondance générale*, vol. 32, p. 53.

femmes, étant disposés à contribuer de leur mieux à la plus vigoureuse défense. ” (1)

Le 21 juin 1712, M. de Beaujours était nommé ingénieur en chef de la Nouvelle-France à la place de M. LeVasseur de Néré qui se retirait du service à cause de l'état de sa santé. Le roi accordait en même temps la croix de Saint-Louis à M. de Beaujours.

Le 17 mars 1715, M. de Beaujours remplaçait M. L'Hermitte comme ingénieur à l'île Royale. Il devait en même temps remplir les fonctions de lieutenant du roi. On lui accordait 1700 livres comme lieutenant du roi, mais il ne devait pas retirer d'appointements comme ingénieur.

En 1716, le Conseil de marine décidait que Port-Dauphin serait à l'avenir le principal établissement de l'île Royale. Le 22 avril de cette année, il ordonnait au gouverneur de l'île Royale, M. de Costebelle, de faire dorénavant sa résidence à Port-Dauphin. Le même jour, M. de Beaujours recevait le commandement de Port-Toulouse où le gouverneur avait résidé jusque là. Il devait faire tout son possible pour déterminer les Acadiens à s'établir en cet endroit.

L'année suivante, le Conseil de marine envoyait M. de Beaujours commander à Port-Dauphin.

Le 3 février 1722, M. de Beaujours recevait ordre de passer à l'île Saint-Jean en qualité de commandant pour Sa Majesté

Un an après, le 24 février 1723, la Cour lui ordonnait de venir reprendre son poste à l'île Royale.

Le 21 décembre 1725, M. de Saint-Ovide de Brouillan, gouverneur de l'île Royale, demandait le gouvernement de Trois-Rivières pour M. de Beaujours.

Le 14 août 1728, il renouvelait sa demande en faveur de M. de Beaujours.

(1) *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 355.

Cette fois il réussit, et, en 1730, M. de Beaucours était nommé gouverneur de Trois-Rivières. Il se rendit dans cette ville dans l'été de la même année. Il fit dans son gouvernement de sages réglemens afin de prévenir les incendies qui y étaient fréquents.

En 1733, M. de Beaucours remplaçait M. Bouillet de la Chassaigne au gouvernement de Montréal. Il y mérita les éloges les plus flatteurs. Dans une note officielle de 1739 on lit :

“ M. de Beaucours a toujours servi avec distinction : il a toutes les qualités pour remplir le poste qu'il occupe.”

On regrette cependant qu'en maintes circonstances il se soit montré antipathique à la vénérable madame d'Youville.

Le 15 février 1748, M. de Beaucours était mis à la retraite, et remplacé comme gouverneur de Montréal par Charles LeMoynes, deuxième baron de Longueuil.

Rendu à un âge très avancé, après soixante-deux années de bons et loyaux services, M. de Beaucours se trouvait réduit à la misère.

Le 8 octobre 1748, MM. de la Galissonnière et Bigot le recommandaient aux bonnes grâces du ministre dans les termes suivans :

“ M. de Beaucours, ancien gouverneur de Montréal, à qui vous avez procuré la retraite, à commencer du 15 février dernier, doit au roi environ 1800 livres qu'il a touché de trop sur ses appointemens de la présente année. Comme cet officier dont vous connaissez le mérite est dans la dernière indigence, étant obligé de vendre ses meubles journellement pour subsister nous vous prions de vouloir bien lui accorder cette somme en gratification.

“ Nous vous ajouterons, monseigneur, qu'il ne sera pas possible à cet officier de vivre avec la pension de 3000 livres que vous lui avez procuré sur le trésor royal. Il ne trouve pas un sol à emprunter sur cette

pension, et s'il était possible de lui faire toucher sur les fonds de la marine, vous le tireriez de la misère où il se trouve.

“ La vie est fort chère dans le pays et il ne sait où prendre le premier sol pour sa subsistance journalière.

“ Il serait en outre disgracieux de voir un officier de distinction par sa place et par lui-même et d'un âge aussi avancé être réduit à la mendicité.” (1)

M. de Beaucours mourut à Montréal le 11 mai 1750. (2)

P. G. R.

L'HON. ROCH-FRANÇOIS DE SAINT-OURS

La noblesse de la famille de Saint-Ours remonte au treizième siècle. Plusieurs documents attestent le fait.

Le premier de cette famille qui s'établit dans la Nouvelle-France fut Pierre de Saint-Ours, officier dans le régiment de Carignan. La seigneurie de Saint-Ours lui fut concédée en 1672.

Roch-François de Saint-Ours naquit à Saint-Ours le 23 octobre 1800 du mariage de l'honorable Charles-Louis-Roch de Saint-Ours, qui fut conseiller législatif du Bas-Canada de 1808 à 1834, et de Josephite Murray.

Il fut député du comté de Richelieu de 1824 à 1832.

Il fut appelé, le 1er janvier 1832, à siéger au Conseil législatif.

Le 3 avril 1837, on lui confiait la charge importante de shérif de Montréal.

Il mourut dans cette ville le 10 septembre 1839, et fut inhumé dans l'église de Saint-Ours.

(1) *Correspondance générale*, vol. 91, p. 40.

(2) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 3, pp. 471, 472) fait deux personnages de Josué Boisberthelot de Beaucours.



L'HON. ROCH-FRANÇOIS DE SAINT-OURS

RÉPONSES

Pierre Dugué de Boisbriand. (X, VI, 1014.)— Pierre Dugué de Boisbriand était né à Montréal le 21 février 1675. Son père, Michel-Sidrac Dugué, sieur de Boisbriand, fut l'un des plus braves capitaines du régiment de Carignan. Grâce à la protection de M. de Frontenac, il entra, tout jeune, comme cadet dans les troupes de la marine.

A dix-neuf ans, il était déjà enseigne.

Dans l'hiver de 1694-1695, le gouverneur de Frontenac mit plusieurs partis en campagne, tant pour employer ses gens que pour faire quelques prisonniers afin d'avoir des renseignements sur les projets des ennemis.

Le premier de ces partis était composé de cinquante Sauvages du Sault commandés par le lieutenant Deschaillons et l'enseigne Dugué de Boisbriand. Il se dirigea vers Orange. Là, il se divisa. Le 15 avril 1695, une partie d'entre eux revint avec trois prisonniers iroquois. Dix ou douze jours plus tard, Deschaillons, Dugué de Boisbriand et le reste du parti revinrent avec un Hollandais dont ils s'étaient emparé à une lieue d'Orange. (1)

En 1696, M. Dugué de Boisbriand prit part à l'expédition de M. d'Iberville contre Terre-Neuve. Envoyé pour s'emparer de Kirividi, à trois quarts de lieue de Saint-Jean, il réussit parfaitement et fit un grand nombre de prisonniers.

Charlevoix dit à propos de cette expédition :

“ Après M. d'Iberville, qui donna en cette rencontre

(1) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 600.

de grandes preuves de sa capacité, et se trouvait partout où il y avait plus de risques à courir et plus de fatigues à essuyer, et Montigny, qui prenait pour l'ordinaire les devants, et souvent laissait peu de choses à faire à ceux qui le suivaient, Boucher de la Perrière, d'Amour de Plaine, Dugué de Boisbriand, trois gentilshommes canadiens, et Nescambiouit, furent ceux qui se distinguèrent le plus. " (1)

L'année suivante, M. Dugué de Boisbriand accompagna d'Iberville dans son expédition de la baie d'Hudson. Le 12 septembre 1697, le commandant du fort Bourbon, Henry Bailey, capitulait. M. d'Iberville prit possession de sa conquête, et après avoir établi pour commandant le sieur de Marigny et pour lieutenant du roi le sieur Dugué de Boisbriand, il s'embarqua (24 septembre) sur le *Profond* pour la France. (2)

La paix de Ryswick ayant donné quelque espoir de repos à la France, Pierre LeMoynes d'Iberville s'offrit au roi pour continuer les entreprises de Cavelier de LaSalle. Sa proposition fut acceptée, et le ministre Pontchartrain lui donna deux frégates de trente canons et deux autres bâtiments. Cette petite flotte partit de LaRochelle le 24 septembre 1698. Elle portait deux cents colons et quelques officiers.

Ce ne fut qu'au mois de février 1699 qu'elle arriva à la Louisiane, d'Iberville ayant d'abord fait escale au cap Français, dans l'île de St-Domingue, puis à Sainte-Rose, près de Pensacola.

D'Iberville décida d'établir le point principal de sa colonie à l'extrémité orientale d'une baie qu'il nomma

(1) R. P. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome II, pp. 196, 197.

(2) Idem, tome II, p. 208.

la baie de Biloxi. Un fort fut immédiatement construit, et d'Iberville qui retournait en France laissa ses frères Sauvole et Bienville le premier comme commandant du fort et l'autre comme lieutenant.

Le 7 décembre 1699, d'Iberville était de retour et annonçait que le roi avait nommé Sauvole gouverneur de la Louisiane, Bienville lieutenant-gouverneur, et de Boisbriand major du fort Biloxi.

En février 1704, Bienville envoya aux Chactas, sous l'escorte de 25 soldats commandés par Dugué de Boisbriand, 70 Chikassas, qui voulaient faire la paix avec eux. Mais les Chactas qui étaient des perfides massacrèrent les Chikassas sous les yeux de l'officier canadien. Que pouvait-il faire avec 25 hommes ? Dans leur lutte avec les Chikassas, les Chactas avaient blessé de Boisbriand. Pour lui en marquer leur regret, ils l'escortèrent au nombre de 300 jusqu'à la Mobile.

De 1704 à 1718, nous avons peu de renseignements sur la carrière de M. de Boisbriand.

Le 8 mars 1718, deux frégates *La duchesse de Noailles* et *La Victoire* jetaient l'ancre à l'île aux Vaisseaux, Louisiane. La première de ces deux frégates portait Pierre Dugué de Boisbriand qui venait d'être nommé lieutenant du roi à la Louisiane et commandant aux Illinois. Il apportait avec lui la commission nommant M. de Bienville gouverneur de la Louisiane à la place de M. de l'Espinay, rappelé. (1)

Au mois d'octobre suivant, M. de Boisbriand partait de la Mobile avec un fort détachement de troupes régulières pour aller établir aux Illinois un poste militaire permanent afin de protéger les habitants français

(1) French, *Historical Collections*—New Series (1869) p. 140 ; aussi 1^{re} série, p. 66.

de cette immense région. Arrivé à Kaskaskia, il s'établit là temporairement, puis au bout de quelques mois il faisait commencer la construction d'un fort à seize milles au nord-ouest de Kaskaskia. Ce fort fut terminé au printemps de 1720 et reçut le nom de fort de Chartres.

M. Dugué de Boisbriand resta plusieurs années commandant aux Illinois, et se rendit très populaire parmi les naturels qui habitaient cette région.

M. de Boisbriand n'avait point ces avantages de la nature qui préviennent les gens en leur faveur. Né avec une épaule plus haute que l'autre, il était voûté. Mais il était d'un mérite si distingué et parlait l'idiome illinois avec une si grande facilité, qu'il racheta tout de suite ses défauts physiques qui, chez les Illinois, étaient mis en ligne de compte.

Peu de temps après son arrivée au milieu des Illinois, il reçut les députés de chaque tribu qui vinrent lui présenter le calumet de paix. La cérémonie terminée, M. de Boisbriand harangua lui-même les Illinois, sans le secours de l'interprète, à peu près dans les termes suivants :

“ Illustre et valeureuse nation illinoise, alliée et amie des Français, ouvrez vos oreilles pour écouter ma parole qui est vraie, aussi pure et claire que le soleil qui paraît aujourd'hui sur l'horizon, et que je prends à témoin, comme l'agent du maître de l'univers.

“ Le grand chef des Français demeure, vous ne l'ignorez pas, au-delà du grand lac d'eau salée, dans l'ancien monde, où des hommes blancs, ses sujets, sont en aussi grand nombre que les feuilles des arbres dans vos forêts. Ce puissant monarque ayant été informé par l'écorce parlante, que ses fidèles alliés et enfants les hommes rouges illinois, ainsi que leurs confédérés les braves

Kaskasias, Mitchigamias, Penhenguichias, Kaokias, Tamaroes, etc, lui avaient donné en toute rencontre des preuves signalées de leur attachement inviolable envers sa couronne et pour le bien de sa colonie, Sa Majesté a bien voulu m'honorer par le choix qu'elle a daigné faire de ma personne, pour venir résider sur vos terres, afin de les conserver toujours blanches, et pour vous donner des marques authentiques de sa bonté paternelle, puisqu'il sait que c'est à juste titre que les hommes rouges illinois se qualifient de ses enfants. Cette prédilection de la part du grand empereur des Français, et qui me flatte infiniment, m'autorise à vous dire en même temps que si je suis petit de corps, mon cœur est assez grand pour y loger, comme dans une spacieuse cabane, tous nos enfants les hommes rouges illinois.

“ Je viens donc pour vous ratifier cette parole, qui est celle du plus tendre père et du meilleur roi de la terre, puisque je suis chargé de vous apporter de ses magasins, des marchandises qu'il vous envoie pour couvrir vos femmes et vos jeunes filles ; car le cœur de ce grand chef des hommes blancs souffre beaucoup de savoir que ses enfants les hommes rouges, sont dignes de pitié (c'est-à-dire qu'ils ont le corps nu) en outre, pour les faire vivre de viande de chasse, les faire redouter et les défendre contre vos ennemis mortels les Renards, je leur apporte des armes blanches, des fusils, de la poudre et des balles. Et comme un véritable père, il a ajouté de son lait (1) pour réjouir et donner de la vigueur aux vénérables vieillards de la nation, afin qu'ils conseillent sagement les jeunes guerriers, et leur recommandent expressément de ne point perdre l'es-

(1) Eau-de-vie.

prit, c'est-à-dire, de ne jamais se moquer du maître de la vie ou de l'Être suprême, qui vous protégera contre la nation des fins Renards, vos ennemis perpétuels.

“ Et si après, ils étaient assez téméraires pour venir vous morguer pendant que je résiderai sur vos terres, vous me verrez élevé, c'est-à-dire que je marcherai alors sur la plante des pieds, à la tête de tous mes valeureux guerriers français et illinois, avec des gros fusils (1) qui foudroyeront ces audacieux fanfarons, et nous ferons des bourres à canon de leurs chevelures.

“ Vous saurez donc que le grand chef de tous les Français ne manquait nullement de capitaines mieux faits et bien plus grands que moi, pour venir dans votre pays : mais cet auguste souverain appréhendait, avec juste raison, que s'il en eût envoyé un autre que moi pour expliquer sa parole royale, cet autre Français n'eût pu la rendre à ses enfants les hommes rouges avec la même force ou la même intelligence, parcequ'il a été informé que je parle comme vous la langue illinoise (2) ; voilà précisément pourquoi le bon monarque des Français m'a préféré aux capitaines les plus grands de son vaste empire, pour venir dans votre pays, avec ses marchandises et ses munitions de guerre, afin que je vous en fasse la repartition suivant ses ordres, que j'exécuterai ponctuellement sans qu'il en soit détourné une aiguille. ”

Ce discours qui avait été écouté avec le plus profond silence n'était pas plutôt terminé que les applaudissements éclatèrent dans toute l'assemblée.

(1) Petites pièces d'artillerie.

(2) L'idiome illinois est extrêmement difficile à apprendre. Cependant M. de Boisbriand surpassa toutes les difficultés de cette langue barbare, et il l'apprit si parfaitement que par l'usage qu'il en fit, l'on eût dit qu'elle lui était naturelle.

Le plus ancien orateur de la nation se leva ensuite, et fit la harangue suivante :

“ Ta parole a pénétré dans nos coeurs aussi promptement que le trait d’un arc. Nos guerriers et nos jeunes gens, qui souvent ne jugent que sur l’apparence, t’avaient auparavant, comme des ignorants, méprisé : ils reconnaissent présentement, avec justice, que tu es plus haut en lumière et en valeur, que ne sont les étoiles sur nos têtes et que tu es plus profond en pénétration et en connaissance que les gouffres du fleuve de Méchassepi (appelé le Mississipi ou fleuve Saint-Louis, par les Français) ; ils pensent comme moi, que c’est la force de ton esprit qui a empêché ton corps de croître. Aussi le maître de la vie, ou l’auteur de la nature t’a copieusement dédommagé de la petite taille de ton corps, en t’accordant la grandeur de l’âme, avec des sentiments vraiment héroïques, pour défendre et protéger contre leurs ennemis, les hommes rouges illinois et leurs alliés, qui s’efforceront de gagner ton amitié, et en même temps qu’ils chérissent l’adoption qu’a bien voulu faire de notre nation le grand empereur des Français.

“ En conséquence, nous te prions très-instamment de mander, dans l’écorce qui parle, à notre père, le grand chef des hommes blancs, que nous ne trouvons point dans notre langue de termes assez expressifs pour le remercier de l’attention paternelle qu’il a bien voulu avoir pour notre nation, en envoyant résider sur notre terre, afin de la conserver toujours blanche, un capitaine de valeur tel que toi. Aussi, pénétrés d’amour envers ce digne chef, et pour lui en marquer notre sincère et vive reconnaissance, nous députerons des considérés ou des notables pour aller de l’autre

côté du grand lac d'eau âcre, assurer notre père dans sa grande cabane, au grand village des Français, que nous voulons vivre et mourir ses plus fidèles alliés et enfants les hommes rouges illinois." (1)

En 1724, le gouverneur de Bienville, par suite de l'opposition de ses ennemis, fut rappelé en France, et son frère, Chateauguay, perdit aussi son emploi de lieutenant-gouverneur de la Louisiane. De Boisbriand, comme lieutenant du roi, prit, par *intérim*, la charge de gouverneur de la Louisiane. Il laissa donc la place de commandant des Illinois pour venir prendre ses quartiers-généraux à la Nouvelle-Orléans.

M. de Boisbriand fut en butte aux mêmes intrigues que son prédécesseur. Le 24 octobre 1725, il se plaignait au ministre de l'esprit de coterie, d'injustice et d'insubordination dont était animé le Conseil Supérieur de la Louisiane, qui, disait-il, ne se plaisait qu'à le contrecarrer et à opprimer les habitants.

Le 9 août 1726, M. Périer, officier de marine, était nommé gouverneur de la Louisiane en remplacement de M. de Bienville. Il vint quelques mois plus tard relever M. de Boisbriand.

M. de Boisbriand, paraît-il, aurait peut-être obtenu le gouvernement de la Louisiane. Mais pendant son *règne* intérimaire M. de LaChaise avait été nommé pour faire une enquête sur la conduite des principaux officiers de la Louisiane. M. de Boisbriand n'exécuta pas les ordres qu'il avait reçus d'aider M. de LaChaise.

(1) *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale*, édition de 1778, p. 228. M. Bossu, chevalier de Saint-Louis, et capitaine d'une compagnie de la marine, qui visita les Illinois en 1771, dit que la mémoire de M. de Boisbriand était encore en vénération parmi ces Indiens.

Il fit, au contraire, tout ce qu'il put, pour l'empêcher de connaître la vérité.

Il fut sévèrement censuré, et le ministre le rappella en France pour avoir des éclaircissements sur sa conduite.

M. de Boisbriand décéda en 1736. Il touchait une pension de huit cents livres depuis six ans, lorsque la mort vint l'enlever à l'affection des siens. (1)

P. G. R.

Le " Dictionnaire abenaquis " du R. P. Rasle. (X, IX, 1935.)—Le manuscrit du *Dictionnaire abenaquis* est conservé à l'université de Harvard. Il a été imprimé dans les Mémoires de l'Académie Américaine des arts et des sciences, en 1833 (Vol. I, pp. 375 à 574). M. le docteur Dionne remarque que sur le premier feuillet de son *Dictionnaire*, le R. P. Rasle avait écrit : " 1691. Il y a un an que je suis parmi les Sauvages, j'ai commencé à mettre en forme de dictionnaire les mots que j'apprends. " Il l'avait donc commencé lors de son séjour à la mission de Saint-François de Sales.

Dans l'ouvrage de George Heriot, *Travels through Canada* (Londres, 1807) on trouvera le Vocabulaire de la langue algonquine par le R. P. Rasle.

(1) L'abbé Daniel, *Le vicomte de Lery et sa famille*, p. 195. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 210, fait marier Pierre Dugué de Boisbriand, à l'Ange-Gardien, le 17 février 1694, avec Angélique Lugeré. Il fait erreur. C'est Pierre Duguay, fils de Guillaume Duguay et de Marie Bouguet, de la paroisse de Chorac, évêché de Savières, qui se marie à l'Ange-Gardien le 17 février 1694.

QUESTIONS

1039—Les nombreuses familles du nom de Levasseur que nous voyons aujourd'hui dans la province de Québec descendent-elles de Jacques LeVasseur de Neré qui, en 1703, fut chargé par le roi de France de refaire les fortifications de Québec ? Ce Levasseur est-il mort dans la Nouvelle-France ?
LEV.

1040—En quelle année et par quelle loi furent abolies les cours des Plaidoyers Communs ?
RIO.

1041—Tanguay ne donne pas, dans son *Dictionnaire généalogique*, la date et l'endroit de la mort de Antoine Pécody de Contrecoeur, capitaine au régiment de Carignan et premier seigneur de Contrecoeur. Serait-il retourné mourir en France ?
A B C.

1042—Il existe à Varennes, dans une chapelle située à quelques arpents de l'église paroissiale, un tableau de sainte Anne couronnée en 1842. Connaît-on sur ce tableau quelques détails antérieurs à son couronnement ? D'où vient-il ? Quel en est l'auteur, ou est-ce une copie de quelque tableau connu ? Il aurait d'abord appartenu à la famille Lussier, de cette paroisse. Les actes notariés de cette famille en font-ils mention ? A quelle date est-il devenu propriété paroissiale ? Existe-t-il dans les journaux du temps ou ailleurs un compte-rendu de la cérémonie du couronnement, le 26 juillet 1842 ? peut-on donner quelques détails sur les deux premières chapelles, où fut conservé le tableau jusqu'en 1862, époque de la construction de la chapelle actuelle ? Par qui et à quelles dates ces chapelles ont-elles été érigées ?
D

VIENT DE PARAITRE :

LA FAMILLE TACHÉ

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles
Anslow, Bender, Boucher de la Broquerie, Chamber-
land, Choquette, Cimon, Coursol, Emis, Garneau,
Gauthier, Kane, de Lanaudière, LeBoutillier, Marmette,
Serocold, Têtu, etc., etc.

200 pages in-8. 37 portraits hors texte.

Tiré à 200 exemplaires numérotés

Prix : \$2.00 l'exemplaire.

S'adresser, à l'auteur à Lévis.

VOL. 10

NOVEMBRE 1904

N^o 11

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet,
Is mihi non civis sed peregrinus erit

— H. H. —

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de octobre : Les *engagés* de la Nouvelle-France, Iguotus ; Jacques Babie, P.-B. Casgrain ; Bartholomew-Conrad-Augustus Gagy, F. G. R. ; Deuxième régiment de la milice du comté d'Essex, B. Sulte ; Le Pays des Hurons, B. Sulte ; M. de Tracy était-il marquis, Régis Roy ; Nicolas Daneau de Muy, P. G. R. ; Le *Double Shuffle*, F. L. ; Questions ; etc., etc.

Gravure : Bartholomew-Conrad-Augustus Gagy.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

DESIDERATA

Bulletin des Recherches Historiques, tous les nos des premier et deuxième volume

Enseignement Primaire, vol. 24, nos 3 (nov 02) ; 4 (déc 02) ; 5 (janv 03) ; 6 (fév 03) — vol. 25, no 3 (nov 03)

Répertoire du Clergé Canadien de Mgr Tanguay (Seconde édition)

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

NOVEMBRE 1904

No 11

LES "ENGAGÉS" DE LA NOUVELLE-FRANCE

Un mot qui se rencontre souvent dans les vieilles annales de la Nouvelle-France, c'est celui d'*engagé*. De nos chroniques et de nos documents anciens il a passé dans la langue courante des Canadiens, et l'on s'en sert communément aujourd'hui pour désigner les domestiques, surtout à la campagne. Qu'était-ce donc que les *engagés* dans les premiers temps du Canada ?

Ouvrez le vénérable et intéressant dictionnaire de Trévoux. Au mot *engagé* vous lirez ce qui suit : " Nom qu'on a donné à celui qui, voulant s'aller établir aux Indes, s'engageait à servir trois ans celui qui le défrayait pendant le voyage. " *Obligatus, mancipatus*". On les appelle les " trente-six mois ". En Hollande, on exige sept ans d'engagement. Ce marché ne se fait plus aujourd'hui ; mais on donne encore le nom d'engagés ou de " trente six mois " à ceux qui s'engagent avec les habitants des îles pour les servir pendant trois ans. "

Dans son ouvrage, *La France aux colonies*, M. Rameau publie ces lignes : " Tout habitant des colonies, tout capitaine de navire avait droit d'engager en France des ouvriers ou apprentis pour un service de trois ans, exactement comme les racleurs du recrutement. Ils avaient dès lors sur eux les mêmes droits qu'un chef

militaire, et ces contrats étaient négociables et transmissibles. Tout le monde sait que les terribles flibustiers de la Tortue et de Saint-Domingue se recrutèrent de cette manière : chez eux les droits de maîtrise étaient exercés avec une rigueur extrême, et la vie de l'engagé était d'autant plus dure qu'elle était le noviciat par lequel on entraît dans la redoutable corporation des flibustiers. Au Canada, ce régime était plus paternel : l'engagé vivait dans la famille, épousait souvent une des filles du maître et s'établissait près de lui ». Plus loin, dans une note, M. Rameau ajoute :

“ Le système des engagés, qui a été en vigueur dans nos colonies de l'Amérique, fut suggéré avant 1660 par un avis du Conseil Supérieur de Québec, qui, afin de parvenir à accroître la population et de procurer au pays les ouvriers dont il avait besoin, proposa dans un avis motivé un ensemble de mesures qui, adoptées en France, devinrent la base du règlement des engagés. Chaque capitaine de navire qui se destinait pour l'Amérique étant obligé de se munir d'un passe-port spécial, qui était une sorte de faveur, on ajouta comme condition spéciale à tous ces passe-ports l'obligation de transporter en Amérique trois engagés pour un navire de 60 tonneaux, 6 pour un navire de 100 tonneaux, etc. Les capitaines embarquaient ainsi des jeunes gens qui s'obligeaient à aller servir en Amérique pour trois ans, ce qui les fit appeler des Trente-six mois, moyennant un salaire convenu et l'obligation par le patron de les nourrir et entretenir de vêtements. Arrivé à sa destination, le capitaine, pour s'indemniser des frais du transport et de l'équipement de l'engagé, cédait son contrat pour une somme qui variait suivant la qualité de l'engagé, et suivant le plus ou moins de besoin que l'on avait d'ouvriers dans la colonie. Il fallait pour que le capitaine fut bien couvert de ses frais, qu'il pût

tirer en moyenne 130 livres de chaque engagé, mais souvent il était obligé de les céder pour beaucoup moins, puisqu'à diverses reprises ils obtinrent d'être déchargés de cette obligation en versant 60 francs à la caisse de la marine pour chaque engagé qu'ils auraient dû transporter. ”

Avec ce système la classe des engagés devint bientôt assez nombreuse au Canada. Au recensement de 1666, nous voyons figurer 401 engagés, sur une population de 3,215.

M. Rameau fait évidemment erreur quand il parle d'un règlement du Conseil Supérieur de Québec, relatif aux engagés, antérieur à 1660. Le Conseil Souverain, qui plus tard s'appela le Conseil Supérieur, ne fut établi qu'en 1663. Le premier acte de ce corps délibératif et judiciaire où il soit question des engagés est du 15 octobre de cette année. En voici la teneur :

“ Sur ce qui a été remontré par le procureur général du Roy que tous les passagers venus de France dans les vaisseaux de Sa Majesté tant l'année dernière que la présente, lesquels font difficulté de servir les habitants auxquels ils ont été distribués sans qu'au préalable, il ne soit limité un temps ; en outre qu'il y a plusieurs personnes inutiles au travail et défrichement des terres tant à cause de leur vieillesse, infirmités naturelles, maladies, qu'à cause de leurs sévices et mauvais déportements venus dans les dits vaisseaux, au nombre desquels sont quelques soldats licenciés, tous lesquels sont à charge au public, et pour cet effet il serait à propos de les renvoyer en France ; que d'ailleurs il y a plusieurs hommes de travail qui ont servi le temps auquel ils étaient engagés envers leurs maîtres qui demandent la liberté de repasser en France ; il a été résolu que les hommes de travail venus dans les vaisseaux de Sa Majesté tant cette année que l'année der-

nière, lesquels ont été distribués aux habitants, seront obligés de servir trois ans les dits habitants après lequel temps ils seront libres de s'habiter, séjourner au pays ou repasser en France sans qu'ils puissent être retenus par force non plus que ceux qui ont accompli le temps qu'ils étaient obligés envers leurs maîtres " (1)

Vers le même temps, M. Pierre Boucher écrivait dans son *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, qui fut imprimée en France l'année suivante : " La plupart de nos habitants qui sont ici sont des gens qui sont venus en qualité de serviteurs et après avoir servi trois ans chez un maître se mettent à eux : ils n'ont pas travaillé plus d'une année qu'ils ont défriché des terres et qu'ils recueillent du grain plus qu'il n'en faut pour les nourrir. Quand ils se mettent à eux d'ordinaire, ils ont peu de chose : ils se marient ensuite à une femme qui n'en a pas davantage : cependant en moins de quatre ou cinq ans vous les voyez à leur aise s'ils sont un peu gens de travail et bien ajustés pour des gens de leur condition ".

Il paraît que dans les premiers temps de la colonie, les *engagés* n'étaient pas toujours très disciplinés ni fidèles à leurs contrats. De là une multiplicité de règlements et d'arrêtés. Ainsi le 5 décembre 1663, le Conseil Souverain décrétait ce qui suit :

" Sur ce qui a été représenté par le procureur général du roi qu'il est averti qu'il y a nombre de compagnons volontaires qui font plein exercice de débaucher les serviteurs domestiques des habitants du service de leurs maîtres leur donnant des moyens dont ils se servent pour ennuyer leurs dits maîtres de leurs mauvais

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, vol. I, p. 29.

services afin de les obliger de les chasser ; que les dits volontaires et domestiques boivent et s'enivrent scandalement et donnent de très mauvais exemples aux Sauvages chrétiens, et que quelquefois ces débauches continuent plusieurs journées de suite, et que les dits engagés ne font nulle difficulté d'aller chercher de nouveaux maîtres, se confiant en la retraite qui leur est donnée en quantité de maisons, et qu'il est à propos de pourvoir à ce désordre. A quoi faisant droit, le conseil a fait et fait très expresses interdictions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de retirer sous quelque prétexte que ce soit, aucuns serviteurs sans congé par écrit, de leurs maîtres à peine d'amende arbitraire et aux dits serviteurs engagés de quitter le service de leurs dits maîtres sans congé par écrit, sous même peine, et de payer à leurs dits maîtres chaque journée d'absence ou de temps perdu, à la somme de quatre livres, en faisant déclaration au greffe de ce conseil, par les maîtres de la sortie de leurs valets incontinent après icelles. Défenses sont aussi faites à toute personne de déboucher les dits serviteurs domestiques ni de boire avec eux, et à toutes personnes qui vendent vin d'en vendre ni distribuer aux dits domestiques à peine d'amende arbitraire, comme aussi de s'enivrer à peine de dix livres d'amende payables sans déport."

On trouve dans les jugements du Conseil Souverain, plusieurs arrêts contre des engagés qui avaient brûlé la politesse à leurs maîtres. Le 14 janvier 1664, Louis Lepage, domestique de Charles LeGardeur, est condamné à la prison pour avoir quitté ce dernier et s'être retiré " en la côte de Beaupré. " Au mois de mars de la même année, la veuve Badaeu est condamnée à dix livres d'amende pour avoir retiré chez elle deux

engagés du sieur de la Ronde, en rupture de service, et ceux-ci sont condamnés, l'un à dix livres et l'autre à six, avec défense de récidiver sous peine de punition corporelle. Peu de temps après, un autre délinquant du même genre, est menacé du fouet pour la prochaine offense. En 1674, Jacques Renault, qui a déserté son maître Mathurin Moreau, est condamné à subir la peine du carcan, pendant deux heures, durant lesquelles il portera, sur l'estomac cet écriteau : " Serviteur engagé qui a laissé le service de son maître pour la première fois. " Et ainsi de suite. Comme on le voit, la discipline à laquelle étaient soumis les engagés, était rigoureuse. Cette sévérité était sans doute nécessaire pour maintenir le bon ordre.

Les capitaines astreints à l'obligation d'amener aux colonies des engagés, ne les choisissaient pas tous de la même valeur. Afin de diminuer leurs déboursés et leurs risques, ils prenaient souvent des incapables ou des enfants. On trouve indiqué dans certains de nos recensements des engagés de 10 et 12 ans. " En 1664, écrit M. Rameau, il arriva un convoi de 100 hommes amenés par deux capitaines, 20 seulement étaient en état de travailler de suite ; on les distribua aux habitants moyennant un salaire de 20 à 30 écus. " Il ne s'agissait pas précisément cette fois d'engagés racolés par des capitaines. M. Rameau a pris ce renseignement dans une lettre du Conseil souverain du roi, dans laquelle il était question d'un envoi de travailleurs expédiés d'après les ordres de Sa Majesté. Cet envoi était composé de trois cents personnes sous la conduite des capitaines Gargot et Guillou. " Il en fut laissé soixante-quinze à l'aisance, en l'île de Terrenouve, lisons-nous dans cette lettre ; il en mourut en mer jusqu'à soixante ; l'on en débarqua ici cent cinquante-neuf

de ce nombre étaient six familles composées de vingt-une personnes, trente-huit filles qui ont depuis été dispersées tant ici et aux environs qu'aux Trois-Rivières et Montréal et depuis mariées, excepté trois, dont une a été prise par les Iroquois dans l'île d'Orléans et emmenée captive. Parmi les cent restants, il n'y avait tout au plus que vingt hommes prêts à faire quelque travail, les autres étaient malades et faibles à ne pouvoir se tenir sur leurs pieds, d'ailleurs la plupart jeunes gens, eleres, écoliers ou de cette nature, dont la majeure partie n'avaient jamais travaillé. ”

Par un règlement du 16 novembre 1716, le roi décréta que les travailleurs qui savaient les métiers de maçon, tailleur de pierre, forgeron, serruriers, menuisiers, tonnelier, charpentier, calfat et autres métiers utiles dans les colonies, seraient comptés aux capitaines pour deux engagés. Une ordonnance du 29 mai 1721 permit aux armateurs de payer soixante livres entre les mains du trésorier de la marine pour tenir lieu de chaque engagé qu'ils n'embarqueraient pas. C'était une commutation d'obligation : ou bien un engagé, ou bien soixante livres.

Avec le temps, il s'établit un système de fraude. Des armateurs imaginèrent de présenter au bureau des classes de port de leur embarquement des particuliers qu'ils faisaient passer pour engagés quoiqu'ils ne le fussent pas, et qu'ils renvoyaient après les avoir fait passer en revne. Pour rendre compte ensuite de l'absence de ces pseudo-engagés, ils rapportaient des certificats de désertion. Pour remédier à cet abus, le roi rendit une ordonnance, le 15 février 1724, en vertu de laquelle les capitaines et propriétaires de vaisseaux, assujettis à porter des engagés aux colonies, étaient

tenu de payer entre les mains du trésorier-général de la marine, un mois après l'arrivée de leurs vaisseaux dans le port de débarquement, la somme de soixante livres pour chaque engagé qu'ils n'auraient pas remis dans les dites colonies, et dont ils ne rapporteraient pas un certificat. Pour les engagés de métier, la somme à payer était de cent-vingt livres. L'ordonnance ajoutait qu'il ne serait tenu aucun compte des certificats de désertion.

Une autre classe d'engagés, était celle d'engagés par condamnation judiciaire. En voici un exemple. Le 8 octobre 1675, René Lambert, accusé de vol avec effraction et de contravention à l'ordonnance concernant la traite, fut condamné à servir par force pendant trois ans la personne qui lui serait indiquée par la Cour et qui ne lui devait en retour de son travail que le vivre et le vêtement absolument nécessaire. Il était aussi condamné à soixante livres d'amende qui devaient être payées à son acquit par son futur maître, vingt livres par année. A l'instant comparut le sieur Marson, qui demanda à la Cour de lui accorder le condamné Lambert, pour l'emmener en Acadie, où il est en terme de partir pour s'y en aller et où il a un extrême besoin d'avoir du monde pour le servir, étant prêt de faire les soumissions requises pour le pavement de l'amende en laquelle le dit Lambert est condamné. La Cour acquiesça immédiatement à la requête du sieur de Marson.

Ces quelques notes contribueront peut-être à faire mieux connaître en quoi consistait le régime des engagés dans la Nouvelle-France, au XVIème et au XVIIème siècle.

IGNOTUS

JACQUES BABIE

La souche primitive des Bâby du Canada est Jacques Babie, né en France en 1633. Il passa en ce pays en 1665, dans le régiment de Carignan-Salières étant sergent dans la compagnie du capitaine de Saint-Ours, dans laquelle Thomas de Lanaudière était enseigne. C'était un renfort envoyé à M. de Tracy pour réduire les Iroquois. Il arriva à Québec en trois détachements : le premier, composé de quatre compagnies, débarqua le 1er juin 1665 ; le deuxième et le troisième, chacun de huit compagnies, en août et septembre suivant. M. de Tracy, sans attendre la deuxième arrivée, envoya le premier contingent s'emparer au plus tôt des postes les plus avantageux afin d'avoir un passage libre dans le pays des Iroquois pour la guerre du printemps suivant, que le retard des troupes avait empêché pour l'année. C'est alors que furent construits les forts de Richelieu, Chambly et St-Jean, où l'on avait déjà érigé quelques travaux de défense. Il est probable que la compagnie de M. de Saint-Ours fit partie de cette avant-garde, car on le voit donner son nom à la seigneurie qui lui fut concédée dans ces environs, et MM. de Sorel et de Chambly en firent de même pour leurs seigneuries et les deux premiers forts.

Les trois expéditions de la campagne de 1666, dont il fut beaucoup parlé dans le temps, coûtèrent beaucoup d'hommes qui périrent par le froid et la faim, sans amener d'autre résultat que la destruction de quelques cahutes abandonnées par les Iroquois.

C'étaient pourtant de belles et bonnes troupes que ces soldats européens défilant pour la première fois à travers les forêts du Nouveau-Monde. Organisé d'a-

bord dans la Savoie, le régiment de Carignan passa ensuite au service du roi de France. Il s'était distingué dans la Hongrie et sur les frontières des Turcs. Ses officiers sortaient des familles de la noblesse italienne et française. On lui adjoignit le régiment de Salières pour en former un seul corps sous les deux noms réunis.

Cette guerre en Amérique était bien différente de celles que le régiment avait faites jusques-là. Il s'agissait de poursuivre et d'atteindre des ennemis cachés, dispersés et insaisissables, mais toujours alertes, harcelants et guerroyants. Le résultat de cette expédition n'est donc pas surprenant.

La campagne terminée contre les Cinq-Nations, principalement contre les Agniers, la paix fut conclue (à la fin de 1666).

Suivant les *Relations* des Jésuites un bon nombre de ces officiers et plus de 400 soldats licenciés grossirent alors la colonie en profitant de la permission du Roi qui voulait favoriser la colonisation du pays en leur offrant des conditions avantageuses. Chaque soldat, en s'habituant, recevait 100 francs ou 50 francs et des vivres pour un an : le sergent 50 écus ou 100 francs et des vivres pour un an, à leur choix : 6000 livres étaient destinées aux officiers. Fort peu de l'effectif du régiment retourna en France, avec M. de Salières, son colonel, quand le rappel en fut ordonné. La force en avait été considérable, composée qu'elle était de 20 compagnies de 75 hommes qui devait former environ 1500 soldats.

Jacques Babié obtint son congé, suivant les intentions du Roi, et dans le but arrêté de s'établir au pays. Il abandonna la vie des camps pour celle des champs, et se livra en même temps au commerce, dont l'exercice dans ces vastes régions requérait un esprit de har-

diesse et d'aventure auquel il était déjà fait. La légitime ambition de faire fortune et de fonder une forte race, en l'implantant sur le nouveau sol d'Amérique, devint sa préoccupation.

Il était alors âgé de 33 ans, actif et vigoureux. Né dans le midi de la France, il avait la chaleur de tempérament du terroir. Issu de race noble, il était né du mariage de honorable homme Jehan Babie, seigneur de Ranville, avec demoiselle Isabeau Robin, de Montretton, évêché d'Agen, alors dans l'Agenois de la Guienne. Ranville n'est qu'à quelques lieues d'Agen.

Dès le mois de juin 1668 on voit Jacques Babie rendu à Champlain, endroit fertile sur le bord du Saint-Laurent, où les défrichements étaient déjà commencés. Le 27 mars de l'année suivante, il y acquiert deux terres à la côte Champlain, sur le fleuve, chacune de deux arpents de front sur quarante de profondeur ; la première d'un habitant nommé Jacques Gratiot, bornée au sud-ouest à Pierrot Jeanneaux et au nord-est à Louis Pinard, maître chirurgien, avec maison et grange : la seconde, voisine, venant du nommé Pierre Ju-neau (Jeanneaux), bornée au sud-ouest à Masse (bossué) Bégui (ce nom est illisible), au nord-est au susdit Jacques Gratiot, avec aussi une maison sus-construite. Il en acheta ensuite deux autres au même endroit et une autre de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis, à Gentilly.

On voit par le recensement de 1681, que Jacques Babie avait alors quarante arpents de terre défrichés et huit bestiaux, tout autant que M. de Varennes, gouverneur de Trois-Rivières. Il était muni d'un fusil et d'un pistolet et avait à son service deux domestiques dont les noms de baptême nous sont conservés : Maximin, né en 1631, et Magdeleine, née en 1635.

Les terres de Babie dans Champlain, Gentilly et la

Baie-du-Febvre sont indiquées sur le plan et carte du gouvernement de Québec, levés depuis l'année 1685 à 1709, par ordre de M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, faits par M. de Catalogne, lieutenant des troupes, et dressés par J.-Bte de Couagne, arpenteur juré.

Jacques Babie convenablement établi sur ses terres et ayant la perspective d'augmenter sa prospérité par le négoce, songea à se marier et prit pour femme demoiselle Jehanne Dandonneau, fille de Pierre Dandonneau, sieur du Sablé, seigneur de l'Isle-du-Pads, et de Françoise Jobin. Elle n'avait pas encore quinze ans. Leur contrat de mariage fut passé devant Mtre de la Rue, notaire, le 1er juin 1670.

Jacques Babie ne tarda pas à agrandir le champ de ses opérations commerciales en faisant la traite des pelleteries jusque chez les Ottawas qui s'étendaient au loin dans les régions de l'ouest, sur les bords du lac Michigan et dans les environs de la baie des Puants (Green Bay), où les missionnaires jésuites avaient établi une mission dès 1669.

Au milieu de cette vie active qui semblait devoir amener une prospérité solide et durable pour Jacques Babie, la mort vint l'enlever prématurément à l'âge de 55 ans. Elle vint couper court à toutes ses entreprises et ses projets.

Il mourut en sa demeure vers minuit le 28 juillet 1688, muni des sacrements de l'Eglise. Cette mort soudaine fut-elle la suite d'un accident ou d'une épidémie ? On n'en sait rien, sinon qu'il fut inhumé le même jour, sur les cinq à six heures du soir, sous son banc, dans l'église de la paroisse, en présence de M. de Saint-Claude, curé de Batiscan, et du seigneur de Champlain.

P.-B. CASGRAIN

BARTHOLOMEW-CONRAD-AUGUSTUS GUGY

M. Guky naquit à Trois-Rivières le 6 novembre 1796. Il était le fils de l'honorable Louis Guky, Suisse de naissance, qui fut colonel au service de l'Angleterre après avoir été officier au régiment de Schomberg qui se distingua par sa fidélité à la cause royaliste, en France pendant la Révolution. L'honorable M. Guky fut shérif de Trois-Rivières, puis de Montréal, et conseiller législatif.

Le 25 mars 1812, le jeune Guky obtenait une commission d'enseigne dans les *Canadian Fencibles*. Il prit part à la bataille de Châteauguay, et quelques semaines plus tard, le 13 novembre 1813, il était promu lieutenant.

La guerre terminée, M. Guky étudia le droit, et, le 7 août 1822, il se faisait admettre au barreau. Il ne tarda pas à se faire une nombreuse et lucrative clientèle.

Le 24 septembre 1831, M. Guky était élu membre de la Chambre d'Assemblée par le comté de Sherbrooke. Il devait y siéger jusqu'au 27 mars 1838. Il fut naturellement du côté du gouvernement, et il eut de nombreuses et étonnantes passe d'armes avec le grand Papineau.

Lors des troubles de 1837-38, il laissa là sa clientèle pour s'enrôler dans la milice. Le colonel Wetherall le chargea d'une mission de paix auprès des insurgés de Saint-Charles. Il échoua. Sir John Colborne l'amena ensuite avec lui dans son expédition dans le comté des Deux Montagnes. C'est lui qui comman-

daît la cavalerie à l'affaire de Saint-Eustache, le 14 décembre 1837. Il y fut blessé assez grièvement. (1)

Le 22 novembre 1838, M. Gogy était nommé magistrat stipendiaire pour le district de Montréal.

Le 8 juillet 1840, il recevait sa commission de magistrat de police pour le même district.

Lord Sydenham le récompensa de son zèle en le nommant, le 14 mars 1841, adjudant-général des milices du Bas-Canada à la place de Vassal de Montviel, mis à sa retraite.

La même année, M. Gogy se présentait dans le comté de Saint-Maurice mais il fut battu par l'honorable J. E. Turcotte.

Le 24 janvier 1848, le comté de Sherbrooke réélisait M. Gogy son représentant à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Il y siégea jusqu'en 1851. Il fut l'un des plus violents adversaires de lord Elgin.

A l'exposition de Londres en 1851, M. Gogy représenta le Canada et s'acquitta avec succès de ses délicates fonctions.

Le 10 octobre 1853, M. Gogy était nommé inspecteur et surintendant de la police pour la cité de Montréal. Cette nomination était temporaire seulement et pour aider au capitaine Ermatinger.

C'est la même année qu'il quitta Montréal pour venir s'établir à Québec. On se rappelle ses procès avec Brown qui ont duré vingt-deux années et ne se sont terminés que par l'incendie du palais de justice de Québec, le 1er février 1873.

(1) On a accusé le colonel Gogy d'avoir traité les Canadiens avec cruauté pendant les malheureux événements de 1837-38. Une brochure assez rare que nous avons en ce moment sous les yeux. *Attestations de six curés du sujet de la conduite du colonel Gogy en 1837-38*, établit qu'on a mis beaucoup plus de passion politique que de vérité dans ces accusations.



BARTHOLOMEW-CONRAD-AUGUSTUS GUGY

M. Gogy mourut à Beauport le 11 juin 1876, et fut inhumé au cimetière Mount Hermon, à Québec.

M. Raphaël Bellemare apprécie ainsi le colonel Gogy : “ Il était propriétaire des seigneuries de Machiche et de la Rivière du-Loup, Grandpré, Grosbois et Dumontier. Il en était encore seigneur au temps de l’abolition du régime féodal en Canada, en 1854. Il était fidèle à collecter ses rentes, mais nous ne croyons pas qu’il ait jamais eu recours à des procédés vexatoires. Plus sage administrateur de ses affaires personnelles que ne l’avait été son père, il n’a pas laissé à ses héritiers de grosses dettes à payer, mais des rentes à recevoir.

“ Dans la vie publique, comme avocat, comme colonel de milice, comme commissaire et président de la cour des sessions de la paix, comme adjudant-général et ensuite comme membre du parlement, il a toujours fait belle et grande figure. Il n’a jamais été, croyons-nous, un ennemi haineux des Canadiens-Français, mais il n’a pas été populaire parmi eux, parce qu’en politique il épousait généralement les causes et les sentiments des Anglais de son temps contre nous. Ces sentiments alors étaient beaucoup plus hostiles et injustes qu’aujourd’hui.

“ Quoique d’origine suisse et canadien de naissance, il était ce qu’on appelle maintenant, *britisher to the core*, “ Anglais jusqu’à la moelle des os ” ! Il avait du sang huguenot dans les veines et cependant le fanatisme religieux n’a jamais paru au fond de son caractère. Il était plutôt indifférent en cette matière.

“ Avec lui le nom de Gogy a disparu du Canada. ” (1) P. G. R.

(1) *Les bases de l’histoire d’Yamachiche*, page 100.

DEUXIÈME REGIMENT DE LA MILICE DU
COMTÉ D'ESSEX

BORDEREAU DE PAYE DU 2 AU 24 JUILLET 1812 :

Commandant : Lieutenant-colonel Jean-B. Baby ;

Major : Thomas McKee ;

Paie-maître : Alex Pringle ;

Adjudant : Will. Smith ;

Quartier-maître : James McKintosh.

Capitaines : Alexis LaBute, Jean-B. Barthe, Richard Pattinson, Pierre LaBute, Alexis Maisonville, Julien LaBute, James AsKin, Toussaint Maisonville, James Wood, Will. Smith.

Lieutenants : James Askin, Toussaint Maisonville, James Wood, Jean-B. Pitre, Thomas-P. Réaume, Jean B. Labadie, Alexis Parent, James McGregor, Joseph Parent, Duncan McIntosh, Alex. D. Askin.

Enseignes : Duncan McIntosh, Alex. Askin, Will. Hands, Alex. Pringle, Joseph Eberts, Brice Wood, Jean-B. Ouellette, Charles Smith, Hypolite Janisse, Jacques Parent.

Compagnie du capitaine Alexis Labute : Lieutenant, Thomas-P. Réaume ; Enseigne, Joseph Eberts ; Sergeant-major, Abram Unsworth ; sergent quartier-maître, Alex. Pringle ; Sergents, François Janbrinville, François Marentete, Joseph Eberts.

Soldats : Laurent Parent, Isaac Parent, Julien Parent, Jacques Parent, Antoine Langlois, Joseph Leblanc, Nicolas Langlois, Alexis Langlois, Benjamin Nantais, Joseph Cousineau, François Raimond, Joseph Geuz, François LeClair, Ignace Clish, Jean-B. Sabourin, Pierre Leblanc, Claude Labute, Dominique Pratt, Théodore Pratt, François Pratt, François Cabina, Paul Marentete, Julien LaBute, Charles LaBute, Benjamin

Marentete Joseph Langlois, Jean-B. Chauvin, Paul Leduc, Paul Lalime.

Compagnie du capitaine Jean-Baptiste Barthe : Lieutenant, Jean-B. Pitre ; Enseigne, Brice Wood ; Sergents, Pierre Valois, Charles Lespérance, John Edwards.

Soldats : Charles Champeau, Joseph Cadet, Thomas DuChêne, James McDougall, Jean-B. Nadeau Charles Champeau, Wm DeJardin, Jean-B. Beaubien, Eucas Pere, François Miron, Pierre Lespérance, Joseph Miron, Joseph Manran, Amable Hamel, Joseph Reneau, Pierre Birotteau, Charles Moisan, Joseph Bouchet, Jean-B. Leblanc, Antoine Carmel, Antoine Charon, Paul Chevalier, André Elondin, Jean-B. Campeau, François Avette, Charles Bruyer, Maurice Turner.

Compagnie du capitaine Richard Pattinson : Lieutenants : James Askin, James McGregor, Alex. Askin ; Sergents, François Pétrimoux, Joseph Farineau, François Mayou

Soldats : Alexis Laderoute, Charles T. Réaume, Pierre T. Réaume, François Degundre, Lambert Dédine, Jean-B. Clément, Albert Gabriou, Peter McDougall, Jean-B. Meloche, Pierre Cartier, Medar Pitre, Jean-B. Pitre, James Fields, Antoine Soumandre, Jean-B. Bacheon, Charles Dédine, Pierre Dédine, Louis Badichon, Paschal Soumandre, Joseph Ouellette, Thomas Martin, Antoine Morasse, Williams Hands.

Compagnie du capitaine Pierre LaBute : Lieutenant, Jean-B. Labadie ; Enseignes, Duncan McIntosh, Hypolite Janisse ; Sergents, André Beniteau, Antoine Gagnon.

Soldats : Jean-B. Ouellette, Joseph Mayou, Antoine DeHaitre Will. G. Watson, André Peltier, Jean-B. Ouellette, François Janisse, Hypolite Goyou, Pierre Mayou, John Gentle, John I. Watson, Jean Roc, Antoine Mayou, Charles Ouellette, Jean-B. Beniteau, Ba-

zil Tourneur, Louis Normandin, Charles Tourneur, Jean-B. Goyon, Nicolas Janisse, Dominique Tourneur, Antoine DeHaitre, Jean-B. Bonvouloir, Jean-B. Martel, Joseph Onfleite, Joseph Laplante, Charles Beniteau, Victor Tourneur, François Beniteau, Jacques Chamberlain, Hypolite Janisse.

Compagnie du capitaine Alexis Maisonville : Lieutenants, James Woods, Joseph Parent : Enseigne, Charles Smith ; Sergents, Thomas Lavis, Joseph Cotté.

Soldats : François Bongrand, Nicholas St-Denis, François Maréchal, Joseph Dulac, Jean-B. Mercure, Dominique Raymond, Henry Eberts, Pierre Lajeunesse, James Moody, Wm Bangle, Michel Lavoye, Nicolas Leader, Alexis Hodiene, John Allan, Louis Soyer, Jean-B. Tallard, Alexis Arquoitte, John Thompson, Asa Smith, François Dunois, William Donahough, Joseph Rigby, Pierre Dupuis, Jean-B. Tivièrge, Paul LaSaline, Joseph Fournette, Charles Smith, Chrysostôme Pajot, Augustin Roy, Pierre Groux, Jean-B. Provost, François Sabourin, Bryce Woods, Charles Bongrand, Pierre Cotté, Pierre Cotté.

Compagnie du capitaine Julien Labute : Lieutenant, Alexis Parent ; Enseignes, Joseph Parent, Jacques Parent ; Sergents : Alexis Ladéroute, Honoré Drouillard, Gabriel Peltier.

Soldats : Pierre Meloche, Augustin Lagrave, François Maisonville, René Clontier, George McDougall, Joseph Pillette, Joseph Sansquartier, François Letourneaux, Jean-B. Pira, Pierre Badichon, Nicholas Fortier, St-Luc Montreuil, Pierre St-Louis, Pierre Casavan, Hubert Villair, Jean-B. Pillette, Joseph Bazinois, Antoine Réaume, Joseph Gaudette, Jacques Gaudette, Alexis Peltier, Pierre Guillotte, Michel Réaume, Jean-B. Leblanc, Alexis Drouillard, Lambert Parent, Jacques Parent.

Compagnie du capitaine James Askin : Lieutenant,

Wm. Smith : Enseignes, Alex Aslin, Jean-B. Ouellette ; Sergents, Vital Dumouchelle, Pierre St-Louis.

Soldats : Louis St-Louis, Jacques Duplessis, Jacques Belleperche, Jos. Belleperche, Théodore Durseau, Jean-B. Laforais, Félix Peré, Jean-B. Ébert, Jacques Robert, Joseph Morin, Pierre Morin, Jean-B. Tremble, Jacob Baker, Jean-B. Pere, Bazil Lozon, Vital St-Louis, Antoine Belleperche, Joseph Laforet, Charles Berner, Bernardin Soulière, Jean-B. Soulière, Gabriel Lozon, Jean-B. St-Louis.

Compagnie du capitaine Toussaint Maisonville : Lieutenant, Pierre Réaume ; Enseigne, William Hands ; Sergents, Jean-B. LeDuc, Pierre Dumouchelle, Jean-B. Parent.

Soldats, Louis Réaume, Benjamin Parent, Pierre Marentete, Pierre Parent, Hypolite Parent, Ignace Cochois, Antoine Marentete, Laurent Marentete, Pierre Laferrière, Jean-B. Proux, Louis Arquoitte, François Desmarais, Nicholas Parent, Joseph Marentete, Antoine Parent, Joseph Reneau, Simon LeDuc, Jean-B. Charbonneau, Jean-B. Riche, Joseph Hodienné, François Dumarais.

Compagnie du capitaine James Woods : Lieutenants, Toussaint Maisonville, Duncan McIntosh, Enseigne, Alexander Pringle ; Sergents, Laurent Boismie, Joseph Drouillard, Bazil Bellant, François Marchand,

Soldats : Joseph Pineau, Jean-B. Bertrand, François Peré, Pierre Peré, Louis Peré, Jean-B. Dufour, Antoine Dufour, Pierre Plant, François Parnier, Antoine Plant, Louise Marie, Antoine Bertrand, Pierre Tachian, Paul Généreux, Jacques Touranjoux, Augustin Praite, François Dufour, Sheldon Seely, Augustus Cohau, François Cueilléré, Jean-B. Dufour, Joseph Drouillard, Bazil Bellant.

Compagnie du capitaine William Smith : Sergents, Antoine Soumandre, Laurent Boismie, Jean-B. Proux

Soldats : Antoine Morcerfs, Thomas Martin, Jean-B. Provost, St-Luc Montrenil, Pierre Cotté, François Desmarais, John Allan, James Fields, Pierre Dumouchelle, Pascal Soumandre, Charles Bougrand, Paul LeDuc, Joseph Ouellette, Antoine Réaume, Hypolite Parent, Louis Réaume, Jean-B. Badichon.

B. SULTZ

LE PAYS DES HURONS

A l'aide des *Relations* des Jésuites et de diverses études concernant les missions huronnes, de 1634 à 1650, j'ai dressé le tableau suivant des distances entre les lieux où les missionnaires travaillaient, dans l'espérance de faciliter la lecture des *Relations* :

Thouatiria ou Saint-Joseph I —à Saint-Michel, une lieue et un quart.—à Onenrio, une lieue.—à Arontean, deux lieues.—à Anonatea, une lieue.—à Sainte-Marie, trois lieues.—à Ossossané, cinq lieues un quart.—à Saint-Joseph II, neuf lieues.

Sainte-Marie à Saint-Jean, deux lieues et un quart.—à Saint-Louis, une lieue. à Saint-Ignace II, cinq milles.—à Saint-Joseph II, quatre lieues et un quart.—à Ossossané, six lieues.—à Sainte-Anne, près d'une lieue.—à Saint-Denis, un peu plus de cinq milles.—à Saint-Michel, trois lieues.

Ossossané ou la Conception à Saint-Joseph II, cinq lieues.—à Saint-Joseph I, cinq lieues un quart.—à Augoutenc, trois quarts de lieue.

Saint-Louis à Saint-Ignace II, une lieue.

Saint-Jean-Baptiste à Saint-Ignace II, environ six lieues.

Sainte-Anne à Onenrio, demie lieue.

Arontean à Tondachra, une lieue.

BENJAMIN SULTZ

RÉPONSES

M. de Tracy était-il marquis ? (X, V, 1013.
—M. de Prouville était-il marquis de Tracy ? Telle est la question posée il y a quelque temps, dans le *Bulletin*. Deux contemporains seulement, disait-on, avaient ainsi qualifié notre vice-roi : Mgr de Laval et le rédacteur de la *Relation* de 1665.

Aux notes servies dans le numéro d'août dernier, tirées de *Jean Talon*, de M. Thomas Chapais, nous pouvons ajouter ce qui suit, en attendant une solution complète.

Clément dans son ouvrage sur *Colbert* a deux renvois aux bas de pages, qui se lisent : " Alexandre de Prouville, *marquis* de Tracy, avait été chargé en 1646 de veiller à une levée de troupes étrangères en Allemagne, dont il reçut le commandement. Lieutenant-général en 1651 ; envoyé comme tel au Canada, en l'absence du comte d'Estrade, (vice-roi), le 19 novembre 1669. Revint en France en 1667 et eut à son retour le commandement de Dunkerque et ensuite le gouvernement du château Trompette, à Bordeaux. Il mourut le 28 avril 1670. (1)

M. Clément donne du *marquis* à M. de Prouville, alors que les lettres de Colbert sur lesquelles l'historien place ces renvois, ne désignent notre haut personnage autrement que : M. de Prouville et le sieur de Tracy.

A cette époque, et depuis longtemps même, l'usurpation de titres nobles se faisait avec une désinvolture édifiante, et du *marquis*, s'il vous plaît, plus que tout

(1) *Colbert*, par Clément, tome I, p. 5 ; tome III, p. 391

autre, à tel point que le roi dût sévir, mais combien inefficacement.

Pour ne parler que du titre mentionné, disons que Tallemant des Réaux et de St-Simon, deux contemporains, racontent que :

Le chevalier de Bois-Dauphin épousant une riche veuve, se transforme le lendemain matin de son mariage en marquis de Laval.

Par la même occasion, c'est-à-dire en se mariant l'un des valets du béarnais Henri IV, prend le nom de marquis d'Avaray. C'est la tige des ducs de ce nom.

Philippe de Courcillon *dît le marquis de Dangeau* fut une espèce de personnage en détrempe. Sa noblesse était fort courte ; il n'avait rien ou fort peu de choses.

Vauban, le grand, l'immortel Vauban, l'ingénieur, le bâtisseur de forteresse, le maréchal de France, n'était lui aussi qu'un audacieux usurpateur. Il prenait le titre de marquis de Vauban, mais de son vrai nom s'appelait Leprêtre, et il avait été élevé parmi les paysans.

D'un autre côté je trouve les notes : " Pierre Dreux, conseiller au Parlement de Rennes, père de Thomas Dreux, conseiller au Parlement de Paris. Thomas Dreux, fils de celui-ci, dît le marquis de Dreux, devint Grand maître des cérémonies de France, et il a transmis cette belle charge à sa noble lignée. " Ajoutons pour compléter l'historiette de cette famille modeste que le fils aîné du ministre Chamillard, pour se marier, se travestit en marquis de Caüy.

Le financier Castille prit le nom d'une terre qu'il avait achetée. La mère de Castille avait nom Jeannin. Il fit une salade de son nom à lui, de celui de sa mère et du nom de sa terre, en assaisonnant le tout de particules, et saluez : Jeannin de Castille *marquis* de Montjeu.

Les Mesmes étaient des paysans de Mont-de-Marsan. Trois frères tirèrent la famille de l'obscurité : le *marquis* de Maigneville, le *comte* d'Avaux et Jean-Antoine d'Irval, *vicomte* de Vadeuil. Ce dernier laissa entre autres enfants, le *marquis* de Givry et le *vicomte* de Neuchâtel dont le fils fut *marquis* de St-Etienne. Rien que ça de *marquis* !

Prenons les Phélipaux ; on y trouve deux *marquis* : de Taulay et de Châteauneuf

Le généalogiste Maugard avance qu'il y avait en 1788 au moins huit mille *marquis*, *comtes* et *barons*, dont deux mille au plus l'étaient légitimement : quatre mille, bien dignes de l'être mais qui ne l'étaient que par tolérance abusive. Que dire des deux mille restant ?

Il est vrai, remarque quelque part St-Simon :

“ Que les titres de *comte* et de *marquis* sont tombés dans la poussière par la quantité de gens de rien et même sans terres qui les usurpent et par là tombés dans le néant, si bien que ceux qui sont *marquis* ou *comtes*, qu'ils ne permettent de leur dire, ont le ridicule d'être blessés qu'on leur donne ces titres en parlant d'eux. ”

Le 20 décembre, 1675, Madame de Sévigné, alors aux Rochers, écrivait à Bussy-Rabutin : “ Vous ne voulez plus qu'on vous appelle *comte*, et pourquoi, mon cher cousin ? Ce n'est pas mon avis ; je n'ai pas encore vu personne qui se soit trouvé déshonoré de ce titre. Les *comtes* de St-Aignan, de Sault, de Lude, de Grignan, de Fiesque, de Brancas, et mille autres l'ont porté sans chagrin. Il n'a point été profané comme celui de *marquis*. Quand un homme veut usurper un titre, ce n'est pas celui de *comte*, c'est celui de *marquis* qui est tellement gâté qu'en vérité je pardonne à ceux qui l'ont abandonné. ”

Combien d'autres à citer, mais nous croyons avoir suffisamment démontré par ces quelques cas, pris un peu au hasard de nos notes, la pratique général au temps de notre M. de Tracy.

Il est à remarquer que tous les ambassadeurs d'alors se couvraient du titre de comte, et M. de Tracy qui nous venait en vice-roi, pouvait bien passer pour un marquis.

D'après le *Dictionnaire des fiefs de l'ancienne France*, de M. de Genouillac, M. de Prouville, en 1648, n'était que baron de Tracy, cette seigneurie était sise en l'Orléanais.

Pour aller au château de Tracy, selon l'*Etat présent de la noblesse* (1866), on passait par la Lamotte-Beuvron, à quarante kilomètres environ d'Orléans.

C'est bien la même place ?

Genouillac encore, dans son *Recueil d'armoiries*, page 378, arme de Prouville : *De sinople à la croix angrelée de gueules*.

RÉGIS ROY

Nicolas Daneau de Muy. (X, IV. 1005.)—La campagne infructueuse de M. de la Barre contre les Iroquois en 1684 lui ayant valu son rappel, M. de Denonville fut nommé pour le remplacer. Le nouveau gouverneur-général de la Nouvelle-France arriva à Québec le 29 juillet 1685, accompagné de trois ou quatre cents soldats et d'une vingtaine d'officiers. Au nombre de ces derniers se trouvait Nicolas Daneau de Muy, capitaine d'un détachement des troupes de la marine.

Il était fils de Jacques Daneau de Muy et de Catherine Driot, de Saint-Martin, ville de Beauvais.

Nous n'avons pas beaucoup de renseignements sur

les premières années du séjour de M. de Muy dans la Nouvelle-France.

En 1690, lorsque Phips essaya de s'emparer de Québec, il est bien probable que M. de Muy était au nombre des vaillants officiers qui, sous les ordres de M. de Frontenac, repoussèrent les Anglais.

Dans l'été de 1691, le major Shuyler se mit à la tête d'un parti de soldats et de Sauvages et poussa une pointe jusque dans les environs de Montréal. Le 10 août, dans la nuit, il surprit le camp de la Prairie de la Madeleine. Mais les Français se défendirent avec tant de courage et de bravoure qu'ils le forcèrent à abandonner son attaque.

Il retournait dans son pays par la rivière Richelieu quand il rencontra un détachement d'habitants et de Sauvages commandés par MM. de Varennes, de Muy, Dorvilliers et Dupuy de l'Espinay que le gouverneur de Frontenac avait envoyé pour protéger Chambly. Les Français, quoique beaucoup moins nombreux, infligèrent une sanglante défaite à la petite armée de Shuyler. (1)

Le 10 octobre 1692, M. de Frontenac écrivait au ministre : " Le sieur de Muy est un bien bon officier."

Deux ans plus tard, le 5 novembre 1694, MM. de Frontenac et Champigny recommandaient de nouveau M. de Muy au ministre : " Trouvez bon, Monseigneur, que nous vous rendions témoignage du mérite du sieur de Muy, capitaine en ce pays, étant un des meilleurs officiers que nous ayons, brave homme, appliqué au service et capable de commander, ce qui nous engageant à vous prier de lui faire plaisir dans les occasions. "

(1) O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New York*, vol. IX, p. 525 ; Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II, p. 102.

En 1696, M. de Muy prit part à la campagne de M. de Frontenac contre les Iroquois. Il commandait l'un des quatre bataillons de soldats réguliers. Cette campagne eut pour effet de rendre aux Français toute leur influence sur les Sauvages des pays d'en haut. (1)

Cette même année 1696, Pierre LeMoÿne d'Iberville avait obtenu du roi de France la permission de former une expédition pour aller attaquer les stations anglaises de Terre-Neuve.

M. de Muy reçut instruction du gouverneur de Frontenac de conduire à Plaisance un détachement de 80 soldats et Canadiens qui devaient prendre part aux opérations contre les Anglais. Il s'embarqua à Québec, sur le *Wesp*, le 25 août 1695.

Sous les ordres de M. de Brouillan et de M. d'Iberville il fit toute cette campagne, et revint à Québec à la fin de juillet 1696.

M. de Muy s'était tellement distingué au cours de cette campagne que M. de Brouillan, pour se l'attacher, lui offrit le commandement de Saint-Jean qu'il avait contribué à prendre.

Le jeune officier ne voulut pas accepter ce commandement, le ministre lui ayant ordonné, le 9 mars 1697, de retourner à Québec aussitôt la campagne finie.

Le R. P. Charlevoix qui raconte au long cette campagne dit que M. de Muy était "un officier de mérite et des plus capables qu'il y eut alors dans la colonie." (2)

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II, p. 168.

(2) *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II, pp. 176 et 197. Voir aussi *Histoire du chevalier d'Iberville*, p. 153 ; *Journal de l'expédition de d'Iberville en Acadie et à Terre-Neuve*, p. 83 ; *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 670.

C'est peu de temps après cette campagne qu'on donna à M. de Muy le commandement du poste de Chambly.

MM de Callière et Champigny écrivaient au ministre le 20 octobre 1699 : " Nous avons fait connaître aux sieurs de la Durantave, de Longuenil, du Lhut et de Maricourt, la satisfaction que Sa Majesté avait eue en apprenant leur exactitude à bien payer leurs soldats. Le sieur de Muy dont feu M. de Frontenac et le sieur de Champigny ont rendu de bons témoignages à Sa Majesté étant un très bon officier, agit à l'égard de sa compagnie avec le même désintéressement. Il y a lieu d'espérer que les autres les imiteront, soit par un motif d'honneur, soit par le soin que nous prendrons d'empêcher les abus qui se pourraient commettre. "

Le 18 octobre 1700, MM. de Callière et Champigny revenaient à la charge : " Le sieur de Muy, capitaine, qui commande au fort Chambly, est un bon officier qui s'acquitte bien de son devoir. "

En 1703, MM. de Vandreuil, administrateur, et de Beauharnois, intendant, proposaient au ministre d'ériger le poste de Chambly en gouvernement sous les ordres du gouverneur de Montréal et d'en donner le commandement à M. de Muy.

" Comme il a beaucoup d'esprit, écrivaient ils le 15 novembre 1703, qu'il sait ménager les Sauvages et qu'il entend les établissements des nouvelles colonies, dans peu de temps ce poste deviendrait considérable par ses soins. Si vous ne voulez, Monseigneur, faire un nouveau fond pour ses appointements en qualité de gouverneur, en lui laissant la compagnie pour garnison et joignant une pension ou gratification nouvelle à sa paie de capitaine, cela le mettrait en état de soutenir l'emploi dont vous l'avez honoré. "

Le 14 juin 1704, le roi accordait à M. de Muy la place de major des troupes à Québec, vacante par l'avancement de M. d'Alogny.

Les dissensions qui existaient depuis plusieurs années entre les officiers supérieurs de la Louisiane et le gouverneur de cette colonie, M. de Bienville, ayant amené la destitution de ce dernier, M. de Muy fut nommé en 1707, pour le remplacer. (1)

Le 23 juillet de la même année le ministre remettait l'ordonnance suivante à M. de Muy :

“ Sa Majesté, ayant été instruite par plusieurs lettres écrites de la Louisiane que le sieur de Bienville, qui y commande, a prévariqué dans ses fonctions et qu'il s'est appliqué plusieurs effets appartenant à Sa Majesté, a enjoint au sieur de Muys qu'elle a choisi pour gouverneur de ce pays de vérifier les faits avancés contre lui, suivant les mémoires qui lui sont remis, de le faire arrêter s'ils sont véritables et l'envoyer prisonnier en France. ”

M. de Muy, qui était alors en France, s'embarqua immédiatement pour aller prendre possession de son gouvernement. Mais il mourut à la Havane avant de pouvoir s'y rendre. (2)

Le vénérable Pierre Boucher, fondateur de Boucherville, avait beaucoup d'estime pour M. de Muy, qui était son gendre. Dans ses *Dernières volontés*, après avoir fait ses recommandations à sa femme, il s'adresse à M. de Muy, avant même d'avoir fait ses adieux à ses propres enfants :

(1) L'auteur de l'ouvrage *Les Ursulines de Québec* (tome second, p.359) dit qu'il avait refusé précédemment le gouvernement de Cayenne.

(2) Il dut mourir à la fin de 1707 ou avant le 25 février 1708.

“ A monsieur de Muy,

“ Je vous prie, monsieur, comme un homme d'esprit, de vouloir bien contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous savez, monsieur, que vous m'avez souvent dit que vous vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous me donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voici une occasion. Je sais qu'il n'appartient qu'à une âme aussi généreuse que la vôtre, de servir un ami après sa mort ; c'est quelque chose de grand, puisque c'est le servir sans intérêt. C'est ce que j'attends de votre générosité, et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-sœurs dans l'union, et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entre eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments. ”

Puis après avoir adressé une bonne parole à chacun de ses enfants, il revient à M. de Muy :

“ Je prie derechef M. de Muy de se souvenir qu'il m'a promis d'accommoder les petits différends qui pourraient naître dans la famille. Souvenez-vous, monsieur, que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela : de plus, vous êtes homme d'honneur en de parole : ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous. ”

P. G. R.

Le Double Shuffle. (X, VIII, 1030 — C'était en 1858. M. John A. Macdonald (plus tard Sir John A. Macdonald) était au pouvoir, et M. George Brown, rédacteur en chef du *Globe* de Toronto, était chef de l'opposition. Le gouvernement ayant été défait, M. Brown fut appelé à former une nouvelle administration. Comme lui et ses collègues qui appartenaient à l'Assemblée Législa-

tive étaient obligés de se faire ré-élire, il se trouvait en minorité dans ce corps. M. Langevin (maintenant Sir Hector Langevin) proposa un vote de non confiance contre le gouvernement, et sa motion passa. M. Brown demanda alors une dissolution du Parlement à Sir Edmund Head, le gouverneur général. Sir Edmund refusa. Cela força M. Brown à donner sa démission après avoir été au pouvoir seulement 48 heures. Sir Edmund appela M. Georges-Etienne Cartier (depuis Sir Georges-Etienne Cartier) à former un nouveau gouvernement. Il y appela tous ceux qui avaient formé partie de l'administration de M. Macdonald. M. Brown et ceux qui avaient formé partie de son cabinet se trouvaient hors de la chambre, en attendant leur ré-élection. Ils comptaient que leurs adversaires allaient eux aussi, être obligés de se faire ré-élire, ce qui aurait laissé les deux partis comme ils étaient avant la résignation de M. Macdonald. Mais Sir Edmund Head permit à ses nouveaux ministres de rester dans le gouvernement sans subir de ré-élection. La raison qu'il donna fut que la loi dispensait de la ré-élection le ministre démissionnaire qui entrait dans le gouvernement dans les 30 jours qui suivaient sa démission. Le résultat de ce double jeu, de résigner puis de former un autre gouvernement après avoir défait celui de M. Brown fut de mettre le parti de celui-ci en minorité dans l'Assemblée Législative, en attendant sa ré-élection et celle de ses collègues. M. Brown prétendit qu'il y avait eu un complot entre ses adversaires et Sir Edmund Head pour arriver à ce résultat et il appela ce complot *Double Shuffle*, à cause du double jeu de résigner pour le faire appeler à former un gouvernement, et de le mettre en minorité pour le faire résigner ensuite et rétablir le gouvernement battu sans faire ré-élire les nouveaux ministres.

F. L.

QUESTIONS

1043 — Je possède une brochure de 15 pages, sans couverture, qui porte en tête de la première page : " Sermon funèbre prononcé à l'occasion de la mort de M. Benjamin Frobisher. " Au bas de la dernière page, je lis : " A Montréal, chez F. Mesplets, imprimeur. 1737 "

Peut-on me dire quel est l'auteur de ce sermon et me donner des renseignements sur Benjamin Frobisher ?

E. Z. M.

1044—Talon écrit à Colbert, le 7 octobre, 1665, et dit, parlant de l'abjuration de *M. Berthier, capitaine du régiment de Carignan-Salière* : " Voilà le 16e converti, depuis mon arrivée, qui n'est pas encore d'un mois. " Qui peut me donner les noms et prénoms de quelques-uns ou de tous ces seize convertis ? Cela m'est important pour élucider un point d'histoire.

REGIS FOY

1045—Y a-t-il encore des membres de la famille Bécard de Grauville au Canada ?

BEC.

1046—Le Lamothe qu'on voit commandant militaire à Montréal en 1669 est-il le même Lamothe qui a laissé son nom à l'île Lamothe, dans le lac Champlain, et qui a servi plusieurs années sous Cavalier de LaSalle ?

R. I. O.

1047—J'aimerais bien à avoir des renseignements sur le naufrage d'une goélette au sud-ouest de l'île aux Grues dans l'automne de 1845. Plusieurs personnes périrent dans ce naufrage.

MARIN

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK.
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs. midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a.m.

VIENT DE PARAÎTRE :

La Famille Godefroy de Tonnancour

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

—
PRIX : \$1.00

S'adresser à Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis

VIENT DE PARAÎTRE :

LES NORMANDS DU CANADA

JEAN BOURDON

ET SON AMI

l'abbé de Saint-Sauveur

ÉPIQUES DES TEMPS HÉROÏQUES
DE NOTRE HISTOIRE

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ÈS-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

Magnifique in-12 de 250 pages.

PRIX : 60 cts.

S'adresser à l'auteur lui-même, à St-Charles de Bellechasse, qui l'expédiera par la malle sur réception du prix en bons de poste.

C'est le deuxième volume de la série *Les Normands au Canada*, dont le premier, déjà publié, est *Henri de Bernières*.

“ Jean Bourbon (1634-1668), le premier ingénieur en titre de la Nouvelle-France, dit l'auteur dans sa préface, a laissé son nom au faubourg Saint-Jean-Baptiste; Jean LeSueur de Saint-Sauveur, le premier prêtre séculier venu au Canada, donna le sien au faubourg Saint-Sauveur de Québec : deux figures intéressantes qui apparaissent au berceau de notre histoire; autour d'elles viennent se grouper une foule d'épisodes, la plupart des faits importants de cette période qu'un de nos gouverneurs anglais les plus distingués, Lord Elgin, appelait si justement “ l'âge héroïque du Canada. ”

VOL. 10

DÉCEMBRE 1904

No 12

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

— *sc* —
PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par an.

Les abonnés du *Bulletin des Recherches Historiques* voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1904 est maintenant dû.

DESIDERATA

Bulletin des Recherches Historiques, tous les nos des premier et deuxième volume

Enseignement Primaire, vol. 24, nos 3 (nov 02) ; 4 (déc 02) ; 5 (janv 03) ; 6 (fév 03) — vol. 25, no 3 (nov 03)

Répertoire du Clergé Canadien de Mgr Tanguay (Secondeédition)

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

DÉCEMBRE 1904

No 12

TABLE DES MATIÈRES DES DIX PREMIERS
VOLUMES DU " BULLETIN DES RECHER-
CHES HISTORIQUES "
1895-1905

<i>Abeille canadienne</i> . L'.....	VIII, 29
Abraham .—Voir Plaines d'Abraham	
Abréviation. Une.....	II, 96, 141
Acadie, Amour de la France en.....	V, 111
" Gouverneurs de l'.....	VII, 218
" Origine du mot.....	VIII, 192, 275
" Voyage de Mgr de Saint-Vallier en.....	I, 161
Acadiens à Beaumont, Les.....	IV, 223 ; V, 182
" après leur dispersion, Les.....	IV, 223, 284
" Chant national des.....	V, 148
" et les évêques de Québec, Les.....	I, 31
" protestants après 1755, Les.....	III, 32
<i>Accomodation</i> , Le bateau à vapeur.....	VII, 64, 83
Achelaï ou Achelac:	VIII, 160
Adelsheim, Charles-Frédéric d'.....	IV, 319 ; V, 83
Adhémar de Saint-Martin, Antoine.....	VII, 32, 214
Aérolithes.....	I, 96, 121
<i>Africaine</i> , Nanfrage de l'.....	IV, 377 ; V, 84
Aides de camp du Roi et de la Reine.....	IX, 320
Ailleboust .—Voir D'Ailleboust	
Ainslie, Thomas.....	I, 157
Ajets, Les.....	VII, 192
<i>A la claire fontaine</i>	III, 48, 75

- Alfonse. Le pilote Jean II. 44 : IV, 135, 395 ; VIII, 37
Aliénés. Asiles d'..... I, 127, 143, 155
Allison, Le capitaine Thomas. I, 63 : VII, 313
Alogny de la Grois. Le marquis d'..... IX, 96, 126
Amazone aventurière.—Voir Cadet
Ambroise. Voir Rouillard
Américains à Beaufort en 1775, Les..... IX, 175
Amérique. En..... V, 95, 216
Amberst, Sir Jeffery..... III, 57 : IV, 353 ; VI, 192
Amnistie de 1838. L'..... V, 64, 94, 152, 182
Amqui, Saint-Benoit Labre de..... VII, 195
Ancourt, Le comte d'..... V, 64, 117
André, Le Journal du major..... X, 256
Angers, Armes de l'hon. Auguste-Réal..... V, 76
Anglais au pays avant la Cession Les.....
..... II, 143, 176 : I I, 9 ; IV, 354
Angleterre et la France en 1774, L'..... IV, 95
" La Nouvelle..... VI, 62
" Les titres des souverains d'..... VII, 128, 285
" Superbe isolement de l'..... V, 352
Anguille, La peau d'..... IV, 63, 118
Annapolis, Origine du nom..... VII, 340
Anne, Le cap..... II, 112, 173
Année de la grande noirceur. L'..... III, 96 : IV, 83
Années, Les bonnes..... V, 64, 91
Anti-Coton à Québec, L'..... I, 32, 45
Anticosti, Origine du mot..... IX, 61, 90
Antrobus, Edmund-William-Rowen ... II, 140 ; X, 228
" John X, 228, 283
Apôtres, Club des douze..... III, 192 : IV, 88
Apparition, Une..... VIII, 64, 95
Archambault, Jacques..... III, 112
Archidæcon de Québec.—Voir Mountain
Archives, Nos.....
..... III, 5, 186 : IV, 150, 217, 252, 311, ; VI, 373
Argenson, Pierre de Voyer d'..... VII, 373

- Argenteuil, Lettres de pardon accordées à D'Aille-
boust d'.....VII, 160, 209
- Argent, Sa rareté autrefois.....V, 104
- Armagh, Origine du nom.....I, 112, 125
- Armaillé, Les d'Innisdal et les d'.....I, 175, 190
- Armes de l'archidiocèse de Québec, Les.....
..... J. 192 ; II. 137 ; IX, 191
- Armes de l'intendant Talon, Les..... II, 96
- Armes des lieutenants-gouverneurs de Québec..V, 73
- Armoiries de la province de Québec, Les..... II, 19
- Armand, Origine du nom Canton..... X, 181
- Arnold, Le général..... V, 51, 288, 346
- Arnoux et la mort de Montcalm.—Voir Montcalm
- Arpentage sous le régime français, L'..... I, 17, 33, 49
- Arthur, Sir George..... IV, 219
- Artigny, Louis Honoré d'..... I, 178
- Arts au Canada. Développement des..... I, 31
- Assistants au trône pontifical, Les.....
.....VI, 256, 285, 286 ; VII, 284
- Atalante*, Le navire P..... I, 63, 109 ; III, 8
- Atchemberg, J. G. I, 112
- Atlantique, Le passage de l'..... III, 160 ; VIII, 319
- A Trois-Rivières ou aux Trois-Rivières..... X, 96
- Aubert, Claude..... IV, 181
- Aubert, La carte de..... VI, 160, 183
- Aubert, Le navigateur..... VI, 192
- Aubert du Forillon..... IV, 285
- Aubéry, Le Père Joseph..... I, 37, IV, 191 ; VI, 324
- Au Canada ou en Canada.....
..... III, 48, 141, 151, 176 ; IV, 22
- Auger, Jean-Baptiste..... I, 51
- Auguste*, Le naufrage de F..... VII, 32, 207
- Aulnay, Charles Menou d'..... V, 63, 214 ; X, 128
- Autray, Le sieur d'..... VII, 96, 122
- Autrefois et aujourd'hui.... VI, 333 ; IX, 18 ; X, 57

- Avaugour au sieur Couture, Ordre de M. d'..... II, 31 ; VII, 41
 II, 31 ; IV, 18
 " Préséance sur les anciens marguilliers. IX, 378
 Avocats de Saint-Pierre au Canada. . . IV, 378 ; VII, 64
 Aylmer et la session de 1831. Le gouverneur. . IV, 10
 Aylmer et James Stuart, Le gouverneur. . . VII, 256
 Babie, Jacques. X, 329
 Babin, Marie. VII, 260
 Bacqueville. — Voir Potherie
 Badelard, Le chirurgien I, 176 ; II, 27, 45, 73 ; IV, 340
 Bagot, Sir Charles. III, 160, 189 ; IV, 212 249
 Baie de Fundy. Origine du nom VIII, 288, 317
 Baie des Puants. Origine du nom VII, 81
 Baie d'Hudson. Jean Bourdon et la. II, 2, 21
 Baie Saint-Paul. Congrès de la. IV, 31, 61
 Baie Verte. Origine du nom. I, 15, 31 ; VII, 81
 Baillaigé, Pierre-Florent. VII, 256 ; VIII, 25
 Baillargeon, Mgr Charles-François. IV, 165
 Bailly de Messin, Mgr. IV, 320, 348 ; VI, 136
 Baldwin et le comté de Rimouski, M. III, 176, 190
 Ballestaquin sieur de Chesne, Gabriel. IV, 351
 Bank of Lower Canada, The. IV, 32, 94
 Banque Henry de Laprairie, La. IV, 96
 Baptiste, Le capitaine. III, 112 ; V, 8 ; VI, 121
 Barandin née de Bougainville, Madame de. . VIII, 96
 Barbeau, Joseph. I, 113
 Baron, Le. I, 112
 Baronnet, Les catholiques et le titre de. X, 32
 Baronnets de la Nouvelle-Écosse, Les. IV, 64
 Baronnie canadienne, La dernière. IV, 127, 185, 212
 Baronnie du port Maltais, La. II, 31 ; VII, 150
 Baronnies et comtés au Canada. VI, 378 ; VII, 188
 Barons, Club des. IV, 160, 251
 Barrois, Le sieur le. I, 153
 " *Bas de soie*, " Irlandais. IV, 378 ; V, 85

- Bastonnais.—Voir Bostonais
- Bateau à vapeur océanique à Montréal, Le premier . . .
..... VIII, 160 ; X, 57
- Bateau à vapeur sur le Saint-Laurent, Le premier . . .
..... VII, 64, 83
- Bateaux à vapeur sur la rivière Saguenay, IV, 31, 180
- Batiscan, Le nom V, 160, 274
- Bazire, Charles IV, 107
- Baude, " Origine du nom " Moulin
..... V, 378 ; VIII, 352, IX, 28
- Beauce, Colonisation de la V, 32
- " Jarrets noirs de la IV, 369
- " Mines d'or de la I, 175 ; II, 186
- " Protonotaires du district de X, 40
- Beaucours, Bois-berthelot de I, 37, 58 ; II, 71 ; X, 301
- Beauharnois, Le gouverneur III, 128, 155 ; VII, 293
- Beauharnois, L'intendant de III, 128, 155 ; VII, 303
- Beauharnois, Orthographe du nom . II, 112, 159, 189
- Beaujeu, Charles-François-Liénard Villemoble de . . .
..... VI, 320 ; VII, 17
- Beaujeu, confesseur de Louis XVI, L'abbé de
..... IV, 191 ; VII, 64, 126
- Beaujeu, Daniel-Hyacinthe-Marie de IX, 128
- Beaujeu, Louis-Liénard Villemoble de VI, 137
- Beaulieu, L'acadien IX, 320, 350
- Beaumont, Saint-Etienne de
..... I, 47, 129 ; IV, 353 ; V, 182
- Beaumont et Bazaine, M. de V, 378
- Beauport, L'asile de I, 127, 143, 155
- " La seigneurie de IX, 149
- " Les Américains à IX, 175
- Beaupré, Antoine Sarras II, 130, 168
- " Côte de III, 79
- " Pierre V, 237
- Beausoleil, Cléophas VIII, 19
- Beaver Club, Le IV, 160, 216

Bécancour, La colonisation à	VIII, 42
“ Sauvages à	VII, 135
Beckwith, Julia-Catharine	I, 47 : VII, 369
Becquet, Romain	I, 184 : IV, 161
Bédard, Elzéar	V, 285
“ Hospice	V, 285
“ Isidore	V, 286, 308
“ Jean-Baptiste	I, 55
“ Pierre	I, 111 : III, 151 : V, 209, 224, 250, 285 : VI, 57 : VII, 80
Bédard, Le député Thomas	III, 23
Bedini au Canada, Le délégué apostolique	IV, 160
Bedout, Jean-Antoine	I, 183
Bégin, Les ancêtres de Mgr.	V, 95, 123
Bégon, L'intendant	IV, 195, 265 : VIII, 161
“ gouverneur de Trois-Rivières	II, 71 : IV, 271
Beignets de Sainte-Rose, Les	IV, 378 : IX, 185
Béland, L'abbé Joseph-Octave	VII, 107
Bélangier, L'abbé Charles-Edouard	IV, 95, 154
Belette rozelet ou l'hermine, La	II, 80 : VI, 209
Bell, James	VII, 224, 248
Belleau, Armes du lieutenant-gouverneur	V, 73
Belleborne à Québec, Le ruisseau	VII, 114
Bellechasse, Le nom de	V, 160
Bellecombe	II, 80, 141
Bellegarde et la montre de Montcalm, Jean	VIII, 15
Bellestre, Picoté de	II, 140
Belvèze, Le commandant de	II, 13 : VII, 310
Bénard, Michel	I, 183
Benoist, Le mémoire du chevalier	I, 126
Berezy, Le peintre	I, 160, 172
Beresford, Origine du nom	II, 143 : IV, 80
Berey, Le Père de	III, 80, 152 : X, 192
Bergerac, Cyrano de	IX, 262
Bergères.—Voir Riganville	
Bergeronnes, Origine du nom	I, 175 : II, 59

Bergier, L'abbé Jean.....	IV, 108
Bernard, L'abbé Louis-Théodore.....	VII, 109
Berquin, Les œuvres de.....	IV, 95, 122 ; V, 255
Bersimis, La réserve de.....	VI, 141
Berthelot, Amable.....	IX, 253, 282
" Michel.....	II, 140
Berthier, Le capitaine Alexandra.....VII, 128, 155 ; IX, 32, 56, 273, 310
Biard, Le Père Pierre.....	IV, 192 ; VII, 266
Bibliographie canadienne, Ouvrages sur la... IX, 256	
" de la poésie franco-canadienne... VI, 232	
" de la flore canadienne.....	VI, 329
Bibliothèque circulante, Une.....	VI, 142
Bic, Sainte-Cécile du.....	VII, 323
Bienville, Saint-Antoine de.....	V, 195
Bigot après 1759, L'intendant.....	II, 32, 90
" Le château.....	IV, 194
" Les malversations de l'intendant... IV, 288, 342	
" L'intendant.....	VI, 224 ; VIII, 47
" Son billet à Vergor.....	I, 128, 144, 157
Billard, Le Père.....	I, 52
Billards sous le régime français.....	I, 64, 94, 188
Birdsley & Co, marchands à Québec.....	IV, 63
Bishop University à Lennoxville.....	X, 32
Bissot de Vincennes, Jean.....	III, 34, 50 ; VI, 109
Blackstone, Henry.....	VII, 357
Bairiindie, Le nom.....	VI, 128 ; VII, 367
Blais, Le capitaine Michel.....	VI, 352, 375
Blake, Sir John-A. Macdonald et le député... VI, 215	
Blanchet, François.....	X, 145
" Joseph-Godéric.....	I, 158
Blocus continental et le Canada, Le.....	IV, 287, 317
Btoun, La capitaine Charles.....	II, 80, 140 ; III, 23
Bochart, Jean.....	VII, 325
Boc, art et Kerbodot.....	II, 68, 178 ; V, 80

- Brœufs, Manière de les atteler au Canada. . . . IV, 256
Boileau, député de Chambly, René. IV, 3 6
Boiret, Mgr Urbain. II, 64, 93, 139
Bois, Les oeuvres de l'abbé L.-E. V, 191 ; VI, 280
Boisbriand, Michel Sidrac Dugué de. X, 192, 221
 " Pierre Dugué de. X, 192, 311
Bois-Brulés, Les Métis ou. V, 17
Boisclere, Jean-Eustache Lanouiller de.
 I, 79 ; II, 77, 140 ; VII, 336
Bois-Francs, Les. VII, 288, 315
Boishébert, Le comte de. VI, 7
Boisseau, Nicolas. I, 7, 184
 " Nicolas-Gaspard. I, 184
Bolduc, Louis. IV, 37
Bolton, Origine du nom. IV, 287
Bonami, Le frère Louis. — Voir Louis
Bondy, Thomas Douaire, sieur de. II, 7
Bonne. — Voir DeBonne
Bonnécamps, Le jésuite. I, 52, 53 ; III, 16, 107
Bonnet carré, Le. I, 112 ; III, 187
 " phrygien, Origine du. I, 64, 92, 111
Bonnets à batteaux, Les. IV, 256
Bon-Temps, Ordre du. V, 178
Boquet, Le Père Simple. VI, 352, 376
Bord-à-Plouffe, Le. V, 378 ; VI, 115
Borgia, Joseph Levasseur. VI, 40, 146
 " Le moulin et la maison. VI, 37
Borniol, Le curé. III, 40 ; V, 187
Bostonais, Origine du nom II, 192 ; III, 13 ; VII, 191
Bouc, Charles-Baptiste. VII, 32, 53
Boucault, Nicolas-Gaspard. II, 128 ; III, 25
 " de Godefus, Gilbert-Charles III, 25
Boucher-Belleville, L'abbé. I, 77
Boucher et Mgr Lafèche, Le curé. IX, 174
 " Pierre. II, 63, 69, 138
 " dit Boisbuisson, Lous-Marin. I, 38

- Bouchette, L'arpenteur-général. V, 96, 186
" L'exploit du capitaine J.-B. V, 191, 217
Bouchette, Robert-Shore Milnes. VIII, 116
Bougainville et les Acadiens, M. de. IX, 256
Boulard, Le curé. III, 114
Boullé, Eustache V, 288, 297, 328 ; VIII, 37
Boulogne, La mère de. V, 44 ; VI, 32, 155
Courbon, Jean-Louis de. IX, 32, 59
Bourdon, Jean. I, 16, 17, 32, 61, 152 ; II, 2, 21, 39, 67 ; IV, 101, 195, 106, 111
Bourg, L'abbé Joseph-Mathurin. VI, 8, 41, 263
Bourg de Sainte-Anne. II, 112 ; III, 9
Bourgeois, Marguerite. VIII, 37
Bourget, Mgr Ignace. V, 42 ; IX, 18
Bourlamaque après la guerre du Canada.
. III, 15 ; IV, 20 ; V, 350
Bourreau au Canada, Le. V, 127 ; VI, 256, 281
Bonteroue, Claude de. VIII, 341
Boutet, Martin. I, 19, 40
Boutin, Jean. I, 49
Boyer, Pointe. II, 31 ; III, 16, 74
" Rivière. II, 31 ; IX, 275
Boyvinet, Gilles de. IV, 108
Braillart de la Madeleine, Le. III, 48, 76
Brandy-Pot, Origine du nom. II, 32, 76
Brassard dit Beausoleil, Noël. IX, 288, 314
Brault, Jacques M. Le. I, 32, 45, 182
Bréard, Le conventionnel. I, 32, 45
Bréneuf, Le Père Jean de. IV, 191, 220
Breslay, L'abbé de. I, 148 ; VI, 260
Brigands du Cap-Rouge, Les. VII, 288
Brion, L'amiral de. IV, 378 ; V, 150
Brock, Le major-général sir Isaac. . IV, 219 ; VIII, 94
Brome, Origine du nom. I, 48, 76 ; IV, 287
Broughton, Origine du nom. I, 127, 142
Bruchési, La famille. VII, 64, 94

- “ Brûleur ” de la Côte de Beaupré. Le III, 64, 74
 Brûlot, moustique, maringouin I, 126, 155 ; II, 24
 Brunelle. L'ingénieur Isambard-Kingdon . . I, 160, 174
 Buies. Ouvrages de Arthur . . . VII, 128, 150 ; IX, 374
 Bureau des pauvres à Montréal. Le V, 223, 279
 Burton, Francis-N II, 71 ; IV, 275, 283, 364, 367
 “ Le major-général Ralph IV, 223 ; VII, 31
 Button, Origine du nom Iles VII, 272
 By, John I, 42
 Cabanac, Joseph Desjordis de II, 70
 Cabot et la découverte de l'Amérique . . II, 96 ; III, 71
 Cacouna, Saint-Georges de III, 177
 Cadeau, Jean-Baptiste V, 351 ; VI, 83
 Cadet, Le munitionnaire IV, 223
 Cadet, Louise I, 176 ; II, 24
 Cadioux, La légende de III, 96, 173
 Cadillac. — Voir LaMothe
 Caen, Emeric V, 297, 325
 Calèche canadienne, La I, 160 ; II, 10
 Calendrier du clergé canadien V, 224
 Callières, Louis-Hector de IV, 211
 “ Orthographe du nom de II, 112
 Calomnie historique, Une VIII, 97, 129
 Calonne, L'abbé de V, 240 ; VIII, 283
 Camail, Le I, 112, 124, 141 ; III, 187
 Camériers secrets de Sa Sainteté. Les . . . V, 192, 313
 Campbell indien et le marquis de Lorne. Un . . IV, 46
 Camp volant sous le régime français. Un X, 64
 Canada avant 1672. L'histoire du V, 192 ; VI, 92
 Canada et le blocus continental. Le IV, 287, 317
 “ Le Haut VI, 339
 “ Le Petit V, 221
 “ Manière d'apprendre l'histoire du
 IV, 352 ; V, 156
 Canada ou “ en Canada. ” Au
 III, 48, 141, 151, 176 ; IV, 22

- Canadiana... VII, 373 ; VIII, 13, 15, 19, 47
Canadien émigrant, L'auteur du... III, 32, 47, 62, 91
Canadien errant, La complainte *Un*... IV, 255 ; V, 148
Canadien et le gouverneur Craig, Le... I, 63, 77
 Canadiens déportés à la Nouvelle-Galles du Sud, Les
 VII, 192 ; VIII, 70
Canadiens, Le drame *Les Anciens*... VII, 192 ; IX, 96, 249
 Canadien guillotiné, Un... II, 130, 168
 Canadiens au Pôle Nord, Les... IV, 159, 215, 278
 Canadiens et la guerre de l'Indépendance, Les...
 III, 144, 156 ; VI, 160, 209
 Canadiens-Français, Emblèmes... IV, 63, 119, 153, 181
 Canadiens-Français et les Sauvages... IV, 352, 360
 " scieurs de bois... IX, 378
 Canal de Lachine sous le régime français...
 I, 160 ; II, 123 ; VI, 260
 Canardière, Les drapeaux du camp de la... II, 16, 60, 74
 Cancer, La guérison du... IV, 287 ; V, 115
 Canon du midi et du soir... I, 192
 Canon, La flotte de M... I, 175 ; II, 123
 Canons dans la Nouvelle-France, Usine de... IV, 319
 Canso, Origine du nom... VI, 205
 Cantique de Noël... I, 63, 77
 Canton vs township... I, 128, 174 ; III, 9, 107
 Cantons de l'Est, Le nom de... II, 15, 59
 Cap à l'Arbre, Le... V, 223, 314
 " la Roche... V, 315
 Cap Anne, Le... II, 112, 173
 Cap Chat, Origine du nom... II, 176 ; III, 12, 28
 Cap Chat, Saint-Norbert du... IX, 257
 Cap de Rhé ou de Raye... I, 192 ; III, 40
 Cap Saint-Ignace, Saint-Ignace du... VI, 291
 Capitaines de la Côte... III, 80, 122
 Capitaines des portes, Les... VIII, 288
 Capots d'écoliers... I, 64, 78, 94, 121, 188
Capricieuse à Québec, La... II, 13 ; VII, 64, 319

- Cap Tourmente, La croix du..... V, 63 : VI, 158
 Cardinal canadien, Le premier..... IV, 356 : V, 36
 " La femme du patriote..... III, 144
 Carême autrefois, Le..... VII, 81
 Carignan, Le régiment de..... V, 116
 Carillon ou Carrion..... I, 81
 " Aumôniers du fort..... X, 96
 " Drapeau de..... VIII, 19
 Carleton.—Voir Dorchester
 Caron, Armes du lieutenant-gouverneur..... V, 74
 Carré, Le sieur Pierre..... I, 60
 Carte du Canada, La plus ancienne..... VI, 169, 183
 Cartel, Charles..... II, 68
 Cartier et le Brésil..... III, 144, 158
 " Aumôniers de..... II, 143
 " Compagnons de..... IV, 320
 " Croix plantée à Gaspé par..... II, 64 : V, 177
 " Fort Jacques..... VI, 32
 " Quatrième voyage de..... III, 176 : IV, 149
 Cartographie sous le régime français..... I, 17, 33, 49
 Cassegrain, L'abbé Paul..... V, 224 : VI, 86
 Castor est-il un poisson, Le..... II, 32, 47, 76
 Castor, symbole canadien, Le..... IV, 63, 119, 153
 Catalogne, Gédéon de..... I, 49 : II, 116
 Catalogne, La..... II, 16, 30
 Cataraqui, Origine du nom..... VIII, 245
 Catéchisme de Québec, Le premier..... IV, 127 : IX, 287
 Catholiques et protestants, dans la même église.....
 V, 377 : VI, 65 : VIII, 127
 Cavalier.—Voir LaSalle
 Caucus, Origine du mot..... VIII, 128, 157
 Caughnawaga, Les Iroquois de..... VI, 96, 116 : VII, 138
 " Saint-François-Xavier de..... V, 131
 Caulincourt, Le général de..... VI, 64, 117
 Causapsal, Saint-Jacques de..... VII, 291
 Caverne de Saint-Michel à Montréal, La..... VIII, 252

Cazeau, François.....	167
Cedar Hall, Saint-Pierre du Lac de.....	V, 267
Ceinture fléchée, La.....	1, 30; 172
Cent-Associés, Les noms des.....	V, 233
Centenaire authentique, Une.....	V, 79
Chabot, Laurent.....	1, 20; 27
Chabot, Le capitaine.....	1, 15; 27; 30
Chailly, Louis de Berthé de.....	1, 65
Chaires à prêcher.....	1, 25; X, 191
Chambly, Charles-François.....	1, 168
Chambly, Le canal.....	VI, 21; 285
Chambly, Le capitaine de.....	1, 192; 11, 13; 137; 264
Chambre d'Assemblée, Les papiers de la.....	VI, 139
<i>Chamcau</i> , Le naufrage du.....III, 48, 74; VIII, 320; IX, 193, 225; X, 223
Champflour, François de.....	1, 64, 79; 11, 67
Champlain, Chapelle.....	IV, 290, 321
“ Madame de.....	IV, 304
“ Oraison funèbre de.....	IV, 63
“ Orthographe du nom.....	V, 64; VI, 313
“ Samuel de.....	V, 210
“ Seigneurie de.....	11, 166
“ Servant de.....	IV, 274
“ Testament de.....	V, 287, 370; X, 256
“ Visitation de.....	11, 161
“ à Brouage, Le monument.....IX, 288, 318; X, 263
Champlain et les Sauvages.....	VI, 352
Chanson dans la Nouvelle-France, La.....	VI, 50
Chanson de 1812, Une.....	8, 237
“ sur l'expédition de Walker.....	VI, 81
“ sur Nicolet.....	1, 47, 58
Chant et musique.....	11, 80, 156
Chapais, L'hon. J.-C.....	V, 368
Chapelains d'honneur de Sa Sainteté.....	V, 192; VI, 217
Chapleau, Armes du lieutenant-gouverneur.....	V, 76

- Charest délégué en Angleterre. M... IV, 63 ; X, 288
Charland et le siège de 1775. M..... IX, 320
Charlesbourg. Amalécites de..... VII, 137
 " Prêtres et religieux nés à.... VII, 328
 " Royal, Où se trouvait..... II, 79, 187
Chartier, L'abbé Étienne..... VII, 160
Chassaigne, Jean Bouillet de la..... II, 70, 114
Chasse-galerie, La..... V, 96 ; VI, 51, 282
Chasseur à Québec, Le musée..... VIII, 224, 251
Chaste, Aymar de..... VIII, 37
Chateaubriand et le Canada..... VI, 256
Châteaufort, Bras de fer de..... II, 66 ; IX, 128, 186
Châteauguay. Discours du colonel de Salaberry à....
..... IV, 378 ; V, 85, 117
Châteauguay, Qui commandait à..... I, 97
Chauffage des églises autrefois. IV, 352 ; V, 57, 83, 117
Châtelets, Noël Juchereau des..... VIII, 86
Chaumont, Le Père..... VI, 224, 255 ; VIII, 38
Chavigny, François de..... III, 64 ; X, 224
Chazelles, L'intendant Guillaume de..... VII, 75
Chefs de canton..... II, 144, 183
Chemin de fer canadien, Le premier..... II, 16, 29
 " " " sur la glace, Un..... IV, 31, 59
 " Gomin, Le..... II, 87
Chenal du Moine. Origine du nom..... II, 176 ; VI, 159
Chenal entre Québec et Montréal, Le..... VI, 224, 252
Chéron, Martin..... I, 178
Chesnaye. Charles Aubert de la.....
..... I, 171 ; III, 6 ; IV, 38, 105
Chesnaye, François Aubert de la..... I, 177
Cheval de bois, Le..... IX, 192, 254
Chevalier errant des nations..... IV, 359
Chevalier, Le titre de..... V, 319 ; VIII, 36
Chevaux au Canada, Les..... I, 127 ; II, 11 ; VI, 218
Chevreuil blanc..... I, 176
Chien d'or, L'histoire du..... V, 128, 191

- Chiniquy, L'apostat III, 12
 Chouagnen, Drapeaux de... III, 15 ; V, 349
 " Origine du mot..... III, 48, 76, 92
 Chouard des Groseillers, Médard.....
 IV, 32, 92, 150, 366 ; V, 274
 Christ, Les vêtements du..... I, 96 ; II, 23
 Chute Montmorency..... I, 176 ; II, 1
 Chute Niagara..... IV, 128 ; VI, 125
 Cimon, Le capitaine..... III, 23
 Clairon du roi, Le..... V, 96, 216
 Clarke, Alured..... IV, 233
 Clergé de Québec, Serment de fidélité du..... IX, 266
 Cleveland, Origine du nom Canton..... IX, 181
 Clinton, Origine du nom Canton..... IX, 181
 Cloutier, L'abbé Charles-Onésime..... VII, 74
 Club Beaver..... IV, 160, 216
 Club de raquettes à Québec en 1809..... I, 48
 " des Barons..... IV, 160, 251
 " des douze apôtres..... III, 192 ; IV, 88
 Clubs ou cercles sous le régime français..... I, 16
 Colborne et la femme de Duquette, Lady... III, 144
 Colborne, Sir John..... IV, 219, 225
 Collet, Mathieu-Benoist..... I, 186
 Colombière, Joseph de la.... I, 177 ; III, 128
 Commissaires-ordonnateurs sous le régime français...
 VI, 352 ; VII, 127
 Compagnie des Habitants, La..... VII, 256, 279
 Compain, L'abbé Pierre-Joseph... IV, 11, 77 ; V, 115
 Comporté, Gauthier de..... VII, 320, 368
 Comtés et baronnies au Canada... VI, 378 ; VII, 188
 Confédération, Pères de la.... II, 122 ; V, 255, 346
 Confesseur canadien de Louis XVI.....
 IV, 191 ; VII, 64, 126
 Confréries de sainte Anne..... I, 175 ; II, 73
 Congrès de la Baie Saint-Paul..... IV, 31, 61
 " des États-Unis, Le..... II, 192 ; III, 14

- Courrier des Etats-Unis*, Le..... I, 48, 60
Courvaline, La..... II, 80, 111
Courville, Origine du nom Côte de..... II, 160, 190
Coutant, Le frère récollet Marc..... II, 98, 119
Coutume américaine, Une ancienne..... IV, 134
Couture,compagnon de LaSalle..... VII¹, 320
Couture, Ordre de M D'Avangour à ..II, 31 ; VII, 41
Couvent de la Congrégation à Québec.... I, 128, 156
Cox, Nicolas..... V, 146
Cox, Sir Edmund..... V, 31 ; VII, 23 ; VIII, 28
Craig, Adresse des habitants de Lorette à .. VI, 332
 “ Médaille sur sir James..... IV, 63, 120
 “ Portrait de sir James IV, 97
Craig's-Road.... VI, 64 ; VII, 288, 316
Cramahé, Théophilus..... II, 71 ; IV, 276, 365
Crémazie, La famille..... VIII, 197
Créquy, L'abbé Jean-Antoine-Aide VI, 153
Crespieul, Le Père François de VI, 268
Crespin, Jean..... I, 179
Crevecoeur, Mademoiselle de..... VIII, 224
Crisasy, Les frères..... II, 70 ; VI, 320, 346
Croix à l'entrée du séminaire de Québec... ..
 III, 32 ; VI, 150
Croix de l'île de la Visitation..... IV, 351, 369
Croix de tempérances,Sociétés de la II, 176 ; III,12,44
Croix du Cap Tourmente..... V, 63 ; VI, 158
Croix plantée par Cartier sur la côte de Gaspé.....
 II, 64 ; V, 177
Crysler Farm..... VIII, 78
Cugnet, François-Etienne..... I, 179
 “ “ Joseph..... II, 140
Cugnet, Nicolas..... III, 192 ; IV, 209 ; VIII, 320
 “ Thomas-Marie..... I, 183
Cuillers, Les fondateurs de..... IV, 128, 158
Cure, Prise de possession d'une..... I, 126 ; II, 9

- Curés de Longueuil..... VII, 327
“ “ Sainte-Anne de la Pérade. VI, 224 ; VIII, 126
“ “ “ “ des Plaines..... VI, 273
Curés de Notre-Dame de Québec..... VIII, 276
Cusson, Le greffé de Jean..... X, 51
Cuthbert, L'hon. James... II, 177 ; IV, 347, 371 ; VII, 341
“ “ “ “ VIII, 60
D'Ajgremont, M. IV, 268
D'Ailleboust, Louis
..... II, 67 ; IV, 211, 296, 351 ; V, 54, 79, 364
D'Ailleboust, Louise-Catherine..... IV, 35 40
“ et le *Dictionnaire généalogique*, Madame
..... V, 43
D'Ailleboust de Saint-Vilmé, Marie-Anne.....
..... III, 144 ; IX, 375
Daine, François..... I, 184
Dalhousie, Pique-niques de la comtesse de ... III, 170
“ Lord..... IV, 65
Dalling, Le major..... VII, 224
Dambourgès, François..... , 32, 41
Damours de Chauffours, Mathieu
..... I, 152, 153, 170 ; IV, 110
Damours de Freneuse, Mathieu..... I, 171
Daneau de Muy, Nicolas..... X, 128, 345
Daniel, Charles..... II, 158 ; V, 297, 327, 331, 333
Dansereau, Arthur-Clément..... VIII, 19
D'Armaillé, La famille..... I, 175, 190
Daulé, Le Père..... VI, 378 ; VIII, 345 ; X, 253
D'Aulnay, Charles de Menou, seigneur... .. V, 214
D'Auteuil, Denis-Joseph Ruette.....
..... I, 152, 154, 170, 184 ; IV, 108
D'Auteuil, François-Magdeleine Ruette.. I, 184 ; IV, 133
“ Louis-Joseph Ruette..... II, 7 ; IV, 39
DeBonne, Le capitaine.. IV, 275 ; V, 270, 272 ; VI, 277
DeBonne, L'hon. Juge Pierre-Amable... (V, 345 ; X, 17
De Gaspé.—Voir Gaspé

- DeGuire, L'abbé Jean-Baptiste II, 110
Deheer, Louis-Chrétien VIII, 128
Délégué en Angleterre en 1763, Un . . . IV, 63 ; X, 288
Délégués en Angleterre en 1783, Les . . . VII, 32, 213
DeLino.—Voir Lino
De l'Isle, Antoine de Bréhaut II, 66
Delisle, David-Chabrand III, 2 ; IV, 316
Delisle de la Cailleterie, Jean-Guillaume . . . VII, 32, 213
Demers, L'abbé Benjamin VII, 175
DeMeulles.—Voir Meulles
Demoiselle, Origine du mot II, 112, 127
Denaut au Détroit en 1801, Visite de Mgr. . . . X, 97
“ en Acadie en 1803, Visite de Mgr. . . X, 257, 289
Dénéchaud, Claude VIII, 271
Denonville, La marquise de V, 364
“ La trahison du gouverneur de
 IV, 95, 123, 183
DeNoüe.—Voir Noüe
Denys, Nicolas V, 192 ; VI, 94 ; VIII, 219
“ de Vitré, Charles I, 153
“ “ Mathieu-Théodore III, 178
Dépenses de l'Angleterre pour conquérir le Canada . .
 VIII, 304
Déportés canadiens à la Nouvelle-Galles du Sud VIII, 79
Déportés de 1755, La dernière survivante des . VII, 260
Député d'autrefois, Un III, 23
“ malgré lui I I, 196
Députés du premier parlement canadien . . . , 111, 122
“ de Saint-Maurice V, 283
“ L'indemnité de nos X, 118
Dequen, Le Père VII, 38
“ Dernier coup de canon ” II, 47, 62, 91
Désaulniers, Les frères III, 159
“ Le nom de VII, 373
DesBergères.—Voir Rigauville
Desceliers, L'abbé Pierre VI, 183

- Doncaster, Origine du nom Canton... II, 143 ; III, 58
Dorchester et sa famille au Canada, I, 175 ; VIII, 58
Dorchester, Conseil législatif formé par..... VII, 224
“ Lieutenant-gouverneur de Québec. IV, 283
“ Pont..... IV, 54, 87
“ Portrait de lord..... IV, 161
Dorion, J.-B.-Eric... V, 31, 90, 119 ; VI, 64 ; VII, 125
Dorvilliers..... II, 115
Dosque, Le curé Bernard-Sylvestre... I, 160 ; II, 13, 34
Dosquet et le curé Voyer, Mgr..... VII, 128, 366
Dot de soixante filles pauvres..... VIII, 48
Douanes à Québec, l' percepteurs des..... I, 144, 157
Double shuffle..... X, 256, 350
Douglas, Le comte de..... VII, 160, 221
Douville, Pierre..... IX, 64, 95
Drapeau, Le..... I, 48, 109
Drapeau du camp de la Canadière..... II, 16, 60, 74
Drapeau étoilé des Etats-Unis, Le..... IV, 191, 253
Drapeau tricolore, L'histoire du..... II, 64, 93
Drapeau tricolore au Canada.....
..... II, 176 ; III, 29, 43, 73 ; X, 151
Drapeaux de Chouaguen, Les..... III, 15 ; V, 349
“ des régiments de Lévis..... V, 128, 309
Droits seigneuriaux (banalité, quint, retrait).... V, 136
Drouet de Richerville, Le récit du sieur..... IV, 128
Drummond, Sir Gordon..... IV, 219
Drommondville, Saint-Frédéric de..... V, 227
Dubé, L'abbé Pascal-Prudent..... VII, 110
Duberger et son plan de Québec,..... I, 32, 41 ; X, 96
Dubergès, Duberger, Dambomgès, Les familles.. I 32, 40
Dubrowski, Pierre..... III, 5
Dubuc, Antoine..... IV, 96
Dubuisson, Joseph Guyon..... X, 128
Dubuque, Origine du nom..... VI, 196
Duburon ou Dubuvon..... III, 130
DuCalvet, Pierre..... I, 14 ; II, 192 ; III, 58

- Duchesnay, Ignace Juchereau.....VII. 64, 318
“ L'hon. Antoine Juchereau..... IX, 177
“ L'hon. Henri-Elzéar Juchereau.... IX, 77
“ L'hon. Jean-Baptiste Juchereau.... X 176
Duchesneau, Jacques... IV. 192 ; VII, 153 ; IX, 182
Duel sous le régime français..... V, 31
Dufour, Le colonel Joseph... III, 144, 157 ; VII, 309
“ L'abbé Edouard..... VII, 105
Dugué de Boisbriand, Michel-Sidrac.... X, 192, 221
“ “ “ Pierre..... X, 192, 311
DuLaurent, Chrystophe-Hilarion..... I, 184 ; V, 273
Dulongpré, Le peintre Louis.....
..... II. 109 ; VIII, 96, 119, 150, 160 ; X, 64
Daluth, Origine du nom... VI, 196 ; VIII, 38
Dumas, Le sieur IV, 319 ; VI, 287
Dumesnil tué d'un coup de pied..... VIII, 32
Dumesny, La compagnie du sieur X, 128, 159
Dunn, L'honorable Thomas..... VI, 245
Duplessis-Fabert..... II, 116
Duplessis de Kerbodot, Guillaume ..II, 68, 178 ; V, 80
Dupont, Emilien..... III, 80, 95
“ Robert..... III, 16, 151
“ de Neuville, Nicolas.....
..... I, 153, 170, 171 ; IV, 132 ; VIII, 14
Dupré, Le Compte VI, 96, 249
Dupuy, Paul..... IV, 39, 130 ; VII, 48, 96, 218
“ L'intendant.... III, 114 ; IV, 268 ; VII, 373
Duquet et lady Colborne, La femme du patriote..III, 144
Durand, Louis, VIII, 352, 366
Durantaye, Olivier Morel de la.....
..... I, 177 ; III, 81 ; IV, 131, 194, 199 ; V, 137
Durban, La ville de..... VI, 128, 158
Durham, Excentricités de lord III, 144, 174
“ Ordonnance de lord.... V, 64, 94, 152, 182
“ Rapport de lord..... III, 160 ; IV, 25
Duvermay, Ludger..... VII, 280

- Ecole au Canada, La première VIII, 353
Ecoissais au Canada, Les V, 159, 219
Ecosse, La Nouvelle- VI, 87
Ecu britannique, La devise de l' II, 80, 155
" Ecuyer, " Le titre . . . III, 48, 78, 107, 171 ; VII, 183
Eglise protestante au Canada, Première
 IV, 288, 318, 347, 371
Eglises consacrées dans le diocèse de Québec . . . 1, 48, 90
Elections sous l'Union, Les VI, 82
Elgin, Lord IV, 257
Emblèmes des Canadiens-Français . . IV, 63, 119, 153, 181
Emigration canadienne aux Etats-Unis, L'
 II, 80, 188 ; III, 90
Emigrés de la Révolution au Canada, Les . . III, 56, 146
Emond, Information du procès de Anne. X, 195, 229
" En Canada " ou " au Canada "
 III, 48, 141, 151, 176 ; IV, 22
Enfant Jésus, Quête de l' IV, 352 ; V, 25
Enfant né dans une colonie, Premier . . VIII, 192, 216
" Enfant Terrible " -- Voir Dorion
" Enfin le roi va dormir tranquille " . . I, 159 ; II, 153, 169
Engagements à vie, Les III, 16
" Engagés " au début de la Nouvelle-France
 II, 176 ; III, 43 ; X, 321
Epée sous l'ancien régime, Le port de l' VIII, 47
Episode de 1837-33, Un IV, 207
Epluchette, Une V, 96, 186
Ermatinger, Frederick-William VIII, 17
Esclavage au Canada, L'
 I, 112, 125 ; II, 44, 73, 136, 153, 186 ; III, 40 ; VI, 119
Escoumans, Les Montagnais des VII, 140
Estat présent de l'Eglise dans la Nouvelle-France
 IV, 64, 248
Estèbe, Guillaume I, 180 ; IV, 196
Estrées. -- Voir D'Estrées
Etablissements français au Labrador, Les . . I, 159 ; III, 6

- Etat des 3000 livres accordées par le roi. . . . VIII, 48
 Etats-Unis, Drapeau étoilé des. . . . IV, 191, 253
 Eté des Sauvages. . . . I, 176 ; IV, 350
Etudiant, L'. . . . VIII, 216
 Evêché de Québec, L'. . . . II, 63, 78
 Evêque de la Nouvelle-France, Premier. . . . III, 25
 Evêques de Québec, Lieu de sépulture des. . . III, 48, 63
 “ “ “ et les détenus. . . . III, 15
 Exécution capitale à Québec, III, 80 : IV, 80, 144, 307
 Expressions anciennes. . . . V, 144
 “ canadiennes. . . . III, 89
 “ glaciaires. . . . I, 80 ; IV, 19
 “ vicieuses, Nos. . . . VII, 374 ; VIII, 84
Extrait des Messieurs, L'. . . . III, 64, 78
 Faillon, Les œuvres de l'abbé. II, 31, 76 ; VI, 288, 317
 Familles canadiennes, Les premières. . . . V, 242
 Faribault et M. de Salaberry. . . . VIII, 376 ; IX, 21
 Farnham, Origine du nom. . . . IV, 287
 Faucher de Saint-Maurice, M. . . . III, 70
 Faux-Sauniers, Les. . . . IV, 319, 372
 Femmes et le droit de vote au Canada, Les. . . II, 176
 Fénélon, L'abbé de. . . . I, 37
 “ Un ouvrage de. . . . V, 240
 Fenelon's Falls, Origine du nom. . . . VI, 339
 Fer-blanc au Canada, Le. . . . III, 15, 171
 Ferme du roi dans la Nouvelle-France, La. . V II, 219
 Fête du sacerdoce. . . . III, 176
 Feuquières, Le marquis de. . . . VI, 288 ; VII, 24
 Feyrol, M. . . . V, 288
 Fiedmont, Jacau de. . . . V, 173
 Fief Saint-François, Le. . . . I, 16
 “ simple et fief de dignité. . . . VI, 224, 248
 File indienne. . . . IV, 378 ; VI, 159
 Fils de la liberté. . . . III, 11
 Finlay de Gros-Pin. . . . III, 163 ; IV, 41
 “ et le Père de Glapion, Hugh. . . . VI, 206

- Finlay et le service postal, Hugh.....VII, 89
Fisher, John Charlton V, 305
Flaubert et le Canada.....V, 352
Flesche, L'abbé Jossé.....VIII, 39
Fletcher, Le juge.....II, 79, 109, 139
Flibustier.....V, 8
Flore canadienne, Bibliographie de la.....VI, 329
Flotte de M. Canon, La.....II, 123
Foi et hommage.....II, 144 ; III, 27 ; IV, 242
Fondeur de cuillers.....IV, 128, 158
Fontaine, Jossé LeDuc des.....I, 186
Fontange, Ce que c'est qu'une.....I, 192 ; II, 14
Forbes, Alexander.....V, 147
Forbin-Janson et les déportés canadiens, Mgr de VIII, 65
Ford, Bibliothèque circulante de.....I, 159
Forest, M. de la.....IX, 128
Forillon, Le.....IV, 224, 285, 314 ; VI, 307
Formulettes écrites.....V, 207 ; X, 244
Forster, Les mineurs.....III, 128
Fort Carillon, Aumôniers du.....X, 96
“ Lévis.....III, 32 ; IV, 179
“ Saint-Frédéric, Ancien.... III, 160, 189 ; IV, 26
“ Sainte-Anne au Cap-Breton.....II, 112, 158
“ “ “ “ lac Champlain.....II, 112, 142
Fortier, Richard-Achille.....VII, 275
Fortier, Pierre-Michel.....VIII, 320
Fossembault, Seigneurie de.....IX, 192
Foucault, François.....I, 180
Foucher, Le juge.....VII, 80 ; VIII, 146
Fournier, La canne du curé.....IX, 174
Foy et hommage.....II, 144 ; III, 27
Franc, Sa valeur au dix-septième siècle.....VI, 331
Français restés à Québec en 1629, Les..V, 329 ; IX, 60
France antarctique, La.....VI, 96, 156, 250
“ en algonquin, Le mot.....V, 320
“ et Angleterre en 1774, La.....IV, 95

Francs-Maçons à Québec, L'hôtel des.....	I, 62, 91
“ “ canadiens, Les premiers..	IV, 128, 188, 214
Franklin, Benjamin.....	II, 112, 189
“ Sir John.....	IV, 159, 215, 278 ; V I, 96
Franquelin, Jean-Baptiste-Louis	I, 33, 56
Fraser, L'hon. John.....	VI, 245
Frazi.....	IV, 19
Fréchette, Charles.....	I V, 288 ; VI, 153
Frédière, Le sieur de la.....	X, 224
Freer, Edward-S.....	VIII, 18
Fremont, Jules-Joseph-Taschereau..	VIII, 344
“ John-Charles....	II, 144, 189; IV, 277; VI II, 360
Frères jumeaux, Deux.....	III, 128, 154, 174
“ siamois au Canada.....	II, 64 ; III, 24
Frontenac, Cœur de M. de.....	III, 96 ; IV, 245
“ et le fils de Duchesneau	IV, 192 ; VII, 153
“ Madame de	I, 159 ; VIII, 97, 129
“ Mort du fils de M. de	II, 48, 140
“ Oraison funèbre. I.	47, 65, 67, 82, 99, 159, 172
“ parrain.....	IV, 34
“ Statue de M. de.....	I, 65, 119
“ Testament de M. de.....	VII, 68
“ et sa victoire de 1690, M. de.....	II, 31
“ M. de Villeray et M. de....	VIII, 352, 367
<i>Fuite en Egypte</i> de Murillo, La.....	IV, 303
Fundy, Baie de	VIII, 288, 317
Gage, Le général.....	IV, 276, 364
Gaillard, Guillaume.....	I, 178 ; IV, 133, 194, 205
Galiffet, M. de	II, 69 ; IV, 40 ; V, 255, 347 ; VIII, 374
Galissonnière et madame Taschereau, M. de la	VIII, 328
Galissonnière et la flore canadienne,	II, 192 ; III, 139
Galissonnière, Le titre de M. de la...	III, 160 ; IV, 85
Galissonnière, M. de la	I, 32, 46 ; VIII, 122
Gand, François de Ré, de	IV, 98, 287 ; VII, 23 ; IX, 23
Gannes, Louis.....	IV, 223

- Gardes-marines, Les..VI, 352, 373 ; VII, 191 ; IX, 127
 Garneau, D'où venaient les ancêtres de IX,224; X,256
 Garneau, Une erreur de.....VII, 373
 “ *Voyage en Angleterre* de.. IV, 159, 190, 279
 Garthby, Saint-Charles Borromée de..... V, 363
 Gaspé, M. Philippe Aubert de.....
 I, 16, 46, 75 ; VII, 192 ; VIII, 64 ; IX, 96, 249
 Gaspé, Philippe-Ignace Aubert de..... VI, 79, 277
 “ Lieutenants-gouverneurs de.....V, 146
 Gaudarville, Seigneurie de..... IX, 192, 246
 Gaudiakteha, Catherine.....VII, 373
 Gaulin, Mgr Rémi.....V, 37
 Gaultier, Jean-Frs I,182 ; II, 192 ; III, 139 ; IV, 340
 Gaumine, Mariages à la.....II, 192 ; III, 30, 46
 Gavazzi à Montréal, L'apostat.....VII, 96, 125
 Gazelle, L'abbé V,187, 224,344 ; VI, 255 ; VIII, 185
Gazette de Québec, La.....VI, 160, 213
Gazette de Saint-Philippe..... VII, 160
 Généalogies de familles canadiennes, Les.....
 VI, 305 ; IX, 276 ; X, 159
 Gentilhommes huissiersdu Conseil Législatif. . X, 116
 Geoliers de la prison de Québec.....I, 62, 121
 Georges III à Montréal, Buste de.....
 III, 192 ; VII, 352 ; VIII,21
 Georges III, Mémoire prodigieuse de.....VI, 7
 Gérin-Lajoie et l'Enfant Terrible.....VI, 64 ; VII, 125
 “ “ et son *Canadien errant* ..IV,255 ; V,148
 Gerrymander, Le mot..... V, 64, 94
 Giffard, Contrat de mariage de Robert..... IX. 267
 “ Etait-il noble? Robert..... VIII, 288, 314
 “ Marie Françoise..... VII, 86 ; VIII, 46, 47
 “ sieur de Beauport IV,242 ; V,54, 340; IX,128
 Gilbert, Clotilde II, 186
 Girod, Amury..... VIII, 139
 Girouard, Antoine V, 39, 205
 “ en Canada, Famille.....V, 205

- Girouard en France, Famille..... VIII, 289
 “ L'hon. juge Désiré..... VIII, 296
 “ et le colonel Simpson, Jean-Joseph V I, 32, 59
 Girouardville ou Saint-Hyacinthe..... VIII, 192
 Glandelet, L'abbé Charles de..... I, 66; II, 136
 Glapion, Hugh Finlay et le Père de..... VI, 206
 Godefroy, Jean Paul..... X, 224, 246
 “ de Linetot..... II, 117
 “ de Saint-Paul, Amador..... III, 6
 Gomin, Chemin..... II, 87
 Gore, Sir Francis..... IV, 191, 218
 Gorgendière, Louis Fleury de la..... II, 149
 Gorribon, Le sieur..... I, 153
 Gosselin, Le commandant Clément..IV, 6; VI, 135, 210
 Goyer, Le récollet Olivier..... I, 47, 65, 67, 82, 159
 Goudron au Canada, Fabrication du..... X, 224
 Gouverneurs, Appointements de nos..IV, 319; VI, 350
 “ de l'Acadie..... VII, 128, 218
 “ et les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse ..
 VII, 128, 287
 Gouverneurs de Québec..... VII, 62, 111, 229
 “ de Trois-Rivières.....
 II, 64, 66, 178; IV, 275, 364
 Gouverneurs du Canada et la marine. Les III, 96; IV, 24
 “ français au Canada, Familles des..I, 175
 “ morts au Canada, Les.....
 IV, 127, 210 249; V, 52, 82
Grammaire des paresseux, Une..... VIII, 128
 Grands-voyers de la Nouvelle-France II, 79, 124, 139, 187
 “ “ du district de Trois-Rivières...X, 128, 228
 Grant, Alexander..... IV, 218
 “ David-Alexander..... IV, 186, 212; V, 145
 “ et Wolfe, L'historien..... IX, 32
 Grasse, L'amiral de..... VIII, 376; IX, 19
 Graveurs au Canada, Les..... II, 63, 108

- Gray, Edward-William VIII, 16
 “ et Wolfe, L'épigramme de VII, 288 ; VIII, 51
 Great-Eastern. Le I, 169, 174 ; IX, 378 ; X, 92
 Green-Bay, Origine du nom III, 15, 31 ; VII, 81
 Greffiers des Plaideurs Communs à Québec X, 211
 Guérin, Jean IX, 32, 86
 Gugy, Barthélemy V, 320 ; VI, 89
 “ Bartholomew-Courad-Augustus . VI, 92 ; X, 333
 “ Conrad V, 320 ; VI, 89
 “ L'hon. Louis V, 320 ; VI, 89
 Guignolée. La V, 95 ; VI, 28
 Guillaume IV au Canada, Voyage de VI, 147
 “ “ et le barbier yankee V, 107
 Guillimin, Charles I, 179, 182
 Guillotinés américains, Les II, 130, 168 ; V, 238
 Guimont, Louis IX, 192, 274
 Guyon, Jean I, 18
 Habitant, Origine du mot IV, 352, 376 ; V, 105
 Habitants, Compagnie des VII, 256, 279
 Haldimand, Sir Frederic II, 71 ; IV, 275, 365
 Hale, Le colonel IX, 224
Halifax Gazette, La VI, 160, 213
 Hamilton, Henry IV, 283
 Hardinge, Sir Henry III, 176 ; VIII, 370
 Haut-Canada, Lt-gouverneurs du . . IV, 191, 218, 281
 Haut-Canada, Origine du nom VI, 339
 Hazen, Le brigadier-général Moses . . VII, 128, 159
 Hazeur, François I, 177, 178
 Hazeur, Thierry IV, 110, 112
 Head, Le fils de sir Edmund-Walker . III, 192 ; IV, 58, 90
 “ Les deux gouverneurs IV, 143
 “ Sir Francis-Bond IV, 33, 219
 “ Sir Edmund-Walker I, 63
 Hébert, Louis V, 295, 327 ; VI, 64, 88
 Henry's Bank of Laprairie, La IV, 96
 Hermine ou Belette roselet, L' II, 80 ; VI, 209

- Hermite de l'île Saint-Barnabé, L'..... X, 32
“ de Trois-Pistoles..... V, 223, 260
Heriot, George..... VII, 90
Herriott, Frederic-George . . I, 98 ; V, 227 ; VII, 171
Hertel de Rouville à Boston, M..... IX, 192
Hiché, Henri..... I, 183
Hinnisdal et les d'Armaillé, Les d'..... I, 175, 190
Hinsdell, Le captif anglais..... IV, 354
Hirondelles, Les migrations hivernales des... III, 80, 94
Histoire de N.-D. de Bon-Secours à Montréal. VI, 242
Histoire du Canada avant 1672..... V, 192 ; VI, 92
Histoires de familles..... V, 288 ; IX, 276 ; X, 159
Hochelaga, Signification du mot..... IV, 224, 286
Hocquart, Gilles..... VII, 7
Holland, Major Samuel..... I, 26 ; V, 96
Hollandais de la Nouvelle-Belgique... IX, 96 , X, 93
Holmes, Le capitaine..... IV, 277, 365
Hommage, Foy et..... III, 27 ; IV, 242
Honorabile homme, L'expression..... VI, 192, 223
Hope, Henry..... IV, 283
Horse boats, Les..... VI, 160, 191
Houdin, Le récollet..... IV, 31
Hoüel, Louis..... III, 125 ; IV, 224
Howick, La paroisse de... IV, 159, 190
Huananiche ou Ouananiche..... IV, 63, 338
Hubert, Complainte du curé..... VII, 256 ; VIII, 28
Hue, Les expressions *dia* et..... I, 128, 136
Huissiers et praticiens, Les..... V, 38
Huitres au Canada, Les..... II, 80, 110, 140
Humphrey, Le bourreau... VI, 256, 281
Hunter, Le lieutenant-général Peter... IV, 218, 281
Hurons, Les.. VI, 32, 64, 96 ; VIII, 32, 90 ; IX, 288 ; X, 25
hygiène sous le régime français V, 192, 281
Iberville, Pierre LeMoÿne d'.....
..... II, 48, 62 ; VI, I, 298, 301 ; IX, 224 ; X, 212
Icebergs IV, 19

- Ile aux Grues..... IV, 165
“ “ Lièvres..... VIII, 96
“ “ Oies..... VII, 47
“ “ Oeufs..... IV, 221
“ “ Ruaux..... I, 144, 157, 172, 189 ; II, 88
“ de Brion..... IV, 378 ; V, 150
“ de la Madetaine..... V, 151
“ de la Visitation, Croix de P..... IV, 351, 369
“ d'Orléans..... III, 90, 159 ;
IV, 377 ; V, 72, 100 ; VIII, 288, 318 ; IX, 64 ; X, 22
Ile du Prince-Edouard..... VI, 378 ; VIII, 286
“ Jésus, La colonisation à P..... IV, 128
“ Lamotte, Origine du nom de..... VI, 196
“ Madame..... I, 144, 157, 172, 189
“ Oracoïnton..... III, 32 ; IV, 179
“ Saint-Barnabé, L'hermite de P..... X, 32
“ Saint-Hélène comme lieu de détention..... I, 128
“ “ “ près de Montréal..... V, 352
Iles Les..... VI, 224
“ Saint-Pierre et Miquelon..... III, 176 ; IV, 28 ; VIII, 151
Imbert, Jacques..... I, 183
Imprimerie dans le Nouvelle-France. L'..... X, 160, 190
Indemnité de nos députés, L'..... IX, 160 ; X, 118
Indépendance, Les Canadiens et la guerre de l' VI, 209
Index, Ouvrages canadiens à l'..... III, 64, 79
Inglis, Charles..... VII, 359
Inhumations hâtives, Les..... V, 364 ; VI, 41
Institution Royale, La décadence de P..... IV, 66
Intendants de la Nouvelle-France..... VII, 256 ; VIII, 55
“ Intitulations, ” La querelle des..... VIII, 352 367
Invasion de 1775-76, L'..... VI, 132
Irlandais, *bas de soie*..... IV, 378 ; V, 85
“ et Canadiens, Animosités entre..... V, 319
Iroquois brûlé vif à Québec, Un..... IX, 288 ; X, 25
Iroquois..... IV, 95, 123, 183 ; VI, 96, 116 ; VII, 352
Jacau de Fiedmond..... V, 173

- Jacques-Cartier, Le fort. VI, 32
 “ J’ai du bon tabac dans ma tabatière ”. . . III, 16, 47
 James, Origine du nom Baie. VII, 272
 Jarretière, Canadien décoré de la. IV, 32, 92
 Jarrets noirs, Les. IV, 320, 369
 “ Je m’en moque comme de l’an quarante ” III, 128, 153
 “ Je me souviens, ” Origine de la devise. II, 20
 Jemmerais, Madame de la. VII, 25
 Jérémie, Nicolas. IX, 96, 188, 246
 Jésuites canadiens et Jésuites français. V, 256
 “ *Journal des*. II, 32, 47 V, 21, 52
 “ *Relations des*. II, 48, 155 ; IV, 226
 “ Leur mascarade à Mâcon. IV, 159
 Jésus, Quête de l’Enfant. V, 25
 “ Je te payerai trois liches moins deux lires ”. . III, 89
 Jetté, Armes de l’hon. sir Louis-A. V, 77
 Jogues, Le jésuite. VIII, 148 ; X, 60
 Johnson, Le mont. VII, 160, 181
 Johnstone, Le chevalier. IV, 128 ; VII, 56
 Joliet, L’hon. Barthélemi. VIII, 13, 20
 Jolliet, Mort de. I, 38 ; VIII, 277 ; X, 96
 “ Descendants de. . VII, 373 ; VIII, 277 ; IX, 351
 “ Frères de Louis. VIII, 313
 “ Orthographe du mot. VIII, 39
 “ et le lac des Illinois. II, 112, 189
 “ et sa carte de 1673-74. I, 20 ; II, 112, 189
 Jonathan, Le sobriquet *Frère*. VIII, 288, 316
 Jonquière, Couplets sur M. de la. II, 57
 Jonquière, La mort de M. de la III, 112, 127 ; IV, 211
 “ Le testament de M. de la. V, 268
 “ au Canada, Les de la. IV, 275
 Journal canadien-français, Premier III, 153 ; VI, 160, 213
 “ *des familles*. VIII, 154
 “ du curé Récher I, 126 ; IX, 97, 129, 161, 289, 321, 353
 “ *du dimanche*. VIII, 124
 “ français aux États-Unis, Premier. . VIII, 281

Journaux du Canada.....	III, 176 ; IV, 28
“ publiés à Lévis.....	III, 176 ; VI, 286
“ “ à Longueuil.....	V, 22
“ “ à Trois-Rivières.....	III, 176; VII, 256, 280
Jours, Différence de la longueur des.....	I, 112
Jubilaires, Quatre.....	IV, 71
Juchereau de Maur, Noël.....	VI, 81
“ de St-Denys, Louis IV, 352; VII, 64; VIII, 154	
Juchereau de Saint-Ignace, Jeanne-Françoise.....	X, 276
Juchereau des Châtelets, Noël.....	VII, 64; VIII, 86
Judicature en 1732, La.....	V, 203
Juge en prison, Un.....	VIII, 113
Juges canadiens-français de 1775 à 1812.....	VII, 80
Juges de Trois-Rivières.....	VI, 128, 144
Jumonville et les Villiers, Les.....	VII, 256
“ et ses compagnons.....	X, 160, 250
Juneau-City, Origine du nom.....	IX, 265
Juridiction royale dans l'Ouest.....	V, 160
Jurons populaires, Nos.....	V, 359
Justice à la fin du dix-septième siècle, La.....	VI, 36
Justice et nos seigneurs, La haute.....	VIII, 224, 286
Kalm au Canada.....	II, 143 ; V, 68 ; VI, 80
Kamouraska, Protonotaires du district de.....	X, 8
“ Saint-Louis de.....	III, 81
“ Shérifs du district de.....	X, 175
Kanucks, Origine du sobriquet.....	IV, 377
Kempt, Sir James.....	II, 116
Kent et le curé Renault, Duc de.....	III, 128 ; IV, 246
“ et la comtesse de Saint-Laurent, Duc de.....	X, 187
“ et les francs-maçons canadiens, Duc de.....	IV, 214
“ parrain, Duc de.....	IX, 320, 347
Kerbodot, Bochart et.....	II, 68, 178, V, 80
Kerr, La suspension du juge.....	II, 176 ; III, 42
Kierskowski, L'hon. Alexandre-Edouard.....	X, 86
Kilder, Le récollet.....	VI, 352
Kimber, La famille.....	V, 160, 252

- Kirke, Les frères. . . III, 96, 141 ; V, 326, 330 ; VIII, 39
Knox, Une légende de. I, 128 ; II, 136
Kondiarouk, La fille de. VII, 224
Kreighoff, Le peintre. I, 32, 45, 57
LaBarre, Antoine Lefebvre de. II, 82, 84
La Boujonnier, Flour. IV, 325 ; V, 79
Labrador, Etablissements français au. . . I, 159 ; III, 6
Labrie, Le docteur. IV, 95, 122 ; V, 288 ; VIII, 50
LaBrosse, Le Père jésuite. . . V, 11, 77, 159 ; VII, 285
LaChassaigne.— Voir Chassaigne
L'Achigan, Saint-Jacques le Majeur de. II, 17
LaChine, Le canal de. I, 160 ; II, 123 ; VI, 260
“ Le massacre de. VI, 47
La Colomnière.— Voir Colomnière
LaCorne, l'abbé de. I, 182
“ Le capitaine. II, 115
Lac Saint-Louis, Postes du. I, 145, 165
“ Saint-Pierre, Origine du nom. II, 72
“ Simeœ. X, 85
La Durantaye.— Voir Durantaye
La Fayette et le Canada. II, 162
Laffilard, Le conseiller. I, 32, 45
Lafèche et le curé Boucher, Mgr. IX, 174
Lafontaine, Jacques Belcour de. I, 180
LaFontaine, Sir L.-II. III, 190 ; IV, 139
La Galissonnière.— Voir Galissonnière
Lagier, La mort du Père. III, 112, 143
LaJonquière.— Voir Jonquière
Lajoue, François. I, 39, 58
Lajus, Le docteur. I, 10 ; IV, 340
Lalemant, Le Père Gabriel. VIII, 19, 39
LaMartinière, Bermen de. I, 52, 170, 178 ; IV, 133
Lambert, Eustache. IV, 109
La Mollerie, L'enseigne de. VII, 160, 185, 209
LaMothe-Cadillac, M. de. . . I, 160 ; IV, 209 ; VIII, 39
Lanaudière, Charles de. VI, 7 ; X, 32

- Lanaudière, Famille de.....VII, 373
“ Marguerite de.....I, 175 ; II, 13
Landrièves, Le commissaire.....II, 15, 45, 50, 89
Langevin, La Trappe de.....VI, 203 ; VII, 352
Langlois, Germain.....VI, 142
“ Le Père trappiste.....IV, 378 ; VI, 156
Langne française au Canada.....
...III, 16 ; IV, 191, 812 ; VII, 256 ; VIII, 52 ; X, 122
Lanouillier de Boisclerc.—Voir Boisclerc
LaPérouse à Québec, Le navigateur.....II, 79, 94
LaPlace, Le commandant.....IV, 160
Laporte, L'abbé Stanislas.....VII, 145
La Potherie—Voir Le Neuf, Le Roy, Potherie
LaRigaudière, L'aventure de M. de.....III, 15, 61
LaSalle, Le fils de M. de.....VI, 160
“ Lieu de naissance de M. de.....III, 72
“ Mort de M. de.....III, 160, 175
“ Orthographe du nom.....IV, 128, 308
“ et la Société de Jésus, M. de.....II, 31, 154
LaTerrière, Descendants du docteur... ..IV, 63, 117
LaTour, L'abbé de.....I, 66
Latresse et la presse des matelots.....IV, 22
Lauberivière, Notes sur Mgr de.....I, 4
Laure, Le Père Pierre.....I, 37 ; VI, 152
Lauréats canadiens de l'Académie française...III, 169
Laurentides, Le nom de.....III, 32, 151
Laurier, La famille de Sir Wilfrid.....I, 160, 173
“ L'arpenteur Charles.....II, 112
Lauzon, La famille de M. de.....V, 196
Laval et les religieuses de Port-Royal, Mgr de IX, 240
“ Le vénérable François de.....VIII, 117
“ L'oraison funèbre de Mgr de.....III, 128, 156
LaValinière, L'abbé Huet de VII, 96, 178 ; X, 129, 161
LaVallière, Madame de.....II, 160, 191 ; III, 27
Lavolette, fondateur de Trois-Rivières II, 66 ; IX, 320
“ Pierre.....I, 47, 58

- Leaders de township.....II, 144, 183
 Leake. Le capitaine Matthew V, 96
 LeBer de Saint-Paul, Jacques..... 32, 89
 LeBlond de Saint-Hilaire, Le chevalier..... III, 167
 LeBrun, Un tableau de.....IV, 378; V, 158, 249
 L'Ecuyer, Eugène.....VII, 288; IX, 122
 Lees, John.....IV, 344
 Letebvre, Le Père.....IV, 207
 Lefebvre de LaBarre—Voir LaBarre
 “ et M^{re} de la Pérade, Le curé..VI, 163, 340
 LeFrançois. Le Frère Luc.....IV, 223; VI, 152
 “ L'imprimeur patriote.....II, 80, 95, 126
 LeGardeur de Saint-Pierre, Jacques.....V, 233
 LeGauffre, Thomas.....II, 143; III, 25
 Légendes de nos ancêtres, Les.....V, 100
 LeJeune, Premiers élèves du Père.....IV, 31, 91
 LeLoutre, L'abbé Louis-Joseph de.....X, 288
 LeMaistre, Francis.....V, 147
 LeMercier, Le chevalier..... IX, 378
 Lemieux, L'hon. François-Xavier.....IX, 308
 LeMoine, sieur de Chassé..... II, 96
 LeMoynes, Orthographe du mot..... VIII, 39
 LeNeuf de la Potherie.—Voir Potherie
 LeNeuf du Hérisson, Michel..... II, 69
 Lennoxville, Bishop University de.....X, 32
 Lepage, L'abbéI, 144; V, 32, 91, 341
 Le Roy de la Potherie.—Voir Potherie
 Léry, Joseph-Gaspard de..... II, 50, 51, 140
 “ Traité de M. de..... I, 37; II, 128, 157
 “ L'hon. Louis-René de..... VIII, 158
 Lessart, Etienne de..... X, 96
 Lessay, Pointe à.....III, 32; IV, 376; VI, 153
 LeSueur, Le voyageur Pierre..... IX, 160; X, 88
 Lettier de Saint-Just, Armes de l'hon. Luc...V, 74
 Lettres de noblesse de Dupont de Neuville. VIII, 14
 LeVasseur de Neré, Jacques..I, 37, 38; IV, 39; X, 320

- Le Verrier. — Voir Verrier
- Lévis, Gaston-Pierre-Marc de VI, 20
- “ La guerre de l'Indépendance et M. de . . . III, 16
- “ Les journaux publiés à VI, 286
- “ L'île Oracointon et le fort . . . III, 32 ; IV, 179
- “ et les drapeaux de ses régiments . . . V, 128, 309
- “ Montcalm et VIII, 79
- “ Notre-Dame de la Victoire de V, 7
- Lévy, François-Christophe de . . . VI, 288 ; VII, 154
- “ duc de Ventadour V, 292, 294 ; VIII, 189
- L'Hermitte, L'ingénieur I, 37
- Lino, Martin de I, 171, 179
- “ Pierre de II, 140
- L'Islet, Notre-Dame de Bousecours de
- VI, 355, 358, 362 ; VII, 11, 14, 35, 39, 228, 274
- Lieutenants-généraux de la Prévôté de Québec . VI, 328
- Lieutenants-gouverneurs de Gaspé V, 146
- “ “ de la Nelle-Ecosse VII, 128, 287
- “ “ de Québec
- IV, 223, 283, 367 ; V, 73 ; VII, 62, 111, 229
- Lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada IV, 218, 281
- Littérateurs en 1843, Nos II, 128, 174
- Liturgie. Questions de V, 363
- Livre brûlé par le bourreau à Québec I, 32, 45
- Lods et ventes V, 136
- Loi du timbre au Canada II, 144
- Londres, Incendie de IV, 92
- Longueuil, Baronnie de IV, 127, 185, 212
- “ Château de VI, 76
- “ Curés et desservants de VII, 327
- “ Dernier rejeton des V, 145
- “ Jos.-Dom.-Emmanuel de VII, 224, 255, 292
- “ Journaux publiés à V, 22
- Longueuil, Le nom
- . . . III, 176 ; IV, 114 ; V, 209 ; VI, 157, 349 ; X, 274

- Longueuil, Paul-Joseph LeMoynes, chevalier de. II, 71
“ Le premier baron de. . . . II, 70 ; IV, 47
Lonvilliers de Poincy, Philippe de. . . . IV, 377 ; V, 212
Lorette, Hurons de la femme. . . . VII, 137
Lorne, Un Campbell indien et le marquis de. . . IV, 46
Lotbinière, Eustache-Chartier de. . . . I, 178 ; IX, 238
“ Le récollet F.-L. . . . II, 31 ; IV, 9 ; VI, 210
“ L’hon. M.-E.-G. Alain Chartier de. . . IX, 263
“ Louis-Théandre Chartier de. . . . I, 152, 154
“ et les octrois en terre, M. de. . . . IX, 64
“ René-Louis Chartier de. . . . I, 170, 171
Loubias, Arnoult de. . . . II, 69
Louis, délégué à Boston, M. . . . X, 128
Louis, Le Frère. . . . IV, 96, 125 ; VII, 206, 267
Louis autrefois, La valeur du. . . . IX, 18
Louis XV au Canada, Un fils naturel de. . . IX, 32, 59
Louis XVII est-il venu au Canada ? . . . III, 66, 131
Louis d’or et napoléons de France. . . . II, 64, 78, 170
Louisbourg, Fondation de. . . . II, 79, 187
“ Médailles du siège de. . . VIII, 32, 127
Louisiane, La meilleure histoire de la. . . IX, 192
“ Origine du nom. . . . VI, 196
Louis-Philippe et le Canada. . . . IV, 96, 126
Loup-garou, Le. . . . V, 304
Louvigny, Louis de la Porte de. . . . II, 70
Luc. — Voir Lefrançois
Lutin, Le. . . . V, 78
Lyonnais, Les enfants du docteur. . . . III, 96
Mabane, L’hon. juge. VI, 245 ; VII, 42, 320, 351 ; IX, 148
“ Elizabeth. . . . VII, 320, 351
Macart, Charles. . . . I, 178, 186 ; IV, 102, 106
Macaulay, Le père de l’historien. . . II, 80, 172 ; II, 7
Macdonald, Un duel de sir John. . . . V, 31 ; VI, 215
MacIntosh, William. . . . II, 64
Mackenzie, Origine du nom. . . . VII, 272
“ et ses Canadiens, Sir Alexander. . . V, 287

- MacNab et la langue française, Sir Allan VI, 64
“ et le catholicisme, Sir Allan . . V, 31, 62, 119
Madame, Origine du mot II, 112, 127
Madeleine, Le braillard de la III, 48, 76
Mademoiselle, Origine du mot II, 112, 127
Magnan, Jean-Baptiste II, 140
Maillou, Le sieur Noël II, 187 ; III, 192
Maires de Montréal I, 112, 125
“ “ Québec I, 176 ; II, 13
“ “ Sherbrooke VII, 141
“ “ Trois-Rivières VII, 6
Maison canadienne, La VIII, 160
Maisonneuve, Devise et blason de VIII, 288
Maistre, Mgr Plessis et Joseph de V, 241
Maitland, Sir Peregrine IV, 219
Maîtres de postes de Montréal VIII, 16
Maizerets, Louis-Ango des II, 16, 123 ; IV, 287
Maladie de la Baie I, 111, 123, 138
Malapart, André de II, 67
Malartic, Le comte de V, 109
Malavergne, L'abbé Pierre-Joseph . . . V, 128 ; VII, 316
Malbaie, Origine du nom I, 111, 123, 138
“ Saint-Pierre de la VII, 131
Matherbe, Le Frère III, 176 ; IV, 85
Maltais, Le Port II, 31 ; VII, 150
Manitoba, Origine du mot II, 64, 92
Maniwaki, La réserve de VII, 136
Mare Coutant, Le Frère récollet II, 98, 119
Marchand, L'abbé II, 112, 141, 173 ; III, 115, 117, 132
Marcoux, Pierre II, 140
Marguerite au Canada, La I, 32, 89
Mauguillier protestant, Un II, 48, 76
Maria, Les Micmacs de VII, 139
Mariage à la gaumine II, 192 ; III, 30, 46
Marie, délégué à Boston, M X, 128
Marie de l'Incarnation, La mère . . V, 365 ; VI, 151, 152

- Marie*, Le navire *La*..... I, 63, 199
 Marié cinq fois II, 48, 62, 77, 91 ; IV, 242
 Maringouin.....I.126.155 : II. 24; III, 160, 189
 Marquette, Le Père II, 96, 158 : IV. 255. 286; VIII.40
 Martel, Jean.....IV, 243 ; VI. 21
 " L'abbé Joseph Stanislas VII, 108
 " et le général Wolfe, Le curé... II,192 ; III,90
 Martin, Abraham I. 43 ; VIII. 352
 Martineau. L'abbé David..... VII, 168
 Martyrs ou patriotes.....V, 31, 88
 Mascouche. Origine du nom..... II, 49
 Massé, Le Père Ennemond..... VIII, 40
 Masson, Armes du lieutenant-gouverneur V, 75
 Masta, L'apostat..... VII, 96 ; X, 33
 Mattawa, Origine du nom..... VII, 16
 Maurault, L'abbé Thomas.....VII, 274
 Maure, Seigneurie de.....VI, 256 ; VII, 52 ; IX,83
 McDonald, Le capitaine Donald..... II, 143 ; III, 58
 McDonell, Le lieutenant-colonel.....I, 98
 McLane, L'exécution de David..... IV, 80, 144
 Méan, Le baron de..... II, 160, 190 ; III, 11
 Médecine au Canada, Pionniers de la..... IV, 159, 339
 Médecins licenciés de 1789 à 1848.... VII, 175, 201
 Meilleur, Jean-Baptiste.....VIII, 18
 Memramcook, Registres paroissiaux de..... V, 127
 Ménage, Le curé..... V, 362
 Ménagerie des pauvres... II,144 ; III, 11 ; V, 279, 341
 Mère de trente-deux enfants..... III, 64, 79
 Mère des églises du continent américain . IV, 223, 254
 Mésaventure, Une.....VI, 141
 Mésaventure d'un ambassadeur, La..... III, 116
 Messe du revenant, Le... III. 112, 142 ; IV.51,166
 Messe en la Nouvelle-France, Première.....IV, 162
 Messes propitiatoires à Québec.....I, 64, 78
 Mesures de nos pères, Les.....IV, 192
 Metcelte, Lord..... IV, 321 ; X, 32, 255

- Métis ou Bois-Brûlés V, 17
Meulles, L'intendant Jacques de VIII, 268
Meurons, Régiment des . IV, 288, 318, 346, 368 ; V, 56, 115
Mézy, Mort du gouverneur de IV, 211 ; V, 52
 " Testament du gouverneur de X, 9
Mezzofante, Le cardinal . . . III, 176 ; IV, 30 ; V, 319
Michel, Le vice-amiral Jacques . IV, 192, 281 ; V, 327
Michillimakinac, Requête des voyageurs de . . X, 65, 97
Milice, Les commandants de notre V, 191, 275
Milices avant 1759 . III, 32 ; V, 95 ; VI, 185 ; VIII, 156
Milices en 1775 III, 52 ; VIII, 224
Milices en 1812 II, 168 ; V, 95, 184 ; X, 337
Milnes, Robert-Shore IV, 283
Mines d'ardoises au Canada I, 175
Mines de fer à la Baie Saint-Paul II, 48, 77
Mines d'or à la Beauce I, 175 ; II, 186
Ministre, Origine du mot V, 378
Minto à Rome, Lord VIII, 96
Miquelon, Îles Saint-Pierre et III, 176 ; IV, 28 ; VIII, 151
Mirabeau, Le chevalier de IV, 224
Miramon, Les filles du général I, 126
Missionnaires apostoliques, Les V, 192 ; IX, 190
Mitaine des Puritains, La V, 96, 152
Moine, Le chenal du II, 176 ; VI, 159
Mœck La révocation du gouverneur . . V, 96 ; VII, 319
Moneton, Origine du nom VIII, 77
Monnaie autrefois, Valeur de la IX, 18
Monnaie de cartes au Canada, La II, 32
Monnaies canadiennes les plus rares, Les . III, 64, 109
Monongahéla, Le héros de la IX, 128
Monroe, La doctrine IV, 191
Monseigneur, Charles de I, 171, 184 ; IV, 39, 133
Montalembert, Le chevalier de IX, 224 ; X, 27
 " et le Canada, Le comte de V, 352
Montcalm, La sépulture de II, 48 ; IX, 288
 " Le cocher de I, 113

- Montcalm, *Eloge historique du marquis de* VIII, 352, 374
 “ Jean Bellegarde et la montre de. . VIII, 15
 “ Le frère de. II, 176 ; III, 27
 “ Le marquis de. II, 45 ; V, 320 ; VII, 79, 360
 “ Mort de (tableau de Watteau). . . VIII, 300
 “ Paroles de. II, 11 ; V, 144
 “ Maison. VIII, 225, 257, 329
 “ à Townshend, Lettre de. VIII, 395
 “ et l'Académie française. II, 48
 “ et la maison Arnoux. V, 378; IX, 3, 33, 65
 “ Lévis. VIII, 79
 “ et Wolte. Le monument.
 IV, 32 ; V, 305 ; VII, 360 ; IX, 75
 Montcalm, Uniformes de l'armée sous. . III, 32; VI, 185
 “ Lettres prophétiques de. III, 80, 111
 Montel, “ armateur du Canada ”. IV, 128
 Montenach, La famille de. VI, 365
 Montesson, M. de. III, 22
 Montgomery, Les deux. III, 64, 79
 Montmagny et la mort de Champlain. IV, 31
 “ Un frère du gouverneur de. . V, 32 ; X, 32
 Montmollin, David-François de. II, 126 ; III, 2 ; VII, 288
 Montmorency, La chute. I, 176 ; II, 1 ; IV, 224
 Montréal à Québec, De. V, 239
 “ Buste de Georges III à.
 III, 192 ; VII, 352 ; VIII, 21
 Montréal, Capitulation de. V, 310
 “ Château de. III, 57
 “ Coroners de. VIII, 244
 “ Maires de. I, 112, 125
 “ Nom de. V, 32 ; IX, 255
 “ Place d'armes à. V, 351
 “ Premiers steamers à. VIII, 160 ; X, 57
 “ Records de. X, 117
 “ Revue littéraire à. I, 16
 “ Shérifs de. VIII, 200

- Montréalistes ou Montréalais..... II, 192 ; III, 74
 Montrenil, Le chevalier de..... X, 160
 Moquin, L'avocat Louis..... I, 160, 172 ; II, 54
 Morcellement des propriétés..... V, 72
 Moreau dit la Taupine, Pierre..... X, 213
 Morel, L'abbé Thomas..... III, 128 ; VII, 212
 Morin, La sœur Marie..... VI, 378 ; VII, 86
 Morin, Le curé Joseph Marie..... III, 129, 138
 Morin, Le juge A.-N..... V, 20, 267
 Morisseaux, curé de Charlesbourg, L'abbé... II, 135
 Mornay, Mgr de..... IV, 247, 258 ; IX, 352, 375 ; X, 20
 Mots d'origine sauvage..... III, 48, 139 ; VI, 294
 Mouchy, M. de..... I, 153, 184
 Mounier, L'hon. François..II,32,62 ; IV, 343 ; VII, 284
 Mountain, George-Jehosaphat... III, 176, 190 ; IV, 317
 Mountain, lord évêque de Québec..... IV, 287, 316
 Mount-Murray, La concession de..... I, 123
 Moustique..... I, 126, 155
 Moyen, sieur des Granges, Jean-Baptiste.... VII, 47
 Murillo au Canada, Un tableau de..... IV, 303
 Murray au siège de Minorque..... III, 112 ; IV, 113
 Murray et le curé Martel..... II, 192 ; III, 90
 " Le général James..... IV, 365 ; VI, 312
 Murray, Sir George..... IV, 215
 Murray Bay..... I, 123
 Musique, Chant et..... II, 80, 156
 Myrand, La famille..... X, 75, 107
 Nadeau, Le capitaine..... III, 64 ; VI, 279
 Napoléon 1er et le Canada..III,144,158,162;IV,41,317
 " " et l'île Sainte-Hélène..... I, 128
 Napoléons de France..... II, 64, 78, 170
 Natureau, Le mot..... IV, 351, 375
 Naufrage de l'*Africaine*..... IV, 377 ; V, 84
 " de l'*Auguste*..... VII, 32, 207
 " du *Chameau*.....
 III, 48, 74 ; VIII, 320 ; IX, 193, 225 ; X, 228

- Naufrage de *P'Orignal*.....VIII, 288, 306
 " en face de Laprairie.....IV, 64
 Navarre, M. de.....II, 45
 Navières, L'abbé Joseph.....V, 288, 366
 Navigation à vapeur sur l'Océan.....I, 12
 Navire en ivoire, Un.....II, 16 ; III, 40
 " espagnol à Québec.....III, 32 ; IV, 178
 Navires suspendus dans les églises..II,16.46.59 ; III,40
 Navires. Construction des....II,133 ; IX,224 ; X,179
 Nègres à Québec sous le régime français III,192;IV,149
 Neilson, L'hon. JohnVIII, 246
 Nelson, Le docteur Wolfred.....IV, 160 ; VI, 189
 " Origine du nom RivièreVIII, 359
 Neuville.—Voir Dupont
 Niagara. La chute.....IV, 128 ; VI,125
 Nicolaï, Le comte et le vicomte de.....II, 79, 109
 Nicolet. Le nom, de.....VI, 378 ; VII, 21
 Nobles à la cession du pays, Exode des.....VI, 274
 Noblesse oblige. Le proverbe.V, 319 ; VI, 20
 Noireceur, L'année de la grande.....III, 96 ; IV, 83
 Normandin, Joseph-Laurent.....I, 51 ; V, 319
 " Nos cœurs à la France. nos bras à l'Angleterre"...
I, 175 ; II, 13
 " Nos institutions, notre langue et nos lois "...
IV, 63, 181 ; VI, 214
 Notre-Dame de Bonsecours à Montréal.....VI, 242
 " " de Bonsecours.—Voir L'Islet
 " " de Sainte-Foy..V, 377 ; VI, 67 ; VII,244
 Notre-Dame de la Victoire de Lévis.....V, 7
 " " de Recouvrance à Québec, L'église VII,64
 " " du Canada.....I, 80 ; II, 73, 186
 " " du Lac Saint-Jean (Roberval).....V, 67
 " " du Portage.....VI, 163
 Nouchet, Joseph-Etienne.....I, 182
 Noué. La mort du Père de.....II, 144 ; III, 42
 Nourritureau, Le mot.....IV, 351, 375

- Nouveau-Brunswick, Le IV, 320
Nouvelle agréable I, 63, 77
Nouvelle-Amsterdam IX, 96 ; X, 60
Nouvelle-Angleterre V, 378 ; VI, 62
Nouvelle-Ecosse, Gouverneurs de la . . . VII, 128, 287
 “ “ Origine du nom . . . V, 377 ; VI, 87 ; VII, 340
Nouvelle-France, Le nom de I, 128, 133 ; IX, 20
Noyaux, Les V, 81
Nuns of Canada I, 47
O'Farrell, John III, 99
Officier bleu IX, 160
 “ de marine VI, 352, 373
 “ de plume X, 244
 “ réformé, Ce que c'est qu'un I, 92 ; II, 15
Oies, L'île aux VII, 47
Oka et ses missionnaires VI, 147, 220
 “ Les Iroquois d' VII, 139
Olivier, L'hon. juge Louis-Auguste VII, 146
Omar et le Père Vaillant, Le testament d' . . VI, 42
Oncle à la mode de Bretagne I, 126, 142
Onguiaahra, La rivière IV, 256
Ontario, Lieutenants-gouverneurs d' . . . IV, 191, 218
Oracointon, L'île III, 32 ; IV, 179
Orange, Où était située IX, 96 ; X, 60
Ordre de la Jarretière IV, 32, 92
 “ de Saint-Louis V, 126
 “ de Saint-Michel V, 126
 “ de Saint-Sépulcre V, 256, 309
Ordre du Bon-Temps I, 16 ; V, 178
Ordres du Roi IV, 377 ; V, 126
Orgue apportée d'Europe par Mgr de Laval . . III, 32
Orignal, Le naufrage de l' VIII, 288, 306
Osier du Canada II, 48, 77
O'Sullivan, L'hon. juge Michel I, 97
Osunkhirhine, L'apostat VII, 96 ; X, 33
Ottawa, Outaouais ou Outaoua IV, 127, 187, 213

- Ouananiche et Imananiche IV, 63, 338
Ouelle, Origine du nom de Rivière III, 96, 125
Ontardes, Volée ou voilier d' II, 32, 47
Ouvrages canadiens à l'Index, Les III, 64, 79
Pabos, Sainte-Adélaïde de II, 129
Pain bénit, Le IV, 127, 157; VI, 24
Painchaud, Le curé I, 77; VIII, 256
Pauet, Mgr Bernard-Claude IV, 71
 " L'abbé Jacques IV, 71
 " Lettre de Taschereau à l'hon. J-A . . . IX, 206
 " L'hon. Jean-Antoine . . I, 157; VI, 333; VII, 80
 " L'hon. Pierre VI, 245; VII, 80
 " L'hon. Pierre-Louis III, 6, 49
Papiers, Les vieux V, 200
Papineau, Joseph III, 106; V, 191, 223, 253
Papineau à Montréal, Chemin VIII, 64, 82
Papineau, La chanson C'est la faute à V, 224
Paradis, Le capitaine IV, 192, 221
Parkin, J. B. III, 82, 98
Parlement canadien, Premier I, 111, 122
Parricide du roi I, 64, 78
Paroisse, La visite de IX, 18
Paroisses, Les histoires de VIII, 267
Pasquine, L'ingénieur I, 36
Passage de France à Québec, Prix du X, 244
Passage, d'Europe en Amérique . . III, 160; VIII, 319
Pasteurs protestants après la conquête II, 96, 126; III, 2
Patins, Coureurs en II, 167
Patriotes de 1837, Les . . II, 144; III, 11; V, 223; VIII, 32
 " ou martyrs V, 31, 88
 " pendus dans le Haut-Canada en 1838 VIII, 32
Patron des Canadiens II, 32, 169
Patronage dans l'armée, Le II, 114
 " Le droit de VI, 64
Paul, José X, 273
Pécaudy de Contrecoeur II, 117; IV, 193; X, 320

- Peinture sous le régime français, La. . IV, 223 ; VI, 150
 Peiras, Jean-Baptiste de I, 153, 170
 Pellegrin, Le pilote du roi I, 53
 Pelletier, La médaille VIII, 376
 Pelletier, Le frère récollet Didace I, 27 ; VII, 373
 Pelletier, colon du lac Saint-Jean V, 319 ; IX, 160, 216
 Pemberton, Le pari de M V, 239
 Pemquid et Pemaquid III, 80
 Percepteurs des douanes à Québec I, 144, 157
 Pérade, Pierre-Thomas-Tarien, sieur de la. VI, 169, 340
 Percival, M I, 157
 Père et fils prêtres tous deux II, 89, 110
 Péré, Le sieur Jean IV, 160 ; X, 213
 Pères de la Confédération II, 122 ; V, 255, 346
 Perrault, J.-F. . . IV, 181 ; V, 175 ; VII, 273, 320, 365
 Perrault, L'hon. Jean-Baptiste-Olivier VII, 80 ; VIII, 33
 Perrot, gouverneur de Montréal X, 128
 Perthuis, Joseph I, 182, 187 ; II, 62 ; IV, 344
 Petit, Jean I, 178
 “ L'abbé Louis IV, 132
 Petit-Canada, Le V, 191, 221
 Petit de Verneuil, Jacques IV, 112
 Petite-Nation, Seigneurie de la IV, 128, 173
 Peuple de gentilhommes III, 169, 188 ; IV, 26
 Peuvret de Gaudarville, Alexandre . . . I, 184 ; IV, 112
 Peuvret de Mesnu, J.-B. I, 152, 182 ; II, 5
 “ “ “ Denis I, 184
 Phips, Sir William . . . I, 62, 92 ; II, 31, 46, 60, 74 ; III, 149
 Piastre, Origine du signe § VI, 160, 216
 Pichon, Thomas V, 32, 92
 Pie, La navire *La* I, 63, 109
 Pierre philosophale à Québec, La II, 79
 Pierron, Le Père VI, 150
 Piloni au Canada, La peine du II, 192 ; III, 14, 30
 Pin de la rivière Saint-François, Le . . . III, 89, 95, 123
 Pinguet, La famille IV, 104, 110

Piopolis, Saint-Zénon de.....	VI, 195
Pitt, Le jeune	VI, 288 ; IX, 224
Pizeau, Côte à.....	VI, 64
Plaidoyers Communs, Les Cours des.....	X, 320
Plaines d'Abraham.I, 43 ; II, 126 ; III, 7, 58, V, 325	
“ “ Prisonniers des.....	VI, 288, 247
Plaines d'Abraham et Agnès Thompson.....	V, 551
Plamondon, L'abbé François-Xavier.....	VII, 173
“ Louis.....	VIII, 242
Platon et son histoire, Le.....	VIII, 15
Plessis à Rome, Mgr.....	X, 111
“ et de Maistre, Mgr.....	V, 241
“ et le serment du test.Mgr.....	II, 141
“ et le tableau de Saint-Michel, Mgr..	V, 32, 276
“ et Mezzofaute, Mgr.....	III, 176 ; IV, 30
Plouffe, Abord ou Bord à.....	V, 378 ; VI, 115
Poëles au Canada, Les premiers.....	II, 53
“ dans les églises, Les.....	IV, 352 ; V, 57, 83, 117
Poème héroï-comique, Un.....	III, 114, 117, 152
Poésie franco-canadienne, Bibliographie de la	VI, 232
Poincy, Philippe de Lonvilliers de...	IV, 377 ; V, 212
Pointe-à-la-Garde, Le combat de la.	V, 192, 282 ; VI, 153
Pointe-à-Laissay	III, 32 ; IV, 376 ; VII, 153
Pointe-au-Pic. Orthographe du nom.....	I, 160 ; II, 137
Pointe-aux-Trembles, Saint-Frs de la...	III, 129
Pointe Boyer.....	II, 31 ; III, 16, 74 ; X, 275
Pointe Olivier.....	V, 291
Pôle Nord, Les Canadiens au.....	VI, 159, 215, 278
Pommes de terre au Canada.....	I, 32, 46, 57, 159
Pommier, L'abbé Hughes.....	VI, 152
<i>Pomone</i> . Le navire <i>Lu</i>	I, 63, 109 ; III, 8
Pompadour et la Nouvelle-France, La	
.....	I, 32, 46, 159 ; II, 64, 124, 153
Pouent, La marine de.....	IV, 320, 348
Pont entre l'île aux Grues et le Cap	VIII, 288 ; IX, 58

- Pont sur la rivière Saint-Charles. III, 192 ; IV, 54, 87
Pont Victoria, Inauguration du V, 127, 189
Pontleroy, L'ingénieur de I, 37
Porher, Le curé P. A. VI, 132
Portage, Notre-Dame du VI, 163
Port-Daniel, Saint-Georges de V, 323
Porteous, James VIII, 18
Port-Maltais, Le II, 31 ; VII, 150
Portneuf, La famille de II, 140 ; IV, 37
 " La seigneurie de II, 62 ; IV, 344
 " René Robineau de Bécancour, baron de II, 140
 " Pierre Robineau de Bécancour, baron de II, 140
 " Le curé Philippe-René de V, 31, 213 ; VII, 250
 " Le rocher de I, 48, 62
Port-Royal et Mgr de Laval, Les religieuses de IX, 240
Postes du Roi, Les II, 79, 187
Postes autrefois, Les II, 48, 77 ; VII, 89
Potasse au Canada, Fabrication de la X, 224, 277
Potherie, Jacques LeNeuf de la
 II, 67 ; IV, 288 ; VI, 29 ; IX, 160, 311
Potherie, Le lieu de la I, 224 ; VI, 29
 " L'historien LeRoy de la IV, 288 ; IX, 160, 286
Potton, Origine du nom IV, 287
Poulet, Dom George-François V, 223, 260
Powell, John VII, 215
Praticiens, Les anciens huissiers et V, 38
Prédiction mystérieuse, Une IV, 165
Prélats domestiques de Sa Sainteté, Les . . . V, 192, 219
Premier né dans une colonie VIII, 192, 216
Prescott, Robert IV, 283 ; VIII, 90
 " Origine du nom VIII, 209
Presnaux, Mgr Machéo de III, 128 ; IV, 247
Presse des matelots à Québec III, 48, 91 ; IV, 22
Presse pédagogique dans Québec, La IV, 147
Prêtre député au Congrès II, 192 ; III, 13, 45, 74 ; VI, 197
 " médecin, Un V, 115

Prêtres, Cinq frères	V, 273
Prêtres et le droit de vote. Les	III, 16
Prêtres français prisonniers à Québec . . VI, 101; IX, 271	
" nés à Saint-Nicolas	I, 16
" français réfugiés au Canada V, 128, 186	
" savoyards envoyés au Canada X, 225	
Prevost, François	II, 79 ; IV, 130 ; X, 256
" Lettre de Salaberry à sir George . . . VII, 79	
" à Québec, Statue de sir George . . . II, 169	
" et l'habitant canadien, Sir George . . II, 165	
Prévôt de la maréchaussée à Québec . . . VII, 320, 368	
Prévôt ou syndic des marchands IX, 352, 376	
Prévôté de Québec, Lieutenants généraux de la VI, 328	
Prie-Dieu, L'affaire du	IV, 224 ; VIII, 181
Primogéniture au Canada, Loi de II, 192; V, 169; VI, 285	
Prince-Edouard, L'île du	VIII, 286
Prise de possession d'une cure	I, 126 ; II, 9
Prisons à Québec avant 1759	V, 64 ; VI, 53
Procès criminel au dix-septième siècle . . X, 193, 229	
Procureur fiscal, La charge de	III, 192
Procureurs-généraux de la Nouvelle-France . IX, 82	
Propriétés, Le morcellement des	V, 72
Prospectus	I, 1
Protestants et catholiques dans la même église	V, 377 ; VI, 63 ; VIII, 127
Protonotaires apostoliques canadiens V, 127, 184, 252, 285	
" du district de Beauce	X, 40
" " " " Kamouraska	X, 8
" " " " Québec	X, 117
" " " " Saint-Hyacinthe	X, 19
" " " " Trois-Rivières	X, 275
Proulx, L'abbé Louis	IX, 49
Proverbes, Deux	VI, 276
Puisaye, Le comte de	III, 146 ; V, 255 ; VI, 192, 280, 320 ; VII, 27
.	III, 146 ; V, 255 ; VI, 192, 280, 320 ; VII, 27
puisieux ou Puseaux	VIII, 41

- Québec, Administrateurs de la province de . . VII, 229
" Anse des Mères à V, 256
" Armes de l'archidiocèse de I, 192; II, 137; IX, 191
" " des lieutenants gouverneurs de . . V, 73
" Armoiries et devise de la province de II, 19, 20
" Bastion du Cap aux Diamants à . . . VII, 352
" Bibliothèque de la Législature de . . . VI, 288
" Bureau de poste à V, 128, 153, 247
" Cathédrale de VI, 128; VII, 268
" Caveaux de la basilique de IV, 98, 130
" Château Saint-Louis de VII, 268
" Citadelle de IV, 307
" Club de raquettes à I, 48
" Collège des Jésuites à
..... IV, 32, 192; V, 28; VIII, 224, 247
Québec, Compagnie de protection de III, 192
" Consuls de France à VI, 378; VII, 59
" Coroners du district de VIII, 78, 147
" Côte à Moreau à III, 160
" Curés de Notre-Dame de VIII, 276
" de 1620 à 1632 V, 292, 324
" Evêché de II, 63, 78
" Fonte de cloches à VI, 192
" Français qui y restèrent en 1629
..... IV, 320; V, 329; IX, 60
Québec, Geôliers de la prison de I, 121
" Incendie du théâtre Saint-Louis à V, 192, 343
" Iroquois brûlé vif à X, 25
" Lieu des exécutions capitales à III, 80; IV, 307
" Lieutenants-gouverneurs de
..... IV, 223, 283, 367; VII, 62, 111, 229
Québec, Maires de la cité de II, 13
" Mère des églises du continent . . IV, 223, 254
Québec, Messes propitiatoires à I, 64, 78
" Nègres sous le régime français à III, 192; IV, 149

Québec, Organisation contre les incendies à	IV, 160 ; VI, 221
Québec, Origine du mot	VII, 96, 119
“ Paroisse Notre-Dame de	IV, 127
“ Percepteurs des douanes à	I, 144, 157
“ Porte Saint-Jean à	I, 57
“ Premier cabaret à	IV, 31, 116
“ Prisons à	III, 15 ; V, 64 ; VI, 53
“ Protonotaires du district de	X, 117
“ Retraites ecclésiastiques du diocèse de	VII, 160, 275
Québec, ne Desmeules à	IV, 160
“ Rue du Trésor à	VIII, 32
“ Rue Port-Dauphin à	II, 64, 78
“ Rue Saint-Jean à	I, 48, 61
“ Serment de fidélité du clergé de	IX, 266
“ Shérifs du district de	VII, 274
“ Siège de	I, 47, 144, 157 ; II, 31, 46, 143 ; V, 288 ; VI, 277
Québec, Société du feu de	VI, 96, 221
“ Source d'eau minérale à	II, 160
“ Supérieurs du séminaire de	V, 320 ; VII, 85
“ Terrasse Dufferin à	IV, 127
“ Vaisseaux de guerre français à	VI, 64, 310
“ Vauban et les fortifications de	VII, 192
Quertier, L'abbé	III, 13
Quesnel, Comédies de Joseph	IX, 224
Question de géographie	I, 56
Quête de l'Enfant-Jésus	IV, 352 ; V, 25
Rabat dans le diocèse de Québec	I, 112, 124, 141
Raby, L'abbé Louis	IX, 17
Racine, Mgr Antoine	VII, 170
“ Ville de	II, 16, 59 ; III, 41
Radisson, Pierre	IV, 32, 92, 366 ; V, 104
Raffaix, Le Père	I, 37
Rageot, Gilles	I, 183

Raimbault, L'abbé Jean.....	V, 187
Ralde, Raymond de la.....	V, 295, 297, 298
Ramezay, Claude.	II, 70, 116 ; IV, 132, 378 ; V, 348
" J.-B.-N. Roch de.....	V, 59; VII, 288; IX, 192; X, 192
" La noblesse de la famille de.....	IV, 378 ; V, 59
Randin, L'ingénieur.....	I, 36
Rasles, <i>Dictionnaire du Père</i>	VI, 207 ; X, 288, 319
" Orthographe du nom.....	I, 64, 78
" Le Père Sébastien.....	V, 228
" La peinture et le Père.....	VI, 152
Raudot, Les deux intendants....	I, 176;191 ; IX, 157
Raye, Cap de.....	III, 40
Ré, sieur de Gand, M. de.....	IV, 98, 287; VII, 23 ; IX, 23
Rébellion de 1837-38.....	IV, 207
Recensements du Canada.....	VII, 96, 115, 147 ; IX, 192
Réchauds, Au temps des.....	V, 117
Récher, Epitaphe du curé.....	VI, 144
" Journal du curé.....	I, 126; IX, 97, 129, 161, 289, 321, 353
Récollets au Canada, Les.....	II, 96 ; IV, 96, 157
Records de la cité de Montréal.....	X, 117
Réduits pour se protéger contre les Iroquois.	III, 192
Régiment " Royal Canadien ", Le.....	VII, 352, 372
Régime seigneurial, Le.....	VII, 142
Règne militaire.....	IV, 364
Renaud, Jean.....	II, 140
Renauld, Le duc de Kent et le curé.	III, 128 ; IV, 246
Rente foncière.....	V, 136
Repentigny, Jean-Baptiste LeGardeur de.....	I, 177; V, 191
Représentation du peuple au Congrès.....	II, 192
Réserves du clergé, Les.....	VII, 160, 186
Retraites ecclésiastiques de Québec.....	VII, 160, 275
" Rétribution ", Les articles signés.....	II, 143
Revenant, La messe du....	III, 112, 142 ; IV, 51, 166
Révolution, Les émigrés de la.....	III, 56, 146
Rhéaume, commandant des milices.....	IV, 224
Richard, L'abbé Gabriel.	II, 192; III, 13, 45, 74; VI, 197

- Richmond, Duc de IV, 193, 211; V, 112; VIII, 30; X, 41, 43
Rigaud, Sainte-Marie Madeleine de VII, 355
Rigauville, Hon. J.-Marie des Bergères de VIII, 128, 350
" Nicolas des Bergères de VIII, 249
" Raymond des Bergères, VIII, 212
Rimouski, Le fondateur du collège de VIII, 352
" M. Baldwin et le comté de III, 176, 190
Ristigouche, Bataille de V, 192, 282; VI, 153
" Miamaes de VII, 140
Riverin, Denis I, 171
Rivet, Pierre I, 184
Rivière, Hilaire Bernard de la I, 39, 58
Rivière Boyer, Le nom de la II, 31; IX, 275
" du Sud, La seigneurie de la VII, 32, 117
" Ouelle, Origine du nom III, 96, 125
Roberge, serviteur de Mgr de Laval IV, 63, 181
Robert, Edmé-Nicolas IX, 53
" Louis IX, 59
Roberval, Notre-Dame du lac Saint-Jean de . . V, 67
" Le navire de VI, 207
Robins, Le capitaine Willian-G. VII, 94
Robinson, Sir Frederick-Philippe IV, 219
Robitaille, Armes de l'hon. Théodore V, 75
Rocheblave, La famille de IV, 357
Rocheboucault-Liancourt, Le duc de X, 160
Rocher au Pin III, 89, 95, 123
Rœbuck, John-Arthur IV, 160, 310; V, 371
Roger Guillaume I, 184
Rohault, Le Père René IV, 192; V, 28
Rolette, Frédéric I, 20, 44
" Le canton V, 64, 146
Rolland, L'hon. Juge Jean-Roch X, 58
Rosaire, Le I, 31
Rototte, Le lieutenant V, 141
Rottenburg, Le major-général Francis de . . IV, 219
Rouffio, Madame Joseph I, 176; II, 24

Rouge, Jean le.....	I, 18
Rouillard, Le Père Ambroise.....	III, 176; IV, 52
Round Robin, Le.....	IX, 192, 245
Rousseau, Le général L.-H.....	III, 176; IV, 114
Routh, Sir Randolph-Isaac.....	VIII, 111, 112
Rouville à Boston, Hertel de.....	IX, 192
Royal Canadien ou Royal Canadian Volunteers.....	VII, 352, 372
Royal William, Le navire à vapeur.....	I, 12
Rupert, Origine du nom Rivière.....	VII, 272
Ryland à l'hon. G.-E. Taschereau, Lettre de.....	VII, 335
Sacerdoce, La fête du.....	III, 176, 190
Saguenay, Bateaux sur la rivière.....	IV, 31, 180
Saint-Albert, T. N. O.....	VIII, 136
Saint-Alphonse de Liguori, La théologie de.....	VI, 192
Saint-Alphonse du Saguenay.....	VI, 35
Saint-Ange, La côte.....	IX, 128, 319
Saint-Ancet de Godmanchester.....	III, 33
Saint-Anselme.....	II, 145
Saint-Antoine de Bienville.....	V, 195
" " " Tilly.....	VIII, 321
Saint-Augustin de Portneuf.....	IX, 83
Saint-Barnabé, L'hermite de l'île.....	X, 32
Saint-Benoît Labre de Amqui.....	VII, 195
Saint-Bonaventure de Hamilton.....	VII, 227
Saint-Castin, Les barons de.....	VIII, 192; IX, 222
Saint-Cendre ou Saint-Xendre.....	III, 112
Saint-Charles Borromée de Garthby.....	V, 363
" " Pont sur la rivière.....	III, 192; IV, 54, 87
Saint-Clet de Soulanges.....	VI, 99
Saint Cuthbert.....	II, 177
Saint-Denis, Distillerie de.....	IX, 352
" " Fief.....	IX, 160, 213
" " Joseph-Charles Juchereau de.....	VIII, 154
" " Le ruisseau.....	VII, 114
Saint-Elie de Caxton.....	IV, 65

Saint-Eloi de Témiscouata.....	VI, 259
“ “ La fête de.....	IV, 352, 376
Saint-Epiphanie de Viger.....	II, 81
Saint-Etienne de Beaumont.....	IV, 353
“ “ “ la Malbaie.....	I, 123
“ “ “ Lauzon.....	VIII, 118
Saint-Fabien de Rimouski.....	V, 99
Saint-Ferdinand d'Halifax.....	III, 17
Saint-Ferréol.....	I, 144, 158 : VII, 5
Saint-François, Origine du nom Rivière.....	IX, 184
“ “ de S. de la Pointe-aux-Trembles.....	III, 129
“ “ du Lac, Les Abénaquis de... ..	VII, 136
“ “ Régis et le Canada.....	II, 43, 78, 108 : V, 16
“ “ -Xavier de Caughnawaga.....	V, 131
Saint-Frédéric Le fort.....	II, 160, 189 : IV, 26
“ “ de Beauce.....	II, 113
“ “ de Drummondville.....	V, 227
Saint-Georges de Cacouna.....	III, 177
“ “ de Port-Daniel.....	V, 23
Saint-Germain, Pierre Lamoureux, sieur de....	I, 148
Saint-Henri de Lauzon.....	IX, 96, 152
Saint-Henri de Mascouche.....	II, 49
Saint-Hyacinthe, Le <i>Courrier</i> de.....	X, 30
“ “ Protonotaires du district de... ..	X, 19
Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace.....	VI, 291
Saint-Jacques de Causapsal.....	VII, 291
“ “ le Majeur de l'Achigan.....	II, 17
Saint-Jean-Baptiste de Québec.....	VII, 163, 166, 168, 196, 201
Saint-Jean Port-Joli.....	VIII, 81
Saint-Joseph de Carleton.....	VIII, 137
“ “ de Lanoraie.....	V, 163
“ “ de la Pointe-Lévy.....	V, 35
Saint-Joseph, patron du Canada....	I, 192 : II, 14, 74
Saint-Laurent, Creusage du.....	VI, 224, 252
“ “ Découverte du.....	III, 71
“ “ de l'île d'Orléans.....	V, 259

Saint-Laurent entre Québec et Lévis, Le	III, 160; IV, 84
“ “ Signaux du	III, 22
“ “ Traversée du	V, 18
“ “ Le duc de Kent et la comtesse de	X, 187
Saint-Louis, Postes du lac	I, 145, 165
“ “ de Kamouraska	III, 81
Saint-Luc	VII, 71
Saint-Magloire de Roux	III, 1 ; VI, 323
Saint-Malo	IV, 289
Saint-Marc, L'abbé de	VII, 64, 85, 249
Saint-Martin de la Rivière-au-Benard	III, 145
“ “ Le capitaine	IX, 96
“ “ professeur-ès-mathématiques	I, 18
Saint-Mathias de Rouville	V, 291, 363
Saint-Maurice, Députés de	V, 283
Saint-Médard de Warwick	II, 33
Saint-Michel, Anse	VII, 32
“ “ Caverne	VII, 160; VIII, 252
“ “ de Sherbrooke	III, 65
Saint-Narcisse de Champlain	II, 65
Saint-Norbert du Cap-Chat	IX, 257
Saint-Ours, L'hon. Roch-François de	X, 309
Saint-Patrice de Beaurivage	VIII, 170
Saint-Patrice, Le trou	III, 144, 159
Saint-Paul de Chester	IV, 97
“ “ Congrès de la Baie	IV, 31, 61
“ “ Mines de fer à la Baie	II, 48, 77
Saint-Pierre, Joseph LeGardeur de	V, 233
Saint-Pierre, de la Malbaie	VII, 131
“ “ du Lac	VII, 259
“ “ et Miquelon, Iles III, 176 ; IV, 28 ; VIII, 151	
“ “ , Lac	II, 72
Saint-Prime du lac Saint-Jean	IV, 225
Saint-Prosper de Champlain	III, 161
Saint-Régis	V, 141 ; VII, 139 ; VIII, 12
Saint-Rémi de LaSalle	IV, 257

Saint-Sauveur, L'abbé de.....	II, 156
Saint-Sépulcre, Ordre de.....	VI, 256, 309
Saint-Simon, Le sieur de.....	X, 192
“ “ Paul-Denis de.....	I, 178
Saint-Stanislas de la Rivière des Envies.....	V, 95
Saint-Ulric de la Rivière Blanche.....	VI, 334
Saint-Valier, Captivité de Mgr de.....	II, 160, 190 ; III, 111
“ “ Orthographe du nom.....	V, 63 ; VI, 95
“ “ Saint-Philippe et Saint-Jacques .	VI, 131
“ “ Un livre de Mgr de.....	IV, 64, 248
“ “ Voyage en Acadie de Mgr de.....	I, 161
Saint-Vilmé, Mlle d'Ailleboust de... III,	144 ; IX, 375
Saint-Vincent, M. de.....	IV, 286
“ “ de Paul.....	III, 113 ; VI, 143
Saint-Zénon de Piopolis.....	VI, 195
Sainte-Adélaïde de Pabos.....	II, 129
Sainte Anne au Canada.....	VI, 378 ; VII, 216 ; VIII, 218
Sainte-Anne au Cap-Breton, Le fort.....	II, 112, 158
Sainte-Anne au lac Champlain.....	II, 112, 142
“ “ “ Bourg d.....	II, 112 ; III, 9
“ “ “ à Sainte-Marie de Beauce, VIII,	193
Sainte-Anne de Beauré, Livres qui traitent de..	IV, 224
“ “ “ Chapelle de.....	VIII, 376 ; IX, 210
Sainte-Anne, Récit des merveilles arrivées à.....
.....	III, 128 ; VII, 212
Sainte-Anne de la Pérade, Curés de... VI,	224 ; VIII, 126
“ “ de Varennes.....	IV, 129 ; X, 320
“ “ des Plaines, Curés de.....	VI, 273
“ “ du Cap-Breton.....	II, 112, 158
“ “ Mont.....	IX, 96, 190
Sainte-Cécile de Valleyfield.....	VI, 5
“ “ du Bic.....	VII, 323
Sainte-Clotilde de Châteauguay.....	II, 97
Sainte-Foy ou Sainte-Foye ?.....	X, 269
“ “ Notre-Dame de.....	V, 377 ; VI, 67 ; VII, 244
Sainte-Geneviève de Batiscan....	IV, 33 ; VIII, 19, 47

Sainte-Geneviève de Jacques-Cartier.....	IV, 321
Sainte-Julie de Somerset.....	VII, 99, 104, 133
Sainte-Luce de Rimouski.....	VI, 227
Sainte-Marie de Sayabec.....	VII, 67
“ “ Madeleine de Rigaud.....	VII, 255
Sainte-Mélanie de d'Aillebonst.....	III, 49
Sainte-Pétronille de Beaulieu.....	III, 97
Sainte-Rose, Beignets de.....	IV, 378 ; IX, 185
Sainte-Sophie de Lévrard.....	IV, 161
Sainte-Trinité de Contrecoeur.....	IV, 193
Salaberry, Charles-Michel d'Irumberry de.....	
.... I, 176, 191 ; II, 13 ; VIII, 376 ; IX, 21 ; X, 245	
Salaberry à Châteauguay... I, 97 ; IV, 378 ; V, 85, 117	
“ à sir George Prévost, Lettre de M... VII, 79	
“ Etat des services de l'hon. de ... VI, 145	
<i>Sam</i> , Origine du sobriquet <i>Oncle</i>	VIII, 288, 372
Saroni, Le photographe.....	I, 159 ; VII, 20
Sarracenia, La.....	III, 128, 188
Sarrasin, Michel.....	
..... I, 178, 180 ; III, 128 ; IV, 339 ; IX, 320	
Sartigan, L'ancien fort.....	VI, 224
Satan, constructeur d'églises.....	IV, 352 ; V, 245
Sault au Matelot, Croix du.....	VI, 150
Sault au Récollet.....	IV, 369
Sault Montmorency.....	II, 1
Saunders, Sir Charles.....	VI, 46
Saumiers au Canada, Les Faux.....	IV, 319, 372
Sauvages dans la province de Québec.....	VII, 135
Sauvages, L'été des.....	I, 176 ; IV, 350
Sauvagesse dans la vie religieuse.....	VII, 224
Savoyards au Canada en 1781, Prêtres.....	X, 225
Sayabec, Sainte-Marie de.....	VII, 67
Scamp, Michel.....	II, 168
Sean de la province de Québec.....	II, 19
Schipper, L'artiste.....	III, 192
Scorbut, Remède pour guérir le... III, 32 ; IV, 21, 50	

Scott Belle-sœur de Sir Walter.....	III, 6
Scott, Thomas.....	II, 64, 109, 146; III, 24
Seigneurie de la Petite Nation, La.....	IV, 128, 173
Séminaire de Québec, Supérieurs du... V, 320; VII, 85	
Senecas, Leur nom autrefois.....	X, 224
Senechal de la Nouvelle-France.....	II, 144, 159, 175
Senezergues, Où fut inhumé M. de... II, 15 ; IX, 84	
Sentence arbitrale, Une.....	IV, 352
Serment de fidélité du clergé de Québec.....	IX, 266
Serment du test, Le.....	II, 80, 141, 156, 173
" Serviteurs et servantes de Dieu dans le ciel ".....	IX, 81
Session, Une ouverture de.....	IV, 10
Shawinigan, Le nom.....	IV, 287, 341, 367 ; V, 30
sheaffe, Sir Roger-Haut.....	IV, 219
Sherbrooke, Maires de.....	VII, 141
" Sir John.....	
..... III, 112 ; IV, 1 ; VI, 320, 351 ; VII, 64, 95	
Shérifs du district de Kamouraska.....	X, 175
" " " de Montréal.....	VIII, 200
" " " de Québec.....	VII, 274
" " " de Trois-Rivières.....	VII, 356
Shoolbred, La concession de.....	I, 123
Short et son fils, Le Révérend M.....	VIII, 256
<i>Shuffle</i> , L'affaire du <i>Double</i>	X, 256, 350
Siamois au Canada, Les frères.....	II, 64 ; III, 24
Siège de Québec.....	
..... I, 47, 144, 157 ; II, 31, 46, 143 ; V, 288 ; VI, 277	
Simcoe, Lac.....	X, 85
" Le major-général John-Graves.....	IV, 218
Simonet, François.....	I, 187
Simpson, M. Girouard et le colonel.....	VII, 32, 59
Smet, Le Père de.....	VI, 256, 284
Smillie, Le graveur.....	II, 108
Société de la Croix de Tempérance.....	II, 176; III, 12, 14
" " " Patte de Lièvre.....	X, 160

Société des Amis.....	VIII, 64, 121
“ d'études littéraires et scientifiques. II.	128, 174
“ du feu, La.....	VI, 96, 221
Soldats, Nos ancêtres étaient-ils.....	IV, 177
Soldats tués en 1759.....	II, 96, 126 ; III, 7
Soo.....	VI, 224
Sorciers de l'île d'Orléans, Les.....	IV, 377 ; IX, 64 ; X, 22
Sorel, Ville de.....	I, 48, 59
Source d'eau minérale à Québec.....	III, 160
Steiger, Le capitaine.....	IV, 283 ; VIII, 187
Sténographie au Canada, La.....	I, 126
Stobo et la bataille des Plaines d'Abraham....	IX, 256
Stuart et le gouverneur Aylmer, James.....	VII, 256
Suète Senanne, La.....	III, 15 ; IV, 49 ; VIII, 373
Suggestion, Une.....	IV, 172
Suicide sous le régime français.....	II, 80 ; VI, 312
Suisses au Canada, Troupes.....	I, 48, 62
“ Canadiens, Les.....	IV, 256, 315 ; VIII, 72
Sullivan, L'arpenteur.....	VI, 352
Sutton, Origine du nom.....	IV, 287
Sydenham, Lord.....	IV, 212, 219, 289 ; V, 82 ; VIII, 13
Sylvain, Le sieur Thimothé.....	VI, 378 ; VII, 24
Syndic des marchands, Le.....	IX, 352, 376
Système postal sous le régime français.....	II, 48, 77
Tabac à canel.....	II, 31
Table à Rolland.....	IX, 96, 190
Taché, marchand de draps.....	IV, 344
Taché et son <i>Tableau de la mer</i> , Jean.....	IX, 352
“ , Sir Etienne-Paschal.....	II, 47, 62, 91, 122
Tadoussac ou Tadousac.....	I, 96, 138, 155, 189
“ Règlement concernant la mission de	VI, 269
Taffanel, L'abbé Jean de Cabanac.....	II, 10, 63, 128, 142 ; IV, 275 ; V, 270, 273
Talon, L'intendant Jean.....	II, 96 ; IV, 199 ; VII, 236
Tanguay, Le <i>Dictionnaire</i> de Mgr.....	VIII, 238
Tanswell, James.....	III, 96, 126, 141, 153 ; IV, 188

- Tartufo* à Québec..... I, 144 ; II, 136 ; IV, 48
 Taschereau, Antoine-Charles.....VIII, 138
 “ Cardinal..... IV, 356 ; V, 36
 “ Les juges..... II, 15, 31
 “ Lettre de Ryland à l'hon. G. E. VII, 335
 “ “ de la Galissonnière à Mme VIII, 328
 “ L'hon. Gabriel-Elzéar.... II, 140 ; VIII, 3
 “ Thomas-Jacques..... I, 180
 “ à l'hon. Panet, Lettre de J. T. IX, 206
 “ Vente des meubles de madame.... VIII, 8
 Tasse d'argent, charge seigneuriale..... II, 47
 Tassé, L'hon. sénateur Joseph..... I, 31
 Tellier, Origine du nom Canton..... IX, 181
 Témiscaming, Origine du nom..... VII, 16
 “ Réserve de..... VII, 136
 Tempérance, Société de la Croix de... II, 176 ; III, 12, 44
 Temps héroïques du Canada, Les..... VII, 128, 189
 Termes “ *glaciaires* ” anglais, Les..... I, 89 ; IV, 19
 Terrebonne, Fondateur de..... I, 144 ; V, 32, 91, 341
 Terre-neuve ou Terre-Neuve..... I, 160, 190
 Testament de Jean Bourdon..... II, 39
 “ de Samuel de Champlain... V, 287, 370 ; X, 256
 “ de Claude Omar..... VI, 42
 “ du comte de Frontenac..... VII, 68
 “ du Frère Marc Coutant..... II, 119
 “ du gouverneur de la Jonquière..... V, 268
 “ de M. de Mézy..... X, 9
 Têtu, Cinq frères prêtres..... V, 273
 Tevsserie, Le sieur de la..... I, 153
 Thibaudeau, L'hon. Elie..... V, 351 ; VI, 62
 Thorel à Québec, L'abbé.. II, 192 ; V, 187 ; VI, 101 ; IX, 271
 Tilly, Charles LeGardeur de... I, 152, 153, 170 ; II, 68
 “ Le contre-amiral LeGardeur de.. VIII, 376 ; IX, 189
 “ Pierre-Noël LeGardeur de..... I, 171
Tire, Le mot canadien..... IV, 64 ; VI, 349
 Tombe ouverte à la Baie Saint-Paul..... II, 128

- Touty, Henry de VIII, 41
“ Le Père du chevalier de V, 351 ; VI, 31
Toronto, Le fort de V, 137
Tourmente, Croix du Cap V, 63 ; VI, 158
“ Tout homme a deux patries ” IV, 255
Townshend, Lettre de Montcalm à VIII, 305
Townships vs cantons II, 128, 174 ; III, 9, 107
Tracy après son départ du Canada, M. de X, 192
“ était-il marquis, M. de X, 160, 252, 342
“ était-il vice-roi ? M. de III, 48, 77
“ Pouvoirs du marquis de II, 96
Traite de l'eau-de-vie I, 32, 57, 89, 138 ; IV, 255
Traité de 1763 et la langue française, Le
. III, 16 ; IV, 191, 312 ; X, 122
Trappe de Langevin, La VI, 203 ; VII, 352
Trappiste canadien, Le premier IV, 378 ; VI, 156
Travailleur illustré, Le VIII, 192
Tricolore au Canada, II, 176 ; III, 29, 43, 73 ; X, 151
Trinité, Les maisons de la VI, 256, 345
Trois-Pistoles, L'hermite de V, 260
“ “ Origine du nom IV, 256
Trois Rivières, Gouverneurs de II, 64, 66 ; IV, 275, 364
“ “ Grands-voyers de X, 128, 228
“ “ Journaux de VII, 256, 280
“ “ Juges de VI, 128, 244
“ “ Maires de VII, 6
“ “ Protonotaires de X, 275
“ “ Shérifs de VII, 356
Trompe-Souris III, 48, 75
Tronquet, Guillaume IV, 242
Trou Saint-Patrice III, 144, 159
Troubles de l'église du Canada
. II, 112, 141, 173 ; III, 117, 132
Troye, Le chevalier de X, 224, 284
Trudelle, L'abbé Charles VII, 106
Turgeon, Mgr V, 32

- Veyssièrè, Le récollet apostat II, 126 ; III, 2
Vezin, Pierre-François-Olivier de IX, 378
Vialar ou Vialars, Anthony IX, 64
Victoria, Inauguration du pont V, 127, 189
Vieillards maltaisants I, 64, 92
Viènnè en France, Evêché de I, 56
Viger, Amalécites du canton VII, 136
 " Origine du nom Canton II, 81
Villade ou Villain, L'abbé Antoine IX, 32, 123
Villènnè, L'ingénieur I, 36 ; IV, 376 ; X, 256, 280
Villèray, Augustin Roner de I, 177
 " Louis Roner de I, 152, 153, 154, 170 ;
II, 160 ; V, 356 ; VI, 192 ; VIII, 352, 367 ; IX, 64
Villèray ou Villèré, Joseph de IX, 128
Vilèrmola, Le sulpicien IV, 223
Villette, Marquis de IX, 288
Villiers, Le capitaine de IX, 352
 " Les Jumonville et les VII, 256
Villieu, Le sieur de IX, 64
Vincènnès, Jean Bissot de III, 34, 50 ; VI, 109
Vincent de Paul, Lettre de saint VI, 143
Visitation, La croix de l'île de la IV, 351, 369
Vitré, Charles-Denis de I, 153, 170
 " John-Denis de III, 183
 " Le traître Denis de III, 160, 178
Volant de Saint-Claude, Les frères . . III, 128, 154, 174
Volée ou voilier d'outardes II, 32, 47
Voltaire et le Canada II, 153, 169 ; IV, 20
Voyer, Mgr Dosquet et le curé VII, 128, 366
Walker, Chanson sur l'expédition de VI, 81
Washington, Original de la capitulation de I, 127
Watteville, Le général I, 97
 " Le régiment de IV, 318 ; V, 115
Weir, Où fut inhumé le lieutenant X, 256
Weld, Le cardinal IV, 356 ; V, 36

- Wellington à Marieville, Le fils de.....IX, 32
Wheelwright, Mère Esther..... V, 128, 164
William-Henry ou Sorel..... I, 48, 59
 " " — Voir Guillaume
Williams, Eléazar..... III, 66, 131 : IX, 270
 " James..... VIII, 17
Willis, Le député..... VI, 141
Winsor, Justin..... V, 288 : VI, 54
Wolfe à Québec, Statue de..... III, 144 ; VII, 360
 " à Westminster, Monument de... VI, 320 ; IX, 29
 " à Westerham, Monument de VII, 64, 366
 " La langue française et..... I, 48, 60
 " La sépulture de I, 47, 59, 76, 192
 " L'épée de Gray et..... VII, 288 ; VIII, 51
 " Le monument Montcalm et.....
 IV, 32 ; V, 305 ; VII, 360 ; IX, 75
 " L'épée de..... V, 63 ; VI, 287
 " Les portraits de..... V, 63
 " et le capitaine écossais..... V, 208
 " et l'historien Grant..... IX, 32
 " Tragédie sur..... I, 47
 " Un ouvrage de..... IV, 320
Wynyard, Le général George..... VIII, 64, 95
Youville, La vénérable mère d'..... VII, 96, 121
Zamore, L'indien..... I, 128
-

GRAVURES PUBLIÉES DANS LES DIX PREMIERS VOLUMES DU " BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES "

1895-1905

Amherst, Sir Jeffrey	IV, 353
Angers, Armes du lieutenant-gouverneur A. R.	V, 76
Arnoux, Signature du chirurgien	IX, 35
Bagot, Sir Charles	III, 177
Beauharnois, Armes des	VII, 302
" Le gouverneur de	VII, 302
Beauport, Manoir de	IX, 268
Bégon, Armes des	VIII, 163
" Michel	VIII, 163
Béland, L'abbé Joseph-Octave	VII, 107
Belleau, Armes de sir N.-F.	V, 73
Bernard, L'abbé Louis-Théodore	VII, 109
Bieuville, Eglise Saint-Antoine de	V, 195
Blanchet, Le docteur François	X, 146
Bochart, Armes de l'intendant Jean	VII, 327
Bouchette, Robert-Shore-Milnes	VIII, 116
Bouteroue, Armes de l'intendant	VIII, 343
Buies, Joseph-Marie-Arthur	IX, 374
Cap Saint-Ignace, Eglise du	VI, 290
Caron, Armes du lieutenant-gouverneur	V, 74
Caughnawaga, Eglise de Saint-F.-X. de	V, 130
Chapleau, Armes de sir Adolphe	V, 76
Chazelles, Armes des	VII, 78
Colborne, Sir John	IV, 225
Craig, Sir James	IV, 97
Cuthbert, L'hon. James	VII, 341

Dalhousie, Lord	IV, 65
DeBonne, L'hon. juge Pierre-Amable	X, 18
Demers, L'abbé Benjamin	VII, 176
D'Estimauville de Beaumouchel, Robert-Anne	X, 113
Dorchester, Lord	IV, 161
Drummondville, Eglise de Saint-Frédéric de	V, 227
Dubé, L'abbé Paschal-Prudent	VII, 110
Duchesnay, L'hon. Antoine Juchereau	IX, 177
" L'hon. Henri-Elzéar Juchereau	IX, 79
" L'hon. Jean-Baptiste	X, 177
Duchesneau, Armes des	IX, 184
Dufour, L'abbé Edouard	VII, 105
Elgin, Lord	IV, 257
Forbin-Janson, Mgr de	VIII, 67
Fortier, Le docteur Richard-Achille	VI I, 275
Frémont, Le général John-Charles	VIII, 361
" Jules-Joseph-Taschereau	VIII, 344
Frontenac, Statue du comte de	I, 65
Gaspé, Philippe Aubert de	IX, 251
Girouard, Blason des	VIII, 292
" L'hon. Désiré	VIII, 296
Gugy, Bartholomew-Conrad-Augustus	X, 335
Head, Sir Bond	IV, 33
Hinsdell, Signature de Mehuman	IV, 355
Hocquart, Armes de Gilles	VII, 9
" Gilles	VII, 9
Iberville, Pierre LeMoynes	X, 212
Ile Royale en 1751, Plan de l'	IX, 198
Jetté, Armes du lieutenant-gouverneur	V, 77
Jogues, Le Père Isaac	VIII, 148
Joliette, L'hon. Barthélemi	VIII, 20
Jonquière, Le gouverneur de la	III, 113
Juchereau de Saint-Ignace, La Mère	X, 276
Kent, Le duc de	IX, 349
Kierskowski, L'hon. Alexandre-Edouard	X, 87

Kreighoff, Cornélius.....	I, 33
Labrie, Le docteur.....	VIII, 50
Laourie, Eglise de Saint-Joseph de.....	V, 162
Lauberivière, Mgr de.....	I, 1
Lemieux, L'hon. François-Xavier.....	IX, 309
Letellier de Saint-Just, Armes de M.....	V, 74
Lévis, Chevalier de.....	VIII, 80
Lévis, Eglise de Notre-Dame de la Victoire de...V,	6
Levy, François-Christophe de.....	VII, 154
L'Islet, Académie commerciale de.....	VII, 15
" Convent de.....	VII, 40
" Eglise de.....	VI, 354
Longueuil, Château de.....	VI, 76
Lotbinière, L'abbé Eustache Chartier de.....	IX, 239
" L'hon. M.-E.-G. Chartier de.....	IX, 264
Louis, Le frère.....	VII, 206
Mabane, L'honorable Adam.....	IX, 148
Malartic, Le comte de.....	V, 108
Martel, L'abbé Joseph-Stanislas.....	VII, 108
Martineau, L'abbé David.....	VII, 168
Masson, Armes du lieutenant-gouverneur.....	V, 75
Metcalfe, Lord.....	IV, 321
Meulles, Armes de l'intendant de.....	VIII, 270
Montcalm, Le marquis de.....	VII, 78; VIII, 79
" Plan de la maison.....	VIII, 227
Moquin, Louis.....	III, 161
Morin, L'abbé Joseph-Marie.....	III, 129
Neilson, L'hon. John.....	VIII, 246
Olivier, L'hon. juge Louis-Auguste.....	VII, 146
Palais législatif de Québec.....	I, 1
Parkin, J.-B.....	III, 97
Pelletier, Le frère récollet Didace.....	I, 17
Perrault, L'hon. Jean-Baptiste-Olivier.....	VIII, 35
" Joseph-François.....	VII, 273
" Ecole de Joseph-François.....	VII, 365

Piopolis, Eglise de Saint-Zénon de	VI, 194
Phips, Sir William	III, 81
Plamondon, L'abbé François-Xavier	VII, 174
Portage, Eglise Notre-Dame du	VI, 162
Port-Daniel, Eglise Saint-Georges de	V, 322
Prévost, Sir George	IV, 129
Proulx, L'abbé Louis	IX, 49
Puisaye, Le comte de	III, 145
<i>Quatre vents</i> , Dorval	VIII, 297
Québec, Censive de Notre-Dame de	IV, 323
“ Plan du haut et bas	IV, 322
Raby, L'abbé Louis	IX, 17
Racine, Mgr Antoine	VII, 171
Raudot, Armes des	IX, 159
Richmond, Le duc de	IV, 193
Roberval, Eglise de N.-D. du Lac St-Jean de	V, 67
Robert, Armes des	IX, 53
Robitaille, Armes du lieutenant-gouverneur	V, 75
Rolland, L'hon. juge Jean-Roch	X, 59
Routh, Sir Randolph-Isham	VIII, 111
St-Alphonse du Saguenay, Eglise de	VI, 34
“ Benoit Labre de Amqui, Eglise de	VII, 194
“ Bonaventure de Hamilton, Eglise de	VII, 226
“ Clet de Soulanges, Eglise de	VI, 98
“ Eloi de Témiscouata, Eglise de	VI, 258
“ Fabien de Rimouski, Eglise de	V, 99
“ Ferréol, Eglise de	VI, 4
“ Isidore, Eglise de	VII, 34
“ Jacques de Causapsca, Eglise de	VII, 290
“ Jean-Baptiste de Québec, Eglise de	VII, 162
“ Jérôme de Matane, Eglise de	VII, 354
“ Joseph de la Pointe-Lévy, Eglise de	V, 34
“ Laurent de l'île d'Orléans, Eglise de	V, 258
“ Magloire de Roux, Eglise de	VI, 322
“ Mathias de Rouville, Eglise de	V, 290

St-Ours, L'hon. Roch-François de.....	X, 310
“ Paul de Joliette, Eglise de.....	V, 354
“ Pierre de la Malbaie, Eglise de.....	VII, 130
“ “ du Lac, Eglise de.....	VII, 258
“ Vallier, Eglise de St-Philippe et St-Jacques	VI, 130
Ste-Anne à Ste-Marie de la Beauce, Chapelle	VIII, 195
“ Cécile du Bic, Eglise de.....	VII, 322
“ Foy, Eglise Notre-Dame de.....	VI, 66
“ Julie de Somerset, Eglise de.....	VII, 98
“ Luce, Eglise de.....	VI, 226
“ Marie de Sayabec, Eglise de.....	VII, 66
Salaberry, L'hon. Chs.-Michel de.....	X, 245
Sherbrooke, Sir John-Coape.....	IV, 1
Sydenham, Lord.....	IV, 289
Talou, Armes de l'intendant.....	VII, 235
“ Jean.....	VII, 235
Taschereau, Antoine-Charles.....	VIII, 138
“ L'hon. Gabriel-Elzéar.....	VIII, 5
“ L'hon. Jean-Thomas.....	IX, 207
Trudelle, L'abbé Charles.....	VII, 106
Valleyfield, Eglise Sainte-Cécile de.....	VI, 4
Villade, L'abbé Antoine.....	IX, 125
Vincennes, Signature de Bissot de.....	VI, 109



